



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(7 mai 1976-6 mai 1977)

VOLUME I

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : SOIXANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 11

NATIONS UNIES

New York, 1977

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/5945
E/CEPAL/1030/Rev. 1

TABLE DES MATIERES

<u>Parties</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1	1
I. ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LE 7 MAI 1976	2 - 331	1
A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES COMITES SPECIAUX	2 - 16	1
Comité de coopération économique d'Amérique centrale	3	1
Troisième réunion de la Commission inter- institutions	4 - 7	1
Quatrième réunion de la Commission inter- institutions	8	2
Activités du Comité antillais de développement et de coopération	9 - 14	2
Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé	15 - 16	4
B. AUTRES ACTIVITES	17 - 273	4
Activités du secrétariat	17	4
Division du développement économique	18 - 23	4
Division du développement social	29 - 39	6
Division CEPAL/ONUDI du développement industriel	40 - 53	8
Division CEPAL/FAO de l'agriculture	54 - 62	10
Division des ressources naturelles et de l'environnement	63 - 75	11
Division des transports et des communications	76 - 97	14
Division du commerce international et du développement	98 - 113	17
Division des statistiques et de l'analyse quantitative	114 - 149	20
Division des opérations	150 - 152	25
Centre de projections économiques	153 - 166	26
Centre latino-américain de documentation économique et sociale	167 - 184	27

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Parties</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Bureau de Mexico	185 - 218	30
Bureau de Washington	219 - 224	34
Bureau de Rio de Janeiro	225 - 228	35
Bureau de Montevideo	229 - 236	36
Bureau des Antilles	237 - 255	37
Bureau de Bogota	256 - 263	41
Bureau de Buenos Aires'	264 - 273	42
C. CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DEMOGRAPHIE (CELADE)	274 - 299	43
D. INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	300 - 314	48
E. RAPPORTS AVEC LE SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS	315 - 330	50
F. CONFERENCES OU REUNIONS ORGANISEES PAR LA CEPAL OU AVEC SA PARTICIPATION DEPUIS LA SEIZIEME SESSION	331	53
II. DIX-SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION	332 - 526	56
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	332 - 351	56
Composition et participants	337 - 341	56
Pouvoirs	342	57
Election du Bureau	343 - 345	57
Organisation des travaux	346 - 351	58
B. ORDRE DU JOUR	352	59
C. RESUME DES DEBATS	353 - 526	62
REUNION TECHNIQUE	353 - 454	62
Evaluation régionale de la Stratégie internationale du développement et instauration d'un nouvel ordre économique international (point 3 de l'ordre du jour)	354 - 361	62
Coopération entre pays et régions en développement (point 4 de l'ordre du jour)	362 - 367	63

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Parties</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Activités de la CEPAL (point 5 de l'ordre du jour)	368 - 434	64
Institut latino-américain de planification économique et sociale (point 6 de l'ordre du jour).....	435 - 448	72
Centre latino-américain de démographie (point 7 de l'ordre du jour)	449 - 454	74
REUNION MINISTERIELLE	455 - 526	76
Débat général	455 - 491	76
Directives formulées à l'intention du secrétariat dans les déclarations et résolutions	492 - 507	82
Adoption des projets de résolution	508 - 524	85
Clôture des travaux	525	87
INCIDENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA DIX-SEPTIEME SESSION. ETAT PRESENTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 13.1 DU REGLEMENT FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	526	88
III. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA DIX-SEPTIEME SESSION	527	98
362 (XVII) Evaluation de Guatemala. Troisième évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international	-	100
363 (XVII) Coopération entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques ...	-	151
364 (XVII) Instruments de paiement	-	153
365 (XVII) Intégration et coopération économiques	-	154
366 (XVII) Tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine	-	155
367 (XVII) Ressources humaines	-	157
368 (XVII) Relations avec les communautés économiques européennes	-	158

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Parties</u>		<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
369 (XVII)	Coopération économique internationale	--	158
370 (XVII)	Relations économiques extérieures ...	--	159
371 (XVII)	Création d'un système de coordination et de coopération entre organismes de planification des pays d'Amérique latine et renforcement de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES)	--	160
372 (XVII)	Activités du Comité antillais de développement et de coopération	--	162
373 (XVII)	Conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine	--	164
374 (XVII)	Conférence latino-américaine sur la science et la technique au service du développement	--	164
375 (XVII)	Intégration de l'Amérique centrale ..	--	165
376 (XVII)	Programme démographique régional	--	166
377 (XVII)	Développement de la pêche dans les Antilles	--	167
378 (XVII)	Coopération régionale en matière d'établissements humains	--	168
379 (XVII)	La mise en valeur des ressources naturelles dans le processus de développement de l'Amérique latine ..	--	170
380 (XVII)	Appui au programme de publications de la CEPAL	--	172
381 (XVII)	Programme de travail pour 1977-1979 .	--	173
382 (XVII)	Lieu et date de la prochaine session	--	174
IV.	AUTRES DECISIONS	528	175
	Intégration de la femme au développement	528	175
V.	PROJET DE RESOLUTION PRESENTEE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	529	176

INTRODUCTION

1. Le vingt-huitième rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) porte sur la période allant du 7 mai 1976 au 6 mai 1977. Il est présenté au Conseil économique et social pour que celui-ci l'examine à sa soixante-troisième session 1/ conformément aux dispositions du paragraphe 12 du mandat de la Commission.

PREMIERE PARTIE

ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LE 7 MAI 1976

A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES COMITES SPECIAUX

2. La présente section du rapport traite des activités du Comité de coopération économique d'Amérique centrale, de sa Commission interinstitutions, du Comité antillais de développement et de coopération et du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé.

Comité de coopération économique d'Amérique centrale

3. Le Comité n'avait pas de session prévue au cours de la période considérée, mais la Commission interinstitutions a tenu ses troisième et quatrième réunions conformément aux décisions adoptées par le Comité à sa dixième session.

Troisième réunion de la Commission interinstitutions

4. Cette réunion s'est déroulée en deux phases : la première s'est tenue à Cancún (Mexique) en mai 1976, conjointement avec la réunion de l'Assemblée des Gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement, et la deuxième à Guatemala (Guatemala), en juin 1976. Y étaient représentés le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA):

1/ Pour le vingt-septième rapport annuel de la Commission, voir Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément No 10 (E/5784).

la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE); le Secrétariat exécutif du Conseil monétaire d'Amérique centrale (CMCA); l'Institut de recherches et de technologie industrielles de l'Amérique centrale (ICAITI); l'Institut d'administration publique d'Amérique centrale (ICAP) et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP).

5. La Commission économique pour l'Amérique latine était représentée par le Directeur du Bureau de Mexico, bureau qui assure également le secrétariat du Comité de coopération économique d'Amérique centrale et de ses organes subsidiaires.

6. Lors de cette réunion, les participants ont examiné le rapport soumis par le Directeur du Bureau de la CEPAL à Mexico, où était décrite la façon dont était appliquée la résolution 163 (X/CCE) relative à la coopération technique internationale. De plus, il a été procédé à un examen des travaux réalisés pour mettre en oeuvre les autres résolutions adoptées lors de la dixième session du Comité. Plus précisément, les participants ont pris acte du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement où il était dit que le PNUD n'était plus en mesure d'accorder une aide financière au nombre limité de projets déjà approuvés. La Commission a en conséquence décidé d'étudier la possibilité d'obtenir un financement auprès d'autres sources extérieures comme l'Agence canadienne de développement international, l'Office suédois de développement international, la République fédérale d'Allemagne ou la Hollande.

7. Les participants ont par ailleurs examiné les attributions de chaque organisation pour la mise en oeuvre des diverses résolutions approuvées lors de la dixième session 2/.

Quatrième réunion de la Commission interinstitutions

8. Cette réunion a eu lieu le 4 mars 1977 et a été consacrée à l'examen des progrès réalisés jusqu'à cette date. La Commission interinstitutions a tenu en outre deux réunions extraordinaires afin d'élaborer un document commun qui sera soumis à l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement, qui doit se réunir à San Salvador à la fin de mai 1977. Ces deux réunions extraordinaires ont eu lieu à San Salvador, la première en août et la seconde en novembre 1976.

Activités du Comité antillais de développement et de coopération

9. Le Comité antillais de développement et de coopération a été créé en 1975, aux termes de la résolution 358 (XVI) de la CEPAL, pour servir "d'organe de coordination pour les activités relatives au développement et à la coopération et d'organe consultatif pour le Secrétaire exécutif de la CEPAL" pour les questions intéressant les Antilles. A la première session, tenue du 31 octobre au 4 novembre 1975, il a été décidé que la CEPAL assurerait le secrétariat du Comité antillais de développement et de coopération, et un programme de travail contenant un ordre de priorité a été arrêté.

2/ Le rapport officiel de la session a été publié sous la cote E/CEPAL/CCE/377 (juin 1976).

10. Au cours de la période écoulée depuis sa création, et conformément à son mandat, le Comité a cherché au cours des premiers mois à obtenir du Siège de l'Organisation des Nations Unies des ressources supplémentaires, tant humaines que matérielles, pour que le Bureau de Port of Spain puisse s'acquitter des tâches supplémentaires qui lui avaient été confiées. La Cinquième Commission (Commission chargée des questions administratives et budgétaires) de l'Assemblée générale a donné son accord et, durant la période considérée, il a été procédé au recrutement de la quasi totalité du personnel voulu.

11. Une autre étape importante a été réalisée en juin 1976 avec la réunion inter-institutions qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York afin de définir la tâche incombant à chaque organisation, dans son domaine de compétence propre, pour l'exécution du programme de travail du Comité. L'accent a été mis sur la structuration d'un programme efficace et facilement réalisable qui regroupe les activités communes des organisations représentées à la réunion.

12. Le rapport de la réunion, qui avait été rédigé de manière à mettre en relief le caractère opérationnel des divers projets, a été communiqué à chaque organisation pour examen. Parmi les projets examinés, figuraient divers projets déjà en cours d'exécution comme le projet relatif au Centre de documentation pour les pays membres du Comité antillais de développement et de coopération, des projets UNESCO/CEPAL visant à favoriser l'élimination des barrières linguistiques, et d'autres projets qui ont maintenant atteint la phase opérationnelle 3/.

13. Des activités communes de programmation ont été organisées par la suite à Santiago (Chili), en février 1977; y ont participé les secrétariats du PNUE et de la CEPAL, qui ont examiné en détail divers projets relatifs aux problèmes de l'environnement dans la zone des Antilles qui intéressaient les Etats membres du Comité antillais.

14. Le Comité antillais de développement et de coopération a tenu sa deuxième session à Saint-Domingue (République Dominicaine) du 16 au 22 mars 1977. A l'ordre du jour de cette session figuraient l'examen du rapport de la réunion interinstitutions susmentionnée, l'examen des mesures adoptées par le secrétariat depuis la première session du Comité et le programme d'activités fixé pour l'année 1977.

3/ Voir Informe de la Reunión Interinstitucional para Coordinar la Ejecución del Programa de Trabajo del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe (E/CEPAL/CDCC/11) (Réunion interinstitutions pour coordonner l'exécution du programme de travail du Comité antillais de développement et de coopération).

Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé

15. Le Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé a tenu sa troisième session à Saint-Domingue (République Dominicaine) du 9 au 15 mars 1977; y participaient les pays en développement membres de la CEPAL, conformément à la résolution 310 (XV). Cette réunion avait principalement pour tâche l'évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Un document élaboré par le Secrétariat et intitulé "El Desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (le développement économique et social et les relations extérieures de l'Amérique latine) (E/CEPAL/1024) a été soumis à la réunion pour examen.

16. L'ordre du jour de cette réunion comprenait également l'examen du rapport du Secrétaire exécutif de la CEPAL sur les établissements humains (E/CEPAL/AC.70/4) et, surtout, les dispositions institutionnelles à prévoir pour résoudre les problèmes dans ce domaine, les conclusions et recommandations du Comité, y compris l'évaluation régionale, constituent l'un des points principaux qui seront examinés à la dix-septième session.

B. AUTRES ACTIVITES

Activités du secrétariat

17. La présente section et la suivante traitent des activités du secrétariat qui n'ont pas de rapport direct avec les attributions des organes subsidiaires de la Commission. La présentation des activités suit celle des diverses divisions du secrétariat, au risque d'entraîner des répétitions inévitables puisque bon nombre desdites activités relèvent plus ou moins de plusieurs services.

DIVISION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Estudio económico de América Latina, 1976

18. On a établi la version préliminaire de l'Estudio Económico de América Latina, 1976 (E/CEPAL/1026). Cette étude décrit l'évolution de l'économie de l'Amérique latine durant l'année 1976. Une des principales conclusions qui se dégagent de l'étude est qu'au cours de l'année considérée le taux de croissance économique de l'Amérique latine a augmenté sensiblement, sans toutefois atteindre les taux élevés enregistrés lors de la première moitié de la décennie en cours.

19. En outre, dans près des deux tiers des 19 pays d'Amérique latine pour lesquels on dispose d'estimations, le rythme de croissance de la production a été plus élevé en 1976 qu'au cours de l'année précédente, ce qui est une autre indication de l'accélération du taux de croissance économique.

20. Le panorama économique de la région montre également, sauf bien sûr pour quelques pays, une amélioration sensible du secteur extérieur, due principalement aux résultats plus favorables obtenus en ce qui concerne les exportations. Cette amélioration a entraîné une légère réduction du déficit en compte courant, renversant ainsi la forte tendance à la hausse enregistrée les années précédentes.

21. En revanche, la région dans son ensemble a connu une reprise de l'inflation.

22. Il convient de mentionner que l'Estudio económico de 1976 présente une analyse plus détaillée et plus systématique des économies des pays d'Amérique latine, notamment en ce qui concerne les notes relatives aux pays.

Analyse du développement en Amérique latine, 1950-1975

23. On a élaboré une étude de l'économie de l'Amérique latine entre 1950 et 1975, qui identifie les stades intermédiaires et les schémas de croissance des principaux facteurs internes et externes. L'industrialisation a fait l'objet d'une attention particulière.

L'inflation en Amérique latine

24. Au cours de la période considérée, la CEPAL et la Banque centrale du Venezuela ont organisé à Caracas (Venezuela), du 29 novembre au 3 décembre 1976, un séminaire sur l'inflation qu'a connue récemment l'Amérique latine. Les documents suivants ont été soumis à ce séminaire : "La inflación reciente en América Latina" (La récente inflation en Amérique latine) (ST/CEPAL/Conf.60/L.2); "La inflación argentina en los años setenta" (L'inflation en Argentine dans les années 70) (ST/CEPAL/Conf.60/L.3); "La inflación interna y las causas de la devaluación del peso mexicano" (L'inflation interne et les causes de la dévaluation du peso mexicain) (ST/CEPAL/Conf.60/L.4); "Algunas determinantes de la inflación reciente en Colombia 1971-1976" (Quelques causes de la récente inflation en Colombie 1971-1976) (ST/CEPAL/Conf.60/L.5); "La reciente experiencia inflacionaria en Guatemala" (La récente période d'inflation au Guatemala) (ST/CEPAL/Conf.60/L.6); et "La inflación reciente en Venezuela" (La récente inflation au Venezuela) (ST/CEPAL/Conf.60/L.7).

25. Sur cette même question, on a publié dans la série Cuadernos de la CEPAL deux études sur l'inflation élaborées par la Division du développement économique et intitulées : "Inflación en los países centrales" (L'inflation dans les pays d'Amérique centrale) et "La inflación importada y América Latina 1972-1974" (L'inflation importée et l'Amérique latine).

Sociétés transnationales

26. La Division a réuni des renseignements pour l'étude des effets des sociétés transnationales sur l'industrie des produits manufacturés en Amérique latine. Cette étude, qui doit servir de base aux enquêtes qui seront effectuées sur les effets des activités des sociétés transnationales, consiste essentiellement en une évaluation des renseignements dont on dispose sur l'incidence de ces sociétés dans les pays de la région.

27. La Division a étudié en outre les répercussions de la deuxième session de la Commission des sociétés multinationales du Conseil économique et social sur le programme de travail du Groupe CSTN/CEPAL sur les sociétés transnationales.

28. D'autres études sont actuellement en cours : a) une évaluation des activités internationale de sous-traitance des sociétés transnationales; b) l'intégration industrielle dans les pays andins et le rôle actuel et futur des sociétés transnationales dans ce processus d'intégration; c) la présence des sociétés transnationales et leurs effets sur les produits de base d'exportation; d) les activités commerciales des sociétés transnationales et les produits de base destinés à l'exportation : comparaison des effets de ces sociétés sur le développement économique en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

DIVISION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

29. La Division du développement social, se fondant sur la notion de développement intégré exposée dans la Stratégie internationale du développement et précisée par la suite dans les évaluations de Quito et Chaguaramas, a axé ses travaux sur deux grands thèmes : les styles de développement et les transformations sociales en Amérique latine.

30. Les projets de la Division ont porté en général sur l'interprétation, selon une approche unifiée, des options de développement offertes à la région, dans le cadre des processus de changement social.

31. En ce qui concerne ces projets, des études ont déjà été entreprises sur les questions suivantes : la stratification professionnelle; le logement et les services urbains; la femme et son intégration au développement; les problèmes de l'emploi; la dynamique de la répartition du revenu; le développement social rural et la situation de la famille en Amérique latine.

Styles de développement

32. Les études sur cette question visent à permettre de mieux comprendre le développement conçu comme un processus global de changements sociaux interdépendants, de concevoir et d'essayer des méthodes permettant d'évaluer dans quelle mesure les variantes nationales des objectifs et des stratégies de développement sont viables et compatibles avec le bien-être de l'homme, d'élaborer un cadre conceptuel mieux adapté pour l'évaluation future des tendances de développement en Amérique latine, et d'offrir des conseils plus réalistes et plus complets aux gouvernements en ce qui concerne les options politiques qui s'offrent à eux et l'importance que revêtent les programmes économiques et sociaux dans la politique générale.

33. La Division révisé actuellement deux documents internes : "Las utopias concretas y su confrontacion con el mundo de hoy" (Les utopies concrètes et le monde d'aujourd'hui) (CEPAL/BORRADOR/DS/134), et "La pobreza como fenómeno social y como problema central de la politica de desarrollo" (La pauvreté, phénomène social et problème central de la politique de développement) (CEPAL/BORRADOR/DS/133); elle a par ailleurs élaboré les documents suivants : "América Latina en los escenarios posibles de la Distension" (L'Amérique latine et les différentes formules possibles de détente) (CEPAL/CORRADOR/DS/141) 4/ et "Las propuestas de un nuevo orden economico internacional en perspectiva" (Les propositions d'un nouvel ordre économique international en perspective) (CEPAL/BORRADOR/DS/143). Toutes ces études examinent divers aspects des perspectives de développement en Amérique latine.

4/ A paru ultérieurement dans la Revista de la CEPAL, deuxième semestre de 1976.

Changements sociaux en Amérique latine

34. La Division a rédigé une étude intitulée "Tipos de concentración del ingreso y estilos políticos en América Latina", diffusée d'abord sous la cote CEPAL/BORRADOR/DS/138 puis, par la suite, publiée dans la Revista de la CEPAL (deuxième semestre de 1976). Ce document met en lumière les liens existant entre les différents degrés de concentration du revenu et les divers types de régime politique.

35. La Division du développement social a achevé sa contribution au document du Secrétariat intitulé "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024).

36. Au cours de la période considérée, le document intitulé "La vivienda en América Latina : una visión de la pobreza crítica" (CEPAL/BORRADOR/DS/142), a été distribué aux divers services du secrétariat. Cette étude montre que la part des ressources régionales consacrées à l'habitation qui est réservée aux couches moyennes est très disproportionnée, et que les programmes publics n'ont qu'une action très limitée sur la crise du logement dans le cas des couches pauvres de la population.

37. La Division a collaboré avec le Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC) à l'organisation de la réunion régionale préparatoire de la Conférence mondiale tripartite de l'OIT sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail, qui s'est tenue à Cartagène (Colombie) du 3 au 7 mai 1976, sous les auspices de l'OIT et de la CEPAL. La Division a continué de collaborer par la suite avec le Programme pour déterminer quelle sera la position de la région, lors de la Conférence, à l'égard d'une large gamme de questions liées à la politique de l'emploi.

38. La question de l'intégration des femmes au développement en Amérique latine, question relativement nouvelle, qui a reçu une impulsion majeure avec la Conférence mondiale sur cette question (Mexico, juin 1975), a donné lieu à d'importantes activités au sein de la Division du développement social. Un programme de travail sur la participation et l'intégration des femmes au développement en Amérique latine a été élaboré et communiqué aux institutions spécialisées des Nations Unies. Des fonctionnaires de la Division ont assisté à deux réunions interinstitutions convoquées par le secrétariat de la CEPAL pour mettre en oeuvre un programme mixte interinstitutions fondé sur le plan d'action mondial relatif à la condition de la femme (Santiago, décembre 1976). Conformément aux mandats précédents qui lui avaient été confiés et aux recommandations qui lui avaient été faites, le Secrétariat a convoqué une réunion technique consultative (Mexico, janvier 1977) à laquelle ont participé des experts invités, en consultation avec leur gouvernement, pour préparer un projet de plan d'action régional qui serait examiné lors de prochaines réunions régionales.

39. Au cours de cette même période, deux missions d'assistance technique ont eu lieu en Equateur, leur but étant de fournir au Conseil national de planification des services consultatifs sur son programme social et de participer à l'élaboration d'un projet d'étude sur les changements sociaux en milieu rural.

DIVISION CEPAL/ONUUDI DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'avenir du développement industriel et le nouvel ordre économique international

40. Dans le cadre des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action de Lima en matière de développement industriel et de coopération internationale adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUUDI et ratifiés par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire, la Division du développement industriel a élaboré deux études portant sur l'évolution enregistrée par l'industrie en Amérique latine et ses perspectives dans un avenir immédiat. Ces études, intitulées : "El proceso de industrialización latinoamericana en el último cuarto de siglo" et "La industria latinoamericana durante el actual decenio y sus perspectivas", ont servi de base à l'élaboration des chapitres consacrés au secteur industriel dans le document du Secrétariat, intitulé "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024).

Industries chimiques

41. La Division a continué à travailler à une étude consacrée à l'offre d'engrais en Amérique latine.

Industries de biens d'équipement

42. Un avant-projet sur la situation, les tendances et les perspectives à moyen terme de la demande de biens d'équipement dans la région a été terminé et doit faire l'objet d'un examen interne. On a tenu compte pour l'élaboration de ce document du développement rapide de ce secteur dans certains pays d'Amérique latine et des possibilités de développement et de diversification de la production de biens d'équipement dans la région.

43. En outre, des discussions ont été entreprises avec l'ONUUDI pour définir les conditions dans lesquelles la Division CEPAL/ONUUDI collaborerait à l'organisation d'une série de réunions de consultation au niveau gouvernemental sur le secteur des biens d'équipement en général et sur plusieurs branches données de ce secteur. Cette série de réunions doit débiter en 1978.

44. On a étudié également la possibilité de collaborer avec l'Association latino-américaine des chemins de fer à une étude régionale sur la fabrication de matériel ferroviaire en Amérique latine.

Agro-industries

45. Un avant-projet sur l'importance des activités agro-industrielles dans une stratégie régionale visant à un développement économique équilibré et sur les possibilités de développement futur de ces activités a été terminé et doit faire l'objet d'un examen interne.

46. Des contacts étroits ont été maintenus avec l'ONUDI, le but étant de définir comment la Division commune collaborerait à l'organisation, au siège de la CEPAL, de deux réunions régionales préparatoires pour les premières réunions consultatives sur les matières grasses et les huiles végétales et sur le cuir et les produits du cuir, prévues pour juin 1977.

47. La Division est en train d'établir pour ces réunions, en collaboration avec la Division CEPAL/FAO de l'agriculture, un document sur les activités des agro-industries en Amérique latine, en particulier sur les possibilités de coopération internationale, afin d'accroître la part de ce secteur dans la production mondiale d'ici l'an 2000.

Sylviculture

48. La Division a rédigé plusieurs rapports sur les possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier dans plusieurs pays de la région, en s'attachant particulièrement à identifier de nouveaux projets. Ces études ont été effectuées en collaboration avec le groupe de la FAO sur la planification et le développement de la sylviculture en Amérique latine, et elles s'inscrivent dans le cadre d'un programme qu'exécutent actuellement la FAO et le PNUD au niveau mondial. En outre, ces rapports ainsi que d'autres renseignements que l'on rassemble actuellement serviront de base pour une étude plus importante qu'a déjà entreprise la Division.

Définition du programme de travail de la Division CEPAL/ONUDI du développement industriel

49. Les discussions se sont poursuivies avec l'ONUDI pour définir le programme de travail de la Division CEPAL/ONUDI du développement industriel ainsi que les ressources dont elle disposera.

50. Le Directeur de la Division du développement industriel a participé à Vienne, du 8 au 12 novembre, à une série de réunions au cours desquelles on a examiné le programme de travail du Centre international d'études industrielles de l'ONUDI pour 1978-1979 et mis en lumière certains domaines offrant des possibilités de collaboration future. Compte tenu de ces principes directeurs de caractère général, on a entrepris de définir certains projets concrets.

Réunions et séminaires

51. Au cours de la période considérée, plusieurs fonctionnaires de la Division CEPAL/ONUDI du développement industriel ont participé, en tant que représentants, de la CEPAL, aux réunions suivantes : deuxième Congrès latino-américain de l'industrie des engrais, organisé par l'Association pour le développement des

engrais en Amérique latine (Caracas, 23-26 août 1976); Congrès latino-américain sur le papier et la pâte à papier (Buenos Aires, 8-12 novembre 1976) et premier Congrès latino-américain de pétrochimie (San Carlos de Bariloche (Argentine), 14-20 novembre 1976). De plus, un des fonctionnaires de la Division a assisté, en qualité d'observateur, aux réunions sectorielles de l'ALALE, organisées parallèlement à la quatorzième réunion plénière de l'Association latino-américaine de l'industrie électrique et électronique (São Paulo (Brésil), 5-15 juillet 1976). La Division a participé également à la première réunion de consultation sur l'industrie des engrais (Vienne, 17-21 janvier 1977) et à la première réunion de consultation sur l'industrie sidérurgique (Vienne, 7-11 février 1977).

Coopération technique

52. Au cours de la période considérée, une mission a été organisée en Argentine afin d'étudier les perspectives de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier ainsi que divers projets concrets dans ce secteur.

53. La Division a également collaboré avec le Gouvernement paraguayen à l'élaboration d'un programme d'assistance technique devant être exécuté par la CEPAL et l'ONUDI.

DIVISION CEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE

54. Les changements brusques survenus sur le plan international en ce qui concerne les marchés et les prix des produits agricoles de base et en ce qui concerne l'offre et le cours des facteurs de production agricoles ont amené les gouvernements de la région à se préoccuper davantage du rôle que doit jouer l'agriculture dans le développement économique de chaque pays et à reformuler leur politique agricole en vue de corriger leur stratégie et de fixer de nouveaux principes directeurs pour leurs programmes de développement sectoriel.

55. Vu le rôle prépondérant du secteur agricole dans la majorité des pays de la région et les corrélations entre ce secteur et d'autres secteurs de l'économie, la CEPAL a accordé un haut rang de priorité à l'analyse des effets de la situation économique internationale sur l'agriculture des pays de la région.

56. La Division CEPAL/FAO de l'agriculture s'est efforcée d'aider les gouvernements dans ce domaine. Elle a analysé les répercussions de la situation mondiale dans la région, en particulier dans le secteur de l'alimentation, ainsi que la façon dont a réagi le secteur agricole en Amérique latine.

57. Durant le premier semestre de 1976, les activités de la Division ont été consacrées aux préparatifs de la Conférence latino-américaine CEPAL/FAO de l'alimentation (Lima, 26 au 29 avril 1976). La Division a rédigé des documents pour la Conférence et a dû collaborer à l'établissement d'autres documents, élaborés par le Bureau régional de la FAO et par des consultants, ce qui l'a obligée à concentrer ses efforts et à respecter un programme de travail très strict.

58. Les résolutions adoptées à la Conférence ainsi que les rapports, dans lesquels figurent les principales déclarations des pays sur les points examinés, ont donné aux travaux de la Division CEPAL/FAO de l'agriculture leur orientation actuelle.

59. La Division a également collaboré à l'analyse des principales caractéristiques du développement agricole au cours des 25 dernières années et de l'évolution de ce secteur au cours de la période 1970-1976, analyse qui fait partie du document du secrétariat intitulé "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024).

60. On a élaboré et distribué pour observations un document intitulé "La cooperación internacional en el ámbito de los productos básicos agrícolas : convenio sobre productos y asociaciones de productores" (CEPAL/BORRADOR/CEPAL/FAO/147). Ce document évalue la situation des accords actuels sur les produits de base et examine les mesures qui pourraient être prises par les associations de producteurs pour faire progresser les prix de leurs produits de base.

61. Des contacts ont à nouveau été pris avec le Secrétariat permanent du Système économique latino-américain et avec le Conseil de l'Accord de Carthagène, qui ont exprimé le souhait que la Division continue de collaborer avec eux à l'exécution de leurs programmes de travail dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Après la troisième réunion ordinaire du Conseil latino-américain, le Système économique latino-américain soumettra à la CEPAL et à la FAO une demande détaillée pour solliciter la collaboration de la Division. De son côté, le Conseil de l'Accord de Carthagène a demandé la collaboration de la Division pour exécuter les activités décidées par les Ministres de l'agriculture du Groupe andin à leur deuxième réunion.

62. La Division a également conseillé l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE) et la Communauté des Antilles (CARICOM) sur leur programme de travail dans le secteur agricole et collabore avec elle et a conseillé le Gouvernement paraguayen dans l'examen des problèmes que soulèvent la commercialisation de la viande et d'autres produits agro-industriels.

DIVISION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

63. Les travaux réalisés par la Division au cours de la période considérée ont porté essentiellement sur l'organisation de la réunion régionale préparatoire pour l'Amérique latine et les Antilles en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, réunion qui a eu lieu à Lima (Pérou) du 30 août au 3 septembre 1976.

64. Pour cette réunion, la Division a rédigé un document, qui est un rapport régional sur les ressources hydrauliques de l'Amérique latine et qui est intitulé "Los recursos hidráulicos de América Latina. Informe regional" (ST/CEPAL/Conf.57/L.2). De leur côté, les pays participants ont présenté des rapports nationaux dans lesquels ils faisaient une évaluation réaliste de leurs ressources en eau, le but étant de permettre à la Conférence d'examiner les besoins réels des pays.

19. Le présent rapport est une révision et complétion de rapport, qui a été préparé par le secrétariat régional sous le titre "Informe de la Reunión Regional sobre el agua en América Latina y el Caribe de la Conferencia de las Naciones Unidas sobre el Agua" (E/CEPAL/L.109).

20. Ce rapport amplifie les recommandations que les pays de la région ont formulées dans le titre "Propositions d'action - consensus de Lima relatif aux ressources de l'eau", à la Conférence des Nations Unies sur l'eau, tenue à Lima (Pérou) du 14 au 25 mars 1977.

Aspects économiques de l'eau, le développement et l'environnement en Amérique latine

21. Le présent rapport vise à améliorer la planification et la gestion des ressources en eau de l'Amérique latine, en cherchant à concilier les exigences d'un développement économique rapide avec celles de la protection de l'environnement, dont l'un des éléments essentiels est précisément l'eau. Il convient de souligner l'importante contribution du PNUD à ce projet, dans le cadre d'un traité de coopération visant à apporter aux responsables de la planification et de la prise de décisions des contributions concrètes et à leur fournir des indications utiles sur la façon de concilier de certaines exigences et sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter à l'avenir pour préserver la qualité de l'environnement lors de l'utilisation future des ressources en eau de l'Amérique latine.

22. Le présent rapport a élaboré un rapport intitulé "Agua, desarrollo y medio ambiente" (l'eau, le développement et l'environnement) (E/CEPAL/L.118), qui contient des recommandations d'ordre général ainsi que les études de cas qui ont été effectuées au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique, au Pérou et au Venezuela.

23. Une réunion d'experts, organisée sur cette question en mars 1977, a examiné ce rapport et formulé certaines suggestions pour le compléter et l'améliorer. Un résumé du rapport (E/CEPAL/L.150) a été soumis à la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

Aspects économiques de l'énergie en Amérique latine

24. La division a achevé la partie relative à l'énergie de l'étude du secrétariat intitulée "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/L.102b).

25. On y a établi des estimations de la demande globale d'énergie et évalué l'impact de la demande d'énergie électrique, en se fondant sur une étude des sources primaires d'énergie.

26. Un accord a été conclu entre l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) et la CEPAL, qui précise certains domaines de coopération entre les deux organismes et définit ses procédures générales et des mécanismes à cette fin.

L'industrie extractive en Amérique latine

73. La Division a préparé une étude et des notes sur le secteur minier pour le document du secrétariat intitulé "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024).

74. Elle a élaboré des projections de la consommation jusqu'à l'an 2000 pour les minéraux suivants : cuivre, plomb, zinc, aluminium, nickel, argent, soufre, phosphates, spath fluor et fer. La production régionale a été étudiée, de même que le volume des réserves et les possibilités d'exportation.

Environnement

75. Au cours de la période considérée, le rapport sur l'environnement en Amérique latine intitulé "El medio ambiente en América Latina" (E/CEPAL/1018) a été publié. Ce projet a également permis de recueillir une masse considérable de renseignements qui peuvent être consultés au secrétariat : 3 000 fiches qui contiennent des résumés sur des pays donnés, rapports établis par 13 consultants et portant sur 20 pays et environ 400 publications réunis à l'occasion de missions dans divers pays. Ces activités seront suivies par le rassemblement régulier de données et l'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement. Un mémorandum contenant l'accord portant création du service CEPAL/PNUÉ de l'environnement a été signé en février 1977. Les deux organismes préparent actuellement un programme de travail pour les prochaines années.

DIVISION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

76. Conformément aux objectifs définis dans son programme de travail, la Division a continué de collaborer avec les gouvernements des pays membres et les organismes internationaux qui le lui ont demandé, et a participé à l'élaboration d'études présentant un intérêt plus général sur les problèmes communs à l'ensemble de l'Amérique latine. Les trois grands domaines dans lesquels la Division travaille actuellement sont : a) les mesures propres à faciliter le transport aux fins du commerce international; b) les bases d'une amélioration de la planification des transports; et c) l'application de techniques appropriées aux transports latino-américains.

Mesures propres à faciliter le transport aux fins du commerce international

77. L'étude et l'analyse des barrières non douanières qui font obstacle au commerce et aux transports internationaux retiennent de plus en plus l'attention. Des activités ont donc été entreprises pour faciliter le transport aux fins du commerce international de la région.

78. Les problèmes les plus importants à résoudre sont ceux de la coordination et de l'harmonisation des normes applicables au commerce et aux transports internationaux et de la simplification des procédures et des documents requis.

79. La Division travaille actuellement à un document sur la mise en place et la promotion de services de transport terrestre international dans la sous-région andine dans le cadre de l'accord entre la CEPAL et la Société andine de développement, avec la collaboration du Conseil de l'Accord de Carthagène. Ce document comporte deux additifs, le premier qui contient un inventaire de l'infrastructure et des projets pour le couloir central du système routier andin, et le second, déjà distribué pour observations, qui comporte une évaluation des effets qu'aurait une limitation de la charge maximale autorisée à l'essieu sur le coût du transport routier dans la sous-région andine et qui s'intitule "Evaluación de la influencia de la restricción de peso máximo admisible por eje en el costo del transporte automotor de la Subregión Andina" (CEPAL/BORRADOR/TRANS/145/Rev.1).

80. En ce qui concerne les études effectuées par la Division sur le transport des marchandises à destination de la Bolivie qui transitent par des ports chiliens, des discussions ont eu lieu avec les autorités boliviennes et chiliennes sur le fonctionnement du système intégré de transit (SIT) actuellement utilisé entre Arica et La Paz. En outre, à la demande des autorités boliviennes, la Division a élaboré une méthodologie pour la fixation d'un tarif douanier que l'Administración Autónoma de Almacenes Aduaneros (AADAA) (Régie autonome des magasins de douane) pourrait appliquer aux marchandises importées en Bolivie qui transitent par le port d'Arica. Une fois que ce tarif douanier aura été approuvé, les importateurs boliviens pourront connaître à l'avance le coût total des marchandises livrées à destination en Bolivie.

81. La Division a également participé à la deuxième réunion préparatoire latino-américaine pour l'élaboration d'une Convention sur le transport multimodal international, à laquelle ont assisté des représentants de 13 pays latino-américains, pour étudier l'état actuel des négociations à Genève et arrêter la position de l'Amérique latine sur les questions qui seront examinées à la deuxième session du

Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une Convention sur le transport multimodal international. Les documents suivants ont été établis pour cette réunion : "Evolución de la posición latinoamericana en relación con las negociaciones de la Convención de transporte multimodal internacional" (Evolution de la position de l'Amérique latine sur les négociations relatives à la Convention sur le transport multimodal international) (E/CEPAL/L.141); "Comentarios al temario provisional de la segunda reunión regional latinoamericana preparatoria de la Convención internacional del transporte multimodal" (Annotations à l'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion préparatoire régionale pour l'élaboration d'une Convention sur le transport multimodal international) (E/CEPAL/L.145) et l'additif 1 à ce document "Reglas uniformes para un documento de transporte combinado" (Règles uniformes pour l'établissement d'un document à utiliser dans le transport combiné) de la Chambre de commerce internationale.

82. A la septième réunion des Ministres des travaux publics et des transports de la Pointe Sud de l'Amérique du Sud, la CEPAL a été priée d'élaborer un projet de convention latino-américaine sur la responsabilité civile des transporteurs terrestres ainsi qu'une étude sur les normes que doivent respecter les exploitants de services de transport multimodal en Amérique latine. En ce qui concerne le transport multimodal, la CEPAL a élaboré un document sur le transport multimodal dans la Pointe Sud et l'appui institutionnel dont il a besoin, document intitulé "El transporte multimodal internacional en el cono sur y sus necesidades de apoyo institucional" (E/CEPAL/L.139), qui a été présenté en tant que document de travail de la réunion susmentionnée.

83. Toujours dans le domaine de la facilitation des transports, la Division a collaboré étroitement avec l'Association latino-américaine des chemins de fer et elle a achevé une étude intitulée "Evaluación de la asistencia técnica recibida por las empresas ferroviarias de América Latina" (Evaluation de l'assistance technique reçue par les sociétés de chemin de fer en Amérique latine) (E/CEPAL/1019).

84. Une assistance technique a été fournie aux pays de la région pour les aider à mettre en place des groupes nationaux chargés de simplifier les formalités de transport et de promouvoir la simplification et la normalisation des méthodes et des documents relatifs au commerce et au transport internationaux.

85. La Division a poursuivi l'élaboration et la diffusion du Boletín FAL sur la facilitation du commerce et du transport en Amérique latine, qui paraît tous les deux mois et donne des renseignements portant, notamment, sur des documents simplifiés et normalisés conformément au formulaire type de la Commission économique pour l'Europe, qui dispensent du contrôle consulaire, et sur les nouvelles formalités de réception et d'expédition dans les ports latino-américains.

86. Une réunion des sociétés de chemin de fer membres de l'Association latino-américaine des chemins de fer s'est tenue au siège de la CEPAL, du 30 août au 3 septembre 1976, pour examiner le règlement d'application de la Convention sur le transport ferroviaire multinational.

Bases d'une amélioration de la planification des transports

87. Lors des années précédentes, on s'était efforcé principalement d'améliorer la collecte de renseignements et le traitement des données statistiques relatives au secteur des transports. Il devient cependant nécessaire également d'améliorer l'échange de données entre ceux qui les produisent et ceux qui les utilisent. Il existe deux instruments modernes qui peuvent permettre d'améliorer sensiblement le processus de prise des décisions dans le secteur des transports. Ce sont : a) les systèmes d'information pour la prise des décisions; et b) les modèles de planification qui offrent une méthodologie rigoureuse pour cette prise de décisions.

88. Au cours de la période considérée, on a élaboré un document intitulé "Information Classification Manual for the Transport Sector" (Manuel de classification des données relatives au secteur des transports) (E/CEPAL/1008/Rev.1).

89. Dans le cadre d'un projet conjoint de la CEPAL et de la Banque mondiale, la Division a continué d'offrir sa collaboration et son assistance aux pays membres en élaborant des méthodes de planification dans des domaines donnés du secteur des transports, en définissant les besoins en matière d'information des systèmes de planification souhaités par les gouvernements, en précisant et en évaluant les organismes producteurs d'informations et en formulant des recommandations sur les moyens de faire parvenir ces informations aux centres de planification.

90. Parallèlement à ce projet, des études ont été réalisées afin de préparer l'installation à la CEPAL du Système intégré d'information scientifique pour la recherche d'information. Ce système d'information est déjà utilisé pour l'impression d'adresses par ordinateur.

Application de techniques appropriées au transport en Amérique latine

91. Dans le cadre de l'accord OEA/CEPAL relatif aux transports maritimes, des réunions de travail ont eu lieu avec des personnalités du Ministère des transports du Chili au sujet de la mise en place éventuelle d'un système de transbordement (roll-on/roll-off) dans ce pays. On a en outre révisé le document sur le code des ports ainsi que le dossier VOYCHAR (voyage-charter).

92. Une version révisée du document intitulé "Aspectos técnicos de la unitarización de carga y las nuevas modalidades del transporte marítimo" (Aspects techniques de l'unitarisation et les nouvelles modalités du transport maritime) (E/CEPAL/L.143), a été élaborée et soumise à la deuxième réunion régionale préparatoire pour l'Amérique latine pour l'élaboration d'une convention sur le transport multimodal international.

Autres activités de collaboration avec des organismes internationaux et assistance technique fournie aux pays de la région

93. A la demande du Système économique latino-américain (SELA), une mission s'est rendue au siège de cette organisation, à Caracas; à cette occasion, il a été suggéré d'inclure éventuellement dans le programme de travail du SELA des questions relatives au transport.

94. Une mission d'assistance technique s'est rendue au Pérou, à l'échelle équatorienne à propos de l'étude effectuée par un consortium japonais-équatorien nationale des chemins de fer.

95. A la demande du Centre brésilien de formation pour le développement, trois causeries ont été organisées sur les problèmes de transport de l'Amérique latine et sur le transport international en Asérie. En outre, la Division a en outre préparé une réponse au questionnaire sur les transports pour la deuxième réunion andine sur les transports qui a eu lieu à Lima du 28 juin au 1er juillet 1976.

96. A la demande du Gouvernement chilien, la Division a soutenu l'élaboration d'un projet d'amendement à la législation de la marine marchande en réponse à une demande de coopération émanant de l'Association latine des chemins de fer, la Division a effectué une étude analytique sur les différentes formules possibles de création d'une unité de compte qui faciliterait la simplicité des transactions effectuées dans le cadre de la Convention sur le transport ferroviaire multinational. Cette étude sera examinée par les associés latins de fer lors d'une réunion qui doit se tenir bientôt à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie).

97. Une assistance technique a été fournie au Brésil pour la planification des transports de l'Etat de Minas Gerais.

DIVISION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DU DEVELOPPEMENT

98. Au cours de la période considérée, les activités de la Division ont porté sur les sujets suivants :

Relations économiques internationales

99. La Division a élaboré une étude qui constitue la deuxième partie de l'Annuaire du secrétariat "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024). Cette étude examine le contexte mondial dans lequel se développent les relations de l'Amérique latine, les principaux défis qui ont survenus dans les centres industriels et dans les pays d'Amérique latine, ainsi que les problèmes du financement et de la dette extérieure, et les relations avec les Etats-Unis d'Amérique, la Communauté économique européenne et d'autres régions (le Japon et les pays socialistes), en identifiant dans le même temps, dans des cas quels sont les principaux problèmes qui se posent. Cette partie est suivie d'un chapitre dans lequel sont évalués les progrès et les perspectives de l'économie économique de l'Amérique latine, et l'étude s'achève sur un ensemble de recommandations concernant les mesures qui pourraient être prises, mesures qui intéressent certains aspects de la politique commerciale internationale, du financement et de la dette extérieure, des investissements directs étrangers, de la technologie et de l'intégration.

100. Toujours dans le domaine des relations internationales, la Division a également élaboré un rapport préliminaire sur les échanges commerciaux de l'Amérique latine avec les pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et établi un projet de recherche sur les relations économiques avec ces pays, avec la collaboration du secrétariat de la CNUCED et l'appui du PNUD. Par ailleurs, le secrétariat de la CEPAL a participé, avec la Japan External Trade Organization (JETRO), à l'organisation d'un séminaire sur l'expérience du Japon en matière de promotion des exportations, auquel ont participé des fonctionnaires des Gouvernements argentin, brésilien, chilien, colombien, mexicain, péruvien et vénézuélien. Ce séminaire, qui s'est tenu à Tokyo du 8 au 19 novembre 1976, a permis d'évaluer les possibilités d'expansion du commerce entre le Japon et les pays d'Amérique latine.

Programme de développement des exportations

101. La Division a achevé les études sur les politiques de promotion des exportations non traditionnelles en Argentine, au Brésil, en Colombie et au Mexique. Ces études, ainsi que d'autres, ont été examinées lors d'un séminaire organisé conjointement par le secrétariat de la CEPAL et la Banque mondiale, qui s'est tenu du 5 au 7 novembre 1976. La Banque mondiale a présenté des études sur la Corée, l'Inde, Israël et la Yougoslavie. Des fonctionnaires de la CEPAL et de la Banque et des invités spéciaux ont participé à ce séminaire. Les documents présentés comprenaient les suivants : "Políticas de promoción de exportaciones en países en desarrollo" (Les politiques de promotion des exportations dans les pays en développement) (ST/CEPAL/Conf.59/L.2); "La política colombiana de promoción de exportaciones" (La politique colombienne de promotion des exportations) (ST/CEPAL/Conf.59/L.3); "Las exportaciones manufactureras argentinas" (Les exportations de produits manufacturés argentins) (ST/CEPAL/Conf.59/L.4); "Las exportaciones manufactureras en América Latina : experiencias y problemas" (Les exportations de produits manufacturés en Amérique latine : expériences et problèmes) (ST/CEPAL/Conf.59/L.5); "La política de desarrollo de las exportaciones de manufacturas del Brasil" (La politique de développement des exportations de produits manufacturés brésiliens) (ST/CEPAL/Conf.59/L.7); "Export Growth in the world environment : the case of Latin America" (La croissance des exportations dans le monde : le cas de l'Amérique latine) (ST/CEPAL/Conf.59/L.8) et "The export of manufactures in Mexico and its promotion policy" (L'exportation des produits manufacturés au Mexique et la politique mexicaine de promotion des exportations) (ST/CEPAL/Conf.59/L.9).

102. Une version révisée de ces documents est en cours d'élaboration et sera publiée ultérieurement.

Financement et dette extérieure de l'Amérique latine

103. Dans ce domaine d'activité, la Division a axé ses travaux sur trois questions : la balance des paiements en compte courant des pays d'Amérique latine, les mouvements de capitaux et la dette extérieure.

104. En ce qui concerne la première, l'objectif a été d'analyser le comportement des importations et des exportations dans un échantillon de pays de la région, en fonction de variables comme les taux de change, le niveau et le taux d'accroissement du produit intérieur brut, les réserves internationales et les valeurs unitaires des importations ou des exportations. Un rapport préliminaire est en cours d'élaboration à partir des résultats obtenus.

105. En ce qui concerne les mouvements de capitaux, on a cherché à expliquer les mouvements de capitaux non compensatoires, en complétant les renseignements officiels disponibles par des données qui permettront de tenir compte des mouvements de capitaux non enregistrés. Un rapport préliminaire a également été achevé sur cette question.

106. En ce qui concerne la dette extérieure, on a regroupé les renseignements obtenus de diverses sources afin d'obtenir une image plus complète de la dette extérieure des pays de la région. Parallèlement, on a procédé à une analyse des possibilités d'accès aux diverses sources de financement et des différents types de mesures qui pourraient être adoptées pour améliorer et garantir cet accès. Les principales conclusions qui se sont dégagées de cette étude figurent dans le document du secrétariat "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024).

107. Parmi les mesures envisagées, il y a lieu de mentionner le système de sécurité financière. Les présidents des banques centrales d'Amérique latine ont décidé, lors de la réunion qu'ils ont tenue à San Salvador en mai 1976, de créer un comité spécial pour étudier les possibilités de coopération financière des pays d'Amérique latine, notamment la mise en place éventuelle d'un "système de sécurité financière", et prié la CEPAL d'assurer, conjointement avec le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA), les services de secrétariat de ce comité.

Intégration économique régionale et sous-régionale

108. Parmi les questions importantes qu'étudie actuellement le secrétariat figurent les options de politique économique qui s'offrent pour le développement futur de l'Amérique latine.

109. L'une de ces options, qui jouit du soutien des gouvernements des pays d'Amérique latine, repose sur un programme régional de coopération économique dans les domaines industriel et commercial, et dans les autres domaines qui favorisent l'intégration.

110. Une réunion interne de consultation sur l'intégration économique, tenue du 10 au 12 janvier 1977, a aidé à définir le programme de travail du secrétariat dans ce domaine. Les documents internes suivants ont été examinés à cette réunion : "Las condiciones cambiantes de la integración y su potencial y posibilidades de desarrollo"; "ALALC - Evaluación del proceso de integración"; "Objetivos e instrumentos de la integración y su relación con las condiciones estructurales de la zona integrada"; et "Las condiciones y perspectivas de la integración en Centroamérica".

111. La Division a élaboré un chapitre sur l'intégration économique qui figurera dans le document du secrétariat "El desarrollo económico y social y las relaciones de América Latina" (E/CEPAL/L024).

112. Les travaux se sont poursuivis sur l'étude de l'incidence du marché latino-américain sur les exportations de produits manufacturés.

113. L'étude des politiques d'intégration et de coopération économiques et des possibilités concrètes d'application de ces politiques à l'avenir constitue un domaine dans lequel le secrétariat se propose d'intensifier ses activités en coopération avec les organismes d'intégration et des pays membres de la CEPAL.

DIVISION DES STATISTIQUES ET DE L'ANALYSE QUANTITATIVE

Comptabilité nationale et documents connexes

114. La Division a mis à jour la base de données de la comptabilité nationale et a complété le recensement de données sur les comptes du secteur public, et a analysé systématiquement les séries de comptes nationaux. Elle a élaboré des programmes d'ordinateur pour le traitement des séries à prix constants sur le produit intérieur brut par type de dépense. Elle a centralisé les données qui étaient disponibles à la fin de 1976 afin d'établir, comme à l'accoutumée, des indicateurs synthétiques du niveau d'activité réalisé au cours de l'année.

115. Des programmes d'ordinateur ont été élaborés en vue du traitement des données relatives aux tableaux d'entrées-sorties établis par les pays de la région.

116. La collaboration avec le Groupe permanent d'experts latino-américains de la comptabilité nationale a été maintenue, et les documents établis récemment au Pérou ont été distribués à ses membres.

117. La Division était représentée aux séances du Groupe des prix du vingt-sixième anniversaire du programme ECIEL, qui s'est réuni à Santiago (Chili) en août 1976 pour discuter de la coordination entre ses travaux et le développement futur du projet relatif à l'indice réel et aux parités du pouvoir d'achat, projet que doit exécuter dans l'avenir la collaboration de la Banque interaméricaine de développement (BID).

Évaluation et analyse des données latino-américaines relatives à la répartition du revenu

118. Les travaux relatifs au projet commun de la CEPAL et de la Banque interaméricaine de reconstruction et le développement (BIRD) se sont poursuivis avec l'élaboration, l'analyse et l'exploitation statistique de nouvelles enquêtes sur les données relatives utilisées dans le cadre du projet.

119. La Division a élaboré une méthode appropriée d'analyse des données et un programme d'ordinateur correspondant, qui sont décrits dans le document interne intitulé "La descomposición : una generalización del método de Theil" (Analyse de la répartition des données : généralisation de la méthode de Theil).

Cette méthode a été appliquée aux données de base disponibles, le but étant d'identifier les facteurs associés à l'inégalité; les résultats obtenus sont reproduits dans un document interne sur la ventilation de l'inégalité des rémunérations dans les pays d'Amérique latine.

120. La Division a cherché à déterminer des seuils de pauvreté. A cette fin, elle a établi des estimations de budgets de base de la consommation pour 10 pays de la région, en se fondant sur les méthodes indiquées dans le document interne intitulé "Un método para estimar presupuestos mínimos de alimentos para los países de América Latina" (Méthode d'estimation des budgets alimentaires minimums pour les pays d'Amérique latine). Les résultats obtenus figurent dans le document intitulé "Necesidades básicas y dimensión de la pobreza en América Latina" (Besoins élémentaires et ampleur de la pauvreté en Amérique latine).

121. La Division s'est par ailleurs attachée à dresser un tableau descriptif de la répartition du revenu par niveau et à tracer les profils de la pauvreté en milieu urbain.

122. La Division était représentée aux séances du Groupe de la distribution du revenu du vingt-sixième séminaire du programme ECIEL, qui s'est réuni à Santiago (Chili) en août 1976 pour examiner les problèmes méthodologiques que soulèvent la mesure et l'analyse de la répartition du revenu.

Estimation et analyse de la répartition du revenu et de l'emploi dans des modèles comportant une stratification technologique

123. La Division a rédigé un document sur une méthode de stratification des activités manufacturières, dans lequel sont présentés les résultats de l'analyse de variance et sa ventilation en facteurs, appliquée aux données censitaires de l'Argentine, du Brésil, du Mexique et du Venezuela.

124. La Division a analysé les problèmes d'estimation des activités non structurées, en vue de l'inclusion de ces dernières dans les tableaux d'entrées-sorties. Dans le cas du Mexique, elle a analysé également la cohérence entre les données fournies par une enquête sur les budgets des ménages, les estimations de la comptabilité nationale et le tableau d'entrées-sorties, en vue de l'utilisation simultanée de ces trois sources.

Commerce extérieur et balance des paiements

125. La Division a amélioré la méthode de déflation des valeurs en compte courant de la balance des paiements par pays en utilisant des indices de la valeur unitaire des biens, du fret et de l'assurance et des services. Elle a par ailleurs élaboré un programme de traitement afin de pouvoir extraire rapidement et directement des bandes magnétiques qui sont envoyées périodiquement par le Fonds monétaire international, accompagnées de renseignements à jour provenant de sa banque de données, les tableaux relatifs à la balance des paiements qui contiennent les données nécessaires pour l'Estudio Económico de América Latina et autres études de la CEPAL.

126. Les séries chronologiques (1928 à 1975) des indices de quantité et des indices de valeur unitaire en dollars des exportations et des importations, des termes de l'échange et du pouvoir d'achat des exportations ont été mises à jour, et une nouvelle année de base, 1970, a été adoptée.

127. Des progrès ont été enregistrés dans les travaux consacrés à la compilation et l'exploitation systématique des données relatives à la direction des échanges, selon le lieu d'origine et le lieu de destination; à l'utilisation et l'application de divers critères de classification pour déterminer la composition des exportations et des importations; au commerce intrarégional et aux exportations latino-américaines de produits manufacturés.

128. A la fin de 1976, la Division a centralisé les données disponibles sur la conjoncture afin d'établir les estimations de la balance des paiements et des indicateurs de valeur, de quantité et de valeur unitaire du commerce extérieur pour l'ensemble de la région et pour les divers pays, qu'elle a fait figurer dans le bilan préliminaire de l'économie de l'Amérique latine en 1976.

129. La Division a resserré les contacts avec les bureaux de statistique des pays de la région de l'ALALE et du SIECA, afin d'obtenir des données détaillées et à jour concernant le commerce extérieur, données destinées à être communiquées au Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, la Division a poursuivi ses travaux consacrés à l'étude des statistiques du commerce extérieur latino-américain, fondée sur les données détaillées fournies par les nomenclatures nationales, qui, grâce aux systèmes de stockage et de recherche de l'information, peuvent être utilisées à diverses fins pour les études de la CEPAL et d'autres organismes régionaux.

Statistiques industrielles

130. La Division a mis à jour ses fichiers à l'aide des données disponibles les plus récentes et de celles recueillies directement auprès des pays au moyen de questionnaires intéressant chaque secteur.

131. La Division a poursuivi son travail de systématisation des indices de production manufacturière dans les pays d'Amérique latine, utilisant une même base et une classification commune, en vue de réviser l'indice régional. Elle a par ailleurs analysé la cohérence entre ces indices et ceux élaborés par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

132. La Division a entrepris un projet d'évaluation de la portée et de la fiabilité des statistiques industrielles latino-américaines, et a procédé à un inventaire des sources, des méthodes et des définitions.

133. Des indicateurs industriels spéciaux ont été élaborés pour le projet agro-industriel, et des estimations relatives aux indicateurs industriels ont été établies pour les années antérieures à 1960, données nécessaires aux fins de la Stratégie internationale du développement (SID).

Statistiques démographiques et sociales

134. Au cours de la période considérée, la Division a poursuivi ses travaux consacrés à l'organisation d'un fichier sur les statistiques de l'emploi, où seront centralisées les données et estimations fiables dont dispose la région sur l'évolution de l'emploi et du chômage dans l'ensemble des secteurs et dans chaque secteur. A cette fin, un accord a été conclu avec le Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC), ce qui facilitera l'analyse et le choix des informations qui alimenteront la base de données.

135. La Division a établi un fichier permanent de données concernant les enquêtes sur les ménages, afin de disposer d'un inventaire à jour des enquêtes sur les ménages effectuées en Amérique latine et de leurs caractéristiques techniques, et de pouvoir stocker et retrouver rapidement les données fournies par ces enquêtes. Des codes ont été établis, les données disponibles ont été classées et les tabulations de certaines enquêtes particulières ont été identifiées.

136. La Division a mis en train un projet sur les indicateurs sociaux dans le cadre du Système intégré de statistiques démographiques et sociales, afin d'évaluer l'applicabilité de divers indicateurs au contrôle du développement social dans les pays de la région et à l'élaboration de programmes destinés à développer les statistiques sociales.

137. La Division a entrepris conjointement avec le CELADE, et avec la collaboration des institutions spécialisées et d'experts, une évaluation des recensements de 1970, laquelle doit lui permettre de formuler des directives en vue de l'application des recommandations internationales dans les recensements qui doivent être effectués dans la région au cours des années 1980. Les recommandations formulées seront intégrées aux mécanismes du Comité pour l'amélioration des statistiques nationales et seront soumises à ce comité pour examen lors de sa prochaine réunion.

138. La Division a élaboré des indicateurs sociaux et des indicateurs de l'emploi pour le document du secrétariat intitulé "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024).

Diffusion des statistiques

139. La Division a établi et envoyé aux imprimeurs l'"Anuario Estadístico de América Latina, 1976" (Annuaire statistique de l'Amérique latine).

140. Le volume de statistiques sur l'enfance et la jeunesse en Amérique latine ("Estadísticas sobre la infancia y la juventud en América Latina"), établi au cours de la période antérieure en coopération avec le FISE, a été distribué.

Coopération technique

141. La coopération technique avec les pays de la région en ce qui concerne les statistiques démographiques et des questions connexes a consisté à fournir les services de conseillers régionaux dans les domaines suivants : méthodes de sondage pour les statistiques démographiques, enquêtes sur les ménages, méthodes de calcul et statistiques de l'état civil.

142. Le conseiller régional pour les méthodes de calcul a fourni une assistance technique aux pays suivants : Argentine, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Pérou, République Dominicaine et Uruguay.
143. Le conseiller régional pour les enquêtes sur les ménages a fourni des services consultatifs dans ce domaine à Haïti, à la Bolivie et à l'Equateur. Il a également donné un cours au Centre interaméricain de l'enseignement de la statistique à Santiago (Chili) sur les sondages dans les opérations de dénombrement et d'évaluation et sur d'autres applications des sondages dans les recensements.
144. Le conseiller régional sur les méthodes de sondage pour les statistiques démographiques a effectué des missions d'assistance technique en Argentine, en Bolivie, en El Salvador, en Equateur, au Guatemala, au Honduras, à Panama, au Pérou et en République Dominicaine. Au cours de 1976, il a donné un cours au Centre interaméricain de l'enseignement de la statistique à Santiago (Chili) sur les sondages dans les opérations d'énumération et d'évaluation et sur d'autres applications des sondages dans les recensements.
145. Le conseiller régional pour les statistiques démographiques a collaboré dans sa spécialité avec les pays suivants : Bolivie, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama et Venezuela.
146. Le Chef de la Section des statistiques industrielles a fourni au Gouvernement paraguayen une assistance technique dans le domaine des statistiques industrielles.
147. Les conseillers régionaux ont de leur côté élaboré des documents méthodologiques sur les sujets suivants : Détermination de la limite dans la construction des strates; estimateur fondé sur un modèle additif; quelques considérations sur les recensements de population en Amérique latine dans les années 1970; plan de sondage et travail opérationnel d'un projet de recherche pilote devant permettre d'évaluer trois questionnaires sur le revenu; étude des caractéristiques démographiques des enquêtes socio-économiques sur les ménages; et recensement de population de 1970 : recueil des normes internationales et des pratiques nationales en Amérique latine.

Autres activités

148. Le Directeur de la Division a assisté à une réunion du Comité spécial de coordination statistique, composé d'un représentant de la CEPAL, d'un représentant du Bureau de statistique de l'ONU et d'un représentant de l'Institut interaméricain de statistique, réunion qui s'est tenue à New York du 28 au 31 octobre 1976; à la réunion des chefs des services de statistique des organismes des Nations Unies qui s'est tenue à New Delhi du 4 au 17 novembre 1976; et à la dix-neuvième session de la Commission de statistique des Nations Unies, qui s'est tenue à New Delhi également du 8 au 19 novembre 1976.
149. La Division a collaboré avec le Centre interaméricain de l'enseignement de la statistique (CIENES) et l'Institut national de statistique du Chili en participant au cours national de formation statistique organisé par l'Institut. Elle a en outre collaboré avec le CIENES en organisant un cours de brève durée sur les méthodes d'analyse et de mesure de la répartition du revenu dans le cadre du cours B que cet organisme offre aux fonctionnaires des services nationaux de statistique.

DIVISION DES OPERATIONS

150. Dans le cadre de la tâche fondamentale de la CEPAL, qui est de promouvoir le développement économique et social des pays d'Amérique latine et de fournir une assistance pour aider à résoudre les problèmes prioritaires dans des domaines déterminés, la Division des opérations a coordonné au cours de la période considérée les activités du secrétariat en matière d'assistance technique et de coopération pour le développement. Les activités opérationnelles dont s'est occupée la Division, et qui découlent en règle générale du programme de travail approuvé par la Commission, relèvent de deux domaines d'action principaux : a) la coopération technique fournie à des pays ou à des groupes de pays sous forme d'études et de conseils par le secrétariat sur des problèmes économiques et sociaux concrets de portée régionale; b) le transfert et la diffusion des résultats des recherches effectuées par le secrétariat, grâce à des services consultatifs fournis directement par le secrétariat ou à des organismes régionaux d'intégration économique ou dans le cadre de centres techniques régionales ou sous-régionales consacrées à des questions prioritaires.

151. Les deux groupes d'activités opérationnelles mentionnées ci-dessus sont financés par les ressources propres de la CEPAL et à l'aide de fonds provenant de sources multilatérales et bilatérales et doivent permettre de faciliter et de promouvoir la coopération entre pays en développement dans la recherche et l'analyse aux problèmes communs ainsi que pour l'échange de données d'expérience et de connaissances et le renforcement des liens économiques.

152. Dans le cadre de ces deux groupes d'activités, le travail de la Division au cours de la période considérée a consisté : a) à formuler des programmes régionaux et sous-régionaux de financement extra-budgétaire, en coordination avec le Bureau de la programmation et en consultation avec le service organique du Bureau du secrétariat, compte tenu des priorités définies dans le programme de travail du secrétariat; b) à négocier le financement de ces programmes et projets par des sources d'aide bilatérale et multilatérale et à exécuter les activités administratives et de gestion relatives à l'administration et à l'exécution des programmes et projets en question; c) à coordonner l'assistance technique et les services consultatifs fournis par le secrétariat aux gouvernements et aux organismes d'intégration régionaux; d) à coordonner les activités déployées par le secrétariat pour promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement de l'Amérique latine et entre zones de différentes régions géographiques, en étroite collaboration avec le Service spécial du PNUD chargé de la coopération technique entre pays en développement et, le cas échéant, avec d'autres organes des Nations Unies; e) à collaborer avec le PNUD à l'organisation de la réunion régionale intergouvernementale sur la coopération technique entre pays en développement (Lima (Pérou 10-15 mai 1976)). A cette occasion, un document a été élaboré et distribué aux participants en tant que document de la conférence, sous le titre "La CEPAL en los esfuerzos del sistema de las Naciones Unidas para promoción de la cooperación técnica horizontal" (La CEPAL et les efforts déployés par le système des Nations Unies pour promouvoir la coopération technique horizontale) (S/PD/AL/L.120); f) à collaborer avec le PNUD à la mise en place du système central de référence (Information Referral System) (INRES) sur la coopération technique entre pays en développement. La CEPAL a identifié les organisations régionales et nationales qui s'inscrivent à l'INRES et leur a distribué les questionnaires fournis par le PNUD.

CENTRE DE PROJECTIONS ECONOMIQUES

Evaluation du processus de développement en Amérique latine et projections de ce processus

153. Au cours de la période considérée, les premiers résultats des travaux entrepris dans le cadre du projet intitulé "Latin American development : its appraisal and long-term prospects : Preliminary summary outline", (Le développement en Amérique latine : évaluation et perspectives à long terme : aperçu préliminaire") (E/CEPAL/L.131) sont devenus disponibles et ont été publiés dans trois documents établis par le Centre.

154. Les deux domaines d'activités principaux ont été : a) l'évaluation du processus de développement au cours de la période d'après-guerre et b) les projections à moyen terme et à long terme des principaux aspects du processus de développement.

155. Lors de l'évaluation du processus de développement, le Centre a d'abord coordonné les travaux des divisions qui y participaient. Ces divisions (Division du développement social, Division CEPAL/FAO de l'agriculture, Division des ressources naturelles et de l'environnement et Division des transports et des communications) ont établi des documents qui seront publiés séparément.

156. Le Centre a participé à la définition des plans et aux discussions relatives aux questions à inclure dans les différents chapitres.

157. En outre, le Centre a réuni un volume important de données de base sur les structures internes des pays de la région et sur leurs relations extérieures. Les premières phases de ce travail ont été achevées.

158. Le Centre a établi un document intitulé "The Economic and Social Development in Latin America, 1970-1975" (Le développement économique et social en Amérique latine, 1970-1975) (E/CEPAL/L.144) à l'intention de la réunion qu'a tenue le Comité de planification à Santiago, du 22 au 26 novembre 1976.

159. Le Centre a rédigé la première partie d'un autre document, intitulé "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024), qui a été présenté à la réunion du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN), tenue à Saint-Domingue en mars 1977, et à la dix-septième session de la CEPAL tenue à Guatemala. Cette première partie comprend une synthèse complète des changements économiques et sociaux intervenus au cours des vingt-cinq dernières années, dont les six dernières années sont examinées plus en détail.

160. Conformément à la résolution 3508 (XXX) de l'Assemblée générale, le Centre a établi à l'intention du Conseil économique et social un document intitulé "Tendencias y proyecciones a largo plazo del desarrollo económico de América Latina" (Tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine) (E/CEPAL/1027).

161. Au cours de la période considérée, de nouvelles projections à long terme et à moyen terme ont été élaborées. Il s'agit pour l'instant de chiffres préliminaires portant sur plusieurs aspects du processus économique : a) un modèle global prenant en considération les principales variables économiques a été établi et utilisé pour

la plupart des pays d'Amérique latine. Ce modèle étudie les principales balances macroéconomiques internes et externes; b) un modèle sectoriel portant sur les principaux secteurs économiques a été élaboré. Ce modèle comporte la production et la demande intérieures, les importations et les exportations pour ces secteurs. Les résultats dont on dispose pour le moment sont purement préliminaires; c) on a fait l'essai d'un modèle relatif au commerce international entre régions pour étudier les courants des échanges. On a comparé les résultats de ce modèle avec ceux qui figurent dans le rapport sur le modèle de Leontieff; d) on a élaboré un modèle de l'emploi qui étudie les perspectives d'accroissement de la productivité eu rapport à la fois avec le progrès technique et les niveaux de revenu, modèle qui a été utilisé pour la majorité des pays d'Amérique latine.

162. Dans tous les cas un travail de coordination a été fait pour assurer la compatibilité de ces modèles. Les résultats préliminaires concernant deux schémas, intéressant principalement les conditions externes du commerce et les finances, ont été consignés dans le document établi à l'intention du Comité de planification.

163. Des projections plus complètes figurent dans le document intitulé "The Economic and Social Development of Latin America, 1970-1975" (E/CEPAL/L.144).

164. Dans ce même document figurent également des projections démographiques établies à l'aide de modèles d'expérimentation numérique dont on trouvera une description dans les paragraphes qui suivent. En outre, le document "Indicadores del Desarrollo Económico y Social en América Latina, 1976" (E/CEPAL/1021) a été mis à jour.

Modèles d'expérimentation numérique

165. Au cours de la période considérée, ces modèles ont été utilisés essentiellement dans les projections démographiques.

166. Ces projections ont été établies avec l'aide du Centre latino-américain de démographie (CELADE). Les chiffres et les thèses auxquels on aboutit sont compatibles avec ceux du CELADE, mais on a également essayé d'analyser des variantes possibles des tendances historiques.

CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

167. Le Centre a pour tâche de faciliter les activités de développement en Amérique latine grâce au classement systématique des données bibliographiques de base dans les domaines économique et social et de créer des mécanismes permettant aux chercheurs, aux institutions privées et publiques et aux organismes internationaux d'accéder rapidement et à peu de frais à ces données.

168. Dans cette optique, le CLADES encourage et soutient la création de services nationaux de documentation et d'information, veillant à normaliser leurs systèmes d'information de manière qu'ils soient compatibles et permettent le transfert des données bibliographiques, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau régional; par ailleurs, il coordonne les initiatives des gouvernements dans ces domaines afin d'éviter que les efforts ne fassent double emploi et que l'on n'investisse des ressources dans des matériels et des systèmes qui ne répondraient pas aux besoins véritables de la région.

Services consultatifs fournis aux organisations nationales
et aux organisations régionales

169. Le CLADES a fourni des services consultatifs à l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) à Quito, à l'intention de laquelle il a fait une évaluation et formulé une proposition en vue de l'organisation d'un centre de documentation sur l'énergie dans la région; à l'Institut d'économie, de législation et de gestion des eaux (INELA) à Mendoza, dont il a évalué les services d'information.

170. Le CLADES a fourni une assistance au Bureau des Antilles sous la forme d'une étude consacrée à la création d'un centre de documentation destiné à desservir les pays membres du Comité antillais de développement et de coopération, qui est un organe commun où sont représentés la CEPAL et les gouvernements des pays des Antilles. Un document a été établi et présenté à la deuxième session de ce comité.

171. Le CLADES a effectué une enquête exploratoire sur les systèmes d'information de l'Institut pour l'intégration de l'Amérique latine (INTAL) en vue d'élaborer une méthodologie qui permette de diagnostiquer le problème de la diffusion de la documentation sur la question de l'intégration. Un programme de coopération conjoint sur les techniques de documentation a également été mis en train. Ce programme prévoit l'élaboration d'un microthesaurus sur l'intégration, et l'organisation d'un séminaire technique qui permette d'échanger des données d'expérience dans le domaine de l'information et de la documentation.

Collaboration avec les divisions de la CEPAL

172. Le CLADES a fourni une assistance en vue de l'organisation des sources documentaires d'information et de la mise en oeuvre d'un système de contrôle et de recherche documentaires à la Division des statistiques, à la Division CEPAL/FAO de l'agriculture et à la Division des ressources naturelles et de l'environnement.

173. Le CLADES a fourni à la Division des ressources naturelles et de l'environnement une aide documentaire dans le domaine de l'environnement. Il a collaboré à la révision de la bibliographie figurant dans le rapport intitulé "El medio ambiente en América Latina" (L'environnement en Amérique latine) (E/CEPAL/1018) en normalisant la classification des auteurs et des titres des ouvrages consultés. Un microthesaurus de l'environnement en Amérique latine est également en cours de préparation.

Autres services consultatifs

174. Le CLADES a fourni une assistance et distribué de la documentation bibliographique technique à la Bibliothèque du Département de l'administration et de l'économie de l'Université du Chili à Valparaiso; au centre de documentation de la Corporación de Investigaciones Económicas para América Latina, au Centro de Documentación Cooperativo et au centre de documentation de la Fundación para el Desarrollo de América Latina (FUDAL).

Documentation et processus techniques

175. L'analyse des documents de la CEPAL et de l'ILPES est une tâche à laquelle on a estimé qu'il fallait accorder la plus haute priorité. Le CLADES examine actuellement avec soin l'incorporation de nouveaux descripteurs jugés indispensables pour l'indexation de ces documents. Il a par ailleurs établi une nouvelle formule type pour la mise sur ordinateur des données et a élaboré un manuel de directives.

176. Le CLADES a révisé l'analyse documentaire effectuée dans le cadre du précédent système de traitement de l'information et l'a adaptée au nouveau système automatisé de recherche documentaire utilisé par la CEPAL.

177. Une fois que les données bibliographiques des documents de la CEPAL et de l'ILPES ont été mises sur ordinateur, on a fait l'essai de divers schémas de recherche documentaire. La première feuille de sortie d'imprimante, portant des données bibliographiques y compris un index de descripteurs, sera produite sous peu.

178. Le CLADES a élaboré plusieurs bibliographies consacrées à des questions diverses, dont les suivantes : prévisions; vingt-cinq ans d'agriculture bolivienne; le développement industriel et le transfert des techniques 1971-1975; et la sous-traitance dans l'industrie.

179. Le CLADES a établi deux répertoires importants, qui sont actuellement en cours de révision, à savoir le répertoire des organismes latino-américains qui s'occupent de l'environnement et le répertoire des organismes socio-économiques d'Amérique latine.

Projet de recherche CLADES/CIRD sur le développement des systèmes
d'information en Amérique latine

180. On a terminé les travaux consacrés à l'élaboration d'une méthodologie qui doit permettre de faire l'inventaire des services de documentation économique et sociale existant en Amérique latine et aux Antilles, et on a établi le format définitif du questionnaire à l'issue de plusieurs consultations avec des spécialistes de la région. Ce questionnaire a été essayé à titre expérimental dans le cadre d'un projet d'inventaire réalisé au Chili.

181. Au cours de la période considérée, des missions ont été organisées pour inviter les pays à participer au projet et définir les éléments nationaux les plus importants pour l'exécution dudit projet. Ces pays sont l'Argentine, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Equateur, le Guatemala, la Guyane, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, Porto-Rico, la République Dominicaine, le Surinam, Trinité-et-Tobago, le Venezuela et l'Uruguay.

182. Le projet est actuellement en cours d'exécution dans la quasi-totalité des pays mentionnés, et sera entrepris dans les autres au cours du premier semestre de cette année.

183. Il a été procédé à des consultations préliminaires avec plusieurs organes d'intégration afin de déterminer leur participation au projet relatif à l'inventaire de la documentation de faible diffusion produite par les organes d'intégration économique de l'Amérique latine et des Antilles. On a entrepris à l'Institut pour l'intégration de l'Amérique latine (INTAL) un projet pilote comportant deux phases : a) l'élaboration d'un cadre conceptuel en vue de l'identification des principales composantes de ses systèmes d'information et b) la mise en train d'un programme conjoint qui permettra la production d'une bibliographie analytique sur la documentation de faible diffusion consacrée à la question de l'intégration de l'Amérique latine, grâce à l'uniformisation des normes et des vocabulaires. Des travaux préliminaires sur le terrain ont été effectués au Conseil de l'Accord de Cartagène (JUNAC).

184. Enfin, un cadre conceptuel révisé sur la question de la diffusion de la documentation a été élaboré et sera essayé à titre expérimental dans les différentes divisions de la CEPAL, le but étant d'améliorer la méthodologie avant d'étendre le projet à d'autres organes d'intégration.

BUREAU DE MEXICO

Programme de développement économique

185. au Cours de la période considérée, le Bureau de Mexico a effectué, pour inclusion dans l'Estudio económico de América Latina, 1976, les analyses sectorielle et générale de l'économie des pays suivants : Mexique, Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica et Panama.

186. A cette fin, il a rassemblé les statistiques que ces pays ont publiées à ce sujet au cours de la période considérée, et recueilli directement dans chacun de ces pays les renseignements qualitatifs et autres données sur l'évolution de la conjoncture.

187. Il a, en outre, poursuivi la mise en ordre et l'analyse des données statistiques afin de préparer l'étude rétrospective sur le développement de l'Amérique centrale de 1950 à 1975.

Intégration économique de l'Amérique centrale

188. Le Bureau de Mexico a poursuivi les travaux liés à l'exécution des décisions adoptées par le Comité de coopération économique d'Amérique centrale et formulé une proposition concernant des projets pour l'Amérique centrale qui seraient présentés par les pays de la sous-région à la Banque interaméricaine de développement lors d'une prochaine assemblée des gouverneurs. Il est intervenu auprès de la Banque centraméricaine d'intégration économique pour que soient recrutés des consultants qui travailleraient avec la CEPAL à la formulation de plusieurs de ces projets.

Planification et politique économique en vue du développement

Politique fiscale au Costa Rica

189. Le Bureau de Mexico a poursuivi ses travaux consacrés à l'étude sur la politique fiscale et le développement économique du Costa Rica, et il a révisé un projet de document concernant l'impôt sur le revenu.

Cours sur la planification et la politique économique au Costa Rica

190. Des fonctionnaires du Bureau ont participé à ce cours sur la planification et la politique économique, organisé sous les auspices du PNUD, de l'ILPES, de la CEPAL/ICAP; ils y ont fait des exposés sur l'intégration économique et la politique fiscale.

L'exportation d'articles manufacturés au Mexique et la politique de promotion des exportations

191. Le Bureau a révisé et mis à jour le document consacré à cette question - "La exportación de manufacturas en México y la política de promoción" -, en y ajoutant une partie qui décrit les répercussions que la libre fluctuation du peso mexicain pourrait avoir sur la politique de promotion des exportations.

192. Les documents suivants ont été rédigés par le Bureau : "Notas para el estudio económico de América Latina, Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panamá y México" (Notes pour l'étude économique de l'Amérique latine, du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama et du Mexique) (CEPAL/MEX/76/1-7); "Notas sobre el proceso inflacionario con particular referencia a la experiencia en Centroamérica" (Notes sur le processus inflationniste eu égard en particulier à l'expérience de l'Amérique centrale) (CEPAL/MEX/76/9); "Notas preliminares acerca de la construcción de un modelo de corto plazo para Honduras" (Notes préliminaires relatives à la construction d'un modèle à court terme pour le Honduras) (CEPAL/MEX/76/Hond1); "Notas explicativas sobre los propósitos y alcances del estudio de política tributaria y desarrollo económico de Costa Rica" (Notes explicatives sur les buts et objectifs de l'étude de la politique fiscale et du développement économique au Costa Rica) (CEPAL/MEX/76/C.RICA/1); "Notas explicativas sobre contribuciones de mejoras" (Notes explicatives sur les contributions propres à effectuer des améliorations) (CEPAL/MEX/76/C.RICA/2).

Coopération technique

193. Le Bureau a fourni des services consultatifs au Gouvernement costa-ricien sur l'imposition des gains en capital.

194. Au Honduras, des cours ont été donnés sur les systèmes comptables pour la planification économique et sur la "politique industrielle".

195. Au Panama, le Bureau a fourni des services consultatifs sur la comptabilité nationale et l'analyse de sa situation actuelle.

Programme de développement industriel

Collaboration au processus d'industrialisation dans les pays d'Amérique centrale et dans d'autres pays

196. Le Bureau a établi une nouvelle version du document relatif à l'établissement d'un système national de promotion commune de projets industriels. Il étudie dans ce document l'opportunité de créer dans le secteur public une société centraméricaine qui serait chargée de stimuler la constitution d'entreprises multinationales en Amérique centrale.

197. Le Bureau a achevé une étude sur l'opportunité de fabriquer de l'acide phosphorique et des sous-produits dans la sous-région. Il y suggère de commencer par installer une usine de phosphate diammonique.

Coopération technique

198. Au cours de la période considérée, le Bureau a fourni au secrétariat du Conseil national de la planification économique du Guatemala des services consultatifs sur la création d'un mécanisme d'exécution des projets industriels.

199. En El Salvador, le Bureau a travaillé avec l'Office de planification industrielle du Ministère de l'économie à définir les grandes lignes du plan de développement industriel pour la période 1978-1982.

200. Au Honduras, le Bureau a collaboré avec le Secrétariat technique du Conseil supérieur de la planification économique à l'établissement du plan d'opération industriel de 1977.

201. Au cours de la même période, le Bureau de Mexico a participé au séminaire international de développement agro-industriel organisé par la Fédération mexicaine des organisations agricoles.

Programme concernant le commerce international et le développement

202. Le Bureau a continué à collaborer avec la société mexicaine Nacional Financiera à l'élaboration d'un programme de développement de la production de biens d'équipement au Mexique, en participant à la rédaction du document intitulé "El mercado de los bienes de capital en algunos países de América Latina" (Le marché des biens d'équipement dans quelques pays d'Amérique latine).

203. Le Bureau a fourni des services consultatifs au Gouvernement guatémaltèque, notamment au secrétariat général du Conseil de la planification économique sur l'intégration économique régionale.

Programme intéressant les ressources naturelles et l'énergie

La mise en valeur des ressources en énergie dans les pays d'Amérique centrale

204. On a poursuivi normalement les travaux de rassemblement et d'analyse de données de base pour utiliser les modèles de planification dans l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques. On a perfectionné le modèle de simulation de l'exploitation de centrales électriques intitulé "Programa de Operación Simulado de una Central Hidroeléctrica" (CCE/SC.5/GRIE/IV/3/Rev.1), et l'on a employé les modèles utilisés par l'entreprise ENDESA du Chili pour tracer les courbes d'énergie qu'on peut obtenir en fonction de la puissance installée.

205. Au cours de la période considérée, on a obtenu le financement de la deuxième phase de cette étude auprès de la Banque centraméricaine d'intégration économique et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Préparation de la quatrième réunion du Groupe régional de l'interconnexion des réseaux électriques

206. On a étudié les conséquences institutionnelles et économiques qui pourraient découler de l'interconnexion des réseaux électriques en élaborant des rapports sur les systèmes possibles de coopération dans le domaine de l'électricité et sur la

répartition des coûts et avantages de l'interconnexion. A cette fin, ont été distribués les documents intitulés "Distribución de costos y beneficios de la interconexión eléctrica" (E/CEPAL/CCE/SC.5/GRIE/IV/DI.2) et "Estudio de interconexión eléctrica en el istmo centroamericano : décimo informe sobre el avance de los trabajos" (SRNE/76/9/Rev.1)

Mise en valeur des ressources énergétiques de la sous-région

207. On a recueilli et analysé des renseignements en vue d'élaborer des statistiques sur la consommation d'énergie dans la sous-région pour l'année 1974, renseignements qui ont été publiés dans le document "Istmo Centroamericano : consumo de energía 1950, 1955, 1960 y 1965-1974" (E/CEPAL/CCE/SC.5/117).

Mise en valeur des ressources en eau en Amérique centrale

208. Les études sur le développement de l'irrigation dans la sous-région pour la période 1976-1985 se sont poursuivies normalement; des fonctionnaires du Bureau ont examiné avec des représentants de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) des rapports nationaux qui décrivent le développement actuel et proposé de ce secteur.

209. Le Bureau a terminé la version définitive des annexes sur l'état actuel de l'irrigation et sur l'analyse économique de l'agriculture irriguée qui complètent le document intitulé "El riego en El Salvador" (L'irrigation en El Salvador) (E/CEPAL/CCE/SC.5/110/Add.1).

Programme de développement social

Développement social en Amérique centrale

210. Avec le concours de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Bureau a organisé le séminaire de programmation sociale qui s'est tenu du 26 au 29 octobre 1976 à Guatemala et auquel ont participé des représentants de tous les pays de l'Amérique centrale. Au cours de ce séminaire a été présenté et discuté le document intitulé "Desarrollo y política social en Centroamérica" (Développement et politique sociale en Amérique centrale) (CEPAL/MEX/76/11).

Développement social à Cuba

211. Une mission a été envoyée à Cuba pour définir les détails, la portée et les bases d'une étude sur la question.

212. Par la suite, le Bureau a élaboré un programme pour le rassemblement de données et de renseignements qui doit être exécuté par les groupes de travail cubains organisés à cette fin.

Les marchés de La Chontalpa (Mexique)

213. Le Bureau a terminé la version initiale d'une étude sur cette question en se fondant sur les renseignements disponibles. Après avoir reçu des observations au sujet de ce texte, il en a rédigé la version définitive sous le titre "El mercado de trabajo en La Chontalpa" (Le marché de travail à la Chontalpa) (CEPAL/MEX/76/16/Rev.1) (distribution restreinte).

Programme relatif au transport et au tourisme

Développement des transports au Mexique et en Amérique centrale

214. Le Bureau a élaboré un rectificatif pour le document qui décrit l'expérience mexicaine de construction de chemins vicinaux par des méthodes faisant appel à une utilisation intensive de main-d'oeuvre, document intitulé : "Análisis sobre la experiencia mexicana en caminos de bajo costo" (CEPAL/MEX/76/15/Rev.1).

Programme concernant l'agriculture, la sylviculture et la pêche

La politique agricole du Mexique

215. Afin de connaître les grandes lignes de la politique de crédit que suivent les organismes de ce secteur, le Bureau a engagé des entretiens avec la Banque du Mexique, la Banque nationale du commerce extérieur et la Financiera Nacional Azucarera, auprès desquelles elle a pu obtenir des renseignements détaillés sur la question.

Coordination des politiques agricoles

216. Le Bureau a rédigé un rapport provisoire qui étudie l'établissement d'une société centraméricaine de pêche et de commercialisation du thon. Ce rapport comprend une estimation de la taille optimale de la société et des investissements nécessaires à sa création.

Coopération technique

217. Le Bureau a fourni des services consultatifs au Gouvernement hondurègne pour la formulation de demandes de financement pour la création ou le développement d'établissements ruraux.

Programme relatif à la science et la technique

Politiques scientifiques et techniques en Amérique latine

218. Au cours de la période considérée le Bureau a mis au point le plan du document où seront analysées les politiques scientifiques et techniques en vigueur en Amérique latine. Cette analyse sera faite par le nouveau service de la science et de la technique qui vient d'être créé, et qui recevra des ressources de la CEPAL et une contribution du Gouvernement mexicain.

BUREAU DE WASHINGTON

219. Au cours de la période considérée, le Bureau de Washington a intensifié ses activités d'enquête et d'analyse économiques, appuyant ainsi le programme de travail général de la CEPAL au siège. Il a établi un projet d'étude sur certains organismes internationaux dont le siège est à Washington et dont les activités de recherche et les activités opérationnelles ont une importance capitale pour le développement économique et social de l'Amérique latine. Les organismes en question sont les suivants : Banque interaméricaine de développement, Organisation des Etats américains, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international et quelques organismes du Gouvernement des Etats-Unis.

220. Dans le cadre du développement économique de l'Amérique latine et du programme de travail de la CEPAL, les objectifs de l'étude sont les suivants : a) suivre de façon constante, systématique et détaillée le travail de ces organismes; b) établir tous les semestres un document qui rassemble, synthétise, interprète et analyse les activités de ces organismes séparément et collectivement.

221. Le Bureau de Washington a rédigé, avec le concours de la Division du commerce international et du développement du siège, une note technique sur les réunions préliminaires qui ont eu lieu avec des fonctionnaires du Département d'Etat et du Département du commerce du Gouvernement des Etats-Unis et avec des représentants de la Banque interaméricaine de développement, réunions qui portaient sur le centre pour les normes techniques applicables aux importations latino-américaines dont la création est projetée.

222. Au cours de la période considérée, le Bureau de Washington a aussi représenté la CEPAL aux réunions suivantes : première réunion interorganisations sur les sociétés transnationales, à New York; première réunion interorganisations CEPAL/BID/OEA, à Washington; seizième session ordinaire de la Commission exécutive permanente du CIES, à Washington; réunion sur le financement de l'éducation en Amérique latine, à Washington; consultations internationales sur de nouvelles formes de coopération avec l'Amérique latine, organisées par l'Agence canadienne pour le développement international, à Ottawa; examen que la Commission du CIES a consacré à la Bolivie, du 20 au 22 septembre au siège de l'OEA.

223. Le Bureau de Washington a représenté le secrétariat de la CEPAL à de nombreuses autres réunions intergouvernementales, surtout à celles qui ont trait aux organisations interaméricaines, et il a exercé d'autres fonctions de liaison et de représentation à la demande du Cabinet du Secrétaire exécutif.

224. Le Bureau a rédigé le Bulletin de la CEPAL intitulé "Canada and the Foreign Firm", qui soulève trois grandes questions : 1) quels sont quelques-uns des principaux problèmes soulevés par les activités des sociétés étrangères au Canada; 2) quelles sont quelques-unes des solutions adoptées ou prévues par le Gouvernement canadien pour résoudre ces problèmes; 3) dans quelle mesure certaines de ces solutions pourraient-elles être appliquées en Amérique latine?

BUREAU DE RIO DE JANEIRO

225. Les négociations se sont poursuivies avec le Gouvernement brésilien au sujet du renouvellement de l'accord IPA/CEPAL.

226. Une des clauses du nouvel accord prévoit le transfert à Brasilia du Bureau de la CEPAL à Rio de Janeiro. A cette fin, des fonctionnaires du siège de la Commission se sont rendus à Brasilia afin de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en application le nouvel accord et réaliser le transfert.

227. Au cours de la prochaine période biennale les études suivantes seront menées dans le cadre de l'accord : enquête sur les inégalités régionales dans l'économie brésilienne; modèle de simulation macroéconomique; méthodes et modèles de planification sectorielle et régionale; étude des coûts alternatifs pour les investissements urbains; formation professionnelle.

228. Les études en cours se sont poursuivies, notamment l'étude sur le système national de financement des investissements urbains et l'étude des inégalités régionales au Brésil (élaboration de profils régionaux).

BUREAU DE MONTEVIDEO

229. Le Bureau a poursuivi ses activités de coopération et de liaison entre le Comité exécutif de l'ALALE et son secrétariat et le secrétariat de la CEPAL. Au cours de la période considérée, il a maintenu des contacts réguliers et un échange d'informations sur les travaux d'intérêt commun et a continué à fournir des éléments qui servent d'appui réciproque et qui facilitent la collaboration et permettent de mieux utiliser les ressources des deux organismes.

L'intégration dans le cadre de l'ALALE

230. Le Bureau a maintenu la coordination et la liaison opérationnelle avec le Comité exécutif et le secrétariat exécutif de l'ALALE et a continué à fournir à cette dernière une coopération technique.

231. Le Bureau a établi et envoyé des statistiques et il a sélectionné et diffusé la documentation et les données d'information relatives à toute la période.

232. Le Bureau de Montevideo était représenté aux réunions du Comité exécutif permanent, de ses groupes de travail, et des chefs de délégation.

233. Le Bureau de Montevideo a représenté la CEPAL à la seizième session de la Conférence des Parties contractantes. Il a rassemblé et analysé les documents pertinents et établi le rapport sur les résultats obtenus.

234. Le Bureau a établi un rapport à jour sur la situation des négociations au sein de l'ALALE. Il a rassemblé et développé les données statistiques sur les accords complémentaires de l'Association par secteur industriel, avec la collaboration et l'appui technique du Service de statistique de cette dernière.

Intégration sous-régionale

235. Après la clôture de la huitième réunion des Ministres des affaires étrangères, tenue à Brasilia du 7 au 9 décembre 1976, le Bureau a établi un rapport à jour sur le système du bassin du Rio de la Plata.

Réunions et assemblées

236. Au cours de la période considérée, le Bureau de Montevideo a représenté la CEPAL aux réunions suivantes : à la neuvième réunion des directeurs nationaux des douanes, au cours de laquelle a été examiné le rapport de la onzième réunion d'experts des techniques douanières; à la réunion des Ministres des travaux publics et des transports des pays du Sud de l'Amérique latine; et à la deuxième assemblée ordinaire de la Commission latino-américaine de l'aviation civile.

BUREAU DES ANTILLES

237. Les nouvelles attributions du Bureau, qui découlent directement du programme de travail du Comité antillais de développement et de coopération (CDCC), peuvent être considérées comme relevant de trois catégories : i) les questions devant faire l'objet d'une exécution immédiate mais pour lesquelles il convient de faire appel, en ce qui concerne les services d'appui, à des experts extérieurs au secrétariat, ii) l'exécution d'études en vue de formuler des activités éventuelles de coopération entre les gouvernements et iii) la coordination des apports de l'ONU destinés à appuyer des activités du Comité.

Exécution du programme de travail du Comité

238. A sa première session, le Comité a précisé l'ampleur qu'auraient les activités destinées à promouvoir la coopération entre les pays des Antilles. Les activités qui ont été entreprises par le Bureau des Antilles, dans le cadre du mandat qui lui avait été assigné, sont indiquées ci-après, selon une présentation identique à celle du programme de travail.

a) Coopération technique entre les pays des Antilles

239. Le Bureau a commencé par rechercher les moyens de donner suite à la décision du Comité antillais de développement et de coopération de renforcer la collaboration entre les universités et les autres instituts de recherche en organisant une réunion de recteurs des universités des Antilles. Cette initiative se déroule en collaboration étroite avec l'Université des Nations Unies.

240. Le Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES) a accordé un appui efficace au Bureau des Antilles pour mettre en place une infrastructure qui stimule la coopération technique entre les pays des Antilles et la collaboration entre les centres d'enseignement et les organisations internationales. Après consultation avec les fonctionnaires compétents de l'UNESCO et de l'Université des Antilles occidentales, le CLADES a établi un document intitulé Centro de Documentación para los países del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe (E/CEPAL/CDCC/16/Rev.1).

b) Agriculture

241. La deuxième édition du Compendio de Estadísticas Agrícolas para los países del Caribe (E/CEPAL/CDCC/13) a été publiée en août 1976. Il s'agit d'une nouvelle version de la première édition qui a été révisée et étoffée et comprend pour la première fois des données sur les superficies cultivées et la production, fournies directement par les sources officielles compétentes. Cette édition comprend des statistiques sur la pêche; elle donne des agrégats pour les pays relevant du Comité et elle contient certains graphiques. Ces données serviront de base à de futures études sur la demande de produits alimentaires et de matières premières agricoles pour les agro-industries, dans le cadre général des possibilités de spécialisation et de complémentarité.

242. Parallèlement à la préparation de documents de référence en réponse à des demandes particulières émanant de gouvernements et d'organisations inter-gouvernementales, le Bureau a procédé à une enquête par correspondance dans les pays des Antilles pour rassembler des renseignements sur les associations de

produits, de commerçants et d'exportateurs des principaux produits de l'agriculture et de l'élevage, en vue de mettre en place des mécanismes qui permettent de rapprocher ces agents économiques, rendant ainsi possible une action concertée aux niveaux régional et interrégional, conformément au mandat du Comité. A la suite des nombreuses réponses reçues des pays du CARICOM, les renseignements ont été compilés et diffusés parmi ces pays, pour observations et révision. L'enquête a ensuite été étendue à tous les pays relevant du Comité, et les renseignements obtenus ont été incorporés dans le document intitulé Preliminary Draft Directory of Associations and Producers, Dealers and Exporters of Agricultural and Livestock Products of the Caribbean Countries (E/CEPAL/CDCC/14).

c) Développement social

243. Durant la période considérée, les activités ont porté principalement sur les aspects sociaux du développement de l'agriculture, en prenant comme cas typique celui de Montserrat pour réaliser l'enquête et vérifier les hypothèses. On a achevé un rapport préliminaire sur la mobilisation de l'intérêt et des efforts de la collectivité en faveur du développement agricole à Montserrat, mais ce rapport n'a pas encore été examiné au niveau gouvernemental. On a également procédé à la révision de deux études macrosociologiques sur les caractéristiques de la société antillaise, élaborées par des consultants. Ces études sont nécessaires pour la formulation de politiques intégrées. Il apparaît déjà qu'il faudra développer les recherches dans ce domaine.

244. Comme première étape de l'étude des aspects non démographiques de la main-d'oeuvre active, on a diffusé, de façon restreinte, parmi les spécialistes des Antilles et de la CEPAL, un document contenant des propositions méthodologiques pour évaluer l'offre de main-d'oeuvre sur le marché de l'emploi. Cette étude devrait servir de base pour la planification de la main-d'oeuvre et l'étude de la demande de main-d'oeuvre dans divers systèmes économiques.

d) Enseignement et culture

245. Les discussions menées avec l'UNESCO ont principalement porté sur l'élaboration d'un programme à moyen terme destiné à compléter le programme d'assistance immédiate exposé dans le rapport de la réunion interinstitutions chargée de coordonner l'exécution des programmes de travail du Comité antillais de développement et de coopération (E/CEPAL/CDCC/11). Un conseiller régional de l'UNESCO a été détaché auprès du secrétariat du Comité pour une période de trois mois, renouvelable périodiquement, en vue de développer ce programme. Il a également été possible de bénéficier de l'aide du consultant de l'UNESCO sur les musées et de formuler un projet relatif à la promotion, au renforcement et à la protection de la culture antillaise.

246. Le projet régional UNESCO/CEPAL/PNUD relatif à l'enseignement et au développement pour l'Amérique latine et les Antilles a été lancé dans la zone relevant du Comité. Dans le cadre de ce projet, on a fait exécuter une étude sur l'enseignement et le développement dans les Antilles de langue anglaise, et l'on formule actuellement des propositions en vue de répondre aux demandes de deux pays membres du Comité.

e) Transports, communications et services connexes

247. On a accordé un certain appui au secrétariat du CARICOM pour la réalisation d'un projet pilote à Trinité-et-Tobago, destiné à mettre en oeuvre les Proposals for Collection and Processing of Regional Port and Shipping Statistics (ECLA/POS/74/6) de la CEPAL. Cet appui a consisté à évaluer les résultats d'une enquête préliminaire et à corriger le formulaire de rapport d'inspection des navires pour que les renseignements qui y figurent puissent être utilisés pour la planification.

f) Coopération régionale

248. On a accordé une aide au Gouvernement haïtien pour la préparation du document intitulé Dossier for Presentation to the Caribbean Community and Common Market. A la demande du Bureau, le Gouvernement haïtien a envoyé au secrétariat du Comité trois économistes pour qu'ils achèvent cette étude. On a procédé en outre à une évaluation préliminaire de certaines incidences qu'aurait l'adhésion d'Haïti au CARICOM, et notamment à une étude comparative des effets sur les recettes de l'application du tarif extérieur commun du CARICOM. Un résumé des résultats de cette analyse a été communiqué au Gouvernement haïtien.

Développement économique général, statistiques
et services consultatifs

249. Le Bureau a contribué à l'élaboration de l'Estudio Económico de América Latina, 1976 en établissant des monographies sur les Bahamas, la Barbade, la Grenade, la Guyane, la Jamaïque, le Surinam et Trinité-et-Tobago. On a également établi un résumé des tendances économiques générales dans les pays du CARICOM, et l'on a publié le document intitulé Economic Activity - 1975 - Caribbean Community Countries (ECLA/POS/76/6; E/CEPAL/CDCC/15).

250. Le document Amendments to the Standard External Trade Statistics Classification for the East Caribbean Common Market Countries (ECLA/POS/76/1) contient des propositions découlant d'ajustements du tarif douanier extérieur commun du marché commun des Antilles orientales. Une aide a été accordée dans des domaines particuliers aux gouvernements qui en ont fait la demande. Ainsi, par exemple, le Gouvernement d'Antigua a bénéficié d'une aide pour préparer et publier son deuxième annuaire statistique et son rapport sur les statistiques du commerce extérieur pour 1975. Par ailleurs, le Bureau a fourni à divers gouvernements des statistiques sur les indices des prix de détail, sur le commerce extérieur du pétrole et des produits pétroliers, ainsi que sur d'autres questions.

251. Dans le domaine général des services consultatifs pour la planification du développement, le conseiller économique régional a entrepris en mai 1976 la préparation d'un plan sectoriel de développement agricole pour Grenade portant sur la période 1977-1981. Cet expert a travaillé en étroite collaboration avec le personnel local du Ministère de l'agriculture, qui a fourni des renseignements de base pour l'élaboration du plan. Le rassemblement des données est achevé et les projets de certains chapitres ont déjà été communiqués au gouvernement. On prévoit que le plan sera achevé en mai 1977. De même, le Gouvernement de Montserrat a demandé une aide pour son projet de plan de développement économique pour la période 1977-1981, qui était déjà en cours de préparation. Le conseiller économique régional s'est acquitté de cette mission et son rapport a été soumis au Gouvernement de Montserrat.

Coordination avec les organismes internationaux et régionaux

252. Pour répondre aux besoins du programme de travail du Comité antillais de développement et de coopération, il a fallu davantage collaborer avec les organismes des Nations Unies. La plupart des mesures prises dans ce sens ont visé à préciser ce que pourraient faire les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour appuyer les initiatives du Comité. Le véritable point de départ a été la tenue, sous les auspices de la CEPAL, d'une réunion interinstitutions des Nations Unies pour coordonner l'exécution du programme de travail du Comité (organisée au Siège des Nations Unies, à New York, du 28 au 30 juin 1976). On trouvera dans le document E/CEPAL/CDCC/11 le résultat des délibérations de cette réunion, compte tenu des modifications apportées à la suite des observations formulées ultérieurement par les secrétariats des diverses organisations.

253. La collaboration avec l'UNESCO a visé essentiellement à élaborer une stratégie intégrée pour répondre aux priorités du Comité. Une mission spéciale de l'UNESCO a permis de procéder à des consultations sur la mise en place d'un réseau de diffusion des nouvelles méthodes d'enseignement, qui permettrait aux pays membres de bénéficier de l'expérience acquise dans la région en ce qui concerne les innovations apportées à l'enseignement de type classique. Grâce à la présence d'un conseiller de l'UNESCO au secrétariat du Comité, on a pu formuler des programmes de base pour encourager la coopération technique entre les pays des Antilles. Ces programmes tendent à appuyer le Centre de documentation des Antilles, à éliminer les barrières linguistiques, à créer deux conseils (un conseil pour la science et la technique et un conseil pour le développement économique et social), à effectuer une étude de préjustification sur l'utilisation des moyens de communication pour l'enseignement non scolaire, et à élaborer une stratégie destinée à promouvoir, à renforcer et à protéger la culture antillaise.

254. Outre les activités susmentionnées, on a accordé un appui constant aux travaux d'autres organismes. Une série de discussions ont eu lieu avec des responsables du Programme alimentaire mondial, pour lesquelles on a rassemblé des données de base sur Antigua, la Grenade, la Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent; il s'agissait d'examiner des propositions en vue de fournir une alimentation d'appoint dans ces pays. Un fonctionnaire s'est rendu à Antigua dans le cadre du projet de statistiques PNUD/MCCO et des programmes de travail CEPAL/CDCC consacrés particulièrement aux statistiques.

Réunions et conférences

255. Le Bureau a participé aux réunions suivantes : réunion préparatoire en vue de la huitième conférence du Conseil du marché commun et huitième réunion du Conseil du CARICOM (Grenade, 22-25 avril 1976); réunion des ministres des transports des pays du CARICOM (Guyane, 29 et 30 avril 1976); réunion du Comité permanent des ministres des finances et réunion du Conseil exécutif de la Banque de développement des Antilles (Saint-Christophe, 8-13 mai 1976); onzième Conférence sur l'économie agricole des Antilles occidentales (La Dominique, 19-24 mai 1976), assistance au Gouvernement de la Grenade pour la formulation de son plan et de son programme de développement économique (13-19 mai 1976; 6-19 juillet 1976; 12 septembre-2 octobre 1976); session inaugurale du Séminaire sur l'administration de l'intégration multinationale en Amérique latine (la Barbade, 24 mai 1976); équipe BDC/CARICOM/CEPAL sur la planification de l'aide aux pays en développement les moins avancés (la Barbade/Saint-Vincent/Sainte-Lucie/Grenade, 10-25 juillet 1976);

réunion du Groupe de travail sur le régime accordé aux produits transformés aux termes du Protocole relatif à la commercialisation des produits agricoles, et dernière réunion du Groupe de travail du Protocole de commercialisation des produits agricoles en ce qui concerne la fixation des prix (Guyane, 27 juin-2 juillet 1976); réunion interinstitutions (New York, 28-30 juin 1976); quinzième réunion sur le Protocole de commercialisation des produits agricoles (Guyane, 26-28 juillet 1976); réunion de responsables sur la fixation des prix dans le cadre du Protocole de commercialisation des produits agricoles pour la période commerciale allant de novembre à avril (Guyane, 21 septembre 1976); CARICOM : neuvième réunion du Conseil des ministres du marché commun (Guyane, 24 et 25 septembre 1976); assistance pour la préparation du plan de développement de Montserrat (Montserrat, 24-30 octobre 1976); réunion du Conseil des ministres du marché commun des Antilles occidentales (Sainte-Lucie, 18 et 19 novembre 1976); réunion préparatoire de fonctionnaires et réunion du Comité permanent des transports (Guyane, 17-19 novembre 1976); réunion du Comité régional de coordination pour le recensement de 1980 (la Barbade, 22 et 23 novembre 1976); CARICOM : réunion du Sous-Comité des planificateurs agricoles régionaux concernant l'élevage et du Comité permanent des ministres de l'agriculture (Guyane, 21-26 novembre 1976); séminaire du marché commun des Antilles occidentales sur les statistiques du commerce extérieur (Antigua, 24-30 novembre 1976); conférence sur les études monétaires et consultations avec des responsables de la Banque de développement des Antilles (la Barbade, 1-3 décembre 1976).

BUREAU DE BOGOTA

256. Au cours de la période examinée, le Bureau a poursuivi ses travaux sur l'analyse des économies des pays de sa région (Colombie, Equateur et Venezuela).

257. Il a participé à la préparation de données de base et à l'analyse des principaux aspects de la politique économique de la Colombie ainsi qu'à l'élaboration d'une note intitulée "Evolución de la economía colombiana durante el primer semestre de 1976".

258. En outre, les travaux ont débuté sur l'étude du secteur du café en Colombie ainsi que sur la situation économique actuelle. Cette étude portera principalement sur la politique du café, notamment ses caractéristiques traditionnelles et les mesures adoptées récemment par suite de la conjoncture actuelle.

259. Le Bureau a continué de collaborer à l'élaboration de l'Estudio Economico, 1976 en établissant les monographies sur la Colombie, l'Equateur et le Venezuela.

260. L'expérience de ces trois pays en matière de développement économique est d'une telle richesse et les situations qu'elle reflète sont si importantes qu'il faut développer et approfondir les recherches de la CEPAL dans ce domaine.

Collaboration avec des gouvernements et d'autres organismes

261. A la demande du Ministère de la planification du Venezuela, le Bureau de Bogotá a collaboré avec des fonctionnaires de CORDIPLAN en mission en Colombie, pour obtenir des renseignements sur les ressources humaines, l'emploi et les migrations. Par ailleurs, deux notes ont été établies sur ces questions et communiquées au Ministère vénézuélien de la planification parallèlement aux renseignements obtenus auprès du Ministère du travail et de la sécurité sociale et du Servicio Nacional de Aprendizaje de Colombie.

262. Le Bureau de Bogota a participé aux conversations qui ont eu lieu entre le Ministère vénézuélien de la planification, le Directeur de l'ILPES et des responsables de CORDIPLAN, et au cours desquelles on a jeté les bases d'un programme de l'ILPES, auquel participerait le Bureau de Bogota, en vue de coopérer avec le Gouvernement vénézuélien en matière de politiques sectorielles, de développement régional et de formation à la planification économique.

Séminaires et réunions

263. Au cours de la période examinée, le Bureau de Bogota a représenté la CEPAL aux séminaires et réunions suivants : Séminaire sur l'Etat et la planification, tenu à Bogota du 10 au 12 juin; réunion du Sous-Comité technique de l'ILPES (Bogota, 11 septembre), à laquelle ont assisté les ministres de la planification du Panama, du Venezuela et de la Colombie ainsi que des représentants des services de planification d'Argentine, du Brésil, de l'Equateur et du Mexique; sixième Assemblée générale du Conseil des utilisateurs des transports maritimes et aériens, qui a eu lieu à Bogota les 29 et 30 septembre.

BUREAU DE BUENOS AIRES

Méthodes et techniques utilisées pour rassembler et analyser les renseignements et pour planifier le développement économique (court terme)

264. Au cours de la période considérée, on a amélioré et développé les renseignements de base, grâce aux méthodes mises au point en collaboration avec des responsables de la Banque centrale et de l'Institut national de recensement, dans les domaines suivants : comptabilité nationale, activités agricoles et industrielles, investissements, commerce extérieur et balance des paiements, secteur public, prix et salaires, questions financières, marchés financiers et produits internationaux, et situation et perspectives des pays industrialisés.

Méthodes et techniques d'analyse et de projections intéressant l'économie de l'Argentine (moyen et long terme)

265. Les travaux se sont poursuivis en vue d'améliorer le modèle et de l'utiliser pour reproduire la période de référence. Les essais ont en outre débuté sur diverses politiques à long terme.

266. Parallèlement, on s'est efforcé de développer le modèle afin d'approfondir l'analyse et de pouvoir s'en servir dans d'autres contextes. On projette de l'appliquer à un plus grand nombre de secteurs et de l'utiliser pour l'analyse du développement régional.

267. Dans le cadre de ce projet, on a achevé la rédaction d'un rapport interne intitulé "Modèle d'expérimentation numérique pour l'analyse des différentes politiques économiques envisageables à long terme" dans lequel sont décrites les phases de travail concernant le modèle lui-même et la période de référence utilisée.

Analyse du développement régional

268. Au cours de la période examinée, on a achevé la version révisée de l'étude sur la répartition régionale de l'activité agricole. Ce document fait l'objet d'un examen interne au Bureau de Buenos Aires, et l'on espère le publier dans quelques mois.

Programme de recherche CEPAL/BID sur le thème de la science et de la technologie

269. On a effectué des recherches dans les domaines suivants : sociétés d'études; adoption de techniques par les sociétés d'Etat; techniques du secteur du bâtiment; évaluation des projets de recherche-développement dans les domaines des produits chimiques et pharmaceutiques; technique et exportations industrielles; fragmentation de la technologie sidérurgique; état de la technique dans l'industrie pétrolière; aspects juridiques de l'application des techniques.

270. Pour faciliter ces travaux, des accords ont été conclus avec divers organismes publics d'Argentine, du Brésil, de Colombie, du Chili, du Mexique, du Pérou et du Venezuela ainsi qu'avec l'Institut pour l'intégration de l'Amérique latine (INTAL).

Projet commun CEPAL/UNESCO sur l'enseignement et le développement en Amérique latine et aux Antilles

271. Des accords ont été conclus avec les Gouvernements équatorien et péruvien pour effectuer des études de cas dans ces pays.

272. On a commencé à rédiger les études intitulées "Industria y Educación en Argentina", "Inserción de los profesionales argentinos en el mercado del empleo", "Evaluación financiera del sistema educativo argentino", et "Desarrollo y Educación en Costa Rica".

273. Ces documents font actuellement l'objet d'un examen approfondi en vue de leur publication définitive, qui sera décidée par le Conseil mixte (composé de représentants du PNUD, de la CEPAL et de l'UNESCO), lequel est chargé de gérer le projet et d'autoriser la publication des documents.

C. CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DEMOGRAPHIE (CELADE)

274. A sa seizième session, la Commission a approuvé le programme régional de population figurant dans le document E/CEPAL/1002, et en a confié l'exécution au CELADE.

Statistiques démographiques de base

275. Une assistance technique a été fournie pour la préparation, le traitement et l'analyse des données fournies par les enquêtes démographiques nationales réalisées ou en cours en Bolivie, au Nicaragua, à Panama, au Pérou et, en Argentine, dans la localité de Posadas. Des services consultatifs ont aussi été fournis à l'Office national de planification du Chili pour une enquête démographique et économique qui s'étend à plusieurs régions.

276. Dans le cadre du plan de coopération avec l'Enquête mondiale sur la fécondité, diverses missions ont été effectuées en République Dominicaine, au Costa Rica, en Colombie et au Panama, en vue notamment de fournir à ces pays une assistance technique consultative pour la formation de personnel aux méthodes et aux systèmes de traitement et d'exploitation électroniques des données.

277. Sur la demande des organismes gouvernementaux compétents, le service d'informatique du CELADE a traité les données du recensement du Chili (mise en tableaux des données sur la migration interne) et d'Haïti (tableaux régionaux), de même que les données fournies par les enquêtes démographiques réalisées en Bolivie et à Posadas (Argentine).

278. Le Bureau du CELADE à San José a publié un rapport qui a marqué le terme des travaux relatifs à un recensement expérimental effectué à Atenas (Costa Rica) en collaboration avec la Direction générale de la statistique et des recensements de ce pays.

Etude des tendances démographiques

279. Au cours de la période considérée, le CELADE a étudié la situation démographique de chaque pays de la région entre 1970 et 1975.

280. L'enquête sur la mortalité infantile différentielle par groupes socio-économiques, qui porte actuellement sur 15 pays d'Amérique latine, a progressé de manière satisfaisante, conformément aux plans de travail. Ont participé au projet sept enquêteurs boursiers venant de sept pays.

281. Le CELADE a effectué une étude sur l'évolution démographique de l'Amérique latine au cours de la période 1950 à 2000, étude qui doit être intégrée à l'évaluation rétrospective et prospective du développement à laquelle travaille le secrétariat de la CEPAL.

282. Parmi les activités d'assistance technique qu'il a entreprises, le CELADE a notamment effectué une étude préliminaire des tendances démographiques dans le département d'Alto Paraná, étude qui doit servir de base à une enquête sur la migration, la redistribution de la population et l'emploi, à laquelle s'intéresse le Secrétariat technique de la planification du Paraguay; et établi des estimations et des projections démographiques pour divers usages à l'intention du Ministère de l'éducation et de l'Institut national de statistique du Chili, du Ministère du plan et de la coordination du développement d'El Salvador, du Bureau de l'Organisation internationale du Travail de San José (Costa Rica) et de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES).

283. Il convient de mentionner également les travaux qui se poursuivent systématiquement pour l'élaboration d'estimations de la mortalité, de la fécondité et des migrations, ainsi que de projections démographiques à jour, à divers niveaux de désagrégations, dont les résultats sont publiés semestriellement dans le Boletín Demográfico du CELADE.

Corrélations entre la population et le développement

284. Ce programme a pour objet de développer et approfondir la connaissance des corrélations entre les variables démographiques et les facteurs économiques et sociaux dans des cas concrets concernant les pays de la région.

285. Divers travaux et études de base ont été réalisés dans ce sens, et les résultats les plus intéressants ont été présentés dans les rapports correspondants. Plus précisément, deux rapports consacrés à l'étude des facteurs déterminants de l'offre de travail féminin, commencée en 1975, ont été publiés. Le premier analyse, pour quatre pays, le degré de participation de la femme à la vie économique, selon le revenu, l'éducation, l'emploi et la fécondité; le second porte sur la participation de la femme en tant que cause des changements intervenus dans la fécondité, dans deux pays de la région.

286. Le CELADE a également terminé l'enquête sur le déplacement de la main-d'oeuvre agricole au Brésil et au Mexique dans laquelle il tente d'établir une relation entre, d'une part, la migration rurale dans ces pays et, d'autre part, l'accroissement démographique et certains facteurs structureaux et technologiques.

287. La pauvreté critique en Amérique latine fait l'objet d'une étude entreprise en 1976. Celle-ci doit essentiellement permettre de déterminer les corrélations entre le revenu familial et les schémas de la reproduction et de la consommation parmi les groupes à faible revenu, ainsi que l'incidence des variations du niveau et de la répartition du revenu sur ces schémas. Au cours de l'étape qui vient de s'achever, les aspects théoriques et opérationnels du projet ont été élaborés, les données statistiques disponibles ont été dépouillées et ordonnées, et une enquête expérimentale a été préparée et mise en route.

288. Les résultats d'une étude bibliographique sur les politiques de redistribution géographique de la population ont été réunis et publiés dans un document de travail. Celui-ci servira de source de références sur les instruments de politique qui ont été appliqués, dans le monde entier dans divers contextes nationaux, en vue de promouvoir le développement urbain et régional ou d'agir sur la répartition spatiale de la population.

289. La migration de la main-d'oeuvre industrielle a retenu particulièrement l'attention dans les travaux relatifs à la construction d'un modèle économique et démographique de la migration interne. En première étape, on a établi à partir de données relatives au Chili, un sous-modèle économique de la demande de main-d'oeuvre dans l'industrie manufacturière, et on en a fait l'essai.

290. Enfin, le CELADE a établi un rapport sur un projet d'enquête concernant les besoins et les ressources des zones métropolitaines d'Amérique latine. Ce travail consiste à identifier les problèmes résultant de l'expansion des besoins de ces zones, de l'accroissement de la population, de facteurs extérieurs à ces zones et de facteurs inhérents au processus de croissance économique; l'objectif final est l'élaboration de diverses projections des besoins à long terme.

Politiques démographiques

291. L'étude sur les stratégies du développement et la politique démographique dans trois pays (Brésil, Chili et Costa Rica) demeure, pour la deuxième année, le projet de recherche le plus important dans ce domaine. Au cours de deux réunions sur la coordination de trois études nationales, qui se sont tenues respectivement en août et décembre 1976, on a discuté et évalué les rapports sur l'état d'avancement des travaux, qui se présentaient sous la forme d'analyses théoriques et méthodologiques et d'analyse préliminaire des résultats obtenus. L'enquête sera achevée durant le premier semestre de 1977 et les résultats seront publiés avant la fin de l'année.

292. La coopération technique dans ce domaine, s'est manifestée dans deux activités concrètes, conformément aux recommandations formulées par les gouvernements lors de la deuxième Réunion régionale latino-américaine sur la population, convoquée par la CEPAL (Mexico, 1975) : d'une part, le cours d'introduction à l'élaboration de politiques démographiques, organisé à Mexico en coordination avec le Conseil national de la population (CONAPO), à l'intention du personnel de l'administration centrale et des administrations des Etats chargé de fonctions techniques et administratives; d'autre part, la première Réunion d'échanges entre organismes gouvernementaux responsables des politiques démographiques, qui a eu lieu à San José (Costa Rica), avec la participation de 14 pays de la région et de 6 organismes internationaux.

Planification de la famille

293. Dans ce domaine, une des activités principales est restée la coopération technique avec le Service d'enquête et d'évaluation du Programme d'expansion des services de protection maternelle et infantile et de bien-être familial (PESMIB), que dirige le Ministère de la santé publique du Chili avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP). A ce titre, on a notamment procédé à l'élaboration des études finales sur l'enquête sur la fécondité qui a été réalisée conformément au programme susmentionné, d'une méthodologie et d'un plan d'analyse des données pour l'évaluation de l'efficacité des contraceptifs, et à une évaluation de la couverture à partir des renseignements fournis par le système de statistique des services du Programme.

294. Une assistance technique consultative a été fournie également au Programme de protection maternelle et infantile et de bien-être familial en Bolivie, pour le contrôle et le perfectionnement de son système de statistiques des services, et pour l'analyse des données fournies par le système au cours du premier semestre.

295. Le Programme de planification de la famille et d'éducation sexuelle du Costa Rica a également bénéficié d'une assistance technique pour une étude de diagnostic et pour l'évaluation du Programme.

Documentation et information

296. Durant les premier mois de 1976, on a commencé d'appliquer un système de documentation démographique, conçu pour rassembler des rapports, des articles, des documents et des publications diverses sur les questions démographiques, écrits en Amérique latine ou sur l'Amérique latine depuis 1970. Le service d'information destiné aux institutions et autres usagers commencera à fonctionner au cours du second semestre de 1977. Il envisage de publier une revue semestrielle contenant des résumés.

Enseignement et formation

297. Comme les années précédentes, le bureau de San José a organisé un cours élémentaire et un cours avancé d'analyse démographique, de 10 et 12 mois respectivement. Le cours élémentaire a été suivi par 26 étudiants provenant de 16 pays de la région, tandis que 8 professionnels ayant déjà reçu une formation à l'analyse démographique ont participé au second.

298. Le CELADE a participé à des programmes d'études universitaires supérieures en démographie à des étudiants de l'Université du Chili préparant la maîtrise d'économie et la maîtrise de nutrition humaine, et à des étudiants de l'Université catholique du Chili pour la maîtrise de santé communautaire.

299. Par ailleurs, les cours et séminaires spécialisés suivants ont été organisés et dispensés :

- Cours de traitement électronique des données démographiques, destiné à la formation de fonctionnaires des bureaux de statistiques aux principes fondamentaux des programmes d'ordinateur et des systèmes opérationnels de traitement des données fournies par les recensements et enquêtes démographiques (Santiago, 23 août-10 décembre 1976);
- Séminaire sur les méthodes d'évaluation des effets démographiques des programmes de planification de la famille, à l'intention de spécialistes d'institutions désireuses d'étudier ces effets (Santiago, 18 octobre-12 novembre 1976);
- Module de population et de développement régional, dans le cadre du cours de planification régionale du développement organisé par l'ILPES et la CEPAL (Santiago, 2-6 août 1976);
- Séminaire sur les biostatistiques de la reproduction humaine, tenu à San José du 5 au 14 mai 1976, sous la direction du Dr Henri Léridon de l'Institut national d'études démographiques (INED) de France.

Programme de services consultatifs

300. Les services consultatifs de l'Institut faisant l'objet de demandes de plus en plus nombreuses et diverses, le Programme s'est vu dans l'obligation de mettre au point de nouveaux modes d'action pour élargir les activités de son équipe de base. Les missions dirigées par des fonctionnaires permanents et composées de consultants recrutés pour de brèves périodes ont ouvert de nouvelles possibilités de coopération technique avec les pays. Bien que les services consultatifs visent toujours essentiellement à satisfaire les demandes d'assistance technique concernant les stratégies à long terme et les plans à moyen terme, les pays y font de plus en plus appel aux fins de programmes à court terme, de la mise au point de systèmes d'exécution et de contrôle des plans, de planification régionale et urbaine et d'évaluation des plans et des politiques économiques. En réponse à des demandes formulées par les gouvernements, l'Institut a apporté aux pays mentionnés ci-dessous une assistance technique dans les domaines indiqués :

301. En Bolivie, l'Institut a collaboré avec le Ministère du plan et de la coordination de la présidence de la République à l'élaboration du plan de développement économique et social 1976-1980. Il a commencé également à fournir des services consultatifs pour la mise au point du plan opérationnel de 1977 et 1978.

302. Au Venezuela, la coopération technique de l'Institut a porté en particulier sur l'évaluation des politiques agricoles, notamment de la politique des prix, le financement de la production et les subventions. En outre, l'Institut a procédé à une analyse de la politique industrielle concernant les articles intermédiaires et les biens d'équipement, ainsi que de l'application de politiques visant à remplacer les importations de ces articles par des produits locaux; enfin, il a collaboré à l'analyse de la politique spatiale exposée dans le cinquième plan national et dans d'autres documents du gouvernement.

303. En Equateur, l'Institut coopère avec le Conseil national de planification et de coordination économique (JUNAPLA) à l'évaluation du plan de transformation et de développement intégré 1973-1977. A ce titre, il aide le Conseil à évaluer l'incidence des nouvelles ressources pétrolières sur le développement économique du pays, la transformation de ses structures productrices et sociales, le niveau de l'emploi et la répartition du revenu. De plus, il a approfondi l'analyse afin d'interpréter le rôle qu'ont joué le secteur agricole et l'action des pouvoirs publics dans le domaine social.

304. Au Chili, l'Institut a coopéré avec l'Office national du plan (ODEPLAN) à l'élaboration du plan annuel 1977, du plan d'urgence 1977 et du plan de développement 1978/1981, ainsi qu'avec le secrétariat régional de la planification et de la coordination (SERPLAC) et les secrétariats ministériels sectoriels de la quatrième région. D'autre part, il a participé à l'élaboration d'une méthodologie pour la mise au point des plans régionaux à moyen terme que l'ODEPLAN communiquera aux SERPLAC des différentes régions du pays.

305. Au Brésil, la coopération technique a porté sur le renforcement des mécanismes de planification des Etats et leur rattachement à l'organisme national implanté à Brasilia. Les Etats qui bénéficient de l'assistance de l'Institut sont ceux de Minas Gerais, Bahia et Pernambuco. Dans ce dernier, il se livre à des

activités expérimentales en matière d'urbanisme dans la zone métropolitaine de Recife, afin d'acquérir une meilleure connaissance des corrélations existant entre les variables urbaines, régionales et nationales, dans un cas concret caractéristique de l'Amérique latine. Dans l'Etat de Minas Gerais, l'Institut collabore à l'élaboration du plan d'exécution et de contrôle du deuxième plan de développement économique et social 1976-1979. Dans l'Etat de Bahía, son intervention porte essentiellement sur l'élaboration d'une stratégie du développement économique et social à moyen terme et à long terme, ainsi que des principales mesures à adopter à court terme.

Programme de formation

306. Au titre de ce programme, l'Institut a mené à bien les activités suivantes : septième cours de planification régionale du développement, Santiago du Chili (33 participants); cours de planification et de politique économique, Tegucigalpa (Honduras) (36 participants); cours de planification et de politique économique, San José (Costa Rica) (28 participants). Il a par ailleurs participé à l'organisation des cours suivants, pour lesquels il a fourni du personnel enseignant : deuxième cours sur la planification du développement régional, Brasilia (Brésil) (28 participants), conjointement avec le Centre de formation pour le développement économique (CENDEC); cours avancé de planification du développement régional et urbain (38 participants) et cours de planification du développement agricole (34 participants), Mexico, dans le cadre du projet MEX/73-004; cours sur la gestion de l'environnement dans le développement, Madrid (Espagne) (30 participants), conjointement avec le Centre international de formation aux sciences de l'environnement pour les pays de langue espagnole (CIFCA).

307. De plus, l'Institut a participé à l'organisation des cours suivants, ainsi qu'à l'enseignement des matières sur lesquelles ils portaient : cours supérieur sur la planification du développement régional intégré, du Centre d'études sur la colonisation (CEC), Rehovot (Israël); Séminaire interaméricain sur le développement régional de l'Institut italo-latino-américain (IILA), Cochabamba (Bolivie); cours sur l'aménagement du territoire du Centre de perfectionnement de l'Ecole d'ingénieurs des ponts et chaussées, Madrid (Espagne); huitième cours de planification agricole de la FAO, Rome (Italie); Séminaire de formation à la planification régionale de l'Institut d'études sociales (IES), La Haye (Pays-Bas). Il a en outre collaboré avec ce dernier au projet de coopération interinstitutions pour l'enseignement et la recherche en matière de planification du développement régional, qui avait comme objectif immédiat l'institution d'un premier cours permanent ILPES/IES.

308. L'Institut a aussi collaboré à la préparation des activités suivantes pour 1977 : huitième cours de planification régionale du développement et premier cours permanent de planification régionale ILPES/IES de La Haye, 1977/1978 (à l'intention de participants d'Amérique latine et des Antilles); cours de base sur la planification et la politique économique, Santiago (Chili); cours de planification et de politique économique (à l'intention de participants d'Amérique latine et des Antilles); planification et politique économique avec spécialisation dans la planification industrielle et la planification agricole, La Paz (Bolivie); planification régionale du développement, Quito (Equateur); planification et politique économique, Guatemala (Guatemala); planification industrielle et agricole, San Salvador (El Salvador).

309. Des activités conjointes, au titre du projet MEX/73-004, ont été également préparées avec le Centre de formation au développement (CENDEC) à Brasilia et avec le Centre d'études sur la colonisation (CEC) à Rehovot (Israël).

Programme de recherche

310. L'Institut a achevé l'étude intitulée La planificación del desarrollo agropecuario : un enfoque para América Latina, qui est actuellement publiée par Editorial Siglo XXI.

311. La même maison d'édition a publié Teoría, acción social y desarrollo en América Latina.

312. Le Cuaderno No 24, La corrección monetaria. Cuatro estudios a été publié en 1976. Il analyse l'expérience latino-américaine dans ce domaine.

313. Dans le cadre du projet sur l'Etat et la planification, le Séminaire sur l'Etat et la planification et la planification urbaine a eu lieu à Bogotá en juin 1976. Des spécialistes de plusieurs pays ont assisté à ce séminaire, au cours duquel ont été présentés des documents portant sur le Chili, le Brésil et la Colombie. En outre, en janvier 1977, un séminaire interne a eu lieu à Santiago au cours duquel on a examiné les études préliminaires sur l'Etat et la planification au Pérou et en Uruguay ainsi que sur la politique du logement et des prix au Chili.

314. Un document de travail préliminaire a été consacré à la pauvreté en Amérique latine; trois séminaires internes ont ensuite été organisés sur ce thème.

E. RAPPORTS AVEC LE SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

315. Des relations de travail très satisfaisantes ont été établies entre la CEPAL et le Centre, qui est situé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Un groupe mixte qui a été créé à Santiago est chargé de procéder à une série d'études dans un domaine qui revêt une importance croissante pour la région latino-américaine. Plusieurs études et rapports déjà établis sont décrits dans la section consacrée à la Division du développement économique.

Banque interaméricaine de développement (BID) et Organisation des Etats américains (OEA)

316. Une nouvelle étape importante a été franchie dans la promotion de la coordination interinstitutions avec la réunion à Washington, en novembre 1976, des chefs de l'administration de l'Organisation des Etats américains, de la Banque interaméricaine de développement et de la CEPAL.

317. Cette réunion a été jugée si utile qu'il a été convenu d'en organiser d'autres régulièrement, auxquelles assisteraient les fonctionnaires susvisés et éventuellement l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire permanent du Système économique latino-américain (SELA). A la prochaine réunion, prévue pour mai 1977, on examinera, entre autres, la question de la dix-septième session de la CEPAL, de la réunion annuelle de la BID et de la réunion du Conseil de l'OEA qui doit avoir lieu à Grenade.

Organisation des Etats américains (OEA)

318. Les rapports entre la CEPAL et l'OEA ont été renforcés par la visite du Secrétaire général de l'OEA au siège de la CEPAL, au cours de la réunion annuelle de l'OEA qui a eu lieu à Santiago en juin 1976. L'expert de l'OEA qui a été détaché au siège de la CEPAL au titre du projet conjoint sur les transports maritimes a été chargé de la publication bimestrielle intitulée Boletín de Facilitación del Comercio y del Transporte en América Latina.

Système économique latino-américain (SELA)

319. La CEPAL et le Système économique latino-américain (SELA) ont convenu de relations de travail très satisfaisantes intéressant divers projets ayant trait au programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine.

320. Des documents établis par le secrétariat de la CEPAL ont été distribués lors de la réunion du SELA qui a eu lieu à Caracas et ont servi à préparer la quatrième Conférence de la CNUCED qui s'est tenue à Nairobi.

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT)

321. Après la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de Vancouver, une réunion régionale latino-américaine sur les établissements humains a été organisée à Mexico en septembre 1976. Cette réunion a permis de dégager des principes directeurs utiles pour le groupe des pays latino-américains à la dernière Assemblée générale, notamment en ce qui concerne les dispositions institutionnelles.

Participation des femmes au développement

322. En collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (Siège de l'ONU), la CEPAL a organisé en janvier 1977 une réunion d'experts au Bureau sous-régional de Mexico en vue d'élaborer un plan d'action préliminaire pour l'Amérique latine.

Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)

323. La section du présent rapport consacrée aux activités du Bureau sous-régional de la CEPAL de Montevideo contient un exposé détaillé sur la coopération entre la CEPAL et l'ALALE.

Marché commun de l'Amérique centrale

324. On trouvera dans la section du présent rapport concernant les activités du Bureau sous-régional de Mexico des renseignements détaillés sur la coopération entre la CEPAL et le Marché commun de l'Amérique centrale.

Marché commun des Antilles

325. La section du présent rapport consacrée aux activités du Bureau des Antilles fournit des renseignements détaillés sur la coopération entre la CEPAL et le Marché commun des Antilles.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI)

326. Le Secrétaire général de l'OMCI s'est rendu au siège de la CEPAL en novembre 1976, donnant ainsi un nouvel élan à la coopération qui existait déjà dans le domaine des transports maritimes et en particulier au sujet du Comité de la simplification des formalités. La CEPAL travaillera en étroite collaboration avec le Conseiller en pollution marine de l'OMCI pour l'Amérique latine qui est détaché au Chili.

Secrétariat CEPAL/PNUÉ de la Conférence des Nations Unies sur la désertification

327. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la désertification qui doit avoir lieu à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977, on a accordé une importance considérable à l'organisation des réunions régionales préparatoires qui regroupent les pays des différentes zones géographiques du monde. La réunion régionale préparatoire pour les Amériques, organisée conjointement par le secrétariat de la Conférence sur la désertification et le secrétariat du PNUÉ, a eu lieu au siège de la CEPAL, à Santiago, en février 1977. Au cours de cette réunion, les gouvernements des pays latino-américains ont adopté plusieurs résolutions et apporté plusieurs amendements au plan d'action proposé en vue de combattre la désertification.

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE)

328. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL et celui de l'OLADE ont signé un accord de coopération portant sur divers domaines. Cette collaboration s'est traduite par des échanges de renseignements et de documentation, l'élaboration d'études et de projets conjoints, l'évaluation de différentes stratégies dans le domaine de l'énergie et une participation active à la formation du personnel et à la préparation des réunions.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ)

329. La coopération entre la CEPAL et le PNUÉ s'est sensiblement accrue au cours de la période examinée. En février 1977, le Directeur exécutif du PNUÉ s'est rendu à Santiago et a participé à une expérience de programmation conjointe en vue

d'examiner les projets concrets qui doivent être entrepris par les deux organisations. A l'issue de cette réunion, les directeurs des deux organisations ont signé un mémorandum d'accord demandant la création d'un groupe mixte auprès de la CEPAL qui serait chargé des questions d'environnement dans la région latino-américaine.

330. La CEPAL a organisé une réunion régionale préparatoire pour l'Amérique latine et les Antilles en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'eau. Cette réunion s'est tenue à Lima (Pérou) du 30 août au 3 septembre 1976, et la CEPAL y a collaboré avec le secrétariat de la Conférence sur l'eau tout en bénéficiant de l'appui du PNUE. Les Etats membres de la CEPAL ont pu ainsi définir la position qu'ils ont fait valoir par la suite lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui a eu lieu à Mar del Plata (Argentine) du 14 au 25 mars 1977.

F. CONFERENCES OU REUNIONS ORGANISEES PAR LA CEPAL OU
AVEC SA PARTICIPATION DEPUIS LA SEIZIEME SESSION

331. Les conférences ou réunions organisées par la CEPAL ou avec sa participation depuis la seizième session ont été les suivantes :

<u>Titre</u>	<u>Lieu et date</u>	<u>Sous les auspices de</u>
Séminaire sur les négociations commerciales multilatérales	Santiago (Chili) 23-27 juin 1975	CEPAL/PNUD/CNUCED
Séminaire de la CEPAL sur Habitat	Caracas (Venezuela) 24-28 juin 1975	CEPAL/ONU
Conférence préparatoire régionale pour l'Amérique latine en vue d'Habitat	Caracas (Venezuela) 30 juin-4 juillet 1975	CEPAL/ONU
Réunion d'experts sur le système de sécurité financière de l'Amérique latine	Santiago (Chili) 23-25 juillet 1975	CEPAL
Comité antillais de développement et de coopération, première session	La Havane (Cuba) 31 octobre- 4 novembre 1975	CEPAL
Comité consultatif du Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC)	Santiago (Chili) 3-5 décembre 1975	PREALC/CEPAL
Colloque sur l'exploitation et la gestion des réacteurs nucléaires	Santiago (Chili) 15-19 décembre 1975	PNUD/Commission chilienne de l'énergie nucléaire
Réunion des Directeurs des bureaux régionaux	Santiago (Chili) 8-12 mars 1976	CEPAL

<u>Titre</u>	<u>Lieu et date</u>	<u>Sous les auspices de</u>
Quatorzième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine	Lima (Pérou) 21-29 avril 1976	FAO
Conférence latino-américaine CEPAL/FAO de l'alimentation	Lima (Pérou) 26-29 avril 1976	CEPAL/FAO
Réunion régionale préparatoire en vue de la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail	Carthagène (Colombie) 3-7 mai 1976	CEPAL/OIT/PREALC
Réunion intergouvernementale pour l'Amérique latine sur la coopération technique entre pays en développement	Lima (Pérou) 10-15 mai 1976	CEPAL/PNUD
Deuxième réunion du projet relatif à l'eau, au développement et à l'environnement (ADEMA)	Santiago (Chili) 24-28 mai 1976	CEPAL/PNUE
Réunion des sociétés ferroviaires membres de l'Association latino-américaine des chemins de fer (ALAF) pour examiner le règlement de la Convention sur le transport ferroviaire multinational	Santiago (Chili) 30 août-3 septembre 1976	CEPAL/ALAF
Réunion régionale préparatoire pour les pays d'Amérique latine et des Antilles en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau	Lima (Pérou) 30 août-3 septembre 1976	CEPAL/ONU
Réunion régionale sur les établissements humains	Mexico 13-17 septembre 1976	CEPAL/PNUE
Séminaire sur les politiques de promotion des exportations	Santiago (Chili) 5-7 novembre 1976	CEPAL/BIRD
Table ronde - L'Amérique latine et le nouvel ordre économique international	Santiago (Chili) 19 novembre 1976	CEPAL/CIEPLAN
Groupe de travail du Comité pour la planification du développement	Santiago (Chili) 22-26 novembre 1976	CEPAL/ONU
Séminaire sur l'inflation récente en Amérique latine	Caracas (Venezuela) 24 novembre- 3 décembre 1976	CEPAL/Banque centrale du Venezuela

<u>Titre</u>	<u>Lieu et date</u>	<u>Sous les auspices de</u>
Réunion du programme commun interinstitutions pour l'intégration des femmes au développement	Santiago (Chili) 2 décembre 1976	CEPAL/ONU
Séminaire sur le modèle de planification BACHU	Santiago (Chili) 6-10 décembre 1976	PREALC/FNUAP/CEPAL
Séminaire sur l'économie des océans	Santiago (Chili) 15-17 décembre 1976	CEPAL/PNUE
Réunion technique consultative en vue de la Conférence latino-américaine sur l'intégration de la femme au développement économique et social	Mexico (Mexique) 10-14 janvier 1977	CEPAL
Programmation conjointe PNUE/CEPAL	Santiago (Chili) 21-22 février 1977	CEPAL/PNUE
Conférence des Nations Unies sur la désertification. Réunion régionale préparatoire pour les Amériques	Santiago (Chili) 23-26 février 1977	CEPAL/PNUE
Réunion d'experts sur le projet relatif à l'eau, au développement et à l'environnement (ADEMA)	Santiago (Chili) 7-11 mars 1977	CEPAL/PNUE
Troisième réunion du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé (CEGAN)	Saint-Domingue (République Dominicaine) 9-15 mars 1977	CEPAL
Réunion du Comité antillais de développement et de coopération (CDCC)	Saint-Domingue (République Dominicaine) 16-22 mars 1977	CEPAL
Réunion interinstitutions sur le programme de travail du CDCC	Saint-Domingue (République Dominicaine) 23 mars 1977	CEPAL
Conférence des ministres et des directeurs de la planification des pays d'Amérique latine et des Antilles	Caracas (Venezuela) 13-16 avril 1977	CEPAL/ILPES

PARTIE II

DIX-SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

332. La dix-septième session de la Commission a eu lieu à Guatemala (Guatemala), où huit séances plénières (194^eme à 201^eme séance) ont été tenues du 25 avril au 5 mai 1977.

333. Les travaux de la Commission se sont déroulés en deux phases, l'une, au niveau technique, du 25 au 29 avril, et l'autre, au niveau ministériel, du 2 au 5 mai.

334. La cérémonie inaugurale de la Réunion ministérielle s'est tenue le lundi 2 mai à 11 h 30. Y ont pris successivement la parole, M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Héctor Hurtado, Ministre des finances du Venezuela, au nom des délégations participantes, et Son Exc. le général Kjell Eugenio Laugerud García, président de la République du Guatemala 5/.

335. A la cérémonie de clôture, qui a eu lieu le 5 mai 1977 à 13 heures, des discours ont été prononcés par M. Leonel Torres (Colombie), qui a remercié, au nom des délégations participantes, le Gouvernement et le peuple guatémaltèques de leur généreuse hospitalité, par M. Adolfo Molina Orantes, président de la dix-septième session, et par M. Enrique Iglesias, secrétaire exécutif de la CEPAL.

336. A la 201^eme séance, la Commission a approuvé son rapport annuel au Conseil économique et social, dans lequel figure son programme de travail pour 1977-1979.

Composition et participants

337. Ont participé à la dix-septième session les représentants des Etats membres de la Commission indiqués ci-après : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni, Surinam, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Le Belize était également présent en qualité de membre associé de la Commission.

338. Ont participé à la session à titre consultatif, conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, des observateurs des Etats suivants Membres de l'Organisation des Nations Unies mais non de la Commission : Allemagne (République fédérale d'), Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Japon, Roumanie, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

5/ Le texte intégral de leurs discours peut être obtenu auprès du Secrétariat de la CEPAL.

339. Ont participé à la session les représentants des entités et organismes des Nations Unies ci-après : Section des commissions régionales du Département des affaires économiques et sociales, Bureau de la coopération technique, Programme d'action interrégional pour la coopération économique entre pays en développement dans le domaine du commerce, de l'industrie et des transports, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre CNUCED/GATT du commerce international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme alimentaire mondial (PAM), Centre sur les sociétés transnationales, Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus de drogues, Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, Organisation internationale du Travail (OIT), Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conseil mondial de l'alimentation, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

340. Ont participé aussi à la session les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : Organisation des Etats américains (OEA), Commission interaméricaine des femmes, Institut interaméricain des sciences agricoles, Banque interaméricaine de développement (BID), Système économique latino-américain (SELA), Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), Commission des communautés européennes (CCE), Institut de recherche et de technologie industrielles de l'Amérique centrale, Banque d'intégration économique de l'Amérique centrale, Conseil de l'Accord de Carthagène, Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), Institut d'administration publique d'Amérique centrale (ICAP), Conseil monétaire d'Amérique centrale, Société andine de développement, Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) et Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).

341. Etait également représenté le Centre d'études du tiers monde, organisation non gouvernementale.

Pouvoirs

342. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la Commission, le Comité de vérification des pouvoirs a fait savoir qu'il avait examiné les pouvoirs des délégations présentés au secrétariat et qu'il les avait trouvés en bonne et due forme.

Election du Bureau

343. Conformément à ce qui avait été proposé par la réunion des Chefs de délégation tenue au niveau ministériel, les mêmes pays ont fait partie du Bureau de la Réunion technique et du Bureau de la Réunion ministérielle.

344. A sa 194^{ème} séance, tenue le 25 avril 1977, les personnes suivantes ont été élues membres du Bureau de la Réunion technique :

Président : M. Gustavo Barrios (Guatemala)

Premier Vice-Président : M. Gustavo González Prieto (Pérou)

Deuxième Vice-Président : M. Frank Abdullah (Trinité-et-Tobago)

Rapporteur : M. Roberto Dávila Gómez (Mexique)

345. A la 196^{ème} séance, tenue le 2 mai 1977, la Réunion ministérielle a élu un Bureau constitué comme suit :

Président : M. Adolfo Molina Orantes (Guatemala)

Premier Vice-Président : M. Jorge Chávez Quelopana (Pérou)

Deuxième Vice-Président : M. Frank Abdullah (Trinité-et-Tobago)

Rapporteur : M. Víctor Manuel Barceló R. (Mexique)

Organisation des travaux

346. La Réunion technique a tenu deux séances plénières. A la première séance, le Secrétaire exécutif de la CEPAL a fait une déclaration au cours de laquelle il a passé en revue la situation et les perspectives de l'Amérique latine dans le cadre des travaux que devait mener la CEPAL à sa dix-septième session 6/. Pour faciliter le travail, la Réunion technique a décidé au cours de cette séance de créer deux comités.

347. Le Comité I, qui a siégé du 25 au 29 avril, a examiné les questions suivantes : évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement, instauration d'un nouvel ordre économique international, et coopération entre pays et régions en développement (points 3 et 4 de l'ordre du jour). A sa dernière séance, il a approuvé son rapport et décidé de soumettre en séance plénière, pour examen, 8 projets de résolution.

348. La Réunion technique plénière a élu comme président du Comité I M. Fabio Herrera Roa (République Dominicaine). Le Comité a élu les autres membres ci-après de son Bureau :

Premier Vice-Président : M. Leonel Torres (Colombie)

Deuxième Vice-Président : M. Gustavo R. González (Panama)

Rapporteur : M. Ruben A. Chelle (Uruguay)

349. Le Comité II a examiné les activités de la CEPAL, de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et du Centre latino-américain de démographie (points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour). Six séances de travail, du 26 au 29 avril 1977, ont été consacrées aux débats. A sa dernière séance, le Comité a approuvé son rapport et décidé de soumettre en séance plénière, pour examen, 9 projets de résolution.

6/ Idem.

350. La Réunion technique a élu comme Président du Comité II M. Luis Mejía González (Nicaragua). Le Comité a élu les autres membres ci-après de son Bureau :

Président Vice-Président : M. Roldán León Torres (Cuba)

Deuxième Vice-Président : M. John Grantham (Canada)

Rapporteur : M. Benán Oquendo (Équateur).

351. À sa dernière séance, la Réunion technique a décidé de transmettre les rapports des Comités I et II à la Réunion ministérielle, qui les a adoptés et a décidé de les inclure dans le présent rapport.

B. ORDRE DU JOUR

352. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Election du Bureau des Comités.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement et instauration d'un nouvel ordre économique international.
 - a) Troisième évaluation régionale
 - b) Caractéristiques particulières des relations économiques extérieures de l'Amérique latine

Documents :

- "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024) (Le développement économique et social et les relations extérieures de l'Amérique latine)
- Rapport de la troisième réunion du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé chargé d'évaluer la Stratégie internationale du développement (E/CEPAL/1025)
- Étude économique de l'Amérique latine, 1976 (E/CEPAL/1026) (La version française comprend la première partie de l'Étude et le chapitre relatif à Haïti)

Documents de référence :

- "Las evaluaciones regionales de la Estrategia Internacional de Desarrollo : Quito, 1973, y Chaguaramas, 1975" /Les évaluations régionales de la Stratégie internationale du développement : Quito (1973) et Chaguaramas (1975)/ - Cuadernos de la CEPAL No 2
- "Tendencias y proyecciones a largo plazo del desarrollo económico de América Latina" (E/CEPAL/1027) (Tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine)

- Résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la CEPAL (E/CEPAL/1028)

4. Coopération entre pays et régions en développement

- a) Participation de l'Amérique latine
- b) Activités de la CEPAL

Documents

- "Nota de la secretaría sobre la cooperación entre países y regiones en desarrollo de distintas áreas geográficas" (E/CEPAL/1029) (Note du secrétariat sur la coopération entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques)

5. Activités de la CEPAL

- a) Activités réalisées au cours de la période 1975-1977
- b) Programme de travail de la Commission pour la période 1977-1979
- c) Aspects institutionnels

Documents

- Projet de rapport annuel. Activités de la Commission depuis le 7 mai 1976 (E/CEPAL/1030)
- "Informe del Secretario Ejecutivo sobre el Programa de Publicaciones" (E/CEPAL/1038) (Rapport du Secrétaire exécutif sur le programme de publications)
- "Conclusiones y recomendaciones de las reuniones de la CEPAL celebradas en el período 1975-1977" (E/CEPAL/1031) (Conclusions et recommandations des réunions de la CEPAL tenues durant la période 1975-1977)
- "Programa de Trabajo de la Comisión, 1977-1979" (E/CEPAL/1032) (Programme de travail de la Commission, 1977-1979)
- "Informe del segundo período de sesiones del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe" (E/CEPAL/1039) (Rapport de la deuxième session du Comité antillais de développement et de coopération)

Document de référence :

- Rapport annuel de la Commission portant sur la période allant du 7 mai 1975 au 6 mai 1976 (E/5784 - E/CEPAL/1016)

6. Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES)

- a) Activités de l'ILPES au cours de la période 1975-1977
- b) Activités futures de l'Institut

Documents

- "Actividades realizadas por el Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social, 1975-1977" (E/CEPAL/1033) (Activités réalisées en 1975-1977 par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale)
- "Informe de la Conferencia de Ministros y Jefes de Planificación de América Latina y del Comité técnico del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social" (E/CEPAL/1034) (Rapport de la Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine et du Comité technique de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale)

7. Centre latino-américain de démographie (CELADE)

- a) Activités réalisées par le CELADE au cours de la période 1975-1977
- b) Programme démographique régional
- c) Aspects institutionnels

Documents :

- "Informe sobre las actividades del CELADE en el período 1975-1977" (E/CEPAL/1035 et Add.1) (Rapport sur les activités du CELADE durant la période 1975-1977)
- "Programa regional de Población, 1977-1978 y proyecciones para 1979-1980" (E/CEPAL/1036) (Programme démographique régional pour 1977-1978 et projections pour 1979-1980)
- "Acción en el campo de la población : recientes contribuciones y estrategias para el futuro" (E/CEPAL/1037) (Activités démographiques : contributions récentes et stratégies pour l'avenir)

8. Lieu et date de la dix-huitième session

9. Examen du rapport de la Commission au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies

C. RESUME DES DEBATS

REUNION TECHNIQUE

353. A la suite d'une décision prise en séance plénière, la déclaration suivante, proposée par la délégation guatémaltèque, a été examinée et approuvée par consensus : "La Commission économique pour l'Amérique latine, à la Réunion technique tenue à sa dix-septième session, est convenue dans la première décision prise à sa première séance, et en un geste dépourvu de tout caractère politique, d'exprimer sa profonde inquiétude devant le danger dans lequel se trouve la vie d'une éminente personnalité d'Amérique latine, M. Mauricio Borgonovo Pohl, ministre des affaires étrangères de la République d'El Salvador, et de lancer un pressant appel public pour que lui soit gardée la vie sauve."

EVALUATION REGIONALE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT ET INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

(Point 3 de l'ordre du jour)

354. En ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour, le Comité a décidé de prendre pour base de ses délibérations le rapport de la troisième réunion du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé (CEGAN) 7/. Il a été précisé que cette décision avait pour but de permettre un déroulement ordonné des travaux et que les délégations étaient libres de proposer les modifications ou adjonctions qu'elles jugeraient appropriées.

355. La Réunion est par ailleurs convenue de se fonder également sur les documents de référence intitulés "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024) (Le développement économique et social et les relations extérieures de l'Amérique latine) et "Tendencias y proyecciones a largo plazo del desarrollo económico de América Latina" (E/CEPAL/1027) (Tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine).

356. La délégation argentine a fait savoir au Comité qu'elle appuyait le rapport du CEGAN et que les observations figurant au paragraphe 11 de ce rapport (E/CEPAL/1025) n'avaient donc plus d'objet.

357. Après un débat prolongé, la Réunion, se fondant sur le texte du rapport du CEGAN et sur les documents susmentionnés, a élaboré le projet de la troisième évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement et des progrès réalisés sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, projet qu'examinerait ensuite la Réunion ministérielle.

358. Au cours des débats, les pays de l'Amérique latine et des Antilles ont confirmé que cette évaluation exprimait leur position sur les diverses questions qui y sont traitées.

7/ E/CEPAL/1025.

359. Les délégations du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont fait des déclarations qui, ayant été formulées à nouveau lors de la Réunion ministérielle, figurent dans le résumé des débats de la Réunion ministérielle 8/.

360. Lors de l'examen de cette question, des déclarations ont été faites par des représentants de l'Association latino-américaine de libre-échange, du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et des Communautés économiques européennes.

361. La délégation colombienne a demandé qu'on indique dans le rapport final, à titre d'observation, la déclaration faite par son gouvernement lors de l'adoption de la résolution 93 (IV) de la CNUCED par laquelle a été adopté le programme intégré pour les produits de base. La délégation salvadorienne s'est associée en termes généraux à la position adoptée par la Colombie à Nairobi. Pour sa part, la délégation chilienne a fait une déclaration et une observation 9/.

COOPERATION ENTRE PAYS ET REGIONS EN DEVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

362. Pour l'examen de cette question, le Comité était saisi du document du secrétariat intitulé "Cooperación entre países y regiones en desarrollo de distintas áreas geográficas" (E/CEPAL/1029) (Coopération entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques).

363. Au cours des débats, plusieurs délégations ont évoqué l'importance croissante que revêtent les programmes de coopération mutuelle entre les pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques, vu qu'ils constituent un moyen d'accélérer le processus de développement de ces pays aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, sur la base du principe de l'auto-assistance collective, en leur propre effort, et d'instaurer un nouvel ordre économique international.

364. Les travaux ont abouti à un projet de résolution qui a été soumis pour examen à la Réunion ministérielle.

365. Le débat a également porté sur les points suivants : instruments de paiement, intégration et coopération économiques, tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine, ressources humaines, relations avec les Communautés économiques européennes, coopération économique internationale et relations économiques extérieures. Toutes ces questions ont fait l'objet de projets de résolution à examiner par la Réunion ministérielle.

366. Lors des débats, les délégations du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni ont formulé des réserves sur le projet de résolution relatif aux relations économiques extérieures, indiquant à propos du premier alinéa du préambule qu'elles considéraient que la troisième évaluation régionale de la Stratégie qui y était mentionnée reflétait la position des pays de l'Amérique latine et des Antilles.

8/ Voir les paragraphes 455 à 491.

9/ Voir les déclarations et observations figurant ci-après dans l'Evaluation du Guatemala.

367. Des représentants du Département des affaires économiques et sociales et du Bureau de la coopération technique (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont donné des renseignements sur les travaux de leurs organisations respectives.

ACTIVITES DE LA CEPAL

(Point 5 de l'ordre du jour)

368. Le Secrétaire exécutif a présenté cette question en donnant un résumé complet des activités menées à bien par le secrétariat depuis la seizième session jusqu'au 20 mars 1977. Il a mis l'accent sur le développement des activités de la CEPAL qui comprennent maintenant des questions nouvelles comme la coopération technique et économique entre pays et régions en développement, l'intégration des femmes au développement, l'environnement, les établissements humains ainsi que la science et la technique.

369. Le Secrétaire exécutif a indiqué que, durant la période considérée, un accord de coopération avait été conclu avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aux termes duquel il avait été convenu notamment de créer au secrétariat de la Commission une Division mixte CEPAL/ONUDI du développement industriel. Durant la même période, des accords de coopération avaient également été signés avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre CNUCED/GATT du commerce international, le Système économique latino-américain, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation latino-américaine de l'énergie.

370. Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'en raison du développement des activités de la Commission, de la création récente du Comité antillais de développement et de coopération et de la conclusion d'accords de coopération avec des organismes régionaux ou appartenant au système des Nations Unies, ainsi que de l'intégration de l'ILPES et du CELADE au système de la CEPAL en tant qu'institutions permanentes dotées d'une identité propre, il avait fallu renforcer certains bureaux régionaux de la Commission pour pouvoir mener à bien le programme de travail élargi de la CEPAL. A cet effet, outre des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, la CEPAL avait reçu de généreuses contributions des gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de l'Italie, de la Jamaïque, du Mexique, des Pays-Bas, de la Suède, et de la Trinité-et-Tobago ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et de la Société andine de développement. Le Secrétaire exécutif a ajouté que des contacts avaient été pris récemment avec les gouvernements espagnol et japonais en vue d'obtenir des ressources qui permettraient de financer certaines activités prioritaires du programme de travail de la Commission.

371. Enfin, le Secrétaire exécutif a souligné que la Commission et le secrétariat devaient analyser les incidences institutionnelles de ce qui précédait dans le cadre de l'ensemble du processus de restructuration du système des Nations Unies. Il a indiqué que cette question serait examinée lors d'une réunion spéciale des chefs de délégation, tenue au niveau ministériel.

372. Après avoir entendu l'exposé du Secrétaire exécutif, la Réunion technique a décidé de recommander à la Réunion ministérielle d'approuver le document E/CEPAL/1030, intitulé "Projet de rapport annuel".

373. Avant d'aborder l'étude des programmes d'activités, le Président a souligné que puisqu'il n'y avait pas d'objection aux déclarations faites par les délégations et le secrétariat, il considérerait qu'elles étaient approuvées.

374. Le Directeur du Bureau de la CEPAL pour les Antilles a résumé les activités menées à bien par le Comité antillais de développement et de coopération créé récemment en tant qu'organe auxiliaire de la Commission. Son exposé a porté sur la période écoulée depuis la seizième session de la CEPAL, période au cours de laquelle avaient eu lieu les première et deuxième sessions du Comité antillais de développement et de coopération.

375. Le Directeur du Bureau de la CEPAL à Mexico a fait un exposé sur les activités exécutées par le Comité de coopération économique d'Amérique centrale depuis sa dixième session (Tegucigalpa, 28-30 mai 1975). Il a également résumé les travaux de la Commission interinstitutions, à laquelle appartiennent les directeurs des organismes d'intégration d'Amérique centrale, qui visent à faciliter l'exécution d'actions concrètes destinées à relancer à court terme le processus d'intégration de l'Amérique centrale.

376. Le secrétariat a ensuite présenté le programme de publications de la Commission (E/CEPAL/1038), dont il a été pris note sans observation. Un projet de résolution sur cette question a été élaboré, et la Réunion ministérielle devait l'examiner.

377. La Réunion technique a alors entamé l'examen du programme de travail de la Commission pour la période 1977-1979 (E/CEPAL/1032).

378. Lors du débat général, une délégation a fait observer que le document E/CEPAL/1032 ne faisait pas mention de l'importance et de l'origine des ressources disponibles qui sont allouées à chacun des programmes et sous-programmes, ni des priorités assignées à chacun d'eux. Une autre délégation s'est déclarée du même avis et a demandé qu'on présente à l'avenir le programme de travail en indiquant le montant des ressources attribuées à chaque programme.

Alimentation et agriculture

379. Après la présentation du rapport du secrétariat sur le programme relatif à l'alimentation et l'agriculture, où l'on soulignait l'importance particulière accordée à la coopération entre pays de l'Amérique latine et à l'examen du potentiel de production agricole, une délégation des Antilles a demandé qu'il soit tenu compte dans ce programme de la pêche en tant que ressource importante pouvant accroître le volume des denrées alimentaires disponibles et améliorer la situation nutritionnelle.

Commerce international

380. Lors de la présentation du programme relatif au commerce international, on a donné un résumé des études en cours ou prévues sur les questions relatives

aux relations économiques de l'Amérique latine avec d'autres régions et pays, comme l'Europe, les pays socialistes, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et l'Afrique, de l'évolution de la situation économique mondiale, des politiques en matière de commerce extérieur, du système monétaire international et du financement externe de l'Amérique latine. On a mis l'accent sur les études permanentes faites par le secrétariat sur la question de l'intégration économique sous-régionale et régionale et sur les activités de coopération avec les organes d'intégration de la région.

381. Une délégation a demandé au secrétariat de poursuivre l'analyse des mécanismes de promotion des exportations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, ainsi que des mécanismes de substitution des importations qui ont été appliqués avec efficacité. Elle a demandé également d'étudier la commercialisation en commun des produits de la région et d'approfondir l'étude des réformes du système monétaire international, en vue de renforcer la position commune de l'Amérique latine au sein des organismes internationaux.

Planification, projections et politiques en matière de développement

382. Le secrétariat a souligné spécialement l'apport précieux des pays de la région à la préparation, chaque année, de l'Etude économique de l'Amérique latine. Les travaux de recherche dans le domaine du développement portent sur nombre de problèmes auxquels se heurte la région; certaines questions font toutefois l'objet d'une attention particulière, comme les modalités ou styles de développement, les perspectives d'accroissement de la population et de la population active, les entreprises publiques, le financement du développement et l'analyse de l'inflation récente en Amérique latine.

383. Une délégation a demandé que l'on poursuive l'étude sur le rôle des entreprises publiques dans le développement de l'Amérique latine.

384. On a souligné les activités en cours d'exécution sur les questions et problèmes liés aux sociétés transnationales, activités entreprises grâce à d'importantes contributions du Gouvernement canadien et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, avec lequel un service commun a été créé au secrétariat.

385. On a indiqué les principales orientations suivies dans les travaux de prospective du secrétariat concernant la Stratégie internationale du développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. De même, il a été précisé que les modèles et méthodes de projection reposent sur des études nationales et ne peuvent être établies que grâce aux liens existant avec ces pays. Les études comportent des projections du commerce et du financement international, et, au niveau national, du développement par secteur, de la répartition du revenu, de l'emploi, des seuils de pauvreté et de la balance des paiements.

Ressources naturelles et environnement

386. En résumant les sous-programmes prévus dans ces deux programmes, le secrétariat a mentionné en particulier les études qui seront faites à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'eau et pour lesquelles on espère obtenir la coopération du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que

d'organismes comme la FAO, l'UNEP/OPS, le Centre panaméricain de génie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS) ainsi que d'autres organisations.

387. Le secrétariat a indiqué que le projet intitulé "L'eau, le développement et l'environnement en Amérique latine" n'avait pas encore donné de résultats définitifs et que l'on comptait poursuivre cette étude et en faire plusieurs autres durant l'exercice biennal pour aider les gouvernements de la région à formuler des stratégies et à planifier le développement dans le domaine des ressources minérales et de l'énergie.

388. Pour l'élaboration de ces études, on s'intéressera particulièrement aux questions touchant la protection de l'environnement. A ce propos, il a été fait mention de l'accord conclu entre le secrétariat et le PNUE pour obtenir que celui-ci appuie les activités du secrétariat dans le domaine de l'environnement, et en particulier du service qui sera créé au secrétariat pour veiller à ce qu'on tienne compte des questions d'environnement dans les diverses activités de la CEPAL. Par ailleurs, le PNUE a approuvé dernièrement l'ouverture des crédits nécessaires pour ébaucher les grandes lignes d'un programme d'action relatif à la gestion de l'environnement dans les Grandes Antilles.

389. Une délégation a demandé que ce programme prévoie une étude concernant les conséquences de la mauvaise utilisation des ressources naturelles et ses effets sur le développement de l'Amérique latine.

Développement industriel

390. En présentant les activités prévues dans le cadre de ce programme, le secrétariat a indiqué qu'une division mixte CEPAL/ONUDI du développement industriel venait d'être créée récemment à la CEPAL et il a donné des détails sur les études qui seraient effectuées concernant l'analyse et l'évaluation des politiques et stratégies du développement industriel de l'Amérique latine ainsi que sur les études sectorielles de l'industrie chimique, de l'industrie des biens d'équipement, de la sylviculture et des agro-industries.

391. Le secrétariat a signalé que les études sectorielles se font avec la collaboration du Système économique latino-américain.

392. Un représentant d'un pays développé membre de la Commission a demandé des précisions sur le rôle que jouerait le Système économique latino-américain dans ces études ainsi que sur le niveau de coordination existant entre les activités du secrétariat du SELA et celles du secrétariat de la Commission dans ce secteur. Il lui a été répondu qu'il existe un accord de coopération technique entre les deux secrétariats.

393. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a rappelé que l'Assemblée générale de l'ONU avait décidé de convoquer en 1979 la troisième Conférence générale de l'ONUDI et que le secrétariat du Conseil du développement industriel de l'ONUDI avait recommandé que cette conférence générale soit précédée de réunions préparatoires régionales, pour l'organisation desquelles on espérait bénéficier de la coopération et de la participation des commissions économiques régionales, notamment à l'élaboration d'une étude sur l'évaluation du processus d'industrialisation dans leurs régions respectives.

394. On a suggéré également de convoquer une réunion des ministres de l'industrie des pays de l'Amérique latine pour examiner l'étude sur le processus d'industrialisation de l'Amérique latine et arrêter une position régionale en prévision de la troisième Conférence de l'ONUDI.

395. Une délégation a demandé si tous les membres de la Commission participeraient à la Conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine. Le secrétariat a expliqué que puisqu'il s'agissait d'une réunion régionale de la CEPAL, tous les pays membres y participeraient, comme ç'avait été le cas pour des réunions sur d'autres questions.

396. Un représentant a demandé qu'on envisage d'inscrire au programme de travail de la Commission une étude sur les effets des industries mécaniques et une autre sur les mécanismes de commercialisation des articles manufacturés à l'intention des pays de la région.

Science et technique

397. En ce qui concerne la science et la technique, le secrétariat a souligné l'importance de ce secteur dans le processus de développement et il a indiqué que les pays de la région étaient pleinement conscients du fait qu'ils ne disposaient pas de moyens techniques suffisants et que cette situation imposait à leur développement économique certaines limitations.

398. On a signalé que le secrétariat entreprenait des études de base sur le développement technologique de l'Amérique latine, qu'il préparait des études sur les techniques d'industries particulières de la région et qu'il élaborait un document sur la politique de l'Amérique latine en matière de science et technique, document qui serait soumis à une réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement prévue pour le second semestre de 1979.

399. Les activités du secrétariat bénéficient d'un appui financier grâce à des crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et à des fonds alloués à cette Conférence ou accordés par la Banque inter-américaine de développement et le Gouvernement mexicain.

400. Le représentant de l'UNESCO a indiqué que son organisation était prête à collaborer avec le secrétariat de la Commission dans le domaine scientifique et technique et il a précisé quels pouvaient être les domaines pratiques d'action concertée. Le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a indiqué également que son organisation était disposée à collaborer avec le secrétariat aux activités qu'il mène dans ces domaines.

Transports et communications

401. Le secrétariat a présenté ce programme en soulignant particulièrement la nécessité de mettre en place une infrastructure institutionnelle propre à faciliter les transports internationaux. Répondant aux demandes des gouvernements, la CEPAL élabore un projet de convention latino-américaine fixant des conditions uniformes en ce qui concerne les responsabilités des sociétés qui fournissent des services de transports internationaux et des services connexes. Un document (E/CEPAL/L.153) a été distribué pour expliquer la portée de ce projet.

402. Une délégation a demandé que le programme relatif aux transports accorde davantage d'importance à l'intégration régionale.

403. Le secrétariat a expliqué qu'il restait en contact étroit avec le Conseil de l'Accord de Carthagène et avec la Société andine de développement et qu'une étude sur les transports dans la région serait soumise à la prochaine réunion du Conseil d'intégration physique du Groupe andin.

404. Un représentant a demandé qu'on lui précise si l'on allait procéder à une analyse des problèmes de transport des pays sans littoral. Le secrétariat a indiqué qu'il serait toujours prêt à répondre aux demandes qu'il recevrait à cet effet.

405. Un autre représentant a dit qu'il partageait l'inquiétude exprimée par le premier représentant et il a demandé qu'une étude soit entreprise sur les problèmes du transport dans les Antilles.

Statistique

406. Le secrétariat a souligné qu'il importait de disposer d'un cadre régional d'informations statistiques sur la situation économique et sociale en Amérique latine, et ce pour toutes les études entreprises par la CEPAL.

407. Le secrétariat a indiqué que des difficultés financières l'avaient empêché jusqu'à présent de mettre en place des mécanismes de consultation avec les gouvernements et autres organismes régionaux et sous-régionaux en vue de favoriser l'exécution de programmes d'établissement de statistiques. Par ailleurs, il a signalé qu'il faudrait disposer d'un ordinateur d'une puissance suffisante, de manière à développer les moyens dont dispose la CEPAL pour le traitement des données.

408. Il a été convenu de demander au secrétariat de faire le maximum pour mettre en place des mécanismes de consultation avec les gouvernements et les organismes régionaux et sous-régionaux afin de favoriser l'exécution de programmes d'établissement de statistiques. Le secrétariat pourrait demander au PNUD et à d'autres organismes compétents du système des Nations Unies de l'aider à appuyer les activités de coopération technique régionale et sous-régionale en matière de statistique.

409. Par ailleurs, il a été demandé au secrétariat de faire le nécessaire pour installer au siège de la CEPAL un ordinateur qui réponde à ses besoins en matière d'informatique et pour renforcer les moyens de son centre de calcul, compte tenu des besoins de la CEPAL, de l'ILPES et du CELADE.

410. Une délégation a signalé qu'il fallait accorder davantage d'importance aux statistiques et aux indicateurs de caractère social, les indicateurs macro-économiques ne rendant pas compte à eux seuls de la réalité économique et sociale des pays de l'Amérique latine.

411. Plusieurs délégations ont émis l'opinion que nombre de difficultés d'ordre statistique auxquelles se heurtent certains pays tiennent à des problèmes qu'ils doivent eux-mêmes contribuer à résoudre et elles ont proposé d'accroître les activités d'assistance de la CEPAL dans ce domaine et de mettre en pratique le principe de la coopération horizontale.

Services de bibliothèque et de documentation

412. Le secrétariat a indiqué qu'en raison des récents progrès techniques et de la demande de services plus complexes, les sciences de l'information et de l'information avaient fortement évolué. Cette situation obligeait et obligerait la CEPAL, et en particulier le Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES), à redoubler d'efforts.

413. Le CLADES exécute des travaux de formation technique, d'intégration et d'assistance à l'intention de pays et d'organismes, il dépuille par ailleurs des renseignements et il favorise l'appui aux centres nationaux de documentation. Il bénéficie pour deux projets du soutien financier du Centre de recherche pour le développement international (Canada).

Développement social

414. Le secrétariat a présenté son programme de travail dans ce secteur, qui s'articule autour de la notion de développement intégré, définie dans la Stratégie internationale du développement et dans l'Evaluation de Quito. De celles-ci découlent les études relatives aux styles de développement, dans le cadre de la notion de développement intégré, et aux problèmes et secteurs intéressant l'évolution sociale en Amérique latine.

415. Les aspects méthodologiques et théoriques de la notion de développement intégré y sont étudiés, de même que les problèmes en ce qui concerne l'emploi, le sous-emploi et le chômage, la répartition du revenu, l'urbanisation accélérée et l'intégration des femmes aux efforts de développement. Dans ce dernier domaine, on a résumé brièvement les activités menées à bien à ce propos, conformément aux directives et recommandations formulées à l'intention du secrétariat.

416. Un représentant a signalé qu'il convenait d'effectuer une étude des problèmes du chômage aux Antilles pour en déterminer les causes et proposer des solutions, en mettant l'accent sur l'étude de l'emploi pour compte propre dans les services et les petites sociétés manufacturières.

417. Plusieurs délégations ont indiqué qu'il importait que le secrétariat examine, dans le cadre du développement rural, l'influence des divers types de propriété foncière sur la productivité agricole et sur d'autres aspects sociaux et économiques. De même, elles ont estimé qu'il était également important que le secrétariat s'intéresse aux progrès de la réforme agraire dans la région.

418. Une de ces délégations a signalé qu'il serait utile d'examiner le processus de l'urbanisation accélérée en fonction du problème de la centralisation dans les pays de la région et qu'il y aurait lieu d'étudier l'utilisation de techniques à forte intensité de main-d'oeuvre, tant du point de vue de la production que du point de vue de leur utilité sociale.

419. Plusieurs pays ont estimé qu'il convenait d'accorder une attention particulière aux problèmes sociaux du secteur agricole, notamment ceux liés à la production de denrées alimentaires, à l'emploi et à la technique.

420. A propos des travaux concernant l'intégration des femmes au processus du développement, un représentant, appuyé par plusieurs pays, a proposé de tenir d'urgence à La Havane une conférence régionale au niveau gouvernemental en vue d'approuver définitivement un plan d'action régional dans ce domaine.

421. D'autres pays ont approuvé l'idée de cette conférence latino-américaine tout en estimant qu'il faudrait éviter les doubles emplois et donc coordonner les travaux dans ce domaine avec ceux des organismes internationaux qui, bien que n'appartenant pas au système des Nations Unies, ont déjà eu l'occasion de s'occuper de cette question.

422. Le secrétariat a signalé que la CEPAL s'était vu confier le mandat exprès d'organiser une conférence régionale et qu'il incombait aux gouvernements de décider du caractère qu'aurait cette conférence et des participants qui y seraient invités.

423. Un consensus a favorisé une conférence tenue au niveau des gouvernements et le plus tôt possible; à cette fin, le secrétariat achèverait au plus vite les consultations à ce sujet, notamment sur la documentation à préparer 10/.

424. Le représentant du Brésil a demandé qu'il soit indiqué dans le rapport que lors de la réunion de consultation technique tenue à Mexico en janvier dernier, le représentant de son pays avait formulé une réserve de caractère général à propos de l'avant-projet de plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement (E/CEPAL/L.146), réserve qui avait été consignée dans le texte même du document.

425. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle faisait des réserves à propos des paragraphes 420 à 423 du présent rapport. Les Etats-Unis appuient pleinement la convocation sans délai d'une conférence chargée d'examiner le programme d'action en vue de l'intégration des femmes au développement économique et social, et ils estiment qu'il est particulièrement urgent de mettre un tel programme en pratique. Toutefois, le Gouvernement américain considère que l'application du Plan d'action mondial de l'ONU et les activités entreprises au titre de la Décennie des Nations Unies pour la femme, 1976-1987, incombent directement aux organismes régionaux et internationaux. Par conséquent, toutes les organisations intéressées y compris les organisations non gouvernementales, devraient être autorisées à participer en qualité d'observateur ou à tout autre titre aux réunions où sera discuté le plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine.

426. Le représentant de l'UNESCO a fait un bref exposé sur les travaux exécutés par son organisation ainsi que sur ceux qui pourraient être menés à bien en collaboration avec la CEPAL, notamment dans le domaine de l'enseignement et du développement social.

Population

427. Le Directeur du CELADE a décrit le programme entrepris en matière de population au titre du programme de travail de la CEPAL et exécuté conjointement aux activités du CELADE en vue de jeter les bases de prévisions et d'une politique prospective dans ce domaine.

10/ Voir le texte complet du consensus dans la partie IV du présent rapport.

428. Un représentant s'est inquiété de la réduction des contributions du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, notamment pour la formation, et ce au moment même où les pays ont besoin de plus de spécialistes de la démographie.

429. Le représentant du Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC) a passé en revue les activités exécutées conjointement par la CEPAL et le PREALC dans le domaine des politiques de l'emploi et de la population.

Etablissements humains

430. Le secrétariat a présenté un exposé sur les travaux exécutés dans ce domaine comme suite à la Conférence mondiale de Vancouver et à la Conférence régionale de Mexico.

431. On a rappelé les recommandations formulées par le CEGAN à sa dernière session, selon lesquelles le programme de travail arrêté lors de ces conférences avait des incidences financières élevées et qu'il ne pourrait être exécuté en moins de deux ans, à partir de 1978.

432. Il a été indiqué que certains des travaux prévus pourraient être menés à bien en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes internationaux de coopération et les pays de la région eux-mêmes. On a suggéré que les pays de la région indiquent leurs priorités pour permettre entre-temps au secrétariat de rechercher d'autres possibilités de financer le programme. On a présenté ensuite divers projets déjà en cours d'exécution et tous financés à l'aide de ressources extra-budgétaires, à savoir : aspects sociaux des établissements humains en Amérique latine, exécuté avec l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international; techniques en matière d'établissements humains, exécuté avec la coopération du PNUE, et formation professionnelle, exécuté dans le cadre d'un accord avec le Centre international de formation aux sciences de l'environnement (CIFCA).

433. Les délégations ont demandé que l'on étudie le processus de l'urbanisation accélérée et l'utilisation des techniques en matière d'établissements humains, ainsi que leurs effets sur le problème de l'emploi.

434. Le Comité a recommandé qu'on approuve le programme de travail du secrétariat pour 1977-1979, publié sous la cote E/CEPAL/1032, tel qu'il avait été modifié au cours des délibérations.

INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

(Point 6 de l'ordre du jour)

435. La Réunion technique a ensuite abordé l'examen des activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES). A cet effet, elle était saisie des documents suivants, dont elle a pris acte :

- Actividades realizadas por el Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social, 1975-1977 (E/CEPAL/1033); (Activités réalisées en 1975-1977 par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale)

Informe de la Conferencia de Ministros y Jefes de Planificación de América Latina y del Comité técnico del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social (E/CEPAL/1034); (Rapport de la Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine et du Comité technique de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale).

436. Le représentant de la République Dominicaine, en sa qualité de Rapporteur à cette première Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine, a présenté, au nom du Président du Comité technique, les travaux et recommandations de la conférence, qui s'était tenue à Caracas (Venezuela) du 13 au 16 avril 1977.

437. Il a souligné que le Président de la République du Venezuela donnait son appui à tout effort de coopération régionale, comme par exemple l'organisation de ce type de conférence. Il a souligné également qu'il avait été décidé de créer un système de coordination et de coopération entre les organismes de planification d'Amérique latine. A cet égard, il a indiqué que la Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine constituerait l'organe directeur du système et qu'un comité exécutif et un secrétariat technique avaient été créés, au sujet desquels il a donné lecture des accords de la première Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine.

438. Le Directeur de l'ILPES a souligné l'importance que revêt, pour la coopération et le développement économique et social des pays de la région, la création du système de coordination et de coopération entre les organismes de planification d'Amérique latine, ainsi que les répercussions qui en résulteront pour l'ILPES, qui coopérera étroitement avec le système.

439. Il a également mentionné les efforts financiers qu'il avait fallu faire pour surmonter la situation difficile de ces dernières années et il a indiqué que grâce à l'appui résolu des gouvernements, l'ILPES se verrait allouer à partir de cette année, et pour la première fois depuis sa création il y a 15 ans, des crédits au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la CEPAL.

440. Il a mentionné en outre d'autres accords conclus avec des gouvernements de pays appartenant ou non à la région, en vue de financer des activités de planification et il a souligné les contributions des Gouvernements néerlandais et brésilien. Il a également indiqué que l'on avait demandé au Gouvernement canadien d'étudier un projet destiné aux pays relativement moins développés. Il a attiré l'attention sur les accords conclus avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en vue d'un programme de développement rural intégré, et avec la Banque interaméricaine de développement (BID) en vue de financer un programme d'enseignement supérieur.

441. Il a d'autre part indiqué qu'à la suite d'une décision de la première Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine, le cours de formation de base à la planification serait désormais organisé successivement dans divers pays de la région.

442. Une délégation a proposé que l'ILPES encourage la création de centres de planification dans des pays relativement moins avancés et que l'on renforce le

système de coopération horizontale, et elle a demandé à l'Institut de présenter son projet de budget avant la fin du mois de juillet prochain.

443. Une autre délégation a demandé que pour être davantage présent aux Antilles l'ILPES fasse une place plus large dans son nouveau projet de budget à des activités à entreprendre dans la sous-région des Antilles et détache au moins deux membres de son personnel au Bureau de la CEPAL pour les Antilles en vue d'en assurer l'exécution.

444. Lors de l'examen de la situation financière de l'ILPES, on a souligné que la première Conférence des Ministres et Directeurs de la planification d'Amérique latine avait recommandé que les gouvernements fassent un effort collectif pour verser à l'Institut au moins 600 000 dollars par an.

445. Le représentant du PNUD a indiqué que son organisation était associée à l'ILPES depuis la phase préparatoire de l'Institut et qu'elle continuerait de collaborer avec lui, mais qu'étant donné les circonstances, cette collaboration ne pourrait que venir en complément des contributions versées par les gouvernements des pays membres. Il a indiqué également que le PNUD examinerait favorablement la suggestion d'allouer au financement de la coopération du PNUD avec l'ILPES l'équivalent de 1,5 p. 100 du chiffre indicatif de planification fixé pour chaque pays.

446. Etant donné qu'il existe des fonds régionaux de planification que les gouvernements souhaitent utiliser exclusivement pour des activités précises, il a été convenu de demander au PNUD de procéder à un réexamen de ses priorités régionales afin que l'ILPES puisse utiliser une plus grande partie de ces fonds régionaux.

447. On a indiqué que la contribution des gouvernements, selon ce que déciderait chacun d'eux, pourrait revêtir les formes suivantes : i) contribution budgétaire directe; ii) contribution d'un certain pourcentage du chiffre indicatif affecté au programme par pays du PNUD; iii) contribution au titre du financement des frais généraux d'exécution d'accords d'assistance technique, et iv) contribution en mois de travail financés par chaque pays.

448. Un groupe de travail, dirigé par M. Nicolás Ardito Barletta, ministre panaméen de la planification et président du Comité technique de l'ILPES, a été chargé de rédiger un projet de résolution sur la coordination et la coopération entre les organismes de planification d'Amérique latine et sur le renforcement de l'ILPES et de le porter directement à l'attention de la Réunion ministérielle en séance plénière.

CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DEMOGRAPHIE

(Point 7 de l'ordre du jour)

449. La Réunion technique est passée ensuite à l'examen des activités du Centre latino-américain de démographie (CELADE).

450. Elle était saisie des documents : "Informe sobre las actividades de CELADE en el período 1975-1977" (E/CEPAL/1035); (Rapport sur les activités du CELADE durant la période 1975-1977) et "Programa regional de población, 1977-1978 y proyecciones para 1979-1980" (E/CEPAL/1036); (Programme démographique régional pour 1977-1978 et projections pour 1979-1980).

451. Le Directeur du CELADE a fait rapport sur les activités prévues pour la période 1977-1978 et indiquées dans le document E/CEPAL/1035, et sur le programme d'activités pour 1977-1979 (E/CEPAL/1036). Il a insisté en particulier sur les activités du CELADE qui concernent l'étude suivie des tendances démographiques dans les pays d'Amérique latine, la population et le développement, le traitement électronique des données démographiques, l'enseignement et la formation, et les conseils techniques en matière de population. Il a également mentionné les aspects financiers du programme, la contribution importante du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et les efforts faits pour obtenir que l'Assemblée générale appuie l'idée de financer les services du CELADE au titre du budget ordinaire de la CEPAL.

452. Plusieurs délégations ont demandé que le Programme démographique de l'Amérique latine prévoie une étude permanente du phénomène des migrations internationales, de l'exode rural et des problèmes soulevés par la concentration de la population dans les villes.

453. On a également étudié l'importance qu'aurait pour les pays d'Amérique latine l'exécution du projet d'étude, prévu au programme démographique régional, sur l'exode de personnel qualifié vers les pays développés, conformément à la recommandation formulée à la réunion sur la science, la technique et le développement en Amérique latine qui s'est tenue à Mexico en décembre 1974.

454. La Réunion technique a recommandé qu'on approuve le programme démographique régional, publié sous la cote E/CEPAL/1036, tel qu'il avait été modifié au cours des délibérations.

REUNION MINISTERIELLE

Débat général

455. La dix-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine a été principalement consacrée à l'examen de l'application de la Stratégie internationale du développement dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

456. Cette troisième évaluation régionale, qu'il a été décidé d'appeler "Evaluation de Guatemala", constitue un texte où s'expriment les points de vue unanimes des pays d'Amérique latine en ce qui concerne leur propre développement et la réalisation des objectifs fixés pour la Stratégie internationale du développement dans le cadre d'un nouvel ordre économique international.

457. Au cours des dernières années, la région a considérablement évolué aussi bien du point de vue économique qu'en ce qui concerne les établissements humains, mais il existe toujours des structures traditionnelles qui font bien souvent obstacle au progrès social et au développement intégré, ainsi qu'à la pleine participation des femmes et de certains groupes encore marginaux au processus de développement.

458. Cette évaluation a eu lieu au moment où se déroulent en diverses instances des négociations visant à lier deux concepts fondamentaux, en l'occurrence l'action nationale en faveur de l'équité sociale et la coopération internationale, et au moment où la révision profonde du système de relations économiques internationales doit avoir pour objet d'édifier de concert une société plus juste et plus ouverte à l'égalité des chances entre êtres humains et entre nations, véritable impératif pour la génération qui verra la fin du XXe siècle.

459. Les pays développés, partageant dans une large mesure les inquiétudes exprimées, ont appuyé le renvoi du texte de l'Evaluation de Guatemala au Conseil économique et social et au Comité de la planification du développement de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux divers organismes où se déroulent des négociations et des dialogues intéressant les pays en développement membres de la Commission.

460. Malgré l'importance des questions examinées et du nombre de pays participants, les délibérations se sont déroulées dans un esprit de respect mutuel des diverses attitudes politiques et dans le souci manifeste de procéder à un échange de vues et de données d'expérience afin de parvenir à des résultats profitables à tous.

461. Ce climat de franchise et de liberté dans l'échange des opinions se traduit par l'appui unanime et sans réserve accordé aux travaux déjà accomplis par le secrétariat ainsi que par le désir de lui confier de nouvelles responsabilités et de l'inviter à continuer d'élaborer de nouvelles conceptions de grande portée et à octroyer l'appui nécessaire pour que la Commission puisse coopérer avec les organismes régionaux de consultation et de discussion en vue de traduire ces idées en action pratique de caractère plus immédiat.

462. Il a été signalé au départ que l'Evaluation de Guatemala constituait un effort sérieux des pays latino-américains pour examiner avec franchise leur propre développement, en admettant les échecs et les limitations. Il faut y voir un signe de la maturité et du réalisme avec lesquels la région fait face à ses difficultés

économiques et sociales et, partant, de la valeur qu'il convient d'attribuer à ce texte en tant qu'expression des points de vue de l'Amérique latine sur ses propres problèmes de développement.

463. On a insisté à nouveau sur la notion de développement intégré, instrument précieux pour orienter l'action politique et économique des gouvernements. On a également rappelé que les pays de la région étaient de plus en plus convaincus de la nécessité d'établir une distinction entre croissance économique et développement, les problèmes fondamentaux de l'Amérique latine n'étant pas seulement des problèmes de croissance mais aussi des problèmes de développement au sens exact du terme. De façon plus concrète, on a observé que des taux de croissance économique relativement élevés n'entraînent pas forcément un niveau équivalent de développement social. Les participants ont également souligné l'importance du problème de la pauvreté critique et de certaines manifestations dont elle s'accompagne, comme le chômage, le sous-emploi, la sous-alimentation et l'analphabétisme.

464. Malgré l'inquiétude exprimée précédemment, plusieurs délégations de pays de la région ont été d'avis que l'évolution sociale recherchée serait facilitée par une croissance économique dynamique. On a soutenu qu'il fallait accroître la production de biens pour obtenir de meilleures conditions de bien-être social. Il a été également indiqué qu'à cet effet il était indispensable d'accorder un rang élevé de priorité à la mise en valeur des ressources humaines et faire en sorte que l'ensemble de la population participe davantage aux activités de production et à la consommation.

465. En ce qui concerne l'intégration des femmes au développement, le consensus 11/ a été que la CEPAL devrait convoquer le plus rapidement possible une conférence régionale de niveau gouvernemental à La Havane pour approuver un plan d'action régional dans ce domaine.

466. Sur la base de ce consensus et de consultations avec le gouvernement hôte de la conférence régionale, le secrétariat a annoncé qu'il avait l'intention d'organiser cette conférence à La Havane (Cuba) du 15 au 20 juin 1977, à l'hôtel Habana Libre, la date exacte devant être confirmée par télégramme 12/. Le secrétariat a également distribué à nouveau le document intitulé "Anteproyecto de Plan Regional de Acción para la integración de la mujer al desarrollo" (E/CEPAL/L.146) (Avant-projet de plan d'action régional pour l'intégration des femmes au développement) établi lors de la réunion de consultation technique tenue à Mexico en janvier 1977 et communiqué le mois suivant, pour observations et commentaires, aux gouvernements des pays membres et aux organismes internationaux et régionaux intéressés. Le secrétariat a rappelé que cet avant-projet se fondait sur le Plan d'action mondial approuvé par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, convoquée par l'Organisation des Nations Unies à Mexico en 1975, puis ratifié par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 3520 (XXX), ainsi que sur les conclusions et recommandations du Séminaire régional pour

11/ Pour le texte complet du consensus, voir la partie IV du présent rapport intitulée "Autres décisions".

12/ A l'issue de nouvelles consultations au sujet de la date, le secrétariat a envoyé aux gouvernements membres un télégramme précisant que la conférence régionale aurait lieu à La Havane du 13 au 18 juin 1977.

l'Amérique latine sur l'intégration des femmes au développement 13/ /Caracas (Venezuela), 28 avril-2 mai 1975/ et du Séminaire régional sur la participation de la femme au développement économique, social et politique : obstacles qui s'opposent à son intégration 14/ /Buenos Aires (Argentine), 22-30 mars 1976/ tenus tous deux au niveau gouvernemental et organisés conjointement par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU et par la CEPAL.

467. En ce qui concerne les consultations avec des organismes régionaux qui ne font pas partie intégrante du système des Nations Unies en tant que tel, le secrétariat a indiqué qu'il venait de recevoir de la Commission interaméricaine de la femme, à l'Organisation des Etats américains (OEA), le plan d'action régional pour la Décennie de la femme en Amérique 15/, qui a été approuvé par cette commission à sa dix-huitième session, tenue à Miami (Etats-Unis d'Amérique) et dont des exemplaires ont également été distribués par le secrétariat.

468. La délégation du pays hôte a déclaré que c'était un grand honneur d'accueillir la Conférence latino-américaine sur l'intégration des femmes au développement, organisée sous les auspices de la CEPAL, et qu'il s'agissait là d'un événement qui marquerait une étape nouvelle et décisive dans les efforts que fait la région pour assurer le progrès des pays d'Amérique sur la voie du développement intégral et ouvrir ainsi aux populations des horizons nouveaux garantissant à l'être humain le plein exercice de tous ses droits. Elle a souligné qu'on ne pouvait parler de développement sans participation des femmes, étant donné que leur condition était indissolublement liée à la réalité économique, politique et sociale. La Conférence de La Havane serait une occasion idéale d'approfondir cette question et de prendre des décisions en vue d'approuver un plan d'action régional qui contribue véritablement à la réalisation des objectifs que s'est fixés l'Amérique latine. Cette délégation a indiqué qu'à son avis il importait que tous les gouvernements membres de la CEPAL participent à cette conférence et que leurs représentants seraient cordialement reçus.

469. Au cours des débats, on a noté que des progrès considérables avaient été réalisés pour déterminer quels sont les principales distorsions sociales qui caractérisent le processus de croissance productive de la grande majorité des pays de la région. En fait, de même qu'on a maintes fois admis que le développement de l'économie ne s'accompagne pas nécessairement du bien-être social, on a pu constater que dans certaines circonstances, il pouvait exister une telle dichotomie entre ces deux processus que la grande majorité de la population pouvait ne tirer aucun avantage social des bienfaits du progrès économique.

470. La concentration du revenu qui s'est produite depuis 20 ans a eu une influence néfaste sur les niveaux de consommation et de bien-être social, le chômage et le sous-emploi s'accroissant sans que s'améliore en général la situation de pauvreté relative et critique où se trouvent de vastes couches de la population. Les gouvernements s'inquiètent de voir diminuer la participation sociale et politique de ces secteurs de la population, non seulement pour des considérations de solidarité humaine, mais parce qu'ils redoutent les conséquences d'un tel état de choses pour la cohésion sociale et l'unité populaire, facteurs essentiels d'un développement harmonieux.

13/ Voir E/CEPAL/1006/Rev.2.

14/ Voir ST/ESA/SER.B/9.

15/ Voir CIM 8/76, du 7 septembre 1976.

471. On a conclu de tout cela qu'il était indispensable d'élaborer de nouvelles stratégies de développement postulant une réorientation de la production et de la consommation qui satisfasse aux besoins fondamentaux d'une population toujours plus nombreuse. Maintes délégations ont décrit les efforts qu'avaient dû faire les gouvernements au cours des trois dernières années pour combattre les effets de la crise que traversaient les pays développés et le commerce international. On a expliqué que grâce à une gestion plus souple et mieux adaptée de la politique économique, on était parvenu à contrebalancer dans une certaine mesure les effets néfastes de la conjoncture internationale en 1974 et 1975.

472. On a affirmé à plusieurs reprises qu'étant donné la situation internationale actuelle, la poursuite du programme de développement intégré appelle de grands efforts de la part des pays et constitue une gageure pour les gouvernements. A cet égard, on a passé en revue les réformes opérées dans les secteurs publics des pays de la région pour moderniser la structure de l'Etat. Par ailleurs, on a donné des exemples de rationalisation et de coordination des activités ainsi que d'une restructuration des rapports existant entre le gouvernement central et les organismes décentralisés et les entreprises publiques.

473. On s'est soucié de considérer dans une optique nouvelle les relations existant entre le jeu des forces du marché et l'action de l'Etat. On a rappelé à cet égard que dans le cadre des fonctions réservées par chaque pays à l'Etat et au marché, les problèmes posés par l'apparition de situations nouvelles, par exemple les activités des sociétés transnationales, obligent les gouvernements à réviser des concepts dépassés, à renforcer leur position de négociation et à adopter des objectifs bien définis.

474. On a souligné à ce propos les avantages d'une politique appropriée, dépourvue d'ambiguïté, en ce qui concerne le traitement des capitaux étrangers.

475. On a également affirmé qu'il était indispensable de délimiter les domaines susmentionnés pour que le processus de développement demeure conforme aux objectifs économiques, sociaux et humains que les pays se sont fixés. Ce n'est qu'ainsi que la croissance pourra être orientée de manière à atteindre les objectifs arrêtés par les gouvernements en matière de distribution des richesses et de justice sociale.

476. Plusieurs délégations de pays d'Amérique latine ont souligné que si le principe d'une plus grande égalité à l'intérieur des pays ne s'accompagnait pas de principes similaires dans les relations internationales, les efforts de chaque pays pourraient s'avérer vains ou ne pas produire tous les effets escomptés. Elles se sont également inquiétées des conséquences pour leur économie de la carence de volonté politique que manifestent les pays développés à propos de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Plusieurs délégations de pays développés ont été d'un avis différent. On a souligné également le rôle de plus en plus évident que peut jouer dans ces circonstances la coopération sur le plan régional et entre pays en développement.

477. On a affirmé que l'interdépendance croissante des régions du monde et la volonté d'instaurer de nouveaux ordres économiques et sociaux dans les pays et sur le plan international obligeaient à réexaminer les conceptions générales que l'on se fait actuellement du processus de développement. Les délégations participantes ont estimé qu'il s'agissait là d'un des principaux domaines de travail de la CEPAL, réaffirmant ainsi une des fonctions qui lui ont été assignées depuis sa création.

478. La dix-septième session de la CEPAL a consacré opportunément le rôle de l'intégration économique en tant qu'élément indispensable du développement des pays d'Amérique latine.

479. Il a été convenu de la nécessité de susciter de nouvelles modalités de coopération à la faveur de programmes et projets communs à plusieurs pays, tout en renforçant parallèlement les processus distincts d'intégration actuellement en cours. On a souligné qu'il fallait intensifier et appuyer fermement les activités du Système économique latino-américain. De même, on a jugé nécessaire de tirer parti du marché de l'Amérique latine pour relancer le développement des industries ayant une grande importance pour la région et accroître ainsi les possibilités d'exportation d'articles manufacturés sur les marchés extérieurs. On a procédé, dans cet ordre d'idée, à un examen des accords d'intégration actuels et des nouveaux mécanismes qui pourraient être utilisés par l'intermédiaire du SELA.

480. A ces propositions, déjà examinées à la réunion de Saint-Domingue, s'est ajoutée l'intention de rechercher par tous les moyens des méthodes propres à relancer l'Association latino-américaine de libre-échange en tant que système général d'intégration et d'établir des liens étroits mais flexibles entre les divers systèmes d'intégration et les pays. Les participants ont été unanimes à reconnaître qu'il fallait trouver de nouvelles idées, adopter des méthodes différentes et chercher le moyen de mettre en place des industries complémentaires dans des secteurs importants de la production manufacturière ainsi que dans d'autres secteurs de l'activité économique.

481. On peut affirmer que la réunion a permis, par ses délibérations et décisions, de consolider et d'accélérer les processus d'intégration actuels et de leur imprimer un nouvel élan grâce aux programmes et projets concrets entrepris par ailleurs. Cela montre que l'on a commencé à rechercher de nouvelles méthodes et modalités de nature à accroître les relations, la coopération et l'intégration économiques entre les pays d'Amérique latine 16/.

482. Lors de l'analyse de la situation économique internationale, les pays développés comme les pays en développement ont indiqué que la réalisation d'un développement intégré incombait principalement aux pays en développement mais ne pouvait assurément se faire sans l'appui d'une politique efficace et générale de coopération internationale.

483. En matière de commerce, la réunion s'est intéressée principalement à deux grandes questions : l'exportation des produits de base et l'exportation des articles manufacturés.

484. En ce qui concerne l'exportation des produits de base, on a souligné que ceux-ci représentaient toujours 85 p. 100 des exportations totales de la région. C'est pourquoi les pays attachaient une grande importance à la recherche de solutions globales appropriées pour stabiliser les prix de ces produits et les maintenir à un niveau adéquat. A ce propos, les participants se sont montrés très favorables

16/ A ce propos, on peut obtenir auprès du secrétariat de la CEPAL le texte de la déclaration faite au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lors de sa visite à Guatemala durant la dix-septième session de la Commission, par les Ministres de l'économie des pays d'Amérique centrale au sujet du processus d'intégration économique dans leur région.

au programme intégré pour les produits de base de la CNUCED et en particulier aux mesures prévoyant la constitution de stocks régulateurs pour ces produits et d'un fonds commun permettant de les financer. Les pays en développement ont souligné qu'il importait de maintenir, et même d'accroître, le pouvoir d'achat des prix des produits de base.

485. En ce qui concerne le commerce d'exportation des articles manufacturés, les pays ont été unanimes à accorder une grande importance à l'élimination des obstacles et à la mise en place de mécanismes de coopération internationale, au développement de la production d'articles manufacturés dans la région et à l'accès de ces produits aux marchés des pays développés. Les pays en développement membres de la Commission ont indiqué qu'il était indispensable d'éliminer ou de réduire fortement les restrictions tarifaires ou non tarifaires actuelles et de ne pas en imposer de nouvelles. On a également souligné que les pays développés devaient respecter les principes de la Déclaration de Tokyo.

486. Dans ce même domaine, on a examiné un certain nombre d'idées concrètes et entrepris de rapprocher les points de vue des pays développés et des pays en développement en ce qui concerne la façon de les mettre en pratique.

487. Quant aux problèmes du financement interne et de la dette extérieure, on a reconnu qu'ils sont largement attribuables à des événements qui échappent au contrôle des pays en développement de la région et qu'ils les obligent, faute de ressources financières, à reporter leurs aspirations légitimes à un niveau de vie plus élevé. Qui plus est, plusieurs participants ont signalé que les organismes multilatéraux de financement du développement n'accordent pas à l'Amérique latine la même attention qu'au début de la décennie et que les pays de la région doivent chercher de plus en plus à obtenir des capitaux auprès de sources privées.

488. C'est pourquoi les pays en développement de la région ont lancé un appel aux pays développés pour que ceux-ci leur facilitent l'accès à leurs marchés des capitaux à des conditions favorables et accroissent leurs contributions aux organismes internationaux et régionaux de financement. Ils leur ont demandé aussi de renforcer leur appui économique aux pays de la région, tant par des voies bilatérales que multilatérales.

489. En ce qui concerne la dette extérieure, les pays en développement de la région ont demandé aux pays développés d'appuyer les initiatives et mesures destinées à atténuer le problème du service de la dette pour les pays qui en souffrent le plus, en particulier les pays les moins développés.

490. Les participants ont pris note de l'importance du transfert des techniques aux fins du développement. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de rechercher les moyens de favoriser ce transfert, aussi bien depuis les pays développés vers les pays en développement qu'entre ces derniers. Il a été également convenu qu'il fallait adopter rapidement un code de conduite en matière de transfert de techniques. Les pays en développement de la région ont rappelé qu'ils souhaitaient que la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement se tienne dans un pays en développement et qu'à cette occasion l'on cherche à mettre en place les mécanismes appropriés pour transférer, adapter et mettre au point des techniques qui permettent d'utiliser pleinement les ressources humaines et matérielles des pays en développement. De plus, les pays membres de la CEPAL ont été unanimes à appuyer les préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui se tiendra en 1979, et ils ont demandé au secrétariat de convoquer une conférence latino-américaine en vue d'adopter des positions communes à la région.

491. Les pays membres de la CEPAL, tout en reconnaissant que les sociétés transnationales peuvent jouer un rôle positif dans le développement à condition de se conformer aux règles précises fixées par chaque pays, sont convenus de la nécessité d'appliquer un code de conduite qui oriente l'action de ces sociétés dans le sens des objectifs et priorités des pays en développement, qui empêche qu'elles ne recourent à nouveau à des pratiques contraires à l'intérêt national et qui garantisse qu'elles respecteront tous les règlements et lois du pays hôte.

Directives formulées à l'intention du secrétariat dans les déclarations et résolutions

492. Lors des débats, un certain nombre de directives ont été formulées à l'intention du secrétariat, qui devra en tenir compte dans l'exécution des travaux durant le prochain exercice biennal. Certaines d'entre elles sont énumérées à la fin de la présente section et portent sur des questions d'une importance particulière, comme celles qu'on indique ci-après.

493. En ce qui concerne la poursuite des études sur la notion de développement intégré, la Commission a demandé au secrétariat d'approfondir l'analyse des diverses acceptions de cette notion dans ses études de caractère prospectif. A cet effet, il devra analyser les possibilités ou "scénarios" qu'il considère utiles, en étudiant leurs effets sur la situation de l'emploi, l'amélioration de la répartition du revenu et l'élimination des poches d'extrême pauvreté dans les pays d'Amérique latine.

494. D'autre part, la Commission a réaffirmé que l'accroissement de la production ne suffisait pas par lui-même à assurer un développement social harmonieux. Dans ce contexte, l'action des gouvernements revêt une importance essentielle, de même que les principes fiscaux adoptés par les divers pays et le rôle des sociétés publiques dans le développement de l'Amérique latine. Il a été demandé au secrétariat de poursuivre les études sur les questions susmentionnées, ainsi que sur l'ampleur et le caractère que doit avoir la mobilisation des ressources nationales, et en particulier la formation de capital, pour réaliser de manière cohérente les objectifs sociaux et économiques et accélérer le développement.

495. Il a été également convenu de confier au secrétariat la poursuite de l'étude sur le commerce extérieur de l'Amérique latine, en analysant les conséquences que celui-ci pourrait avoir pour le développement des pays de l'Amérique latine, sur le maintien des tendances actuelles du commerce extérieur ainsi que sur les modifications de structure qui devraient être introduites dans le cadre d'un nouvel ordre économique international. Le secrétariat a également été chargé d'approfondir l'étude de la politique de coopération internationale en faveur du développement dans le domaine du commerce, en s'intéressant notamment aux questions suivantes : subventions, réciprocité anticipée, clauses de sauvegarde, réduction progressive du protectionnisme des pays développés, produits dont l'entrée se heurte à des obstacles dans les pays développés, associations de producteurs, prise en considération des intérêts des pays de la région lors des négociations sur le programme intégré pour les produits de base, système généralisé de préférences et aspects divers de la législation des Etats-Unis d'Amérique sur le commerce extérieur, le but étant de renforcer la position de négociation de la région.

496. L'étude des relations économiques de l'Amérique latine avec d'autres régions, avec les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les pays socialistes d'Europe et les pays en développement présente un intérêt particulier.

497. Au titre des points susmentionnés, le secrétariat devra étudier les politiques du commerce extérieur des pays d'Amérique latine et l'expérience qu'ils possèdent de la gestion des instruments de promotion des exportations, et analyser les problèmes du financement extérieur, compte tenu du fonctionnement du système monétaire international et de ses effets sur l'Amérique latine, afin de proposer des formules viables pour accroître les ressources financières des organisations sous-régionales régionales et multilatérales de financement et d'améliorer l'accès des pays de la région aux sources extérieures de financement.

498. Il devra également analyser les perspectives à court terme d'un accroissement des noyaux de financement et canaliser l'épargne de la région vers des investissements productifs en Amérique latine.

499. Une grande importance a été accordée au bon fonctionnement des mécanismes de paiement régionaux et le secrétariat a été chargé d'établir les études nécessaires, en collaboration avec les banques centrales et d'autres organismes compétents dans ce domaine.

500. Il a également été convenu de demander au secrétariat de collaborer avec le CEMILA et avec les banques centrales des pays de la région à des études et des projets en matière de financement et de favoriser la collaboration technique régionale dans le domaine financier.

501. Les pays de la région ont réalisé des progrès considérables dans l'intégration économique. Néanmoins, ils n'ont pas tiré pleinement parti du potentiel économique qu'offre l'intégration. Au contraire, ce processus a eu tendance à se ralentir ces dernières années, et c'est pourquoi le secrétariat devra procéder à une étude sur l'intégration et la coopération en Amérique latine en vue d'analyser la situation actuelle, de faire la critique de l'expérience latino-américaine dans ce domaine et de rechercher des solutions techniques propres à renforcer et à relancer l'intégration et la coopération économique entre les pays de la région. A cet effet, il devra étudier les divers moyens d'encourager davantage les échanges à l'intérieur de l'Amérique latine, notamment d'articles manufacturés, compte dûment tenu de la possibilité d'adopter des stimulants à l'intention des pays du Marché commun d'Amérique centrale, de la Communauté des Antilles (CARICOM), des pays de l'ALALE à économie relativement moins développée, d'Haïti et de la République Dominicaine. Afin d'analyser ces diverses possibilités et situations, la Commission a chargé le secrétariat d'organiser un séminaire technique sur l'intégration économique de l'Amérique latine et elle a demandé aux gouvernements et aux organismes intergouvernementaux et régionaux d'accorder l'appui le plus large possible à ces travaux.

502. D'une manière générale, il a été demandé au secrétariat de prêter son concours technique aux travaux de coordination, aux études et aux activités de coopération entre pays d'Amérique latine qu'entreprend actuellement le SELA.

503. Vu l'importance d'une coopération accrue entre pays en développement sur les plans sous-régional, régional et interrégional, on a estimé que le secrétariat devrait prendre les mesures nécessaires pour coopérer davantage avec les secrétariats d'autres commissions régionales en vue de favoriser des programmes et projets faisant appel à la coopération économique et technique. Une très grande importance a été donnée aux rapports avec la Commission économique pour l'Afrique et avec le PNUD en tout ce qui touche aux activités préparatoires à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui se tiendra à Buenos Aires en 1978.

504. L'importance croissante des sociétés transnationales dans le contexte économique mondial a amené les gouvernements à rappeler qu'ils souhaitent que le secrétariat continue de développer ses activités selon les principes énoncés dans son programme de travail, qu'il effectue des études et analyses sur des questions économiques, sociales et institutionnelles, à l'aide notamment d'études de cas, qu'il collabore avec d'autres organismes régionaux, notamment le SELA à la détermination des domaines de coopération et qu'il aide à organiser et à exécuter des programmes multinationaux de coopération technique pour les questions touchant les sociétés transnationales. Les activités dans ce domaine nécessitent une collaboration avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales en vue de rassembler et d'analyser les renseignements disponibles ainsi que pour élaborer un code de conduite.

505. Les études de recherche serviraient également à améliorer la qualité des renseignements dont on dispose et à se faire une idée plus précise du rôle des sociétés transnationales et de leurs effets sur les activités dans les pays hôtes ce qui aiderait à renforcer la position des gouvernements d'Amérique latine lorsqu'ils sont amenés à négocier avec ces sociétés sur des points techniques et financiers.

506. Les participants ont appuyé la poursuite et le développement des activités de l'ILPES et insisté pour qu'on trouve des solutions durables permettant de financer ses activités dans le domaine de la planification, cette fonction étant d'une grande utilité pour les gouvernements et constituant l'une des responsabilités permanentes de la CEPAL.

507. Parmi les autres directives données au secrétariat, on peut citer notamment celles qui se rapportent aux sujets énumérés ci-après 17/ :

Ressources humaines. Le secrétariat a été chargé d'évaluer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les effets de l'émigration de personnel qualifié vers des pays n'appartenant pas à la région, d'en analyser les causes et de proposer des solutions.

Conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine. Il a été demandé au secrétariat de convoquer durant 1978 une conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine et de préparer la documentation nécessaire.

17/ Pour les textes complets des résolutions, voir la partie III du présent rapport.

Conférence latino-américaine sur la science et la technique au service du développement. Le secrétariat a été prié de convoquer en 1978 une conférence sur cette question et de préparer la documentation nécessaire, et il a été demandé à l'Assemblée générale d'autoriser la tenue de cette conférence dans un pays en développement.

Développement de la pêche dans les Antilles. Le secrétaire exécutif de la CEPAL a été prié de collaborer avec la FAO pour entreprendre des activités communes destinées à développer le secteur de la pêche dans les Antilles.

Coopération régionale en matière d'établissements humains. Le secrétariat a été chargé d'accélérer ses travaux en préparation de la création d'un organe intergouvernemental régional pour les établissements humains, et d'établir un programme de travail prévoyant des activités de recherche, de formation et d'information. Il a été demandé au secrétariat de convoquer au début de 1979 une conférence régionale afin d'évaluer ce programme de travail, et de collaborer avec le SELA à l'élaboration de politiques et de plans relatifs aux établissements humains, lorsque les Etats en feront la demande 18/.

Mise en valeur des ressources naturelles dans le processus de développement de l'Amérique latine. Le secrétariat a été prié d'intensifier ses travaux consacrés aux ressources naturelles, principalement l'eau, les minéraux et l'énergie, et de donner suite, dans toute la mesure du possible, aux recommandations formulées dans le "Consensus de Lima" en ce qui concerne les problèmes de l'eau. Le secrétariat a également été prié d'approfondir, en collaboration avec le PNUE, les études visant à garantir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Adoption des projets de résolution

508. A sa 201^{ème} séance, la Commission a adopté toutes ses résolutions par consensus 19/, à l'exception de celle relative à la coopération économique internationale, qui a été adoptée par 23 voix contre zéro, avec cinq abstentions 20/.

509. La première des résolutions adoptées contient l'Evaluation de Guatemala 21/. A la demande des délégations, les déclarations et observations relatives à cette résolution ont été reproduites à la suite du texte.

510. Au cours de l'examen des projets de résolution, certaines délégations ont formulé des observations de caractère général, qui sont reproduites dans les paragraphes qui suivent.

18/ Voir au paragraphe 524 la réserve du Canada à ce sujet.

19/ Voir, dans la troisième partie du présent rapport, la liste et le texte des résolutions adoptées.

20/ Résolution 369 (XVII).

21/ Résolution 362 (XVII).

511. Le Royaume-Uni, parlant au nom de la Communauté économique européenne, a fait observer que plusieurs des résolutions à l'étude avaient des incidences budgétaires, dans certains cas importants. Les membres de la Communauté économique européenne s'associaient volontiers à ces résolutions, mais s'agissant des incidences financières de ces textes, ils tenaient à préciser qu'ils souhaitaient les étudier soigneusement au sein de l'organisme approprié des Nations Unies.

512. Le représentant du Canada a déclaré ce qui suit : "A l'occasion de l'examen de cette résolution, je tiens à formuler quelques observations au sujet des incidences financières des résolutions adoptées par la Commission. Selon les renseignements dont je dispose, l'application de ces résolutions nécessitera de nouvelles ouvertures de crédits d'un montant annuel d'environ 1,5 million de dollars, destinés en majeure partie à financer les dépenses de personnel. Etant donné la ferme orientation anti-inflationniste du Gouvernement canadien, à l'heure actuelle, je me vois dans l'obligation de réserver ma position en la matière".

513. La délégation argentine a fait observer qu'à son avis l'Organisation des Nations Unies devait donner l'exemple de l'austérité, en exerçant un contrôle sur ses dépenses et en évitant de créer de nouveaux organismes dont les travaux font double emploi.

514. La délégation des Etats-Unis a déclaré que le Gouvernement des Etats-Unis n'était pas actuellement en mesure de prendre le moindre engagement en ce qui concerne le financement des activités de la CEPAL visées dans les projets de résolution à l'étude. Les incidences budgétaires de ces résolutions devaient être examinées par l'Assemblée générale compte tenu des décisions relatives au budget global de l'Organisation des Nations Unies et d'autres demandes sollicitant des ressources accrues.

515. En ce qui concerne la résolution relative aux relations économiques extérieures 22/ les délégations du Canada, des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont fait observer qu'elles considéraient que la troisième Evaluation régionale de la Stratégie internationale du développement mentionnée au premier alinéa de ce texte reflétait la position des pays en développement de l'Amérique latine et des Antilles.

516. Lors de l'examen de la résolution relative à la création d'un système de coordination et de coopération entre organismes de planification des pays d'Amérique latine et au renforcement de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale 23/, la délégation du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante : "Ma délégation est heureuse de s'associer à cette résolution. Toutefois, elle tient en même temps à préciser qu'elle considère que tout appui que le Programme des Nations Unies pour le développement pourrait apporter à l'Institut après la fin de cette année devra être fourni à titre temporaire".

517. Au sujet de cette même résolution, les Etats-Unis ont émis une réserve au sujet du paragraphe 9 du dispositif, qui demande que le crédit relatif à l'Institut soit inscrit au budget à titre permanent et que ce crédit soit de plus en plus élevé. De l'avis des Etats-Unis, le crédit budgétaire approuvé à titre temporaire par l'Assemblée générale à sa trente et unième session a incontestablement un caractère temporaire. Les Etats-Unis préféreraient voir mettre fin à ce crédit, encore qu'ils soient disposés à ce que celui-ci soit octroyé de façon échelonnée au cours du prochain exercice biennal.

22/ Voir la résolution 370 (XVII).

23/ Voir la résolution 371 (XVII).

518. La délégation française a réaffirmé son appui aux activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, s'est associée à la déclaration de la délégation du Royaume-Uni et a formulé à son tour une réserve au sujet du paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution relatif à cette question.

519. En ce qui concerne la résolution relative à la Conférence latino-américaine sur la science et la technique au service du développement 24/, la délégation des Etats-Unis a formulé une réserve au sujet du paragraphe 4 du dispositif, disant que le fait que les Etats-Unis aient appuyé cette résolution ne signifiait en aucune façon qu'ils retireraient leur offre d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

520. En ce qui concerne le paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, la délégation du Royaume-Uni a fait observer que l'on avait suggéré, officiellement et officieusement, le nom d'un grand nombre de pays développés et de pays en développement comme pays hôtes possibles de la Conférence en question, mais que le Gouvernement du Royaume-Uni n'avait pas encore pris de décision sur la question. Compte tenu de cette précision, la délégation du Royaume-Uni a souscrit à la résolution.

521. La délégation française a indiqué que le Gouvernement français n'avait pas arrêté définitivement sa position au sujet du lieu où devrait se tenir la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Elle a en conséquence formulé une réserve au sujet du paragraphe 4 de la résolution.

522. Lors de l'approbation de la résolution relative au programme démographique régional 25/, la délégation du Royaume-Uni a indiqué qu'elle appuyait les travaux du Centre latino-américain de démographie (CELADE) et s'est associée au consensus auquel a donné lieu cette résolution. Elle souhaitait toutefois faire observer que la structure constitutionnelle du CELADE était compliquée et qu'il conviendrait qu'elle soit examinée avec plus d'attention par les organismes compétents des Nations Unies.

523. La délégation des Nations Unies et celle du Royaume-Uni ont émis une réserve au sujet de la référence au nouvel ordre économique international faite au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution.

524. A propos de la résolution relative à la coopération régionale en matière d'établissements humains 26/, la délégation canadienne a réservé sa position car le Gouvernement canadien ne voyait pas d'un oeil favorable la prolifération d'organes intergouvernementaux.

Clôture des travaux

525. Prononçant la clôture des travaux de la dix-septième session de la Commission, le Président a fait une analyse complète des résultats auxquels elle avait permis d'aboutir. Le texte intégral de son intervention peut être consulté auprès du secrétariat de la CEPAL.

24/ Voir la résolution 374 (XVII).

25/ Voir la résolution 376 (XVII).

26/ Voir la résolution 378 (XVII).

INCIDENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DES RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR LA COMMISSION A SA DIX-SEPTIEME SESSION. ETAT PRESENTE CONFOR-
MEMENT A L'ARTICLE 13.1 DU REGLEMENT FINANCIER DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

526. Les résolutions adoptées par la Commission économique pour l'Amérique latine à sa dix-septième session auront les incidences administratives et financières exposées ci-après.

Coopération entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques - Résolution 363 (XVII)

1. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire exécutif de la CEPAL est prié :

a) De créer au sein du secrétariat un service spécial;

b) De promouvoir des programmes et des projets destinés à mobiliser la coopération économique et technique horizontales, y compris la tenue de séminaires et de réunions de groupes de travail.

2. Le Secrétaire exécutif a examiné les ressources en personnel qu'il peut réaffecter pour créer le service spécial en question, et il est arrivé à la conclusion que les postes supplémentaires suivants seraient nécessaires :

1 économiste (P-4)

1 administrateur de programmes (P-3)

1 fonctionnaire chargé des documents et de l'information économique (P-2)

2 assistants de recherche/documentalistes (G-8)

1 assistant de recherche/économiste (G-8)

1 secrétaire bilingue (G-5)

Coût estimatif pour la période 1978-1979

162 800 dollars

3. Dans l'hypothèse où il se tiendrait entre 1978 et 1979 deux réunions de groupes spéciaux d'experts qui seraient chargés d'appliquer les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 2 du projet de résolution, dont une au siège de la Commission économique pour l'Afrique et une au siège de la CEPAL, où chaque réunion durerait une semaine et où 16 experts (8 en provenance de chaque région) et 3 fonctionnaires appartenant à l'autre commission participeraient à chacune d'elles, les dépenses à prévoir sont estimées comme suit :

	<u>Afrique</u> <u>1978</u>	<u>Santiago</u> <u>1979</u>	<u>Total</u> <u>(en dollars)</u>
Frais de voyage et indemnité de subsistance des experts	18 600	19 900	38 500
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	4 900	4 900	9 800
Interprétation en anglais et en espagnol <u>a/</u>	-	4 500	4 500
Frais généraux de fonctionnement, frais d'expédition de la documentation, communications etc.	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>28 500</u>	<u>34 300</u>	<u>62 800</u>

a/ On part de l'hypothèse que tous les services d'interprétation nécessaires en Afrique pourront être assurés par le personnel permanent.

4. On estime qu'il sera possible de financer les autres dépenses découlant du projet de résolution grâce à une réaffectation des ressources et que les frais de voyage des fonctionnaires appelés à participer aux discussions techniques pourront être couverts à l'aide des crédits budgétaires normaux. Il n'est pas possible d'évaluer pour l'instant les incidences financières de la demande faite au Secrétaire exécutif de la CEA l'invitant à organiser conjointement avec la CEPAL une réunion technique sur la coopération interrégionale horizontale et une réunion intergouvernementale interrégionale.

5. En résumé, on estime à 225 600 dollars le montant total des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires durant la période 1978-1979 pour appliquer la résolution.

Instruments de paiement - Résolution 364 (XVII)

Aux termes de cette résolution, le Secrétaire exécutif est chargé de réaliser une étude visant à améliorer les instruments de paiement intra-régionaux. Le Secrétaire exécutif se propose de réaliser cette étude à l'aide des ressources existantes, si bien que cette résolution n'a pas d'incidences financières.

Intégration et coopération économiques - Résolution 365 (XVII)

Aux termes de cette résolution, il est demandé au secrétariat de la CEPAL d'organiser, au cours de 1978, un séminaire technique sur l'intégration et la coopération de l'Amérique latine. Aucun crédit pour cette réunion n'a été demandé par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour 1978-1979. Par conséquent, si l'on part de l'hypothèse que le pays hôte prendra à sa charge les frais supplémentaires découlant du fait que cette réunion se tiendra ailleurs qu'à Santiago, et que cette réunion durera une semaine, les crédits supplémentaires qui seraient nécessaires se chiffrent à 14 000 dollars au titre des traitements, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des interprètes, 2 000 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales et 3 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement.

Tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine - Résolution 366 (XVII)

Le Secrétaire exécutif considère qu'il est possible d'exécuter le programme de travail élargi envisagé dans cette résolution grâce à une réaffectation des ressources existantes. La résolution n'a donc pas d'incidences administratives ou financières.

Ressources humaines - Résolution 367 (XVII)

Aux termes de cette résolution, le Secrétaire exécutif de la CEPAL est chargé d'évaluer les effets de l'émigration des ressources humaines qualifiées vers les pays étrangers à la région. Etant donné que cette tâche peut être effectuée par le CELADE dans le cadre des ressources existantes, cette résolution n'a pas d'incidences financières.

Relations avec les Communautés économiques européennes - Résolution 368 (XVII)

Cette résolution préconise l'organisation d'une réunion conjointe, au niveau le plus élevé, des Etats d'Amérique latine et des Etats membres des Communautés économiques européennes. Conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, la responsabilité financière de la CEPAL ne devrait pas être supérieure à ce que serait le coût de cette réunion si elle se tenait au siège de la CEPAL. Par conséquent, dans l'hypothèse où cette réunion durerait 5 jours et exigerait des services d'interprétation dans trois langues, les incidences financières de la résolution ne dépasseraient pas 14 000 dollars au titre des traitements, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des interprètes, 2 000 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales et 3 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement.

Coopération économique internationale - Résolution 369 (XVII)

Cette résolution n'a pas d'incidences administratives ou financières.

Relations économiques extérieures - Résolution 370 (XVII)

Pour exécuter le programme de travail élargi envisagé dans cette résolution on réaffecterait, dans la mesure du possible, les ressources existantes. Cette résolution n'a donc pas d'incidences financières.

Création d'un système de coordination et de coopération entre organismes de planification des pays d'Amérique latine et renforcement de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale

1. Aux termes du paragraphe 6 de cette résolution, la CEPAL décide que l'ILPES aidera les Ministres et Directeurs de la planification des pays d'Amérique latine dans leurs efforts de coopération commune visés au paragraphe 30.2 du document E/CEPAL/1034. Le paragraphe 7 du dispositif réitère la recommandation faite précédemment aux organes compétents des Nations Unies de doter l'ILPES de ressources stables et suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche, et le paragraphe 9 appuie la recommandation de la Conférence des Ministres et Directeurs de la planification des pays d'Amérique latine tendant à ce que le crédit budgétaire que l'Assemblée générale a approuvé à titre temporaire à sa trente et unième session soit inscrit au budget à titre permanent et soit majoré à partir de janvier 1978, autant qu'il sera nécessaire pour permettre à la CEPAL de s'acquitter, par l'intermédiaire de l'ILPES, des tâches fondamentales qui lui incombent en matière de planification.

2. Dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, le Secrétaire général propose de transformer en postes permanents, à compter du 1er janvier 1978, deux postes d'administrateur hors classe (P-5), quatre postes d'administrateur de 1ère classe (P-4) et dix postes d'agent local antérieurement financés, depuis le 1er janvier 1977, par des crédits ouverts au titre du personnel temporaire. Les dépenses relatives à ces postes au cours de l'exercice biennal 1978-1979 sont estimées à 683 500 dollars. Lorsqu'il a recommandé d'ouvrir des crédits pour ces postes à titre temporaire, et à propos de la transformation éventuelle de ces postes en postes permanents, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait observer que ces postes ne pourraient devenir permanents que sous réserve d'une décision favorable des gouvernements des pays d'Amérique latine, concernant le financement permanent de l'ILPES.

3. La recommandation relative à la création de postes nouveaux à partir de janvier 1978 doit être examinée compte tenu des limites strictes à la croissance réelle du budget respectées par le Secrétaire général lors de l'établissement de son projet de budget-programme. Toutefois, on croit savoir que l'Assemblée générale examinera peut-être, en tant que point distinct de l'ordre du jour, la question du financement d'activités précédemment imputées sur des fonds extra-budgétaires. Il convient de noter, à ce propos, que, depuis sa création, le PNUD a alloué à l'ILPES 17 millions de dollars, ce qui représente 85 p. 100 du financement total de l'Institut, mais qu'en 1977 sa contribution annuelle est tombée de 2,2 millions à 0,8 million de dollars.

4. En conséquence, pour que l'ILPES puisse continuer à faire partie intégrante de la CEPAL, et pour que puissent être exécutées les activités accrues envisagées dans la résolution, le Secrétaire exécutif considère que le nombre minimum de postes supplémentaires qui seraient nécessaires à partir du 1er janvier 1978 s'établit comme suit :

1 poste d'économiste hors classe (P-5) spécialiste de la planification globale	
1 poste d'économiste hors classe (P-5) spécialiste du financement du développement	
1 poste d'économiste (P-4) spécialiste des méthodes quantitatives	
1 poste d'économiste (P-4) spécialiste des programmes et projets d'investissement	
2 postes d'assistant de recherche (G-7)	
2 postes de secrétaire bilingue (G-4/5)	
Coût estimatif <u>27/</u> pour 1978-1979	256 000 dollars
Frais de voyage du personnel en mission, calculés sur la base de 20 déplacements durant l'exercice biennal	<u>30 000 dollars</u>
	<u><u>286 000 dollars</u></u>

27/ Ce montant estimatif tient compte des ajustements budgétaires normaux au titre des délais de recrutement pour pourvoir les postes nouveaux; le coût estimatif de ces postes pendant un exercice biennal complet serait de 437 000 dollars.

Activités du Comité antillais de développement et de coopération
- Résolution 372 (XVII)

1. Aux termes du paragraphe 5 du dispositif de cette résolution, la Commission prie le secrétariat du Comité antillais de développement et de coopération d'entreprendre l'exécution des tâches dont il a été chargé pour la période comprise entre la deuxième et la troisième session du Comité (E/CEPAL/1039, Annexe I).
2. Parmi les tâches ayant la plus haute priorité figurent la création d'un Centre de documentation des Antilles au sein du secrétariat du Comité et la convocation d'une réunion d'experts régionaux (bibliothécaires et documentalistes) qui aurait pour tâche de définir dans le détail l'orientation et la portée de ce Centre, compte tenu des besoins actuels en matière de coordination et de développement.
3. Aucun crédit n'est inscrit au budget au titre de la réunion d'experts bibliothécaires et documentalistes, mais en partant de l'hypothèse que l'UNESCO financera en grande partie cette réunion et qu'un gouvernement membre fournira les installations, comme le font habituellement les gouvernements hôtes, on estime que cette réunion, prévue pour septembre 1977, nécessitera approximativement 8 500 dollars au titre des traitements, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des interprètes et 4 000 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assisteront à la réunion. Le Secrétaire exécutif propose de couvrir ces dépenses grâce à une réaffectation des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1976-1977.
4. En ce qui concerne les postes supplémentaires nécessaires pour le Centre de documentation des Antilles, le Secrétaire exécutif appelle l'attention sur la stricte limitation à la croissance réelle du budget-programme de l'exercice 1978-1979, qui sera présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée lors de sa prochaine session. Etant donné qu'aucun crédit au titre des postes en question n'est inscrit dans le projet de budget-programme, la création d'un Centre de documentation des Antilles exigerait que l'Assemblée générale approuve pour 1978-1979 l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 59 000 dollars pour un poste de documentaliste/bibliothécaire (P-2), un poste de documentaliste adjoint (G-6) et un poste de sténodactylographe (G-4). Ces trois postes sont considérés comme étant un minimum, et cette estimation pourra être réexaminée une fois que les résultats de la réunion d'experts seront connus.
5. Le paragraphe 5 du dispositif de la résolution accorde également la priorité à la suppression des barrières linguistiques. A cet effet, le Secrétaire général a déjà demandé dans son projet de budget-programme pour l'exercice 1978-1979 un poste de traducteur de langue française pour le Bureau des Antilles. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 26 du document E/CEPAL/1039, le Comité a accepté l'offre du Gouvernement bélizien d'accueillir la réunion d'experts en matière de barrières linguistiques qui est proposée, et qui doit avoir lieu en novembre 1977, et l'UNESCO pourrait envisager d'octroyer une aide financière à cette fin. On estime que les montants nécessaires, soit 8 500 dollars au titre des traitements, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des interprètes et 4 000 dollars au titre des frais de voyage des fonctionnaires appelés à se rendre à la réunion, pourront être couverts moyennant une réaffectation des crédits ouverts au budget de l'exercice biennal 1976-1977.
6. Au paragraphe 36 du document E/CEPAL/1039, le Comité antillais de développement et de coopération est convenu que le secrétariat devrait entreprendre des

consultations pour déterminer dans quelle mesure il serait souhaitable de convoquer une réunion spécialisée pour formuler une politique de la science et de la technique en tant qu'apport sous-régional à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, prévue pour 1979. Un crédit de 8 300 dollars pour une réunion des recteurs d'universités est demandé par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979. Comme cette réunion a été reportée, il est proposé que si l'ouverture de ce crédit est approuvée, celui-ci soit utilisé pour la réunion sous-régionale d'experts en matière de science et de technique. Ce crédit ne comprend toutefois pas le montant à prévoir au titre des consultants qui seraient nécessaires pour établir des documents et des études techniques pour la réunion, montant que le Secrétaire exécutif estime à 12 000 dollars.

7. Toujours au paragraphe 36 du document E/CEPAL/1039, le Comité a demandé que soit créé au sein du secrétariat un service qui travaillerait en collaboration avec le Conseil antillais de la science et de la technique. Tenant compte des restrictions budgétaires mentionnées plus haut, le Secrétaire exécutif considère qu'il faudrait prévoir comme postes supplémentaires pour constituer ce service un poste d'économiste (P-5), un poste d'assistant de recherche (G-6) et un poste de sténodactylographe (G-4), ce qui représenterait pour l'exercice biennal 1978-1979 une dépense qui est estimée à 79 000 dollars.

8. Le Comité recommande, au paragraphe 30 du document E/CEPAL/1039, que des missions de visite soient effectuées auprès des gouvernements des pays membres avant ses sessions. Le programme approuvé par le Comité entraînera également des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage du personnel, dépenses qui ne font pas l'objet d'une demande de crédit dans le projet de budget-programme du Secrétaire général. Néanmoins, le Secrétaire exécutif suggère de ne demander pour l'instant aucun crédit supplémentaire à ce titre et, si des crédits s'avèrent nécessaires, d'examiner la question dans le cadre des rapports sur l'exécution des budgets-programmes.

9. En résumé, on estime que pour exécuter le programme de travail du Comité antillais de développement et de coopération, décrit dans le document E/CEPAL/1039, il faudrait ouvrir pour l'exercice biennal 1978-1979 un crédit de 150 000 dollars en sus des crédits demandés par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme. Ce montant tient compte des ajustements budgétaires normaux au titre des délais de recrutement et serait approximativement doublé pour les futurs exercices biennaux.

Conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine - Résolution 373 (XVII)

1. Cette résolution demande au secrétariat de la CEPAL de convoquer durant 1978 une Conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine.

2. Comme le Secrétaire général a inscrit dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 un crédit de 20 500 dollars destiné à couvrir le coût d'une conférence sur la même question, envisagée pour 1979, aucune incidence financière n'est à prévoir du fait de la résolution.

Conférence latino-américaine sur la science et la technique au service du développement - Résolution 374 (XVII)

1. Aux termes de cette résolution, il est demandé au secrétariat de la CEPAL de convoquer, au plus tard fin 1978, une conférence latino-américaine sur la science

et la technique au service du développement, au niveau ministériel ou à un niveau approprié, pour favoriser l'adoption par les pays de la région de positions communes à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

2. Les incidences financières des conférences régionales préparatoires figurent normalement dans l'état d'incidences financières que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale concernant les conférences auxquelles sont destinés ces préparatifs. Cet état indique généralement, dans le cas des conférences régionales préparatoires de la CEPAL, les coûts supplémentaires à prévoir lorsque la conférence considérée se tient au siège de la CEPAL. Dans l'hypothèse où la conférence envisagée durerait une semaine, les coûts à prévoir sont estimés comme suit :

	<u>Dollars</u>
Interprètes recrutés à titre temporaire <u>28/</u> (les estimations de coût comprennent les frais de voyage et l'indemnité de subsistance)	15 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel des bureaux sous-régionaux de la CEPAL se rendant à Santiago	5 500
Frais généraux de fonctionnement	<u>2 500</u>
	23 000

Intégration de l'Amérique centrale - Résolution 375 (XVII)

Cette résolution n'a aucune incidence administrative ou financière.

Programme démographique régional - Résolution 376 (XVII)

1. Au paragraphe 1 du dispositif de cette résolution, la CEPAL décide de rattacher à son secrétariat les services de base du Centre latino-américain de démographie (CELADE), afin d'assurer le développement continu des activités démographiques de la Commission.

2. Le Secrétaire général a déjà formulé des propositions tendant à la création des services permanents mentionnés dans le projet de résolution, propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale de l'ONU à sa prochaine session. Ces propositions doivent en principe être examinées par l'Assemblée dans le cadre des incidences financières découlant de l'inscription au budget ordinaire d'activités précédemment financées à l'aide de ressources extra-budgétaires. Compte tenu des ajustements budgétaires normaux au titre des postes nouveaux, on estime que les ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour l'exercice biennal 1978-1979 seront les suivantes :

28/ Ce crédit est nécessaire parce que la CEPAL ne dispose pas d'interprètes permanents.

1 poste de directeur (D-1)

Sous la supervision du Secrétaire exécutif, le titulaire de ce poste assume la responsabilité du programme de la Division et dirige le programme du CELADE, qui sera relié au programme de travail de la Division.

4 postes d'économistes (P-5)

Ces fonctionnaires seront chargés, sous la supervision du Directeur, de l'exécution des principaux aspects du programme de travail.

5 postes d'assistant de recherche (G-7)

Les titulaires de ces postes seront chargés d'effectuer des recherches ou d'élaborer des rapports et des analyses, sous la supervision de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs.

2 postes d'assistant administratif (G-7/8)

Les titulaires de ces postes établiront des rapports ou des documents pour les réunions, les groupes de formation, les séminaires et les organes directeurs.

3 postes de secrétaire (1 G-5, 2 G-4)

Coût estimatif en 1978-1979

403 000 dollars

Frais de voyage du personnel
envoyé en mission

46 000 dollars

(calculés sur la base de 32 missions qui seraient effectuées par des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs durant l'exercice biennal)

3. Le paragraphe 2 du dispositif de la résolution prie le Secrétaire exécutif de convoquer une réunion spécialisée du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé (CEGAN). Aucun crédit n'est inscrit à ce titre au budget et, par conséquent, si la réunion devait se tenir en 1977 ailleurs qu'au siège de la CEPAL, le Secrétaire exécutif propose, sous réserve du consentement des autorités compétentes, de procéder à une réaffectation des crédits déjà ouverts, afin de couvrir la partie du coût de la réunion qui n'est pas à la charge du gouvernement du pays hôte, conformément à la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée générale. La part des dépenses qui serait à la charge de l'Organisation des Nations Unies, et qui correspondrait au coût de la réunion si celle-ci avait lieu à Santiago, est estimé à 16 000 dollars environ (10 500 dollars pour les services d'interprétation, 1 000 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales et 3 500 dollars pour les communications, la reproduction des documents, etc.).

Développement de la pêche dans les Antilles - Résolution 377 (XVII)

1. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire exécutif de la CEPAL est prié d'entreprendre avec la FAO des activités communes destinées à développer le secteur de la pêche dans les Antilles. Il n'est pas possible, tant que la question n'a pas été examinée en détail avec la FAO, d'évaluer les incidences administratives et financières de la résolution, d'autant plus que le genre de travaux envisagés semble être principalement du ressort de la FAO.

2. Le Secrétaire exécutif prendra les mesures nécessaires pour s'assurer l'entière collaboration de la FAO aux fins de cette résolution.

Coopération régionale en matière d'établissements humains - Résolution 378 (XVII)

1. Au paragraphe 1 du dispositif de cette résolution, il est recommandé à la CEPAL d'accélérer les travaux en vue de la création d'un organe intergouvernemental régional pour les établissements humains. Afin de mener à bien les travaux préliminaires nécessaires pour formuler des propositions, procéder à des consultations avec les gouvernements membres et rechercher des sources de financement pour cet organe, il faudra s'assurer les services d'un expert-consultant, dont le coût est estimé à 9 000 dollars environ, y compris les frais de voyage pour les déplacements dans la région.

2. On estime que le programme de travail défini en détail au paragraphe 2 de la résolution exigerait le personnel suivant :

1 économiste hors classe (P-5)

3 économistes (P-4), spécialistes, respectivement, des sciences sociales, de la planification rurale et urbaine, et de la formation des ressources humaines en matière d'établissements humains

1 assistant de recherche (hors classe) (agent des services généraux), qui se spécialiserait dans la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les établissements humains

1 assistant de recherche (agent des services généraux)

2 secrétaires bilingues.

Coût estimatif pour la période 1978-1979,
compte tenu des ajustements budgétaires normaux
au titre des postes nouveaux 228 000 dollars

Des consultants (les estimations de coût comprennent les frais de voyage pour les déplacements dans la région) qui effectueraient des études spécialisées sur les questions relatives à l'administration publique, l'écologie et la pollution de l'environnement ainsi que sur les aspects économiques des établissements humains (14 mois de travail) 55 000 dollars

Frais de voyage du personnel pour des déplacements dans la région (calculés sur la base de 14 déplacements durant l'exercice biennal) 22 000 dollars

Location de locaux à usage de bureaux, achat de mobilier et coût des services communs connexes 31 000 dollars

Coût estimatif total pour l'exercice
biennal 1978-1979 336 000 dollars

3. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif de la résolution, la Commission recommande de convoquer au début de 1979 une conférence régionale afin d'évaluer le programme de travail. Le Secrétaire exécutif propose que cette conférence, si elle devait avoir lieu, se tienne en même temps que la prochaine session de la Commission afin que les dépenses puissent être ramenées au minimum. Si cette suggestion était retenue, le Secrétaire exécutif estime que les dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage du personnel, des services d'interprétation, de la documentation, etc., pourront être couvertes à l'aide des crédits demandés par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.

4. En ce qui concerne la coopération technique dont il est question au paragraphe 4 du dispositif de la résolution, on pense que les postes visés au paragraphe 2 ci-dessus permettront de disposer des effectifs nécessaires.

5. La recommandation figurant au paragraphe 5 de la résolution pourra être appliquée par le personnel de la Division des opérations du secrétariat de la CEPAL.

6. En résumé, la résolution nécessiterait l'ouverture d'un crédit de 345 000 dollars environ, en sus des crédits inscrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.

La mise en valeur des ressources naturelles dans le processus de développement de l'Amérique latine - Résolution 379 (XVII)

1. Aux termes du paragraphe 1 du dispositif de cette résolution, le Secrétaire exécutif est prié de développer et d'intensifier les activités du programme relatif aux ressources naturelles. Tenant compte des limites strictes à la croissance réelle fixées par le Secrétaire général pour le projet de budget-programme de l'exercice 1978-1979, le Secrétaire exécutif se propose de réaliser ce programme plus vaste à l'aide, autant que possible, des ressources provenant du budget ordinaire, qu'il chercherait à compléter au moyen de fonds extra-budgétaires. La résolution n'a donc aucune incidence financière pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Appui au programme de publications de la CEPAL - Résolution 380 (XVII)

1. Cette résolution prie le Secrétaire général d'examiner les mesures qui pourraient être adoptées afin que des ressources suffisantes soient affectées au programme de publications de la CEPAL pour lui permettre de continuer à se développer convenablement.

2. Les ressources consacrées au programme de publications font l'objet des procédures budgétaires normales, qui prévoient notamment l'examen des priorités du programme et la prise en considération des restrictions à l'accroissement du budget total. Pour pouvoir présenter dans le cadre de la procédure budgétaire un rapport objectif et complet des besoins au titre du programme de publications, le Secrétaire exécutif a demandé au Service de gestion administrative d'entreprendre une étude, qui doit être effectuée entre septembre et décembre 1977. Les incidences administratives et financières de la résolution dépendront des résultats de cette étude.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA DIX-SEPTIEME SESSION

1527. A sa dix-septième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes :

- 362 (XVII) EVALUATION DE GUATEMALA
- 363 (XVII) COOPERATION ENTRE PAYS ET ZONES EN DEVELOPPEMENT APPARTENANT A DIFFERENTES REGIONS GEOGRAPHIQUES
- 364 (XVII) TESTEREMENTS DE PAIEMENT
- 365 (XVII) INTEGRATION ET COOPERATION ECONOMIQUES
- 366 (XVII) TENDANCES ET PROJECTIONS A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE LATINE
- 367 (XVII) RESSOURCES HUMAINES
- 368 (XVII) RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES EUROPEENNES
- 369 (XVII) COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
- 370 (XVII) RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES
- 371 (XVII) CREATION D'UN SYSTEME DE COORDINATION ET DE COOPERATION ENTRE ORGANISMES DE PLANIFICATION DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET RENFORCEMENT DE L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ILPES)
- 372 (XVII) ACTIVITES DU COMITE ANTILLAIS DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION
- 373 (XVII) CONFERENCE SUR L'INDUSTRIALISATION DE L'AMERIQUE LATINE
- 374 (XVII) CONFERENCE LATINO-AMERICAINE SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
- 375 (XVII) INTEGRATION DE L'AMERIQUE CENTRALE
- 376 (XVII) PROGRAMME DEMOGRAPHIQUE REGIONAL
- 377 (XVII) DEVELOPPEMENT DE LA PECHE DANS LES ANTILLES
- 378 (XVII) COOPERATION REGIONALE EN MATIERE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS

- 379 (XVII) LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE
PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE SAHARAIENNE
- 380 (XVII) APPUI AU PROGRAMME DE PUBLICATIONS DE LA CEPAL
- 381 (XVII) PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1977-1979
- 382 (XVII) LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prévoit que seront effectuées, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des évaluations régionales des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement (SID), et en particulier les travaux d'évaluation visés dans les résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, dans lesquelles figurent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats,

Considérant qu'il convient, à la présente session, que la Commission procède à une troisième évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international,

Ayant examiné les documents intitulés "El desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina" (E/CEPAL/1024) (Le développement économique et social et les relations extérieures de l'Amérique latine) et "Tendencias y proyecciones a largo plazo del desarrollo económico de América Latina" (E/CEPAL/1027) (Tendances et projections à long terme du développement économique de l'Amérique latine) qui ont été établis par le secrétariat et qui contiennent une analyse et des éléments d'appréciation destinés à faciliter ladite évaluation,

Ayant examiné le rapport de la troisième réunion du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé (E/CEPAL/1025) convoquée par le secrétariat en application de la résolution 310 (XIV) de la Commission,

1. Prend note avec satisfaction de la contribution qu'a apportée le secrétariat par ses documents E/CEPAL/1024 et E/CEPAL/1027 à l'analyse critique qu'est la troisième évaluation régionale de l'application de la Stratégie internationale du développement dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international,

2. Approuve l'analyse critique dite "Evaluation de Guatemala" en tant que troisième évaluation régionale de l'application de la Stratégie internationale du développement dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, évaluation dont le texte est reproduit ci-après,

3. Décide que l'Evaluation de Guatemala et les documents E/CEPAL/1024 et E/CEPAL/1027, ainsi que le rapport de la dix-septième session de la CEPAL, où figurent certaines observations sur la question, seront transmis au Conseil économique et social, au Comité de la planification du développement de l'Organisation des Nations Unies et aux diverses instances où se déroulent des négociations et un dialogue présentant un intérêt pour les pays de la région.

201ème séance
5 mai 1977

STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT ET INSTAURATION
D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La troisième évaluation régionale de la Stratégie internationale
du développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique
international

I. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AMERIQUE LATINE

A. LES EVALUATIONS DE LA STRATEGIE ET LES DIFFICULTES
DU DEVELOPPEMENT INTEGRE

1. La Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), considérant les efforts consacrés aux évaluations de Quito et Chaguaramas en vue de faciliter la réalisation des objectifs arrêtés dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement, estime que le moment est venu de réaffirmer l'essence des concepts fondamentaux énoncés dans ces évaluations, eu égard à l'instauration du nouvel ordre économique international et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. La Commission tient à réaffirmer en particulier la validité des concepts fondamentaux suivants énoncés dans l'évaluation de Quito :

a) Un phénomène de croissance économique n'équivaut pas au développement proprement dit, encore qu'une croissance économique accélérée et autonome soit indispensable au développement intégré. Dans de nombreux cas, la croissance en elle-même ne s'est pas accompagnée de transformations qualitatives ayant une incidence déterminante sur le bien-être des individus et la justice sociale, objectifs fondamentaux de la Stratégie, le système productif étant demeuré incapable de traiter et de résoudre des problèmes pressants comme la pauvreté des masses, le chômage croissant, la pénurie des services sociaux de base et la faible participation des couches majoritaires de la population à la vie économique et sociale de leur pays.

b) Les structures traditionnelles, dans la mesure où elles opposent des obstacles aux transformations, rendent plus difficiles le progrès social et le développement économique. Dans ces conditions, il faut redoubler d'efforts pour opérer les transformations qualitatives et structurelles mentionnées dans la Stratégie internationale du développement, transformations indispensables pour créer les conditions qui permettent de réaliser les objectifs socio-économiques envisagés dans la Stratégie. C'est parce qu'ils n'ont pas mis l'accent sur l'importance primordiale de cet aspect du développement et qu'ils n'ont pas mis en pratique ces transformations structurelles et qualitatives que de nombreux pays d'Amérique latine n'ont réalisé que des progrès insuffisants. De telles transformations qualitatives et structurelles, qui sont une condition indispensable à tout processus intégré de développement, particulièrement dans la large optique humaine et sociale qui est celle de la Stratégie internationale du développement, doivent porter notamment sur le contrôle et l'utilisation souveraine par les pays de leurs ressources naturelles et de toutes leurs activités économiques, y compris le droit de les nationaliser, conformément aux législations nationales; sur des réformes du régime foncier, si cela est nécessaire pour promouvoir à la fois la justice sociale et le rendement des exploitations agricoles; sur l'établissement de formes de propriété sociale ou mixte, dans les secteurs d'activité économique où

chaque pays l'estime nécessaire pour promouvoir un développement économique indépendant et auto-entretenu; ainsi que sur tout autre type de réforme de fond nécessaire pour réaliser cet objectif. En même temps, une croissance économique accélérée, harmonieuse et autonome est indispensable si l'on veut assurer la réussite de ces transformations qualitatives et structurelles et, partant, la réalisation des objectifs de la Stratégie, car la croissance accélérée de l'ensemble de l'économie permet d'obtenir plus facilement les ressources voulues pour les investissements nécessaires au développement du bien-être des individus.

c) Le développement intégral ne peut être assuré par des efforts partiels dans certains secteurs de l'économie ou du système social, mais seulement par un progrès simultané dans tous les domaines. Il est extrêmement difficile de procéder à une évaluation du processus de développement si on le définit ainsi car il ne suffit pas de se référer à un ou plusieurs indicateurs; il faut au contraire évaluer dans quelle mesure le progrès simultané dans tous les secteurs favorise l'apparition d'un nouveau type de société orientée vers le développement accéléré du bien-être des individus.

2. La Commission réaffirme également qu'il est important d'enrichir ces concepts en prenant en considération les décisions les plus récentes prises par les Nations Unies au titre de l'instauration du nouvel ordre économique international, comme les résolutions adoptées pendant la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et les accords auxquels a permis d'aboutir la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

3. Au cours de la présente décennie - d'ores et déjà écoulée pour plus des deux tiers - l'Amérique latine a enregistré certaines réalisations, mais elle a aussi connu de grandes déceptions et traversé de graves dangers. La présente évaluation qui est axée sur les tâches que réserve l'avenir immédiat, pourrait à juste titre être consacrée plutôt aux sujets de préoccupation qu'aux sujets de satisfaction. Il est évident que l'Amérique latine dans son ensemble n'a pas su tirer parti de sa croissance économique pour réaliser le développement intégral envisagé.

4. L'analyse que l'évaluation de Quito consacre à la croissance économique de l'Amérique latine demeure valable. Au cours des premières années de la décennie des différences marquées ont été enregistrées en ce qui concerne notamment les taux d'inflation, la dévaluation monétaire et l'accroissement de la dette. En 1975-1976, le taux d'accroissement du produit a été très insuffisant. Bien rares, en fait, sont les pays qui ont atteint les objectifs souhaités. Ce n'est aussi que dans quelques pays seulement que la croissance sectorielle a atteint le taux fixé pour l'industrie dans la Stratégie, la situation de l'agriculture, elle, demeurant précaire. On voit ainsi que la région n'a pas réussi à atteindre des taux de croissance satisfaisants, ce qui nuit au processus de développement intégral. Les caractéristiques de l'inégalité de développement qu'infligent à la région les insuffisances structurelles sont également manifestes dans la plupart des cas.

5. La récession économique qui sévit dans la plupart des pays développés et l'inflation que des facteurs extérieurs ont propagée en Amérique latine, aggravant ainsi des processus inflationnistes chroniques, sont quelques-uns des facteurs les plus importants de la crise mondiale complexe qui a touché la région en 1975.

6. Les perspectives ouvertes pour le restant de la décennie sont incertaines et dépendent dans une très large mesure des tendances qui se dessinent dans les pays industrialisés. L'évolution de la situation en Amérique latine pendant ces dernières années a confirmé l'idée, formulée dans l'évaluation de Charuaramas, que si l'Amérique latine a connu un taux de croissance relativement élevé au début des années 70, cela s'est produit du fait de "certaines tendances précaires de l'économie internationale, notamment l'évolution des cours des matières premières, et non pas parce que les engagements pris au titre de la Stratégie ont été remplis". La situation est aggravée par le fait que les pays développés ont manqué aux engagements qu'ils ont pris, tant aux fins de la Stratégie qu'à celles de l'instauration du nouvel ordre économique international. Ceci confirme que la situation critique dans laquelle l'Amérique latine s'est trouvée ces deux dernières années est due non seulement à des problèmes structureaux de l'économie intérieure qu'il faut résoudre, mais aussi à la profonde injustice des relations économiques internationales et à l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des pays développés pour mettre en pratique les principes reconnus qui devraient régir ces relations.

7. La nature des instruments politiques dont dispose l'Etat, les concepts économiques auxquels obéit l'utilisation de ces instruments, les conditions posées par les sources extérieures de financement et les énormes différences qui existent quant à la capacité d'auto-défense de vastes secteurs de la population font que des couches de plus en plus étendues de la population des pays subissent l'essentiel du contrecoup des mesures qui sont prises pour lutter contre la crise, et qui provoquent une stagnation ou une diminution du revenu réel et des possibilités d'emploi.

8. Divers indicateurs économiques internationaux ont servi de critères pour ranger les pays de la région dans la classe intermédiaire, l'hypothèse étant que face aux pays industrialisés, ils viennent au second rang après les pays pauvres du point de vue de la gravité des problèmes auxquels ils se heurtent et de l'ampleur de la coopération dont ils ont besoin aux fins du développement. La région reçoit de ce fait un traitement injuste car, suivant le raisonnement qu'il n'y a pas lieu de lui accorder le maximum d'attention, diverses instances internationales ont été amenées à prendre des mesures qui, en pratique, ont eu entre autres résultats celui de réduire son accès aux sources multilatérales de financement.

9. Il convient de réaffirmer que la croissance économique, l'assimilation croissante des techniques de pointe, les progrès de l'enseignement et l'expérience acquise dans le secteur public n'ont pas suffi à créer les éléments qui permettraient à l'Amérique latine d'atteindre l'objectif du développement intégral. Les problèmes conjoncturels suscités par le déséquilibre de l'économie internationale ont annulé les effets des efforts déployés sur le plan régional et sur le plan national pour réaliser le développement intégral. Pour prendre tout son sens et être plus que la somme de simples visées théoriques ressassées, un tel objectif doit répondre à la réalité de sociétés conflictuelles et hétérogènes sur le plan intérieur, se trouvant aux prises avec des secousses et des contraintes extérieures, dont les répercussions promettent d'être encore plus violentes que lors des années passées si l'on ne fait pas de progrès plus concrets sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international. Il faudra pour surmonter ces difficultés, procéder à des réformes plus vastes sur le plan de la politique économique et s'engager plus profondément sur la voie de la réalisation des objectifs sociaux.

D. DEVELOPPEMENT DU BIEN-ETRE DES INDIVIDUS ET CHANGEMENT SOCIAL

10. Ainsi qu'on l'a fait observer en d'autres occasions, le "développement doit avoir pour objectif ultime d'assurer des améliorations constantes du bien-être de chacun et d'apporter à tous des avantages"; si on laisse se perpétuer "des privilèges indus, des extrêmes de richesse et d'injustice sociale, le développement manquera son but principal". Il a de même été reconnu que, "comme le but ultime du développement est d'offrir des occasions toujours plus grandes d'amélioration des conditions de vie pour tous, il est essentiel d'assurer une répartition plus équitable des revenus et de la richesse pour promouvoir tant la justice sociale que l'efficacité de la production, de relever sensiblement le niveau de l'emploi, d'améliorer la sécurité du revenu, d'étendre et d'améliorer l'enseignement, la santé publique, la nutrition, le logement et la protection sociale et de sauvegarder l'environnement" 1/.

11. Pour ce qui est des graves problèmes et des carences que présentent le développement du bien-être des individus et le changement social, secteurs dans lesquels différents objectifs et aspirations légitimes entrent en conflit et de nouvelles contraintes apparaissent, les fluctuations de la situation obligent à une révision continuelle des politiques nationales et régionales, étant donné que n'a jamais existé en Amérique latine la volonté politique commune nécessaire pour programmer les activités de développement économique et social au niveau des pays et à celui de la région.

12. Divers programmes sociaux entrepris par le secteur public, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du logement et de la sécurité sociale, ont bénéficié d'un apport appréciable de ressources publiques, acquis des structures administratives complexes et influé de façon sensible sur le niveau de vie et les aspirations de vastes secteurs de la population. En raison surtout de la crise du financement, des réformes importantes doivent aujourd'hui être apportées à ces programmes, réformes d'ordre administratif avant tout, que chaque pays devra effectuer à sa manière et selon l'ordre de priorité qui lui conviendra.

13. La population rurale n'a pas dans sa majorité, participé aux bienfaits de la croissance économique et de la modernisation agricole, et sa situation s'est aggravée du fait de la désintégration partielle des sources qui assuraient précédemment sa subsistance et sa sécurité. Cette situation suscite des mouvements de migration en masse vers les villes, ce qui a pour effet d'accentuer encore l'inégalité de la répartition du revenu, le sous-emploi, la faible productivité d'une grande partie de la population active et l'incapacité des masses à participer valablement au processus de développement intégral.

14. La répartition du revenu a toujours été défectueuse en Amérique latine, que ce soit pendant les périodes de crise ou pendant les périodes d'expansion; les données relatives aux années 1960 à 1970 font apparaître la répartition suivante : la moitié la plus pauvre de la population n'a bénéficié que de 14 p. 100 du revenu, le même pourcentage de revenu est allé à la couche immédiatement supérieure, soit 20 p. 100 de la population, et les 72 p. 100 restants sont allés à la couche la plus favorisée, soit 30 p. 100 de la population.

1/ Préambule de la Stratégie internationale du développement, par. 7 et 18, et évaluation de Quito, par. 12.

15. Ce phénomène s'est aggravé depuis la fin de la première moitié des années 70, non seulement à cause des incidences néfastes de la spirale inflationniste qui a sévi dans une grande partie de la région, mais aussi parce que dans de nombreux pays, certaines mesures stabilisatrices anti-inflationnistes sont retombées précisément sur les secteurs les plus défavorisés de la population dont elles ont fait baisser le niveau de vie.

16. La structure de la propriété a aussi dans l'ensemble défavorisé les couches les plus démunies, car le phénomène de concentration s'est accentué et cela, même dans des secteurs où l'on avait précédemment le phénomène inverse, favorisant ainsi les investisseurs de capitaux étrangers et les classes dites moyennes et supérieures.

17. Ceci revient à dire que le niveau de pauvreté et de grande pauvreté en Amérique latine demeure relativement élevé en milieu urbain et en milieu rural. Sans doute est-ce en milieu rural que la grande pauvreté sévit le plus, mais il est un fait que la marginalisation croissante des secteurs les plus faibles de la population rurale a contribué à accroître le phénomène de marginalité en milieu urbain, produit des pressions inflationnistes et de l'exode des campagnes vers les villes que suscite une intolérable misère chronique.

18. Ainsi qu'il a été fait observer dans l'évaluation de Quito au sujet des réformes agraires, les réalisations enregistrées à l'échelon régional ne peuvent être considérées comme satisfaisantes étant donné que les régimes fonciers et les règles qui régissent l'utilisation et l'exploitation de la terre ne permettent toujours pas de satisfaire comme il convient les besoins croissants créés par le développement économique et social dans les pays d'Amérique latine.

19. La compression de l'emploi et la réduction des salaires réels résultant de l'inflation ont gravement touché les groupes à faible revenu. Le chômage visible a atteint un niveau élevé dans nombre de villes, où les possibilités d'emploi demeurent limitées.

20. Il importe de trouver des méthodes plus énergiques et novatrices qui aillent au-delà des politiques d'assistance, afin de répondre aux besoins élémentaires des couches marginalisées et de leur permettre de contribuer à la production et de s'organiser pour défendre leurs intérêts. Pour que des mesures dans ce sens puissent être prises, il faut que les Etats adoptent une politique de redistribution appropriée.

21. Bien que les problèmes qui continuent de faire obstacle à la participation des femmes à la vie économique, politique, sociale et culturelle de la région soient pour l'essentiel étroitement liés au sous-développement dans son ensemble, il est indispensable que des mesures soient prises pour garantir l'entière égalité de l'homme et de la femme et, de cette manière, assurer l'intégration des femmes au processus de développement de leur pays. C'est ainsi qu'il faut que soient entreprises des mesures destinées à surmonter notamment les problèmes de l'emploi, du sous-emploi et des conditions de travail - secteurs dans lesquels les femmes sont particulièrement défavorisées, surtout en milieu rural - afin d'assurer aux femmes le plus large accès possible à tous les types et niveaux d'enseignement, ainsi qu'aux divers services sociaux, dont les services de santé publique, en particulier ceux en faveur des mères et des enfants, et à des conditions de logement convenables et de leur permettre ainsi de participer et contribuer pleinement au développement économique et social de leur pays.

22. Il est en outre indispensable d'extirper la conception faussée que l'on a encore de la femme dans la région, conception façonnée par les traditions culturelles et entretenue par les moyens de communication de masse. Il faut donc revaloriser le rôle de la femme latino-américaine dans la société et au sein de la famille afin qu'elle puisse remplir les fonctions qui lui reviennent et oeuvrer à la transformation des structures socio-économiques qui l'ont asservie et marginalisée.

23. Les problèmes des établissements humains ne sont pas, eux non plus, dissociables du développement économique et social des pays d'Amérique latine ni, par conséquent du sous-développement qui continue d'y sévir.

24. La situation des établissements humains détermine dans une large mesure, la qualité de la vie, qu'il est indispensable d'améliorer pour pouvoir répondre pleinement aux besoins fondamentaux que sont, par exemple, l'emploi, le logement, la santé, l'enseignement et les loisirs.

25. En tout état de cause, les choses sont aggravées par la détérioration sociale, économique et écologique, dont témoignent l'inégalité des conditions de vie, le chômage endémique, l'analphabétisme, les maladies et la pauvreté, l'éclatement des rapports sociaux et des valeurs culturelles traditionnelles et la dégradation croissante des ressources nécessaires à la vie qui se trouvent dans l'air, l'eau et la terre.

26. Il importe que la politique en matière d'établissements humains prenne en considération, outre l'utilisation appropriée du sol et le régime foncier, l'accroissement et la répartition de la population, ainsi que les disparités, y compris les disparités de revenu entre les zones rurales et les zones urbaines et la migration qui en découle, et que tout cet ensemble soit relié et harmonisé avec la politique suivie en matière d'industrialisation, d'agriculture, de protection sociale et de préservation de l'environnement et de la culture, afin que ces diverses actions se renforcent l'une l'autre et contribuent à l'amélioration progressive du bien-être des individus tout en évitant le gaspillage de ressources et la détérioration socio-culturelle des pays de la région.

27. Les divers modes de développement que l'Amérique latine a connus, en particulier au cours des vingt-cinq dernières années, ont suscité des migrations accélérées, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays, et l'on a observé un exode croissant et soutenu de la population des zones rurales vers les zones urbaines, lequel a créé de nouveaux types de problèmes dans les domaines de l'emploi, du logement, des services, de l'environnement, etc. La solution de ces problèmes exige l'adoption d'une optique régionale de planification, qui permette de suggérer aux gouvernements des mesures qui les aideront à élaborer une politique appropriée à cette fin.

C. L'EVOLUTION ECONOMIQUE ET LES MODIFICATIONS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

28. L'évolution de l'économie de l'Amérique latine continue à être conditionnée par des structures économiques internationales conçues par les pays développés en fonction de leurs particularités et de leurs besoins, sans qu'aient été pris en considération les intérêts des pays en développement.

29. Le manque de souplesse de ces structures, que traduisent la situation du commerce international des matières premières et la tendance à la baisse du pouvoir d'achat des pays en développement, ainsi que le fonctionnement d'un système monétaire qui favorise les pays développés, ont été à l'origine de la crise économique actuellement traversée par les pays d'Amérique latine et les autres pays en développement.

30. Au cours des années 70, l'Amérique latine dans son ensemble a accentué l'évolution de son économie sur le plan de la rentabilité et dans le domaine technique, et elle a accru sa capacité de production; en même temps, elle a étendu et diversifié ses relations économiques et financières extérieures. Le rythme de développement a accusé des différences sensibles selon les pays et selon les années, et il a connu des fluctuations importantes qui se sont traduites par une expansion notoire de l'activité économique au cours des premières années suivie d'un fléchissement et d'un ralentissement très nets au cours des deux dernières années.

31. En 1972 et 1973, le produit intérieur brut de la région a accusé un taux de croissance relativement élevé (environ 7 p. 100 par an). Cependant, la lente croissance des années précédentes s'est poursuivie dans de nombreux pays, et certains ont même vu leur niveau d'activité baisser. L'augmentation et la diversification des exportations ont eu une influence notable sur cette évolution, de même que la hausse de l'indice des termes de l'échange. L'économie a ainsi réussi à se libérer de l'étranglement extérieur dont elle était traditionnellement victime. Malheureusement, comme l'évaluation de Chaguaramas l'avait laissé prévoir, cette période d'expansion a été passagère, ainsi que l'a rapidement démontré l'évolution de la situation.

32. En 1974, la majorité des pays d'Amérique latine ont connu un ralentissement du taux de croissance de la demande extérieure. Dans de nombreux cas, ce ralentissement s'est accompagné de la baisse du cours des produits primaires et d'une augmentation du coût des combustibles et des produits importés en provenance des pays développés, le tout s'étant traduit par une détérioration notable des termes de l'échange. Dans ces conditions, le grave problème de la balance des paiements s'est accentué, ce qui a par la suite eu des effets défavorables sur le rythme de la croissance économique. Le déficit du commerce extérieur a fait que pour pouvoir maintenir leur rythme de croissance, de nombreux pays ont dû avoir recours à des capitaux étrangers provenant principalement de sources bancaires internationales privées.

33. Du fait de la récession économique internationale qui s'est produite en 1975, les tendances défavorables du commerce extérieur se sont accentuées pour la majorité des pays. Le volume des exportations a eu tendance à diminuer cependant que la détérioration des termes de l'échange s'aggravait, et ces deux facteurs ont contribué à réduire le pouvoir d'achat extérieur. Les pays ont été contraints de limiter ou de suspendre leurs importations, et de ce fait le rythme de la croissance économique et des investissements a diminué à tel point que le produit par habitant en valeur réelle n'a accusé aucune augmentation.

34. Malgré la diminution des importations de biens et de services, le déficit de la balance commerciale et de la balance des paiements est resté élevé. Le déficit en compte courant des pays non exportateurs de pétrole de la région a dépassé 16 millions de dollars.

35. En outre, les termes de l'échange des pays exportateurs de pétrole ont également commencé à accuser une baisse par rapport au niveau qu'ils avaient atteint du fait de l'augmentation des prix au cours des deux années précédentes.

36. En 1976, on a enregistré une tendance à la reprise, bien que les taux de croissance du produit n'aient pas été aussi élevés que ceux que l'on avait enregistré au début de la décennie. Cette tendance a été contrariée par une instabilité notoire, attestée par les fluctuations des prix des produits de base et la lenteur de la reprise économique dans les pays industriels.

37. En résumé, si l'on compare les chiffres relatifs au produit intérieur enregistrés en 1976 avec ceux de 1970, on constate que malgré la période d'expansion, la croissance de la région prise dans son ensemble a continué, au cours des cinq premières années de la présente décennie, à être caractérisée par une tendance similaire à celle enregistrée dans le passé. Sur les 19 pays pour lesquels on possède des renseignements statistiques complets, cinq seulement ont enregistré une augmentation moyenne de 6 p. 100 ou plus, ce qui est l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement. Les 14 autres pays qui représentent environ la moitié de la population d'Amérique latine, ont enregistré des taux inférieurs, ce qui a provoqué des situations de relative stagnation et même dans certains cas une baisse en valeur absolue.

38. Entre 1970 et 1976, le produit moyen par habitant de la région a augmenté en moyenne de 2,8 p. 100, taux qui est inférieur à celui enregistré pour l'ensemble de l'Amérique latine pendant la deuxième moitié de la décennie précédente. Dans un grand nombre de pays, l'amélioration a été très inférieure à ce chiffre moyen, sans compter qu'il y a eu des cas où le produit brut par habitant a diminué en valeur absolue.

39. On peut ainsi voir que dans un grand nombre de pays d'Amérique latine, l'évolution globale n'a manifestement pas été satisfaisante, surtout si l'on tient compte du fait que ces pays doivent accélérer le rythme de leur croissance économique pour augmenter le nombre d'emplois productifs, promouvoir une meilleure répartition du revenu et s'attaquer de façon plus directe aux situations d'extrême pauvreté qui régissent dans la région.

40. Ces deux dernières années, la lenteur et l'irrégularité caractéristiques de l'évolution de la production agricole de la région ont persisté. Les chiffres provisoires concernant la production de 1976 sont encourageants, mais la croissance enregistrée au cours des cinq premières années de la décennie n'atteint pas 3,5 p. 100, et s'il est vrai que la moitié des pays ont atteint l'objectif de 4 p. 100 fixé dans la Stratégie internationale du développement, les autres, qui représentent 50 p. 100 de la population de la région, n'y sont pas parvenus. Certains facteurs comme l'augmentation du prix des facteurs de production agricole, la limitation imposée par certains pays à la mise en valeur de nouvelles terres et les faibles rendements moyens se sont ajoutés aux problèmes structurels traditionnels et ont contribué à ralentir la croissance du secteur agricole.

41. Les conditions climatiques, les prix des facteurs de production et les fluctuations des prix sur le marché international ont contribué à rendre irrégulière la croissance des prix intérieurs de divers produits alimentaires, qui sont devenus de plus en plus tributaires des prix pratiqués sur les marchés internationaux. Ainsi, la souplesse à court terme dont a fait preuve l'agriculture latino-américaine s'est traduite par d'importantes variations de la production liées aux fluctuations des prix sur le marché international.
42. Dans plusieurs pays, la lenteur de la croissance agricole a eu des répercussions néfastes sur la situation dans le domaine des exportations et, dans certains cas, elle a fait augmenter rapidement les importations. La part des exportations des pays d'Amérique latine sur les marchés internationaux agricoles a continué à diminuer, puisqu'elle est tombée de 17 p. 100 en 1950 à 13 p. 100 en 1974-1975, de fortes baisses ayant été enregistrées dans le cas de certains produits importants comme le café, le cacao et le blé, et à un degré moindre les bananes et le sucre.
43. Les conditions restrictives et les mesures protectionnistes imposées sur les principaux marchés extérieurs ont continué à toucher très durement la région en rendant encore plus instable la demande en matière d'importations sur les marchés des pays développés.
44. Au cours des années 70, le processus de transformation industrielle s'est intensifié, encore que l'on ait enregistré des différences notables selon les pays. L'évolution de la conjoncture internationale et les problèmes liés à la structure interne de chaque pays ont eu une influence particulière sur le rythme auquel ce processus s'est poursuivi. Après l'importante expansion industrielle des années 1972 et 1973, on a enregistré l'année suivante un ralentissement qui s'est transformé en 1975 en un arrêt quasi total de la production industrielle pour l'ensemble de la région, l'augmentation enregistrée n'ayant été que de 1,5 p. 100 seulement. Cette alternance de périodes d'expansion et de périodes de récession s'est produite à des degrés divers dans la majorité des pays d'Amérique latine. Le ralentissement de 1975 a eu des effets si néfastes que le taux moyen de croissance de la production industrielle au cours des six premières années de la présente décennie n'a pas atteint 7 p. 100 par an. Sur les 19 pays considérés, cinq seulement ont atteint le taux de croissance de 8 p. 100 ou plus fixé dans la Stratégie internationale du développement.
45. Les renseignements préliminaires dont on dispose pour 1976 indiquent une certaine reprise de l'expansion de la production industrielle. Cependant, son taux de croissance moyen au cours des cinq années précédentes a été quelque peu inférieur à celui que l'on avait enregistré pour la région pendant la deuxième moitié des années 60.
46. Les déséquilibres qui se sont produits dans les secteurs agricole et industriel de la région se sont accentués dans une large mesure du fait des activités menées par les sociétés transnationales. Dans la plupart des cas, ces activités ont fait obstacle à une mobilisation et à une utilisation effectives des ressources de l'Amérique latine, retardant ainsi considérablement la réalisation du développement intégral.

47. Le fort endettement et l'ampleur des problèmes de balance des paiements que connaissent de nombreux pays d'Amérique latine malgré les mesures et les contrôles qui ont été imposés pour limiter les importations et encourager les exportations, créent une situation d'étranglement extérieur de l'économie dont on peut prévoir les répercussions qu'elle aura dans l'avenir. La situation varie d'un pays à l'autre, non seulement en ce qui concerne l'ampleur des problèmes mais également pour ce qui est des perspectives de solution. Ces pays continueront à avoir besoin d'un apport important de capitaux extérieurs pour maintenir les importations à un certain niveau et éviter un ralentissement du rythme de croissance, qui aurait de graves incidences sur l'emploi et sur la répartition du revenu.

48. Dans ces conditions, il est indispensable que les recettes d'exportation augmentent rapidement et régulièrement et atteignent des niveaux rémunérateurs, de façon à contribuer à la solution des problèmes de balance des paiements. D'une part, il faut que les pays développés adoptent des politiques et des mesures permettant d'élargir et de diversifier leurs marchés de produits de base, de produits manufacturés et de produits semi-manufacturés et de les rendre plus accessibles, et, d'autre part, il faut que les échanges commerciaux entre les pays d'Amérique latine se développent. La coopération au niveau régional, l'intégration économique et les divers projets politiques et mesures visant expressément à accroître le volume des échanges commerciaux réciproques et à les diversifier devront jouer un rôle plus important que dans le passé.

49. Les termes de l'échange avec l'extérieur se sont considérablement modifiés depuis 1970. Les pays non exportateurs de pétrole n'ont enregistré une amélioration appréciable qu'en 1972 et 1973, puis les termes de l'échange se sont très gravement détériorés au cours des deux années suivantes. Malgré une certaine reprise marginale constatée en 1976, l'indice des termes de l'échange des pays non exportateurs de pétrole est aujourd'hui inférieur à son niveau de 1970 et se situe même en deçà des niveaux enregistrés au début des années 50. En 1975 et 1976, les pays exportateurs de pétrole ont également connu une détérioration des termes de l'échange avec l'extérieur.

D. EFFORTS REALISES SUR LE PLAN INTERIEUR

50. Sur le plan de la mobilisation des ressources intérieures, les différences selon les pays et selon les stratégies sont encore plus complexes que celles que l'on constate dans d'autres domaines du processus de développement. De manière générale, et essentiellement à travers les mécanismes financiers, la mobilisation des ressources s'est sensiblement améliorée en ce qui concerne le processus de formation de capital dans d'importantes branches productives, la formulation et la mise en oeuvre de politiques économiques globales et sectorielles, et l'organisation des marchés financiers et de l'activité fiscale.

51. La compétence croissante des administrations publiques permet à la majorité des gouvernements de faire des progrès en ce qui concerne la planification de leurs activités. Bien que l'action des pouvoirs publics ne s'inscrive pas toujours dans le cadre d'un plan bien déterminé, elle a dans l'ensemble gagné en cohérence et ses objectifs sont plus clairs. Il est actuellement possible de mettre en oeuvre des politiques économiques qui permettent de réorganiser les instruments d'un développement productif pour les adapter aux conditions du moment, qui sont

de plus en plus dictées par des considérations anti-inflationnistes et qui permettent de réorganiser les marchés financiers pour promouvoir une formation de capital plus importante et favoriser une meilleure insertion dans le contexte international.

52. Les gouvernements de certains pays et quelques entreprises publiques mobilisent une grande partie des ressources de l'économie et s'assurent un contrôle important des secteurs clef de l'infrastructure et des ressources fondamentales. Les principales entreprises publiques de certains pays sont en passe d'avoir les moyens opérationnels et la taille nécessaires pour jouer un rôle important sur les marchés mondiaux.

53. Des politiques d'aide publique au secteur agricole ont été mises en oeuvre, en particulier pour faciliter l'obtention de crédits plus importants et pour réduire les fortes pressions qui s'exercent sur les systèmes d'approvisionnement en produits alimentaires et notamment sur le traitement industriel des produits agricoles.

54. La mise en oeuvre de réformes agraires s'est heurtée à de nombreux obstacles. Les coûts élevés de ces réformes et leur lente maturation dans la majorité des pays font qu'une grande partie de leurs bénéficiaires potentiels en sont tenus à l'écart. Ainsi, la capacité d'utilisation de la terre et des ressources humaines dans le secteur rural reste faible et les augmentations de production qui sont enregistrées sont dues en grande partie au secteur des entreprises agricoles modernes.

55. Les pouvoirs publics ont renforcé leur action dans l'industrie énergétique, pétrolière et minière tant en nationalisant les gisements et les installations qu'en augmentant de façon importante la capacité de production.

56. Les taux de croissance des investissements ont sensiblement augmenté, ce qui traduit un vaste potentiel dans le domaine de la formation de capital. Les investissements intérieurs bruts ont représenté près de 24 p. 100 du produit intérieur en 1974 et 1975, soit un pourcentage nettement en hausse par rapport à la décennie précédente. De multiples raisons dont l'impossibilité d'avoir suffisamment accès aux ressources techniques et financières, ont fait que le niveau d'investissement a été faible dans de nombreux pays. C'est ainsi que dans certains pays le taux de croissance des investissements a dépassé 24 p. 100 tandis que dans d'autres il n'a pas atteint 20 p. 100.

57. Au cours de la décennie, l'évolution de l'épargne nationale a été parallèle à celle des investissements. On a enregistré des augmentations du pourcentage de l'épargne nationale supérieures à 20 p. 100 du produit intérieur mais là encore il y a une disparité évidente entre les pays. Certains pays ne sont pas parvenus à atteindre un pourcentage de 15 p. 100. La part de l'épargne nationale par rapport aux investissements a augmenté au cours des premières années de la décennie, atteignant près de 95 p. 100 en 1973 et 1974. Ces chiffres montrent qu'il existe sur le plan intérieur d'importantes possibilités d'épargne, que l'on peut accroître sensiblement en adoptant des politiques appropriées de répartition de revenu et en abaissant les niveaux de consommations élevés des couches sociales supérieures.

II. LES RELATIONS ECONOMIQUES DE L'AMERIQUE LATINE AVEC LE RESTE DU MONDE

A. PLACE DE L'AMERIQUE LATINE DANS L'ECONOMIE MONDIALE

58. Pour étudier les relations économiques de l'Amérique latine avec le reste du monde, il faut tenir compte d'un certain nombre de réalités fondamentales. En premier lieu, les relations économiques internationales se sont caractérisées récemment par l'accentuation des alternances de récession et d'expansion dans les principaux pays industriels; la hausse des prix des articles manufacturés provenant des pays développés; la pénurie de denrées alimentaires; la hausse du prix du pétrole; des modifications de la structure des échanges mondiaux et l'inflation généralisée.

59. En deuxième lieu, la place de l'Amérique latine dans l'économie mondiale doit être étudiée en tenant compte du degré de développement atteint par les pays de la région et de l'évolution de leur commerce extérieur, ainsi que des possibilités et des problèmes correspondants.

60. En troisième lieu, il faut considérer non seulement les impératifs et les politiques à longue échéance, mais aussi la conjoncture, qui, pour un grand nombre de pays de la région, est la source de difficultés qu'il importe de surmonter; en effet, les perspectives d'un accroissement des exportations d'articles manufacturés de l'Amérique latine ne sont guère favorables, et l'on enregistre par ailleurs une aggravation notable du déficit des balances des paiements, qu'il faut financer en empruntant à l'extérieur, bien souvent à des conditions dures.

61. En quatrième lieu, il importe de rappeler que la région a précisé sa position quant à la forme que doit revêtir le nouvel ordre économique international, dans le cadre défini par les résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il importe avant tout que les pays en développement vainquent les résistances qui s'opposent à l'instauration de cet ordre nouveau; en effet, si les principes sont de mieux en mieux acceptés, les réalisations demeurent insignifiantes. Il est indéniable que les pays-latino-américains sont fort déçus par la lenteur avec laquelle progressent les principales négociations internationales, et par l'attitude peu conciliante des principaux pays développés. Il est impératif que ces négociations aboutissent à des résultats concrets, non seulement en raison des incidences favorables que ceux-ci auront sur les relations économiques internationales, mais aussi parce qu'un échec pourrait compromettre gravement le climat favorable du dialogue et à la négociation qui règne depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme d'aucuns l'ont souligné lors de la Conférence sur la coopération économique internationale, les conséquences d'un tel échec pour la coopération économique internationale seraient graves.

1. Le cadre mondial

62. Les trois dernières décennies ont été marquées par la croissance accélérée des pays développés à économie de marché, et la diversification des pôles d'expansion. L'importance de la Communauté économique européenne et du Japon

par rapport aux Etats-Unis d'Amérique s'est affirmée, qu'il s'agisse du produit brut ou du volume des échanges et des investissements internationaux; de même on a constaté un renforcement notable du rôle joué dans le commerce mondial par les pays européens à économie planifiée. La diversification des pôles de croissance et le dynamisme de ceux qui se sont affirmés récemment mettent en lumière les avantages d'une conception multilatérale des relations internationales, qui permette à tous les pays en développement - et notamment aux pays d'Amérique latine - de bénéficier du dynamisme accru de certains d'entre eux.

63. Les relations commerciales, industrielles et financières entre pays développés se sont considérablement développées. Les pays à économie de marché ont renforcé le vaste réseau de leurs relations économiques mutuelles. Le commerce entre les pays de la CEE, les pays de l'AELE, le Canada et le Japon d'une part, et les Etats-Unis d'autre part, s'est développé tant en valeur absolue qu'en valeur relative, et l'élimination progressive des obstacles aux échanges d'articles manufacturés est allée de pair avec le développement du commerce à l'intérieur des groupes de pays à économie de marché. De 1950 à 1975, les pays développés ont ainsi porté leur part dans les exportations mondiales de 60,2 p. 100 à 66,3 p. 100.

64. La structure des échanges mondiaux a profondément changé entre 1950 et 1975. La part des articles manufacturés est passée de 43,7 à 60,4 p. 100 et celle des denrées alimentaires et des matières premières est tombée de 46,4 à 19,1 p. 100. Les pays en développement producteurs de matières premières ont pâti de ce changement de structure. La part des pays en développement non exportateurs de pétrole dans les exportations mondiales est tombée pendant la période considérée de 24,4 p. 100 à 10,5 p. 100, et celle des pays d'Amérique latine a baissé encore plus, passant de 10,4 à 3,9 p. 100. En revanche, la région a vu augmenter sa part des importations mondiales d'articles manufacturés en provenance des pays développés.

65. Au cours des 25 dernières années, les pays développés ont trouvé des produits de remplacement leur permettant de se passer en partie de produits de base et des produits semi-finis dérivés de ressources naturelles renouvelables qu'ils importaient des pays en développement. Ils ont de même réussi à se passer de plus en plus des produits primaires constituant des ressources non renouvelables exportés par les pays latino-américains et d'autres pays en développement, en augmentant leur production de succédanés et de produits synthétiques.

66. Les pays développés ont aussi augmenté leur production et leurs échanges de denrées alimentaires et de matières premières agricoles, ce qui a freiné leurs achats auprès des pays en développement. Ils ont appliqué chez eux des politiques de soutien des prix à la production, tout en s'opposant à l'application de mesures semblables, sur le plan international, pour le soutien des cours des matières premières exportées par les pays en développement. Ils ont ainsi stimulé l'offre intérieure, en donnant à leurs producteurs les moyens nécessaires pour investir davantage et mécaniser leurs exploitations. Ils ont parallèlement dressé des barrières douanières et autres contre les importations des pays en développement, tout en s'efforçant systématiquement d'abaisser les barrières s'opposant aux échanges entre groupes de pays développés.

67. Par contre, les pays développés ont préféré importer des pays en développement les ressources non renouvelable dont ils avaient besoin, à des prix très intéressants, dans le dessein évident de conserver leurs propres réserves et de se donner le temps de rentabiliser leur industrie des produits de remplacement, et il n'en est pas résulté une hausse soutenue des prix de ces ressources à l'exportation.

68. Au cours des 25 dernières années, les pays en développement ont vu le déficit de leur balance commerciale avec les pays développés s'accroître régulièrement. Ils ont donc été obligés de recourir à des ressources extérieures pour imprimer à leurs économies un rythme de croissance quelque peu supérieur à ce qu'auraient permis leurs recettes d'exportation. En revanche, la plupart des pays développés ont vu s'accroître la croissance de leur production et de leurs exportations et s'améliorer leur balance des paiements. Dans ces conditions, les efforts déployés par les pays latino-américains pour maintenir dans toute la mesure du possible le rythme de croissance de leur économie ont entraîné d'importants déséquilibres de leur balance commerciale et de leur balance des paiements.

2. Les nouvelles relations économiques de l'Amérique latine avec le reste du monde

69. Les pays d'Amérique latine se trouvent dans la nécessité de redéfinir leurs politiques économiques en fonction des efforts visant à l'instauration du nouvel ordre économique international, d'une manière qui réponde aux impératifs actuels du développement des pays de la région tout en permettant à cette dernière de retrouver, puis de renforcer sa position dans l'économie mondiale.

70. La restructuration de l'économie mondiale engendre de nouvelles tendances, qui s'affirment tandis que persistent les tendances anciennes. Il devient aussi impératif que l'Amérique latine mette en oeuvre un ensemble de politiques et de mesures qui lui donnent prise sur tous les éléments de la situation.

71. Les traits principaux des nouvelles relations économiques que l'Amérique latine entretient avec le reste du monde sont les suivants : la lutte pour accroître régulièrement les pouvoirs d'achat des recettes provenant de l'exportation des produits traditionnels, la volonté de participer davantage au commerce mondial des articles manufacturés et semi-finis et de réduire les déséquilibres des balances des paiements, et le désir d'accéder à des conditions satisfaisantes aux moyens de financements internationaux.

72. Par ailleurs, la mondialisation croissante de l'économie commence à conférer une grande importance à la transnationalisation du capital, aux nouvelles structures industrielles et à la réforme du système monétaire international.

73. L'Amérique latine doit par conséquent s'efforcer de participer à l'activité économique mondiale. A cette fin, il importe, entre autres choses, d'atteindre les objectifs suivants :

a) Revaloriser les prix des matières premières produites et exportées par les pays en développement, afin que ces dernières disposent de davantage de ressources pour leur développement; cela suppose l'application à bref délai du programme intégré de la CNUCED pour les produits de base et par la mise au point d'un système de protection du pouvoir d'achat des recettes d'exportation de ces matières premières.

b) Faire en sorte que les pays développés s'acquittent avant 1980 de l'engagement pris dans le cadre de la Stratégie internationale du développement de consacrer 0,7 p. 100 de leur produit intérieur brut à l'aide publique aux pays en développement.

c) Eliminer les obstacles à l'expansion des exportations d'articles manufacturés de l'Amérique latine et mettre en oeuvre les mécanismes internationaux visant à les soutenir, afin de redistribuer effectivement les possibilités d'industrialisation entre les diverses régions du monde. Dans le domaine industriel, la région a le droit et la possibilité de jouer un rôle dynamique.

d) Favoriser la mise en place de moyens visant à faciliter le transfert des techniques aux pays d'Amérique latine, à des conditions adaptées à leur stade actuel de développement.

e) Pour atteindre ces objectifs, il importe au premier chef que l'Amérique latine participe effectivement aux décisions qui seront prises à l'issue de toutes les négociations monétaires, financières et commerciales.

74. La situation monétaire internationale actuelle est caractérisée par de profonds déséquilibres dus, entre autres, à l'absence d'un système rationnel, juste et universel, aux amples fluctuations des taux de change, à la création des anarchiques de liquidités internationales, sous une forme inadaptée aux besoins des pays en développement, et à la part prépondérante que certains pays développés ont aux décisions.

75. Etant donné l'évolution récente de la coopération économique internationale, il est indispensable que la région mène une action concrète visant à corriger le déséquilibre caractérisant ses relations économiques et sociales avec les pays industriels. Il faudrait s'attacher surtout à prendre des mesures coordonnées qui procèdent de la volonté politique des pays latino-américains et qui soient applicables par eux, sans que des décisions aient à être prises en dehors de la région.

76. Le système économique latino-américain offre aux pays de la région la possibilité de faire front, notamment en prenant des initiatives en ce qui concerne la promotion commerciale, les organismes de commercialisation, les transports, les assurances et les services, ainsi que la gestion.

3. Financement et dette extérieure

77. Le déficit annuel de la balance des paiements courants des pays latino-américains non exportateurs de pétrole est passé d'un peu plus de 1,5 milliard de dollars pendant la période 1965-1970 (moins de 15 p. 100 de la valeur des exportations de biens et de services) à un peu plus de 4 milliards de dollars en

1971-1973 (22 p. 100 de la valeur des exportations) pour atteindre presque 14 milliards de dollars en 1974-1976 (45 p. 100 de la valeur des exportations). Cette aggravation du déficit est liée à la détérioration des termes de l'échange, due entre autres au renchérissement des importations de biens d'équipement, de produits intermédiaires et de matières premières; au ralentissement de la croissance des exportations, conséquence de la récession mondiale; à la hausse du prix du pétrole; à l'instabilité des taux de change; à l'augmentation de la charge qui constitue le service de la dette extérieure et à des sorties de fonds de plus en plus importantes correspondant aux dividendes sur les investissements étrangers directs, ainsi qu'au durcissement des conditions d'octroi du financement extérieur.

78. Il faut souligner que si, vers 1965, le financement extérieur provenait principalement de sources publiques, il provient actuellement en majeure partie de sources privées. Cela a des conséquences importantes : augmentation des taux d'intérêt ou des dividendes; durcissement des conditions d'octroi; inadaptation de ces conditions aux impératifs du développement, et aggravation des difficultés auxquelles se heurtent maints pays d'Amérique latine pour accéder aux marchés financiers internationaux et à ceux des pays industriels.

79. L'endettement des pays de la région s'est aussi fortement accru. La dette garantie par l'Etat (sans compter l'endettement auprès du Fonds monétaire international, les crédits à moins d'un an ni les emprunts contractés auprès de source privée sans garantie publique) est passée de 8,7 milliards de dollars en 1965 à 42 milliards de dollars en 1975. Le montant des emprunts contractés auprès de banques privées sans garantie publique est passé dans le même laps de temps de 2,5 à 25 milliards de dollars et a continué d'augmenter rapidement pendant le premier semestre de 1976. Les dettes, garanties ou non, contractées vis-à-vis d'organismes bancaires privés, ont atteint en 1975 les deux tiers du total de la dette contre un peu plus d'un tiers dix ans auparavant.

80. En ce qui concerne les critères de solvabilité et d'endettement, il faut signaler que le rapport entre le déficit du compte des opérations courantes des pays de l'Amérique latine non exportateurs de pétrole et leurs recettes d'exportation a fortement augmenté. Il en est allé de même pour le rapport entre la charge que représente le service de la dette et les recettes provenant des exportations de biens et services, tandis que le rapport entre le montant des réserves internationales et le coût des importations a diminué très nettement.

81. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les critères de la solvabilité d'un pays, s'ils peuvent être utiles dans des cas particuliers, ne sont d'aucun secours quand il s'agit d'apprécier une situation plus générale. En effet, dans une perspective d'ensemble, il apparaît qu'au lendemain d'une récession généralisée, le fait que certains groupes de pays connaissant des difficultés de balance de paiements, donnent à l'accroissement de leurs moyens de financement la priorité sur le rééquilibrage de leurs comptes est de nature à favoriser le redressement de l'économie mondiale. D'autre part, le problème de la dette et de son service ne saurait être considéré indépendamment des problèmes commerciaux. La croissance rapide et la diversification des exportations; un meilleur accès aux marchés des pays développés, et la hausse des cours et un accroissement de la demande des produits primaires sont des éléments indispensables pour que les pays en développement puissent atténuer les charges considérables que leur impose le recours du financement extérieur.

4. Sociétés transnationales

82. Les sociétés transnationales ont pris une place considérable dans la vie économique et dans les relations économiques entre les pays développés et entre ces derniers et les pays en développement. Selon les chiffres fournis par le Département du commerce des Etats-Unis, les sociétés transnationales des Etats-Unis et leurs filiales étrangères ont effectué en 1970 24 p. 100 des exportations mondiales de biens, la proportion étant encore plus élevée dans le cas des exportations des Etats-Unis, du Canada et de l'Amérique latine. Une grande partie des exportations des sociétés transnationales s'effectuent par des transactions entre différentes filiales d'une même société. Dans le cas des Etats-Unis, 49 p. 100 des exportations d'articles manufacturés s'effectuent de la sorte. Les activités des sociétés transnationales opérant dans la région ont suscité dans les pays latino-américains nombre de préoccupations. En premier lieu, ces préoccupations tiennent au mode de fixation des prix des biens ou services faisant l'objet de transactions entre filiales d'une même société, à la mesure dans laquelle ces prix correspondent à ceux du marché, et aux conséquences que ce mode de fixation des prix peut avoir pour le pays exportateur ou importateur; elles tiennent en second lieu à ce que les pays où opèrent les sociétés transnationales sont tributaires de l'étranger pour ce qui est des capitaux et des techniques et, en troisième lieu, à une conséquence de cette dépendance, à savoir que les techniques importées par les sociétés transnationales sont à forte intensité de capital et sont souvent inadaptées aux conditions locales.

83. A ceci s'ajoute le fait que ces sociétés épongent une partie des maigres ressources disponibles sur les marchés financiers internes et qu'elles concurrencent sur les marchés étrangers la production des sociétés autochtones des pays latino-américains.

84. Les activités des sociétés transnationales s'inscrivent dans une tendance récente de l'économie mondiale. Ces sociétés, face aux problèmes de pollution et de congestion industrielle qui se posent dans les pays développés, et désireuses d'avoir facilement accès aux matières premières dont elles ont besoin et à une main-d'oeuvre bon marché, cherchent à implanter des entreprises industrielles dans les pays en développement afin de profiter au maximum des ressources disponibles sur le plan mondial.

85. Les transactions commerciales et les mouvements de capitaux entre filiales de sociétés transnationales limitent considérablement la possibilité qu'ont les Etats d'orienter véritablement le développement de leur économie; ces transactions réduisent en effet l'efficacité des mesures visant à rétablir la balance des paiements, et perturbent le système monétaire et financier international.

B. L'AMERIQUE LATINE ET LES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

1. Programme intégré pour les produits de base

86. Le Programme intégré pour les produits de base joue un rôle vital dans la restructuration du commerce international des matières premières, dans la mesure où il tente de résoudre les problèmes qui se posent dans ce secteur si important par les devises qu'il rapporte pour le développement intégral des pays de la région.

87. La résolution 93 (IV) adoptée par la quatrième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donne les directives à suivre pour mettre en oeuvre le Programme intégré pour les produits de base et définit les principaux domaines d'action sur lesquels porte celui-ci.

88. Les travaux préparatoires en vue des négociations relatives à certains produits mentionnés à titre indicatif dans la résolution et de celles relatives à la préparation de la Conférence de négociation sur un Fonds commun ont commencé en septembre 1976.

89. Jusqu'à présent, les réunions consacrées à des produits déterminés ont permis, dans certains cas, de progresser en ce qui concerne les spécifications et les aspects techniques sur la base desquels se fonderont les décisions ultérieures. Toutefois, les positions adoptées par les pays industrialisés au cours de ces réunions donnent à penser qu'il ne sera pas possible de réaliser pleinement le programme d'activités envisagé dans la résolution 93 (IV) de la CNUCED.

2. Négociations commerciales multilatérales

90. Les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent actuellement n'ont pas encore révélé, de la part des pays industrialisés, une volonté nette d'appliquer le principe de la non-réciprocité par l'octroi d'un traitement préférentiel et non discriminatoire aux pays en développement. En témoignent les piètres résultats obtenus jusqu'à présent dans le secteur des produits tropicaux, auquel il avait pourtant été décidé d'accorder un traitement spécial et prioritaire.

91. Cet état de choses se reflète en particulier dans la manière dont se déroulent les travaux des différents groupes et sous-groupes du Comité des négociations commerciales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les pays industrialisés ne voulant voir que leurs propres difficultés ont tendance à ignorer les problèmes soulevés et les solutions proposées par les pays en développement.

92. L'Amérique latine a joué un rôle particulièrement important dans les négociations, divers pays de la région ayant en effet préconisé et proposé divers mécanismes pour l'application de la Déclaration de Tokyo. Il faut mentionner à cet égard la proposition de réforme du GATT et la création d'un groupe à cet effet; cette proposition a trait en particulier à l'application d'un traitement différencié plus favorable aux pays en développement (en particulier la clause de la nation la plus favorisée); aux clauses de sauvegarde pour des raisons de balance des paiements et de développement économique; à des questions qui intéressent les pays en développement en ce qui concerne la procédure de consultation, le règlement des différends et la création de mécanismes de surveillance, conformément aux articles 22 et 23 de l'Accord général; et à la non-application du principe de réciprocité.

93. Toutefois, si les pays industrialisés restent sur leurs positions, les efforts déployés par les pays de la région et par d'autres pays en développement qui participent aux négociations se verront de nouveau frustrés.

3. Conférence sur la coopération économique internationale (Conférence de Paris)

94. Si l'on examine les négociations économiques qui se déroulent actuellement à l'échelon international, on se rend compte de l'importance que peut avoir la Conférence de Paris, étant donné le caractère crucial que revêtent, pour les pays en développement, les questions qui y sont traitées et les caractéristiques particulières du processus de négociation à cette conférence.

95. La Conférence est le résultat d'une conjoncture internationale unique dans laquelle un groupe de pays en développement a acquis, avec l'appui des autres pays en développement, un pouvoir de négociation pour l'adoption des mesures mêmes qui lui ont donné ce pouvoir, qu'à son tour il met au service des intérêts de l'ensemble des pays en développement. La Conférence se déroule dans un contexte de crise économique généralisée, caractérisée par l'inflation et par la stagnation de la croissance économique des pays industrialisés, deux maux dont les pays en développement subissent les effets de façon dramatique.

96. On a observé avec intérêt l'importance que la Conférence de Paris attache non seulement au problème de l'énergie mais aussi à un ensemble de questions qui tendent à définir une nouvelle approche mondiale en ce qui concerne, notamment, la prise de décisions sur les produits de base, la coopération pour le développement et le financement, décisions dont l'exécution devra être assurée, dans la majorité des cas, dans le cadre des organismes internationaux compétents.

97. A cet égard, il convient de souligner les positions prises par le Groupe des 19 pays en développement qui participent à la Conférence, en ce qui concerne, en particulier, l'appui au Programme intégré pour les produits de base, y compris le Fonds commun, et la défense du pouvoir d'achat des exportations de matières premières des pays en développement; le perfectionnement des mécanismes actuels d'aide et de sécurité alimentaires et la promotion de l'agriculture dans les pays en développement; l'expansion et la consolidation de la coopération industrielle aux fins de la réalisation des objectifs de la Déclaration de Lima sur l'industrialisation; la nécessité de définir un cadre adéquat pour les activités des sociétés transnationales; l'appui aux objectifs des pays en développement qui participent aux négociations commerciales multilatérales en vue, notamment, de susciter une amélioration rapide des conditions d'accès des produits des pays en développement sur les marchés des pays industrialisés; et la mise en place de nouveaux mécanismes visant à accélérer le transfert des techniques aux pays en développement et à en réduire le coût.

98. Vu la conjoncture internationale actuelle, qui veut que la majorité des pays en développement restent, dans bien des cas, largement tributaires des transferts de ressources financières extérieures, on a estimé qu'il était particulièrement important que la Conférence de Paris accorde une attention prioritaire à la question d'une augmentation substantielle de l'aide publique au développement, à l'accès aux marchés de capitaux et à la recherche de solutions aux problèmes de l'endettement des pays en développement et du maintien du pouvoir d'achat de leurs recettes d'exportation.

99. Si, après plus d'un an de dialogue et de négociations, la Conférence sur la coopération économique internationale n'a pu parvenir encore à des résultats dignes d'être considérés comme satisfaisants, cela est dû avant tout à l'absence de volonté politique de la part des pays industrialisés et à leur réticence à accepter la modification d'un système de relations économiques internationales conçu en fonction de leurs seuls intérêts. A cause de certaines divergences profondes qui séparent ces pays et de changements importants survenus au sein du gouvernement de certains d'entre eux, leurs représentants ont été bien moins à même de participer comme il convient à des négociations de ce genre.

100. Vu cette situation, l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, tenue à la fin de l'année 1976, a adopté une résolution sur la Conférence dans laquelle elle exprime sa profonde préoccupation et sa déception devant le fait que la Conférence sur la coopération économique internationale n'a abouti à aucun résultat concret et sa profonde préoccupation devant l'influence défavorable que l'échec de la Conférence aura sur la coopération économique internationale.

101. Désireux de voir remédier à cet état de choses, les pays en développement qui participaient à la Conférence de Paris ont proposé que celle-ci reprenne ses travaux au mois d'avril et les finisse en adoptant, à l'issue d'une réunion ministérielle qui devra avoir lieu au plus tard à la fin du mois de mai 1977, des mesures dont l'ensemble constitue un programme global d'amélioration quant au fond de la coopération économique internationale.

C. RELATIONS AVEC D'AUTRES REGIONS OU PAYS

1. Relations avec les Etats-Unis

102. Malgré les changements intervenus dans les centres économiques du monde, les Etats-Unis continuent d'occuper une position prépondérante sur la scène économique. En ce qui concerne l'Amérique latine, les Etats-Unis occupent toujours la première place pour ce qui est du commerce d'exportation des produits de base et des articles manufacturés, des flux d'investissements et du transfert des techniques.

103. Un aspect extrêmement important des changements survenus dans l'économie mondiale est la présence des sociétés transnationales comme nouvelle force économique qui s'exerce au détriment des économies des pays en développement.

104. Sur le plan des échanges entre l'Amérique latine et les Etats-Unis, les tendances et perspectives décourageantes observées au début de la décennie n'ont fait que s'accroître. Le déséquilibre chronique entre les importations et les exportations s'est aggravé, de sorte que le déficit commercial de la région, déjà énorme et onéreux, n'a fait que croître. Les exportations vers les Etats-Unis demeurent le secteur le moins dynamique du commerce latino-américain.

105. Aux barrières qui font obstacle à la libéralisation des échanges et qui ont traditionnellement entravé l'accès des produits d'Amérique latine sur le marché des Etats-Unis, s'est ajouté un nouvel élément : les restrictions imposées par la loi sur le commerce extérieur promulguée par les Etats-Unis en 1975.

106. Outre les restrictions discriminatoires dont font l'objet trois pays de la région (Venezuela, Equateur et Cuba), la loi en question comporte des dispositions dont découlent certaines des principales limitations auxquelles se heurtent les exportations latino-américaines. A cet égard, il convient de mentionner en particulier la formule de la nécessité de la concurrence et les règles d'origine.

Selon la première de ces mesures restrictives, quand les exportations annuelles d'un pays en développement dans un secteur où ce pays jouit d'un traitement préférentiel dépassent 25 millions de dollars ou 50 p. 100 des importations totales des Etats-Unis dans ce secteur, lesdites exportations cessent de faire l'objet d'un traitement préférentiel. De nombreux pays d'Amérique latine ont souffert de cette disposition, qu'aggrave encore le fait que les tarifs douaniers appliqués aux produits latino-américains frappés par cette mesure sont plus élevés que les tarifs moyens pratiqués par les Etats-Unis.

107. En ce qui concerne les règles d'origine, la loi des Etats-Unis sur le commerce extérieur prévoit qu'un produit ne peut faire l'objet d'un traitement préférentiel qu'à condition que 35 p. 100 au moins de sa valeur ajoutée ait son origine dans le pays exportateur. Outre son caractère restrictif, cette mesure entravera l'accès sur le marché des Etats-Unis de nombreux produits exportés dans le cadre des schémas de coopération ou de complémentarité industrielles qui existent entre les pays d'Amérique latine et entre ceux-ci et d'autres pays en développement, et qui sont actuellement en pleine expansion. Lorsque les autorités américaines procéderont à la révision du schéma de préférences des Etats-Unis, il faudrait qu'elles avisent de la date de cette révision les pays bénéficiaires suffisamment à l'avance pour que ceux-ci puissent mieux définir leur position en la matière; il faudrait, par ailleurs, que les autorités des Etats-Unis limitent au maximum les formalités imposées en ce qui concerne les renseignements à fournir sur les produits dont les pays qui bénéficient d'un traitement préférentiel demandent l'inclusion dans ledit schéma préférentiel.

108. Outre ces restrictions, d'autres mesures ont également un effet négatif sur les exportations vers les Etats-Unis de produits qui revêtent une grande importance pour les pays d'Amérique latine, à savoir la mesure ayant pour effet d'exclure systématiquement du schéma de préférences les produits considérés comme "sensibles"; le pouvoir discrétionnaire que la loi sur le commerce donne au Président des Etats-Unis pour exclure d'autres produits lorsque ceux-ci sont jugés avoir des effets défavorables sur l'industrie ou l'emploi aux Etats-Unis; et la mesure ayant pour effet d'assujettir temporairement certains produits à des restrictions autres que les obstacles tarifaires.

109. Il convient de faire remarquer que les produits d'exportation frappés par ces mesures sont généralement des articles manufacturés ou semi-manufacturés en provenance des pays d'Amérique latine, ce qui non seulement va à l'encontre des aspirations des pays de la région qui demandent depuis longtemps que ce type d'articles aient davantage accès aux marchés des pays développés, mais aussi nuit à l'expansion et à la diversification de l'industrie des pays d'Amérique latine.

2. Relations avec la Communauté économique européenne (CEE)

110. La CEE a continué à développer progressivement sa coopération commerciale et économique sur la base de régimes préférentiels avec les pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique (Convention de Lomé) et avec ceux du bassin méditerranéen. Elle a dû, en outre, prendre des mesures particulières à l'égard des pays asiatiques qui font partie du Commonwealth, du fait de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté. En ce qui concerne les pays non associés, à savoir les pays d'Amérique latine et d'Asie, la CEE a commencé à appliquer la politique dite politique globale de coopération aux fins du développement.

111. Le nombre des pays dont les exportations vers la CEE bénéficient d'un régime préférentiel est devenu tel que la clause traditionnelle de la nation la plus favorisée est maintenant l'exception et le régime préférentiel, refusé à un grand nombre de pays d'Amérique latine, la règle.

112. Cependant, du fait que l'Amérique latine - à l'exception des pays de la sous-région des Antilles qui font partie du Commonwealth - ne figure pas au nombre des priorités les plus importantes de la CEE et qu'il n'existe donc pas au sein de la Communauté de volonté politique expresse à ce sujet, le dialogue amorcé entre les deux régions en 1971 s'est enlisé et l'on n'a pas progressé dans la voie de la conclusion d'un instrument collectif avec la CEE.

113. L'Amérique latine doit réaffirmer sa volonté politique collective d'établir un système de coopération économique avec la CEE.

114. De l'analyse des résultats que la politique globale de coopération aux fins du développement de la CEE a eus jusqu'à présent, en ce qui concerne la plupart des pays d'Amérique latine, il ressort ce qui suit :

a) Dans le secteur des échanges commerciaux :

- La réglementation de la Communauté dans le domaine de l'agriculture a continué de limiter pour la majorité des pays d'Amérique latine les possibilités d'exportation de produits agricoles importants.
- En ce qui concerne leurs exportations de produits tropicaux, ces pays ont continué à faire l'objet de mesures discriminatoires alors que les mêmes produits exportés par les pays associés à la CEE bénéficient de conditions préférentielles.
- L'application d'un système généralisé de préférences est devenue de plus en plus fréquente, mais le caractère unilatéral et temporaire de ce système et l'insécurité qu'il présente en limite les avantages; au surplus, les produits qui figurent dans les positions 1 à 24 du tarif extérieur commun et qui comprennent les principaux produits agricoles exportés par l'Amérique latine sont exclus de ce système.
- Les accords commerciaux bilatéraux conclus par trois pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil et Uruguay) en vue de favoriser les échanges, compte tenu de certains aspects de la réglementation agricole, n'ont pas atteint les buts visés lors de la récente crise qui a affecté l'importation par la CEE de viande de boeuf en provenance de ces trois pays. Toutefois, l'accord général signé en 1975 par le Mexique, qui contient des dispositions complémentaires d'intérêt mutuel, constitue un précédent salutaire en ce qui concerne le développement de la coopération économique par les échanges commerciaux.
- La coopération aux fins de la promotion des échanges commerciaux financée par la CEE s'est développée et divers pays d'Amérique latine en ont bénéficié.
- Le solde de la balance commerciale entre la CEE et l'Amérique latine, qui était très favorable à cette dernière jusqu'au début de 1970, a été réduit à quelques dizaines de millions de dollars. Bien qu'il ait augmenté légèrement en 1973 par suite de la hausse des prix des principales matières premières, il a en 1974 été pour la première fois défavorable à l'Amérique latine; le déficit, qui représentait 390 millions de dollars, s'est accru à un rythme accéléré et a atteint 1 142 millions de dollars à la fin de 1975. Le fait que pendant

deux ans le marché de la CEE ait été fermé à certains produits exportés par l'Amérique latine n'est incontestablement pas étranger à ce déficit. La politique de subventions que la CEE applique à certains produits agricoles de ses pays membres constitue un élément défavorable pour le marché des produits de base des pays en développement.

b) On n'est pas encore parvenu à mettre en place un mécanisme qui permette d'écouler librement sur le marché de la CEE les produits de base des pays en développement ne bénéficiant pas de régimes préférentiels et qui puisse garantir à ceux-ci une augmentation régulière de leurs recettes. En conséquence, la compétitivité sur le marché de la CEE des principaux produits exportés par l'Amérique latine n'a cessé de diminuer.

c) La CEE a commencé à fournir un appui à quelques organismes d'intégration régionale et l'ALALE, le SIECA, l'Accord de Carthagène et le CARICOM ont bénéficié d'une certaine assistance technique.

d) Une aide financière et technique a commencé à être fournie à des pays d'Amérique latine et d'Asie non associés à la CEE; le Conseil des ministres de la CEE a, en effet, alloué 20 millions d'unités de compte (soit 25 millions de dollars environ) dans le budget de la Communauté pour 1976 à des projets agricoles et l'un d'entre eux a été exécuté dans un pays d'Amérique latine (la Bolivie). Malgré ces aspects positifs, si l'on tient compte de certains critères concernant les niveaux de développement et de l'absence d'une politique bien définie de la CEE à l'égard de l'Amérique latine, celle-ci a peu de chances de bénéficier d'une coopération importante. D'autre part, la majorité des pays de la CEE et d'autres pays développés ont récemment versé des contributions à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque de développement des Antilles.

e) En ce qui concerne les structures institutionnelles de la coopération économique entre l'Amérique latine et la CEE, aucun progrès n'a été enregistré, contrairement à ce qui s'est produit dans le cas d'autres groupes (pays signataires de la Convention de Lomé, pays du bassin méditerranéen).

3. Relations avec le Japon

115. Bien qu'en 1975 et en 1976 la récession qu'a connue l'économie japonaise et la baisse des prix des produits d'exportation de l'Amérique latine aient provoqué une diminution considérable des échanges commerciaux entre l'Amérique latine et le Japon, ceux-ci se sont beaucoup développés au cours des dernières années. Toutefois, le taux de croissance des achats des pays d'Amérique latine au Japon est demeuré plus élevé que celui des ventes et le système généralisé de préférences n'a pas encore eu d'effets significatifs sur la composition des exportations des pays d'Amérique latine vers le Japon, qui continuent à consister essentiellement en produits de base. Cela est dû tant à la couverture par produit qu'aux quotas qui limitent l'accès à ce marché à des conditions préférentielles. D'autre part, des produits qui présentent un très grand intérêt pour les pays d'Amérique latine, en particulier les produits manufacturés et semi-manufacturés, continuent de faire l'objet de restrictions qui ne sont pas d'ordre tarifaire. Tous ces faits ont des incidences notables sur l'application du système généralisé de préférences.

4. Relations avec d'autres pays développés à économie de marché

116. En 1975, les exportations des autres pays développés à économie de marché ont représenté près de 14 p. 100 des exportations mondiales, pourcentage supérieur à celui des Etats-Unis et double de celui du Japon. Les importations ont représenté près de 17 p. 100 des importations mondiales, soit un pourcentage supérieur à celui des Etats-Unis et du Japon réunis. Ces chiffres montrent l'importance que ces marchés présentent pour l'Amérique latine et celle-ci n'en a pas suffisamment tiré parti. Certains de ces pays s'intéressent manifestement au développement des échanges commerciaux avec l'Amérique latine.

117. Dans le cas du Canada, les relations économiques ont pris une ampleur particulière. Par exemple, au cours des dernières années, le montant annuel du volume des échanges a été de l'ordre de 4 milliards de dollars. En outre, le Gouvernement canadien a fourni sous diverses formes une assistance financière et technique à des pays des Antilles, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, par des voies tant bilatérales que multilatérales. Les liens existant déjà entre le Canada et l'Amérique latine ont de bonnes chances de se maintenir et de se renforcer dans l'avenir.

5. Relations avec les pays socialistes d'Europe orientale

118. Les pays européens à économie centralement planifiée offrent des possibilités intéressantes de diversification des marchés, vu leur niveau de développement sur le plan économique, industriel, technique et financier et leurs besoins en produits de base d'Amérique latine.

119. Au cours des années passées, le développement des relations commerciales entre ces pays et les pays d'Amérique latine a été entravé par des facteurs d'ordre politique et économique, dont l'un des moindres n'est pas le système de paiements utilisé. A l'heure actuelle, ces difficultés ont en partie disparu; le commerce se libère des restrictions d'ordre idéologique; les pays européens à économie centralement planifiée manifestent une forte tendance à l'institution d'un système multilatéral dans leurs relations entre eux et, dans les accords conclus avec les pays d'Amérique latine, ils sont favorables à l'adoption d'un système de paiements en monnaie convertible.

120. Les accords conclus avec ces pays qui comportent une clause stipulant que les achats et les ventes des pays d'Amérique latine dans les pays européens à économie centralement planifiée doivent avoir la même valeur, ont une caractéristique importante : ces accords prévoient un pourcentage élevé de produits manufacturés.

121. D'autre part, ces accords débordent le cadre purement commercial et se transforment en général en instruments efficaces de coopération technique et économique. Au cours des dernières années, ce processus a permis une expansion constante des échanges commerciaux entre les deux groupes, dont cependant à l'heure actuelle seuls quelques pays d'Amérique latine bénéficient.

122. Cette expansion n'est, cependant, pas aussi importante qu'elle pourrait l'être. En outre, les accords comportaient des lacunes et leur application donnait lieu à des difficultés, tant en ce qui concerne les achats de produits latino-américains que la coordination des achats éventuels dans les pays européens à économie centralement planifiée et l'utilisation d'autres instruments complémentaires de coopération financière. A cet égard, les rapports avec le Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) et les accords conclus avec cet organisme par quelques pays d'Amérique latine se sont avérés extrêmement utiles.

6. Programme de coopération avec les autres pays en développement

123. La coopération avec les pays en développement d'autres régions fait l'objet d'une attention croissante, comme en a témoigné la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement qui a eu lieu à Mexico en septembre 1976. Sur les plans commercial, industriel et technique, ces pays offrent des possibilités très intéressantes qui pourraient permettre d'accélérer le développement de l'Amérique latine et l'aider à ne plus être aussi tributaire des pays développés.

III. INTEGRATION ET COOPERATION EN AMERIQUE LATINE

124. Pour évaluer correctement le degré d'intégration économique de l'Amérique latine, il faut tenir compte de la complémentarité de deux principaux éléments à savoir, d'une part, les effets du processus d'intégration sur le plan institutionnel et, d'autre part, les progrès réalisés en ce qui concerne le développement des échanges commerciaux et de la coopération entre les pays de la région, qu'il résulte directement ou non de ce processus. On s'efforce actuellement de résoudre les problèmes que pose le processus d'intégration en essayant d'introduire plus de souplesse et de précision dans les mécanismes offerts par les accords afin de mieux tenir compte des besoins et niveaux de développement différents des pays intéressés.

125. Certains des obstacles entravant le processus d'intégration tiennent aux imperfections des mécanismes d'intégration mis en place initialement, à l'action incontrôlée des sociétés transnationales et à l'absence de décisions politiques communes permettant de progresser plus rapidement dans la voie d'un processus d'intégration autonome.

126. En ce qui concerne les échanges commerciaux, le taux de croissance des exportations intrarégionales - surtout au cours des premières phases de l'intégration - a été plus élevé que celui des exportations vers des pays extérieurs à la région. Bien que, par la suite, les exportations vers l'extérieur se soient intensifiées, le volume des exportations vers les pays de la région est demeuré plus important en valeur cumulée. De ce point de vue, le marché régional aide les industries locales à franchir la phase de stabilisation lorsqu'elles commencent à présenter leurs produits sur le marché international.

127. Au cours des dernières années, pendant lesquelles le commerce extérieur de l'Amérique latine a subi les effets de la récession mondiale, les exportations vers les pays de la région sont demeurées plus stables et ont joué un rôle compensateur important durant cette période difficile.

128. Pour ce qui est du premier des éléments susmentionnés, il convient de souligner les nouvelles formes de coopération qui se sont développées parallèlement aux processus d'intégration, qu'il s'agisse de l'exécution de projets industriels et d'infrastructure ou de la conclusions d'accords commerciaux visant à accroître les relations entre pays ou groupes de pays.

129. Malgré la détérioration de ses relations extérieures et les difficultés qui ont entravé certains processus d'intégration, l'Amérique latine a appris à mieux utiliser ses ressources et sa personnalité propre et sa volonté d'agir collectivement, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, se sont affirmées de plus en plus nettement. La création du Système économique latino-américain (SELA) qui est fondé sur le principe de l'auto-assistance et de la coopération intrarégionale, témoigne de cette évolution.

130. La création du SELA, qui marque les débuts d'une nouvelle forme de coopération en Amérique latine, est importante, car ce système favorisera l'élaboration et l'exécution de programmes et de projets ayant pour but d'intensifier la coopération entre pays d'Amérique latine, tels que des projets de création d'industries et d'infrastructures et des accords commerciaux visant à intensifier les relations entre pays et groupes de pays. Ces nouvelles formes de coopération et le processus d'intégration doivent se compléter et exister parallèlement. La convergence des objectifs du processus d'intégration et des nouvelles modalités de coopération permettra l'instauration en Amérique latine d'une coopération accrue et plus profonde, susceptible de jouer un rôle important dans le développement de la région.

131. Le rôle que les pays d'Amérique latine ont assigné au SELA en le chargeant de coordonner les positions des pays de la région lors des négociations internationales portant sur des questions particulières et menées avec des pays et groupes de pays tiers, doit être conçu de façon dynamique afin que le système devienne un instrument de plus en plus efficace permettant de définir les stratégies de la politique économique extérieure de l'ensemble de la région et d'utiliser son pouvoir étendu de négociations en vue d'améliorer les relations économiques extérieures. D'autres organes de coopération ont une grande importance pour l'Amérique latine.

132. Le Groupe des pays d'Amérique latine et des Antilles exportateurs de sucre (GEPLACEA) est un organisme extrêmement important; non seulement il constitue dans la région l'association qui réunit le plus grand nombre de pays producteurs-exportateurs de matières premières, et un modèle démontrant l'utilité de tels organismes pour le développement de l'Amérique latine, mais encore il joue un rôle prépondérant dans la défense d'un produit de base présentant un intérêt pour toute la région tout en favorisant le développement de la coopération technique et l'adoption de positions communes lors des négociations internationales.

133. Le Comité de développement et de coopération des Antilles, créé par la CEPAL, a pour objet d'accélérer la coopération dans une sous-région unie par des intérêts communs et d'éliminer les barrières artificielles qui font traditionnellement obstacle au rapprochement des pays qui la composent. Ce rôle en fait un organisme important pour accélérer l'exécution de projets et de programmes dont tous les peuples de la sous-région ainsi que ceux d'autres pays d'Amérique latine doivent bénéficier.

134. Dans le cadre des efforts déployés dans la région pour lutter contre l'emprise des sociétés de navigation transnationales et en vue d'obtenir une réduction des coûts d'exportation, la Société multinationale de navigation des Antilles (NAMUCAR) a été créée, à titre de première étape d'un développement plus efficace de la coopération régionale dans ce domaine.

135. Le renforcement et le développement de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) devraient avoir des effets bénéfiques sur la mise en valeur des ressources en énergie de l'Amérique latine, notamment en aidant efficacement les pays de la région à exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, à exécuter des projets pour la mise en valeur de leurs ressources en énergie et à procéder à des échanges de renseignements et à résoudre leurs problèmes dans ce domaine.

136. La création de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB) a modifié le processus de commercialisation de ce produit de façon à lutter contre le contrôle exercé par les sociétés transnationales, et s'est accompagnée de mesures efficaces visant à garantir des prix plus élevés aux pays producteurs.

IV. PLAN D'ACTION

Introduction

137. Il ressort clairement des évaluations régionales de Quito et de Chaguaramas, ainsi que des analyses effectuées dans le présent document par le Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé qui s'est réuni à Saint Domingue, que les objectifs prévus dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, dans la Stratégie internationale du développement (SID) et dans d'autres résolutions, recommandations et programmes approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies et par le Conseil économique et social sont très loin d'être atteints, alors pourtant qu'il est indispensable de les réaliser rapidement et complètement pour mettre en place un système de coopération internationale meilleur et plus efficace qui permette d'éliminer les disparités existant dans le monde, d'assurer la prospérité de tous et de renforcer ainsi la paix et la sécurité internationales. Les pays développés qui ont formulé des réserves à l'encontre de la Stratégie internationale du développement et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international devraient redoubler d'efforts pour venir à bout de leurs réticences et montrer ainsi qu'ils soutiennent fermement la cause du développement et de la coopération internationale.

138. Les événements qui se sont déroulés en Amérique latine et ailleurs au cours des dix dernières années, et les problèmes nouveaux qui ont surgi, ont influencé très fortement l'évolution économique et sociale de la région et mis en relief la nécessité d'une coopération internationale en vue du développement réellement efficace, dont l'ampleur est à la mesure des problèmes que pose l'interdépendance croissante de tous les pays et les peuples du monde.

139. Il est de plus en plus évident que des efforts partiels, sporadiques et mal dirigés, même s'ils procèdent des meilleures intentions, ne suffiront pas. Le progrès économique et social est la responsabilité collective de la communauté internationale tout entière, et exige une action concrète et coordonnée.

140. Des évaluations régionales de Quito et de Chaguaramas, ainsi que des analyses effectuées à Saint Domingue, il ressort que d'une manière générale, si les pays en développement ont effectivement adopté des politiques et entrepris des efforts au niveau national, sous-régional et régional pour réaliser les objectifs fixés, ils n'ont pas obtenu de la part des pays développés le soutien concret qui doit nécessairement compléter ces efforts, notamment dans les domaines du commerce international, de la coopération monétaire et financière internationale, de la coopération industrielle, du transfert des techniques et dans d'autres domaines importants.

141. Sans esquiver en aucune manière la responsabilité qui leur incombe au premier chef en matière de développement ni renoncer à leur droit souverain de contrôler et de gérer leurs propres ressources naturelles et leurs activités économiques comme ils l'entendent, les pays en développement de la région sont conscients du fait qu'ils ont besoin de la coopération internationale, parallèlement à leurs propres efforts, pour réaliser avec la promptitude voulue leurs objectifs de développement global. Pour y parvenir, il faudra que ces pays bénéficient d'un transfert réel

de ressources et obtiennent un traitement juste et équitable dans leurs relations économiques et commerciales avec les pays développés, dans l'esprit du nouvel ordre économique international et d'une manière qui non seulement soit conforme aux principes et aux orientations qui régissent le développement de chaque pays, mais encore viennent les renforcer.

142. Les mesures prises en matière de politique devront se situer dans un contexte dynamique et être constamment révisées pour s'assurer qu'elles sont appliquées avec efficacité et pour les adapter aux faits nouveaux qui interviennent, compte tenu notamment des répercussions importantes de l'évolution rapide des techniques, ainsi que pour essayer de trouver de nouveaux domaines d'accord et d'étendre les domaines pour lesquels on est déjà parvenu à un accord. Les organismes des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales comme la CEPAL, doivent dûment contribuer à l'application de ces mesures et à la recherche de nouvelles formes de coopération internationale en vue du développement.

143. Au niveau national, il appartient à chaque pays de créer, selon que de besoin, son propre mécanisme d'évaluation ou de renforcer les mécanismes déjà en place et, le cas échéant, de demander une assistance internationale pour y parvenir.

144. C'est aux commissions économiques régionales que l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social ont confié la responsabilité principale du processus d'évaluation périodique au niveau régional, compte tenu non seulement des dispositions déjà prévues en ce sens dans la SID, mais encore des résolutions relatives à l'application du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et des autres résolutions et programmes approuvés par l'Assemblée et par le Conseil économique et social.

A. COMMERCE ET PRODUITS DE BASE

145. Il est nécessaire, pour restructurer le système qui régit actuellement le commerce mondial, d'améliorer les termes de l'échange, d'assurer aux pays exportateurs d'Amérique latine des prix justes et rémunérateurs et de leur garantir le plein accès aux marchés des pays développés, dans le souci d'aider les pays de la région à participer de façon adéquate au commerce mondial, et au transport, à la commercialisation et à la distribution de leurs exportations.

1. Programme intégré pour les produits de base

146. La réalisation du programme intégré de la CNUCED constitue l'un des principaux objectifs des pays en développement. Ce programme doit bénéficier du soutien résolu des pays de la région, puisqu'il peut contribuer de façon substantielle à résoudre les problèmes touchant au commerce international des produits de base provenant des pays d'Amérique latine. C'est aux gouvernements qu'il appartiendrait de décider d'appliquer, pour les produits couverts par le programme intégré qui font déjà l'objet d'accords internationaux, des mesures conformes à ces accords.

147. Devant la détérioration des prix de certains de ces produits, il devient urgent de créer et de faire démarrer le Fonds commun du programme intégré. Il faut mettre en place, afin de protéger le pouvoir d'achat des pays en développement, un système d'indexation des cours des matières premières exportées par ces pays sur les prix des articles manufacturés qu'ils importent des pays développés.

2. Associations de producteurs

148. Il faudra favoriser la création d'associations ou de groupements de producteurs de matières premières qui permettent à ces producteurs de présenter un front commun pour la défense de leurs exportations et de disposer, ainsi, d'un plus grand pouvoir de négociation en matière de prix, d'accès aux marchés et de coordination des politiques, entre autres, et encourager les producteurs à soutenir les organes existants et à y adhérer. Il faudra appuyer la création d'un conseil des associations de producteurs auquel participeront les organismes créés à l'initiative des pays en développement.

3. Négociations commerciales multilatérales

149. Faute de progrès dans les négociations commerciales multilatérales organisées dans le cadre du GATT, les pays d'Amérique latine doivent s'attacher à mettre au point une stratégie commune réclamant l'application effective de la Déclaration de Tokyo et la réalisation rapide des mesures proposées par les pays en développement dans les divers domaines de négociation.

150. Dans le cadre de la réforme juridique de l'Accord général, il faudra s'employer à faire bénéficier obligatoirement les pays en développement d'un traitement différentiel et plus favorable, compte tenu de leur position commerciale, de leurs intérêts et de leurs problèmes nouveaux, ainsi qu'à faire figurer des dispositions en ce sens dans les réglementations en vigueur et dans celles qui seront élaborées à l'avenir. Les pays en développement membres ou non du GATT devront participer à cette réforme.

4. Subventions et droits compensatoires

151. Les pays latino-américains jugent légitime de bénéficier de subventions pour promouvoir leurs exportations. Ils pensent également que les initiatives internationales dans ce domaine doivent consister essentiellement à réviser la réglementation en vigueur, y compris les dispositions touchant aux droits compensatoires.

152. Ces mesures devront s'inspirer des propositions faites par les pays en développement lors des négociations commerciales multilatérales actuellement menées dans le cadre du GATT.

153. Il faudra accepter immédiatement le versement de subventions destinées à compenser les effets des droits de douane et des autres formes de protection qui frappent les facteurs nécessaires pour produire les biens d'exportation, ou la surévaluation momentanée de telle ou telle monnaie. Il faudra également accepter que les pays en développement aient recours à des subventions ou à d'autres incitations, dans des limites raisonnables et pendant une période limitée.

5. Autres obstacles au commerce

154. En ce qui concerne les autres types d'obstacles au commerce, il faudra faire bénéficier les pays en développement, aussi bien à l'occasion de la révision du cadre juridique du GATT que pendant les négociations commerciales multilatérales en cours, d'un traitement spécial et différentiel.

155. Les accords portant sur des "limitations volontaires" des exportations ne devront pas être prolongés ou multipliés. Il faut éviter, outre ces accords, d'autres obstacles non tarifaires qui freinent le développement des exportations d'articles manufacturés à destination des pays développés. Il est nécessaire de favoriser le transfert de techniques industrielles des pays développés vers les pays en développement aux termes d'accords dont les clauses soient spécifiées par les pays en développement eux-mêmes.

6. Système généralisé de préférences

156. Les pays latino-américains doivent intercéder pour que le système généralisé de préférences soit solidement institutionnalisé et devienne ainsi un élément authentique et permanent des politiques commerciales des pays développés.

157. Les mesures prises par certains des principaux pays développés dans le cadre de leur système de préférences sont en contradiction avec les dispositions essentielles de la résolution 21 (II) de la CNUCED et défavorisent de façon flagrante les pays en développement.

158. Les pays d'Amérique latine doivent concrétiser les propositions qu'ils ont faites concernant le système généralisé de préférences en prenant des initiatives qui permettront, grâce à des procédures plus pratiques, de contrer les effets des dispositions qui, dans plusieurs régimes de préférences, sont défavorables aux pays en développement. Ces initiatives pourraient être réalisées dans le cadre du Système économique latino-américain (SELA), en collaboration avec le secrétariat de la CEPAL.

B. SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL, FINANCEMENT ET DETTE EXTERIEURE

159. Il faudra favoriser l'instauration d'un nouveau système monétaire international fondé sur les droits de tirage spéciaux (DTS), des taux de change stables, mais ajustables, et un mécanisme de création de liquidités par émission de DTS; il faudra également insister non seulement pour que ces nouveaux DTS servent à financer le développement, mais également pour que les pays en développement participent davantage aux négociations et aux décisions relatives à la réforme du système monétaire international et à son fonctionnement.

160. En ce qui concerne le financement et la dette extérieure, il serait souhaitable de prendre des initiatives, en matière de coopération internationale, dans deux domaines : celui des ressources provenant de sources publiques et celui des ressources provenant de sources privées.

161. En ce qui concerne l'aide publique au développement, il faudrait que les pays développés atteignent dès que possible, et au plus tard en 1980, l'objectif de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut prévu dans la SID, et qu'ils apportent aux modalités de l'assistance qu'ils fournissent un certain nombre de modifications, notamment en augmentant l'élément de libéralité.

162. Il faut insister, à ce propos, sur un certain nombre de points d'une importance particulière pour l'Amérique latine. En premier lieu, les pays d'Amérique latine ont besoin, et continueront à avoir besoin, de recevoir une aide publique à des conditions de faveur. Il est important, dans ces conditions, que les gouvernements, et notamment ceux des pays industrialisés, s'emploient à augmenter le capital des institutions financières multilatérales. Les institutions financières de la région, quant à elles, devraient pouvoir compter sur une participation et une contribution plus larges des pays développés ou des pays en développement situés en dehors de la région qui sont en mesure d'apporter une aide, afin de renforcer comme il convient leurs services de crédit à des conditions de faveur et à des conditions normales. Parallèlement, il faudra augmenter rapidement les ressources du PNUD, dans une proportion importante, afin de disposer d'une base financière stable et ferme qui permette de fournir à tous les pays latino-américains l'aide dont ils ont tant besoin, sans préjudice de l'aide fournie aux pays les moins avancés.

163. Il est nécessaire d'appuyer les initiatives qui visent à consacrer aux pays en développement une partie des ressources qui seront dégagées par le désarmement et la fin de la course aux armements et d'entreprendre des études afin de déterminer de quelle manière les pays d'Amérique latine pourraient bénéficier de ce transfert de ressources. On devrait, notamment, analyser comment ce transfert pourrait contribuer à réduire le déséquilibre entre pays développés et pays en développement, en particulier en Amérique latine.

164. Etant donné les ressources financières limitées disponibles pour le développement et le déséquilibre prononcé de la balance des paiements des pays de la région, déséquilibre qui semble devoir persister assez longtemps, il est indispensable que les institutions financières de la région bénéficient d'apports financiers importants de l'extérieur et du soutien résolu des pays latino-américains.

165. Etant donné la détérioration des relations économiques internationales et les perspectives d'évolution défavorables du commerce de l'Amérique latine avec le reste du monde, il serait peu indiqué d'entamer encore davantage les réserves internationales déjà maigres des pays de la région. Les pays d'Amérique latine devront s'efforcer, à l'avenir, de réaffirmer leur adhésion aux mesures susceptibles de dégager à bref délai, des ressources supplémentaires pour le développement.

166. Les pays latino-américains doivent pouvoir accéder plus largement aux marchés financiers, notamment aux marchés financiers internationaux et à ceux des pays développés. Il faudra faire un effort spécial, sur ce plan, en faveur des pays qui n'ont pas encore accès à ces marchés. Il convient donc de souligner l'importance particulière que présente la coopération technique entre les pays latino-américains bénéficiant d'une plus ou moins grande expérience du marché des capitaux des pays développés et les pays qui n'ont pas encore accès à ce marché. En outre, les organismes internationaux comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque internationale pour la

reconstruction et le développement (BIRD) devraient fournir une assistance technique aux pays qui souhaitent accéder aux marchés financiers internationaux, afin que ces pays puissent élaborer et soumettre des propositions ayant de meilleures chances d'être retenues. Il faudrait également que les instances internationales compétentes prennent les mesures voulues pour assurer une plus grande stabilité des marchés financiers nationaux et internationaux, et faciliter ainsi l'accès des pays latino-américains à ces marchés aux conditions qui répondent le mieux à leurs besoins.

107. Sans préjudice des négociations internationales menées actuellement pour réduire la charge du service de la dette accumulée par les pays en développement, les banques centrales et les autorités économiques des pays de la région devront continuer à étudier des formes de coopération financière mondiale et régionale plus efficaces et techniquement viables, afin de développer les moyens d'assistance financière avec le concours des pays développés et des pays en développement en mesure d'aider les autres, et d'atténuer les problèmes d'endettement extérieur de chaque pays de la manière la plus satisfaisante.

168. Dans cette optique, le secrétariat de la CEPAL, ainsi que le secrétariat du Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA) et d'autres organismes compétents, devront continuer à élaborer des propositions de mesures à l'intention des banques centrales dans leur domaine respectif.

C. SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

169. Il convient d'activer les travaux entrepris pour élaborer un code international de conduite qui réglementerait les activités des sociétés transnationales.

170. Les pays latino-américains doivent maintenir la position, défendue à maintes reprises par les pays en développement, selon laquelle ce code de conduite doit avoir un caractère obligatoire et être fondé, entre autres, sur les principes suivants :

a) Les sociétés transnationales doivent respecter les lois et règlements du pays hôte et, en cas de différend, se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux du pays où elles exercent leurs activités;

b) Elles doivent s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des pays où elles opèrent;

c) Elles doivent s'abstenir d'intervenir dans les relations entre le gouvernement du pays hôte et d'autres gouvernements ou de perturber ces relations;

d) Elles ne doivent pas être utilisées comme instrument de la politique extérieure d'un autre Etat ni de moyen pour appliquer dans le pays hôte des dispositions de l'ordre juridique du pays d'origine;

e) Elles seront soumises à la souveraineté permanente qu'exerce le pays hôte sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques;

f) Elles doivent respecter les politiques, orientations et priorités nationales en matière de développement et contribuer à leur application;

g) Elles doivent communiquer au gouvernement du pays hôte tous renseignements pertinents concernant leurs activités afin que celui-ci puisse s'assurer que ces activités soient conformes aux politiques, orientations et priorités qu'il a établies en matière de développement;

h) Elles doivent conduire leurs opérations de façon que celles-ci aient pour résultat un apport net de ressources financières pour le pays hôte;

i) Elles doivent contribuer au développement de la capacité scientifique et technique des pays hôtes;

j) Elles doivent s'abstenir de pratiques commerciales restrictives.

171. Les pays d'Amérique latine sont convenus qu'il y avait lieu de faire un effort de coordination au sein du Système économique latino-américain (SELA) à l'occasion des discussions sur le code de conduite au cours desquelles seront élaborées leur position commune en ce qui concerne les définitions, les principes, la portée et les autres éléments constitutifs du code de conduite. Le secrétariat de la CEPAL devra participer à ces activités. Les pays latino-américains participeront activement aux travaux de la Commission des sociétés transnationales de l'ONU, de son groupe de travail intergouvernemental du code de conduite et de son groupe de travail intergouvernemental spécial chargé d'étudier le problème des pratiques de corruption des sociétés transnationales.

172. Il importe par ailleurs, en se fondant sur l'expérience acquise récemment dans ce domaine tant en Amérique latine que dans d'autres régions du monde, de définir des principes d'action en vue des négociations sur les investissements directs entre gouvernements et sociétés transnationales. Les pays latino-américains doivent, et c'est là un objectif hautement prioritaire, tirer davantage parti de leur pouvoir de négociation, qu'ils n'ont exploité jusqu'ici que de façon limitée.

173. Les pays latino-américains doivent s'efforcer d'échanger entre eux et avec d'autres pays en développement les renseignements dont ils disposent sur les négociations avec les sociétés transnationales afin d'accroître leur pouvoir de négociation individuel et collectif. Il faut à cette fin renforcer le centre d'échange entre pays latino-américains existant au secrétariat de la CEPAL afin qu'en coordination avec le Centre d'information et de recherche des Nations Unies sur les sociétés transnationales, il soit à même de rassembler et de diffuser de façon régulière et systématique tous les renseignements disponibles sur les sociétés transnationales.

D. TRANSFERT DES TECHNIQUES

174. Dans ce domaine, les pays d'Amérique latine jugent très important, eu égard à la proximité de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, d'insister sur l'urgence des mesures suivantes :

a) Adoption, dans le cadre de la CNUCED, d'un code international de conduite sur le transfert des techniques de caractère obligatoire, dont la rédaction est terminée;

b) Réunion de la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle.

175. Les pays latino-américains rappellent que les pays en développement se sont mis d'accord pour affirmer, à New York et à Genève, que cette conférence internationale devait se tenir dans un pays en développement. Travaillant sur la base des rapports nationaux dont elle sera saisie, la Conférence devra chercher, entre autres, à encourager :

a) La mise en place dans les pays de la région de mécanismes institutionnels appropriés, en particulier de centres nationaux pour le développement et le transfert des techniques;

b) Le renforcement de la capacité propre d'adaptation et d'innovation technique de la région, objectif qui, comme celui du transfert de techniques, doit être réalisé dans les conditions que réclame le développement de chaque pays et dans le respect des orientations fixées au niveau national;

c) La mise en place et le renforcement de services du secteur public qui encouragent la mise au point et la diffusion de techniques adaptées aux conditions du pays et qui aident les gouvernements à se procurer sur le marché mondial des techniques adaptées aux objectifs de développement;

d) L'élaboration d'accords préférentiels pour le développement et le transfert des techniques entre l'Amérique latine et d'autres régions en développement;

e) La mise en place en Amérique latine de centres sous-régionaux et régionaux pour le développement et le transfert des techniques qui puissent assurer la liaison entre les centres nationaux des autres pays en développement, ou le renforcement des centres existants;

f) La mise en place ou le renforcement de centres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux en Amérique latine qui seraient chargés du développement et du transfert des techniques dans des secteurs particuliers et critiques.

176. De grands progrès techniques ayant été réalisés en Amérique latine, les pays de la région devraient prendre des mesures pour promouvoir le transfert et la diffusion réciproques de techniques dans les domaines qui peuvent favoriser un développement économique et social équilibré.

E. INDUSTRIALISATION

177. Le Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé réitère son appui aux décisions concernant la coopération industrielle régionale qui ont été adoptées par la Conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine qui s'est tenue à Mexico en novembre 1974, notamment la recommandation tendant à ce que soient

élaborés des plans de complémentarité industrielle, et il recommande que la Commission économique pour l'Amérique latine et le Système économique latino-américain renforcent leur collaboration.

178. Il convient d'adopter des mesures pour favoriser la restructuration de la production industrielle dans le monde en offrant davantage de débouchés aux articles manufacturés dans les pays en développement, en transférant des techniques à des conditions favorables, en harmonisant la production de produits synthétiques et de succédanés des pays développés avec l'offre de produits naturels des pays en développement, en éliminant les pratiques commerciales restrictives et en exerçant un contrôle efficace sur les sociétés transnationales.

179. En outre, il faut établir des normes et critères internationaux pour le redéploiement industriel qui tiennent compte des intérêts des pays en développement.

F. RELATIONS AVEC CERTAINES REGIONS DEVELOPPEES

180. Outre les questions relatives au commerce, au financement et à la dette, aux sociétés transnationales, à la technologie et à l'industrialisation qui ont été examinées lors des négociations générales mentionnées précédemment, il en existe d'autres qui peuvent faire l'objet de mesures prises dans le cadre des relations avec certaines régions développées.

1. Relations avec les Etats-Unis

181. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie qui embrasse l'ensemble des relations de l'Amérique latine avec les Etats-Unis aussi bien pour le moyen et le long terme que pour le court terme.

182. Cette stratégie doit avoir pour ressort une nouvelle volonté politique sans laquelle les solutions techniques que l'on trouvera aux problèmes existants seront inopérantes. Il est indispensable que les Etats-Unis fassent preuve de la volonté politique nécessaire non seulement parce que celle-ci détermine leurs relations directes avec l'Amérique latine mais aussi parce qu'elle exerce une influence sur la position adoptée par les autres pays développés à économie de marché.

183. L'installation d'une nouvelle administration dans ce pays est une occasion de vérifier si cette volonté politique existe ou non. Quoi qu'il en soit, l'Amérique latine doit, parallèlement à la recherche d'un dialogue positif et fécond avec les Etats-Unis, renforcer la coopération intrarégionale dans tous les domaines ainsi que sa solidarité avec le reste du tiers monde.

184. La stratégie à moyen et à long terme doit viser à résoudre les problèmes qui nuisent aux relations bilatérales entre les Etats-Unis et chaque pays de la région. Les relations bilatérales et les relations régionales ne s'excluent pas les unes les autres mais au contraire se complètent et se renforcent mutuellement.

185. Les nouveaux mécanismes de négociation doivent être adaptés à cette réalité et être axés sur la solution des grands problèmes qui se posent dans le domaine du commerce et de la coopération financière et technique.

186. Avant d'engager des négociations dans quelque enceinte que ce soit, l'Amérique latine doit, pour sa part, définir sa position de négociation dans le cadre du SELA, eu égard aux positions déjà établies. Dans ce contexte, la CEPAL peut et doit jouer un rôle important tant au niveau de la réflexion qu'à celui de la formulation de propositions.

187. Pour ce qui est de la stratégie à court terme, l'Amérique latine devra faire porter son attention sur la loi relative au commerce extérieur et sur les autres obstacles qui entravent son commerce d'exportation.

188. Pour ce qui est de la loi relative au commerce extérieur, les dispositions les plus défavorables à l'Amérique latine sont celles qui ont trait aux règles de concurrence, aux règles d'origine, aux clauses de sauvegarde, aux droits compensatoires ou aux tarifs douaniers et à l'exclusion de certains pays latino-américains.

189. Simultanément, il faudrait procéder à une analyse systématique, cas par cas, des produits présentant un intérêt pour l'Amérique latine dont le commerce est gêné par le système préférentiel des Etats-Unis, par la loi relative au commerce extérieur de ce pays ou par des obstacles préexistants.

190. Entre-temps, les Etats-Unis devront s'abstenir d'appliquer de nouveaux obstacles tarifaires ou autres aux produits en provenance d'Amérique latine. Un exemple récent de la politique suivie dans ce domaine par les Etats-Unis est le triplement de la taxe frappant les importations de sucre (lesquelles proviennent pour la plupart d'Amérique latine), et il est possible que d'autres mesures restrictives soient prises.

191. Le succès de ces négociations fournira la preuve concrète de l'existence de la volonté politique dont la nécessité a été soulignée plus haut. Leur échec invaliderait toute stratégie à plus long terme, avec les dangers que cela représente pour l'avenir des relations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine.

2. Relations avec la Communauté économique européenne (CEE)

192. Si la coopération économique entre l'Amérique latine et la CEE n'a que peu progressé c'est en partie parce que la communauté n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire, ce qui est évident lorsqu'on observe le grand nombre de mécanismes de coopération que la CEE a mis en place avec d'autres groupes importants de pays tels que les signataires de la Convention de Lomé et les pays de la région méditerranéenne. Ce manque de volonté politique est d'autant plus surprenant que l'Amérique latine est la région en développement qui absorbe la plus grande proportion des investissements directs des pays de la CEE et l'un des plus importants clients pour les exportations les plus dynamiques des pays européens.

193. Mais il y a eu aussi une certaine carence de la part de l'Amérique latine. En effet, depuis la réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA) qui a eu lieu à Buenos-Aires en 1970, elle n'a pas manifesté à nouveau collectivement sa ferme volonté d'intensifier sa coopération économique avec la CEE, se privant ainsi de la possibilité de tirer efficacement parti du pouvoir de négociation que lui confère l'importance de ses achats dans les pays de la CEE. Il faut que la région, avec l'appui du Système économique latino-américain, mette en place un mécanisme qui lui permette de négocier et d'agir collectivement et qu'elle se montre prête, le cas échéant, à prendre des mesures concrètes pour équilibrer le montant de ses achats et de ses ventes à la CEE.

194. Si cette volonté politique se concrétise, les moyens de lui donner des applications pratiques ne manquent pas, comme l'a prouvé et le prouve encore quotidiennement la CEE dans le cadre de ses relations avec les principales régions et les principaux pays du monde. Ces possibilités de coopération augmentent progressivement à mesure que les pays membres de la communauté élargissent le champ d'action de cette dernière en lui cédant peu à peu certaines des prérogatives qu'ils détiennent encore en matière de coopération économique.

3. Relations avec le Japon

195. Pour ce qui est des échanges commerciaux avec le Japon, les exportations de l'Amérique latine ayant augmenté moins rapidement que ses importations, il faut élargir la gamme des produits qui font l'objet de ces dernières et éliminer les obstacles qui limitent l'accès au marché japonais. Le Japon doit améliorer et appliquer intégralement son système généralisé de préférences et la région doit chercher à conclure des accords qui lui permettent d'augmenter ses exportations de produits de base. Il faudrait en outre conclure des accords dans le domaine technique.

4. Relations avec d'autres pays développés à économie de marché

196. La diversification des relations économiques constituant un des éléments de la stratégie de l'Amérique latine, des études et des consultations devraient être entreprises sans tarder en vue de trouver d'autres moyens d'intensifier les échanges avec d'autres pays développés. Ces études et consultations devraient porter en particulier sur les relations commerciales et financières du Canada et de l'Amérique latine, relations qui se sont considérablement renforcées ces dernières années et qui peuvent s'améliorer encore à l'avenir.

5. Relations avec les pays socialistes d'Europe orientale

197. En ce qui concerne les pays socialistes d'Europe orientale, l'analyse des perspectives offertes par les marchés internationaux fait nettement ressortir qu'il est indispensable de ne ménager aucun effort pour diversifier les débouchés et d'explorer la possibilité de parvenir à une coopération économique élargie.

198. Il serait donc extrêmement souhaitable de procéder conjointement à une analyse de l'expérience acquise en matière de coopération économique avec ces pays et d'étudier le rôle que peut jouer le CAEM ainsi que le système financier

des pays européens à économie planifiée. Le projet dont a été chargé la CEPAL dans ce domaine occupe donc dans cette perspective un rang de priorité élevé. Etant donné que la question des relations commerciales des pays latino-américains avec les pays européens à économie planifiée est inscrite au programme de travail du SELA, il conviendrait de coordonner les travaux de cet organisme avec ceux de la CEPAL. Ici encore, la Commission pourrait apporter un concours utile au SELA.

G. CONFERENCE SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (CONFERENCE DE PARIS)

199. Comme l'a proposé le Groupe des 19 pays en développement participants, la Conférence devrait reprendre ses travaux en avril et terminer ses négociations par une réunion ministérielle qui se tiendrait au plus tard à la fin du mois de mai 1977, afin que soient respectées intégralement les décisions de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 3515 (XXX), a demandé notamment que le rapport final de la Conférence lui soit communiqué pour examen.

200. Il faudrait à cette occasion adopter un programme global prévoyant des mesures destinées à améliorer substantiellement la coopération économique internationale, sur la base des propositions formulées par les pays en développement.

H. TRANSPORTS MARITIMES

201. Le groupe d'experts a jugé nécessaire d'appuyer les efforts faits en faveur de la création d'entreprises de transport qui, comme la Flota Mercante Grancolombiana, la Compañía Anónima Venezolana de Navegación et la NAMUCAR, sont des réalisations positives qui revêtent une grande importance économique car, non seulement elles donnent aux pays de la région le moyen d'exercer un contrôle accru dans des domaines qui étaient jusqu'ici dominés par les sociétés transnationales, mais elles permettent d'abaisser les taux de fret et de renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement exportateurs de produits primaires périssables. Les pays de la région doivent appuyer, par le biais de mesures particulières, le renforcement et le développement de la Empresa Naviera Multinacional del Caribe.

202. Il convient, d'autre part, de signaler qu'il est important que tous les pays ratifient le code de conduite des conférences maritimes.

203. En ce qui concerne le transport multimodal, il faut redoubler d'efforts au sein de la CNUCED pour arriver à un accord international.

I. INTEGRATION ET COOPERATION LATINO-AMERICAINE ET COOPFRATION AVEC LES AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT

204. Il convient d'encourager les formules de coopération particulières entre deux ou plusieurs pays notamment dans le cadre de programmes industriels et agricoles, d'accords commerciaux et de travaux conjoints d'infrastructure. Le Système économique latino-américain (SELA) est un instrument extrêmement important à cet égard et c'est une des raisons pour lesquelles les pays de la région doivent le renforcer et le soutenir en participant activement à la mise en oeuvre des mesures qu'il recommande dans divers secteurs de coopération, à la création et au fonctionnement de comités d'action et à la constitution de sociétés multinationales et appuyer son rôle dans les efforts de consultation et de coordination des pays latino-américains avec des pays tiers, des groupes de pays et des organisations internationales.

205. Les mesures prises dans le cadre du SELA doivent venir compléter celles prises parallèlement dans le cadre d'associations déjà en place (Pacte andin, Marché commun d'Amérique centrale, CARICOM et ALALE), associations qu'il convient de continuer à appuyer dans toute la région en vue de les renforcer.

206. A cette fin, il semblerait souhaitable d'instituer des systèmes de compensation des paiements entre marchés sous-régionaux et, dans des cas particuliers, entre pays et sous-régions.

207. Les programmes et les projets peuvent également contribuer à corriger les déséquilibres qui existent entre les pays du fait de leurs différents niveaux de développement. Ces déséquilibres expliquent les déficits ou les excédents de la balance commerciale des pays de la région ainsi que les différences entre la structure des exportations et des importations régionales des divers pays.

208. Il faut encourager l'élaboration d'une politique régionale de coopération économique, notamment dans les secteurs agricole, industriel et commercial, en vue de promouvoir ou de renforcer les politiques agricoles nationales, d'accroître ainsi la productivité sociale dans ce secteur et d'améliorer les normes alimentaires. Il convient aussi d'encourager le développement des industries (industries chimiques, industries de fabrication de matériel non électrique et électrique et de matériel de transport, par exemple), à l'échelle du marché latino-américain, d'accords de commercialisation régionale et d'accords de commercialisation conjointe. Le développement du secteur industriel devrait permettre à l'Amérique latine de prendre une part plus active aux échanges industriels mondiaux, compte tenu des accords intervenus dans le cadre des associations existant dans la région ainsi que des nouveaux mécanismes qui pourront être mis en place au sein du SELA.

209. En ce qui concerne les accords de crédit réciproques, des progrès pourraient être réalisés dans diverses directions complémentaires. Il faut à cette fin encourager la réalisation d'études en vue de déterminer les moyens d'élargir et de renforcer les accords actuels.

210. La coopération avec les pays en développement du reste du monde offre de grandes possibilités, surtout dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la technique et des transports.

211. A cet égard, l'Amérique latine doit appuyer les mesures adoptées lors de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement qui s'est tenue à Mexico en 1976, et participer activement à la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement qui se tiendra à Buenos-Aires en 1978. Les activités du SELA dans ce domaine revêtent une grande importance pour la région et doivent par conséquent être développées.

212. Pour ce qui est de la négociation d'un nouvel accord international sur le sucre, qui est le principal produit d'exportation de 22 pays de la région, il est recommandé que l'Amérique latine adopte à cette occasion une position commune, fondée sur les résultats obtenus lors de la sixième réunion de l'Association des pays d'Amérique latine et des Antilles exportateurs de sucre qui s'est tenue récemment à La Havane, afin que l'instrument qui sera adopté soit véritablement équitable pour toutes les parties, qu'il permette de stabiliser à un niveau adéquat le prix du sucre sur le marché mondial et qu'il favorise le développement économique et social des pays de la région.

213. La question de la coopération entre pays et régions en développement doit être inscrite en permanence à l'ordre du jour des sessions ordinaires de la CEPAL. En outre, le secrétariat de la CEPAL continuera de rechercher des domaines de coopération entre pays et régions en développement, aussi bien en Amérique latine que dans d'autres zones géographiques, et collaborera avec les pays qui souhaiteraient adhérer au Protocole relatif aux négociations commerciales entre pays en développement.

214. Une meilleure utilisation des voies fluviales de la région pour le transport des marchandises permettrait de resserrer les liens entre les secteurs productifs et commerciaux et offrirait de grandes possibilités de coopération régionale, en vue notamment d'améliorer les conditions de navigabilité des fleuves, de simplifier la documentation exigée par les différentes autorités et d'encourager le transport des marchandises dans des emballages hermétiques, ce qui simplifierait les formalités douanières.

DECLARATION ET OBSERVATIONS CONCERNANT L'EVALUATION

Déclaration de la délégation canadienne

"Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne pour le développement international, le Canada fournit une assistance à diverses organisations latino-américaines pour des projets de développement économique et social.

Il coopère activement avec l'Amérique latine dans le cadre du dialogue Nord-Sud et des négociations internationales sur les produits de base et il participe au financement de certaines activités de la CEPAL et du SELA.

Bien que le budget d'aide du Canada ait récemment eu tendance à augmenter, il a fallu fixer des priorités et intensifier l'évaluation des demandes. Les gouvernements de la région devraient participer aux projets qui les intéressent, faute de quoi il sera très difficile de justifier la participation canadienne à ces projets.

Les gouvernements de la région devraient prendre un engagement formel qui permettrait au Canada de maintenir et même d'accroître l'assistance qu'il fournit à l'Amérique latine, dont les échanges avec le Canada se sont élevés en 1976 à près de quatre milliards de dollars. En dépit de ce fait, la documentation établie par le secrétariat ne fait pas état des relations de l'Amérique latine avec le Canada.

Le Canada est, à bien des égards, un pays en développement. Mais il est aussi un pays développé qui a réalisé des progrès importants grâce à des importations de capitaux et de techniques. Comme d'autres membres qui n'appartiennent pas à la région, le Canada estime que cette Evaluation est un exposé intéressant et utile des vues des pays latino-américains et antillais membres de la CEPAL. Si nous estimons que l'Evaluation de Guatemala contient une analyse vaste et approfondie des tendances récentes, nous y avons noté l'expression d'un certain pessimisme, en particulier en ce qui concerne les progrès véritables réalisés dans diverses instances qui étudient d'une manière positive et constructive un grand nombre de questions économiques internationales dont il est question dans l'Evaluation. Le Canada adhère pleinement aux efforts déployés en faveur du développement économique et social de l'Amérique latine."

Déclaration de la délégation colombienne

"La délégation colombienne a demandé que soit consignée dans le rapport la déclaration faite par le Gouvernement colombien lors de l'adoption de la résolution 93 (IV) de la CNUCED, en vertu de laquelle a été adopté le Programme intégré pour les produits de base :

Nous avons donné notre assentiment à la résolution figurant dans le document TD/L.131 /publié ultérieurement sous la cote TD/RES/93 (IV)/ relatif au Programme intégré pour les produits de base, parce que nous voulions contribuer au succès d'une résolution adoptée par consensus.

La position de la Colombie a toujours été - et elle a été réaffirmée au cours de la présente conférence - que toute forme de programme intégré pour les produits de base doit exclure expressément et sans ambiguïté les produits dont le commerce est déjà réglementé par un accord en vigueur ou un accord en voie d'être ratifié.

L'expérience a donné de bons résultats et nous enseigne que dans le cas particulier du café, l'accord qui réglemente ce produit doit continuer à s'appliquer et être renégocié le cas échéant dans le cadre de l'organisation créée comme suite à l'Accord international de 1962 sur le café. Par ailleurs, Monsieur le Président, ma délégation n'est pas absolument certaine de l'opportunité du Fonds commun pour le financement de stocks de produits qui ont été de tout temps caractérisés par une surproduction structurelle, car pareil financement ne ferait que stimuler la surproduction qui a été une cause des plus déterminante du fléchissement et de la détérioration des prix de ces produits.

Une autre raison pour laquelle nous avons donné notre assentiment à ladite résolution est que nous présumons que, conformément au paragraphe 8 de la section IV, c'est-à-dire lorsque le Conseil du commerce et du développement créera le Comité spécial qui sera chargé d'étudier la gamme des produits visés, nous aurons l'occasion de démontrer qu'il y a lieu d'exclure le café des produits figurant dans la section II de la résolution.

Monsieur le Président, je demande que le texte de la présente déclaration soit reproduit intégralement dans les actes de la Conférence et qu'elle soit reflétée dans son rapport final. Nairobi, 30 mai 1976."

Déclaration de la délégation chilienne

"Le Gouvernement chilien appuie en général le Programme intégré pour les produits de base, dans lequel il voit un mécanisme qui peut sensiblement contribuer à apaiser les préoccupations vitales des pays d'Amérique latine, et réaffirme qu'il est décidé à continuer à prendre une part active aux réunions de techniciens prévues dans le cadre dudit programme.

La résolution 93 (IV) de la CNUCED, complétée par la Déclaration de Manille et incorporée au rapport du Comité technique de la présente session, indique clairement que toutes les mesures susceptibles d'affecter des produits visés par des accords internationaux doivent être arrêtées par les gouvernements intéressés au sein des organisations compétentes.

A cet égard, le Chili a appelé l'attention du CIPEC sur quelques modalités spécifiques - considérées comme d'une importance fondamentale - qui devraient figurer dans tout accord portant sur le cuivre; les autres pays membres du CIPEC partagent la position adoptée par le Chili sur ce point.

De plus, il est naturel qu'on se soucie de faire reposer les accords, quels qu'ils soient, sur des bases réalistes.

Estimant que le texte du rapport du Rapporteur du Comité technique sauvegarde convenablement les intérêts du Chili, tels qu'ils sont exprimés ici, le Chili retire la réserve qu'il avait formulée à la Réunion technique mais désire que la présente déclaration soit consignée intégralement dans le rapport de la session."

Observation de la délégation chilienne

"En ce qui concerne le paragraphe 170 de l'Evaluation de Guatemala, la délégation chilienne fait remarquer que le caractère obligatoire du code de conduite des sociétés transnationales qui y est mentionné doit respecter la souveraineté des pays quant au traitement à accorder aux sociétés implantées sur leur territoire ou qui s'y livrent à des activités commerciales.

C'est pourquoi le premier des principes énoncés au sujet desdites sociétés est fondamental, et pourquoi il n'est pas fait de réserve sur ce point.

Du fait de la similitude des questions, le Chili a les mêmes observations à formuler au sujet du caractère obligatoire du code de conduite relatif au transfert des techniques dont il est question au paragraphe 174."

Déclaration de la délégation salvadorienne

"Au moment de souscrire au document sur le programme intégré pour les produits de base, la délégation salvadorienne demande que soit consignée dans le rapport la déclaration faite par le Gouvernement salvadorien lors de l'adoption de la résolution 93 (IV) de la CNUCED, en vertu de laquelle a été adopté le Programme intégré pour les produits de base :

La délégation salvadorienne a donné son assentiment à la résolution figurant dans le document TD/L.131 /publié ultérieurement sous la cote TD/RES/93 (IV)/ relatif au Programme intégré pour les produits de base, afin de contribuer au succès d'une résolution adoptée par consensus.

La position d'El Salvador a toujours été - et elle a été réaffirmée - que toute forme de programme intégré pour les produits de base doit exclure les produits dont le commerce est déjà réglementé par des accords ou des conventions en vigueur, en cours de négociation ou en voie de recevoir une adhésion ou une ratification. Dans le cas d'El Salvador, ces produits sont le café, le sucre et le coton.

Les observations qui précèdent ne veulent pas dire que la position d'El Salvador à l'égard des trois produits mentionnés est immuable. Cette position pourrait être modifiée une fois qu'El Salvador aura étudié la structure du Fonds commun, ou le point de vue des secteurs producteurs de ces biens en El Salvador, et une fois que sera intervenu un accord avec les autres pays producteurs desdits produits qui sont parties à des accords ou conventions y relatifs."

Explication de la délégation des Etats-Unis

"Nous sommes heureux d'approuver la transmission de l'Evaluation de Guatemala, dans laquelle nous voyons un exposé intéressant et utile des vues des pays en développement membres de la CEPAL. Toutefois, le fait que nous ayons souscrit aux décisions adoptées aujourd'hui par consensus en séance plénière ne signifie pas que nous avons modifié les positions que nous avons déjà exposées au sujet des décisions de l'Assemblée générale visées dans cette résolution et dans d'autres approuvées à la présente session."

Déclaration de la délégation des Etats-Unis

"Les discours prononcés par le président Carter à l'Organisation des Nations Unies, dont la CEPAL fait partie, et à l'Organisation des Etats américains, montrent que les travaux de la CEPAL relèvent clairement d'un domaine auquel le Président porte un intérêt prioritaire.

Dans le discours qu'il a fait à l'Organisation des Etats américains, le Président a évoqué la fonction importante et créatrice de la CEPAL et fait allusion au rôle directeur que jouent les pays d'Amérique latine dans les questions d'intérêt mondial. En raison du stade de développement auquel se trouve l'Amérique latine et du rôle directeur que joue ce continent, les négociations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine se déroulent dans le cadre d'instances qui sont le plus souvent de caractère mondial. Le Président a souligné qu'il était important que les consultations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine portent sur des questions d'intérêt mondial. La présente session de la CEPAL fait partie de ce processus de consultation.

A notre avis, l'Evaluation de Guatemala est un exposé intéressant et utile des vues des pays en développement membres de la CEPAL, bien que les Etats-Unis ne soient pas d'accord sur certaines parties de ce document. Les Etats-Unis ne sont toutefois pas opposés à ce que ce document soit communiqué au Conseil économique et social en tant qu'exposé des positions des pays en développement membres de la CEPAL.

D'une manière générale, les Etats-Unis ne considèrent pas que le nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats représentent des engagements obligatoires.

Le discours prononcé par le président Carter à l'Organisation des Nations Unies montre clairement que les Etats-Unis ne sont pas enfermés dans le statu quo. Le président Carter a dit que les Etats-Unis souhaitent 'promouvoir un nouveau système de coopération et de progrès internationaux', et il a parlé de 'forger un système économique mondial qui apportera une prospérité plus grande à tous les peuples de tous les pays'. Les décisions qu'a prises le Président depuis son entrée en fonctions, dont, par exemple, la décision relative aux problèmes de l'industrie américaine de la chaussure, témoignent du fait que l'optique dans laquelle il conçoit les problèmes économiques internationaux est celle de la coopération.

La délégation des Etats-Unis a estimé que la section de l'Evaluation de Guatemala relative au développement économique et social de l'Amérique latine contenait de nombreuses indications utiles. Les Etats-Unis partagent pleinement l'avis selon lequel la croissance économique n'est pas en soi un but suffisant. La CEPAL a fait oeuvre de pionnier en reconnaissant ce fait. Il est normal qu'il en soit ainsi; l'Amérique latine a eu une croissance économique très enviable ces dernières décennies. Par ailleurs, le secrétariat a montré qu'il était indispensable que l'Amérique latine connaisse, durant les prochaines décennies, un taux de croissance très élevé pour pouvoir résoudre les problèmes auxquels elle se heurte dans les domaines de la population et de l'emploi. Les Etats-Unis sont impressionnés par la franchise avec laquelle le CEGAN reconnaît, dans son rapport, les problèmes sociaux auxquels l'Amérique latine doit faire face. C'est en partie parce qu'ils ont conscience de l'importance d'un développement social et économique intégré que les Etats-Unis ont accordé une assistance particulière aux peuples les plus pauvres, notamment dans leur programme d'aide bilatérale.

Nous voudrions formuler avec franchise des observations au sujet de deux paragraphes, en particulier, de l'Evaluation de Guatemala. Il s'agit d'abord du paragraphe 6. Les Etats-Unis sont d'accord pour penser qu'il faut se fixer comme objectif l'instauration d'un nouveau système de progrès et de coopération économiques dans le monde. C'est pourquoi ils participent à des négociations et à des consultations internationales à la CEPAL et dans d'autres instances. Ils reconnaissent l'interdépendance économique de tous les pays, y compris le leur. Ils procèdent à des consultations en divers lieux pour essayer de bien cerner les différents aspects de cette interdépendance. La situation actuelle exige tant des pays développés que des pays en développement qu'ils accordent la plus grande attention à la conjoncture économique mondiale et aux négociations actuellement en cours. Chaque pays s'engage dans la voie de ces négociations avec à l'esprit ses intérêts propres, mais tous reconnaissent qu'il y a communauté d'intérêts entre eux, tout comme les Etats-Unis reconnaissent que le développement économique et social de l'Amérique latine est sans conteste de l'intérêt de tous.

Le paragraphe 46 comporte plusieurs éléments sur lesquels les Etats-Unis doivent franchement avouer qu'ils ne sont pas d'accord. Ils ont conscience que ce paragraphe exprime le point de vue de nombreux pays d'Amérique latine, mais ils estiment quant à eux que les sociétés transnationales sont un instrument important pour combiner l'utilisation des capitaux avec celle des compétences en matière de direction des entreprises et de commercialisation et celle des techniques aux fins du développement. Au cours des dernières années, nous avons pu constater que les sociétés transnationales et les gouvernements hôtes commençaient à faire preuve les uns et les autres d'une certaine souplesse dans la recherche de moyens permettant d'intégrer les sociétés transnationales aux plans économiques et sociaux des pays hôtes et de les faire répondre à leurs aspirations, processus qu'il faut espérer voir se poursuivre.

Les Etats-Unis considèrent que le rapport peut apparaître plus négatif que ce n'aurait été le cas si les excellents résultats obtenus dans le cas de la plupart des produits de base présentant un intérêt pour la région avaient été pleinement consignés dans la section relative au développement économique dans son

ensemble. Comme l'a fait observer le président Carter dans son discours à l'Organisation des Nations Unies, prononcé le 17 mars, les Etats-Unis adopteront une attitude positive et ouverte à l'égard de la négociation d'accords visant à stabiliser les prix des produits de base. Ils ont prouvé qu'ils étaient tout disposés à rechercher une solution à ces problèmes en signant et en ratifiant trois accords de produits au cours des derniers mois, et en participant activement aux négociations sur le sucre qui sont actuellement en cours à Genève.

Les Etats-Unis considèrent que les réunions entre producteurs et consommateurs représentent, d'une manière générale, des mécanismes utiles pour examiner nombre de problèmes que soulèvent d'importants produits de base. Ils estiment qu'une approche intégrée de la question des produits de base doit aborder aussi des questions autres que la stabilisation des prix, comme par exemple les investissements, la stabilisation des recettes d'exportation et l'abaissement des barrières commerciales. Les Etats-Unis jugent que l'indexation des prix des produits de base, en raison de la rigidité et des difficultés techniques qu'elle entraînerait, est non seulement peu souhaitable mais aussi difficile à réaliser, et ils appellent l'attention sur le fait que l'on ne sait pas au juste quels pays - développés ou en développement - en seraient les véritables bénéficiaires.

Les exportations vers le reste du monde sont très importantes pour l'Amérique latine, et un système stable et sûr régissant les relations commerciales est donc indispensable à la région. Les Etats-Unis sont heureux que les pays d'Amérique latine aient joué un rôle actif dans les négociations commerciales multilatérales. Le gouvernement du président Carter a fait part de son souhait d'imprimer un nouvel élan à ces négociations.

Les subventions et les droits de contrepartie présentent un grand intérêt pour les pays d'Amérique latine. La loi américaine en la matière n'a été que rarement invoquée. Les Etats-Unis reconnaissent l'importance de cette question et la nécessité d'une solution internationale dans les négociations commerciales multilatérales. Ils reconnaissent également que le code relatif aux subventions et aux droits de contrepartie, actuellement en cours de négociation, doit prévoir un traitement particulier et différentiel.

Les Etats-Unis estiment que leur Système généralisé de préférences est un bon système et qu'il offre une assez grande stabilité. Les suggestions quant aux améliorations à lui apporter, qui sont formulées dans les documents de la CEPAL, figurent parmi celles qu'examine actuellement le Gouvernement des Etats-Unis. Les importations de produits visés par le Système et provenant de pays bénéficiaires se sont accrues de 65 p. 100 de 1975 à 1976 (pour atteindre une valeur de 4,3 milliards de dollars), alors que celles des produits qui en sont exclus n'ont augmenté que de 25 p. 100. La délégation des Etats-Unis a demandé aux pays bénéficiaires d'Amérique latine de lui faire part de leur expérience en ce qui concerne la première année de fonctionnement du Système généralisé de préférences, pour aider au réexamen de celui-ci.

Les propositions qui figurent dans le document E/CEPAL/1024, concernant un Institut de normalisation et des études que ferait le secrétariat sur certains

produits susceptibles d'être exportés par des pays d'Amérique latine sont intéressantes et méritent d'être examinées plus avant.

Bien que les Etats-Unis ne puissent accepter l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé pour l'aide publique au développement, ils accroissent actuellement leur assistance aux pays en développement. Le président Carter a demandé au Congrès 7,5 milliards de dollars au titre de l'aide bilatérale et multilatérale à l'étranger pour l'exercice 1978; il s'est prononcé en faveur du versement du montant des contributions que les Etats-Unis ont annoncées aux banques internationales, notamment la Banque interaméricaine de développement, et il a proposé d'accroître de 30 p. 100 la contribution des Etats-Unis au PNUD. Par contre, les Etats-Unis continuent d'être opposés à l'établissement d'un lien entre l'assistance étrangère et la création de droits de tirage spéciaux. Les DTS et l'aide étrangère répondent à des buts différents et les décisions à leur sujet doivent donc être fondées sur des bases différentes. La délégation des Etats-Unis a reconnu que la question de la dette était importante mais elle a estimé qu'il convenait de l'examiner dans le cadre plus général des besoins de ressources financières. Elle a accepté l'objectif d'une plus grande participation des pays en développement à la prise de décisions économiques internationales, mais elle a fait remarquer qu'en fait, les pays en développement disposent déjà de plus de 30 p. 100 du total des voix au Fonds monétaire international et de 9 sièges sur 20 au Comité intérimaire et au Conseil d'administration du FMI.

Les Etats-Unis reconnaissent que la science et la technique sont indispensables au processus du développement industriel. Ils appuient activement les mécanismes bilatéraux et multilatéraux visant à améliorer l'infrastructure scientifique et technique de l'Amérique latine. Pour ce qui est de promouvoir l'utilisation des techniques aux fins de l'industrialisation, le Gouvernement des Etats-Unis ne peut agir que dans certaines limites, du fait que la plupart des techniques industrielles de ce pays relèvent du secteur privé.

Les Etats-Unis ont toutefois formulé certaines suggestions, à l'ONU et ailleurs, et ils participent aux travaux entrepris par l'OEA pour rechercher de nouveaux moyens de transférer, d'adapter et d'utiliser les techniques aux fins du développement.

La délégation des Etats-Unis fait remarquer, en conclusion, que les points particuliers qu'elle a soulevés à propos de l'Evaluation de Guatemala visent à illustrer les difficultés que celle-ci lui a causées et qu'ils ne constituent pas un examen détaillé de la question."

Déclaration de la délégation française

"La délégation française a rappelé qu'elle considérait le document E/CEPAL/1025 et l'Evaluation de Guatemala qui y figure, avec les amendements apportés par les pays en développement de la région, comme reflétant les positions de principe de ces pays sur l'évaluation de la situation économique régionale, sur la mise en oeuvre de la stratégie internationale de développement et sur le plan d'action proposé.

La délégation française s'est référée au paragraphe 6 de l'Evaluation pour souligner que la France a constamment montré par ses initiatives sa volonté de travailler à l'instauration d'un ordre économique international plus juste et plus équitable. Pour y parvenir, seul le dialogue courageux et lucide a quelques chances de succès.

Si les négociations engagées dans différentes enceintes, notamment aux Nations Unies, n'ont pas jusqu'ici permis de résoudre tous les problèmes, elles ont en tout cas contribué à les poser clairement.

Malgré les aléas conjoncturels, la France n'a jamais ralenti son effort en faveur des pays en développement. La délégation française, à cet égard, a rappelé que la France a consacré 0,62 p. 100 de son produit national brut en 1976 à l'aide publique au développement, se rapprochant ainsi des 0,70 p. 100 fixés par la Stratégie internationale du développement."

Déclaration de la délégation du Royaume des Pays-Bas

"La délégation du Royaume des Pays-Bas tient à dire qu'elle juge admirable l'esprit qui a présidé à la réunion de Saint-Domingue et dont témoigne l'Evaluation de Guatemala.

Elle estime toutefois que certaines généralisations contenues dans cette Evaluation ne sont pas entièrement justifiées. Au paragraphe 6, par exemple, on lit que 'les pays développés ont renoncé à remplir leurs engagements tant au titre du Système généralisé de préférences qu'à celui de l'instauration du nouvel ordre économique international,' et on parle 'd'un manque de volonté politique de la part des pays développés pour mettre en pratique les normes reconnues qui doivent les régir'.

Il est bien évident pour tous ceux qui connaissent la situation politique et économique du Royaume des Pays-Bas que, non seulement, ce dernier ne manque pas de volonté politique pour remplir les engagements qu'il a contractés au titre du Système généralisé de préférences et à celui de l'instauration du nouvel ordre économique international, mais que le Gouvernement, le Parlement et l'opinion publique néerlandais ont démontré, et continuent de démontrer, qu'ils entendent aller jusqu'à la limite des possibilités budgétaires et économiques du pays pour fournir une assistance aux pays en développement et coopérer avec eux.

C'est là une attitude et une volonté qui sans cesse transparaissent dans la position qu'adopte le Royaume des Pays-Bas dans les négociations internationales."

Explication de la délégation du Royaume-Uni

"Au nom des membres de la Communauté économique européenne (CEE) qui assistent à la présente réunion, nous souhaitons préciser comme suit notre position au sujet du texte qui vient d'être approuvé. Dans un esprit de compréhension, nos délégations ont voulu s'associer à la région de l'Amérique latine et des Antilles

pour adopter par consensus la troisième Evaluation régionale de la Stratégie internationale du développement et instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous estimons que l'Evaluation de Guatemala reflète fidèlement les vues des pays en développement membres de la CEPAL. Toutefois, nous souhaitons faire observer officiellement que notre participation à ce consensus sur l'Evaluation et le plan d'action connexe ne modifie en rien les positions que nous avons adoptées sur des points précis dont il est question dans les documents examinés, points sur lesquels, que ce soit à titre individuel ou collectif, nous avons déjà officiellement fait connaître notre position, notamment dans d'autres instances des Nations Unies. Je souhaite que cette explication soit consignée intégralement dans le rapport sur la présente session, comme cela a été fait lors d'évaluations régionales précédentes."

Déclaration de la délégation du Royaume-Uni

"La délégation du Royaume-Uni, en cherchant à présenter sa position sur l'Evaluation de Guatemala, s'est rendu compte que son attitude était conditionnée par le fait qu'elle savait que ce document, lorsqu'il serait soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, ne représenterait pas simplement les vues des pays membres de la région de la CEPAL, mais constituerait une force vive dans le processus d'évaluation internationale de l'ONU. Elle a donc été tentée de modifier le rapport, mais elle a reconnu que cela risquait davantage d'entraîner une certaine confusion et des confrontations que de faciliter la compréhension. Elle ne cherchera donc pas à le faire et elle continuera de poursuivre la politique qui était la sienne à propos des évaluations de Quito et Chaguaramas. Elle estime qu'il faut féliciter les auteurs des documents E/CEPAL/1024 et E/CEPAL/1025 pour la franchise et la sincérité dont ils ont fait preuve dans les travaux qui leur étaient confiés.

En ce qui concerne l'esprit de l'Evaluation de Guatemala, la délégation du Royaume-Uni ne partage pas le pessimisme que traduit cette évaluation et considère qu'une analyse des tendances passées visant à indiquer la voie à suivre à l'avenir doit se faire dans un esprit positif (par exemple, les références à l'inflation importée faites au paragraphe 5 sont considérées de façon assez différente à la page 122 du document E/CEPAL/1024). Par ailleurs, elle s'inscrit en faux contre l'accusation formulée au paragraphe 6 de l'Evaluation, selon laquelle le Royaume-Uni, en tant que pays développé, manque de volonté politique pour appliquer certains principes. Les faits ont montré clairement que cette volonté politique existe bel et bien, et que ce sont les ressources nécessaires pour la mettre en pratique qui font défaut. C'est ce même manque de ressources qui a obligé à fixer des priorités qui ont entraîné ce que l'Evaluation décrit comme étant un traitement injuste de la région de l'Amérique latine. La délégation du Royaume-Uni est persuadée que tous conviendront que la responsabilité principale qui incombe à la communauté internationale est d'aider les pays qui sont le moins en mesure de s'aider eux-mêmes.

En ce qui concerne le Plan d'action, la délégation du Royaume-Uni rappelle l'attitude qui était la sienne lorsqu'elle a souscrit au rapport du CEGAN, et elle a l'intention de formuler des réserves précises en séance plénière.

A propos des paragraphes 192 à 194 de l'Evaluation de Guatemala, le Royaume-Uni considère que l'argumentation contient certains illogismes qu'il serait de l'intérêt de tous de corriger, mais étant donné les observations de certaines délégations, il n'a pas l'intention de présenter des amendements."

363 (XVII). COOPERATION ENTRE PAYS ET ZONES EN DEVELOPPEMENT
APPARTENANT A DIFFERENTES REGIONS GEOGRAPHIQUES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant note des résolutions suivantes de l'Assemblée générale des Nations Unies : les résolutions 3177 (XXVIII), 3241 (XXIX), 3442 (XXX) et 31/119 relatives à la coopération économique entre pays en développement, les résolutions 3202 (S-VI) et 3362 (S-VII), en particulier leurs sections VII et VI respectivement, ainsi que les résolutions 2974 (XXVII), 3251 (XXIX) et 3461 (XXX) relatives à la coopération technique entre pays en développement, et la résolution 31/179 relative à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement,

Prenant note également des résolutions suivantes du Conseil économique et social : la résolution 1963 (LIX) relative à la coopération technique entre pays en développement, la résolution 2023 (LXI) relative à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement et la résolution 2043 (LXI) relative au renforcement des commissions régionales en vue de la coopération régionale et interrégionale, en particulier le paragraphe 5 du dispositif qui recommande que les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées coopèrent avec les commissions économiques régionales "en vue d'en faire des centres d'élaboration, de coordination et d'exécution de programmes visant à promouvoir la coopération entre Etats membres des commissions respectives",

Tenant compte par ailleurs de la décision 142 du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui crée une Commission de coopération économique entre pays en développement et la charge de renforcer la coopération mutuelle entre pays en développement au niveau sous-régional, au niveau régional et au niveau interrégional,

Ayant présentes à l'esprit sa résolution 316 (XV) du 29 mars 1973 relative à la coopération entre pays en développement appartenant à différentes régions géographiques et sa résolution 354 (XVI) du 13 mai 1975, relative à la coopération technique entre pays en développement,

Prenant note de la Déclaration et du Programme d'action de Manille adoptés à la troisième Réunion ministérielle du Groupe des 77 (26 janvier-7 février 1977), et en particulier la section C de la deuxième partie, qui souligne la nécessité de promouvoir la coopération entre pays en développement,

Considérant les mesures de coopération économique entre pays en développement adoptées à la Conférence du Groupe des 77 (Mexico, 13-22 septembre 1976), en particulier les demandes que la Conférence a adressées aux commissions économiques régionales pour que celles-ci fournissent une assistance concernant divers aspects de ces mesures,

Convaincue que l'idée d'auto-assistance collective représente un nouvel effort de coopération entre pays en développement visant à instaurer des formes de soutien et de complémentarité mutuels aux fins du développement de leurs économies et de leurs sociétés respectives,

Reconnaissant l'importance croissante des programmes de coopération mutuelle entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques en tant que stratégie devant permettre d'accélérer le développement de ces pays sur la base de l'auto-assistance collective,

Consciente des tâches dont doit s'acquitter la Commission dans la mobilisation et l'utilisation plus efficaces des ressources intérieures sur le plan sous-régional et sur le plan régional, afin de renforcer l'unité des pays en développement de la région et leur capacité d'agir en commun et d'assurer leur développement national sur la base de leur propre effort,

1. Prend acte du rapport final de la Réunion intergouvernementale régionale sur la coopération technique entre pays en développement, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine, à Lima (Pérou) du 10 au 15 mai 1976 (DP/CTPD/RBLA/10);

2. Prie le Secrétaire exécutif :

a) De faciliter l'application des mesures institutionnelles nécessaires pour créer au sein du secrétariat, en étroite coopération avec les organismes compétents du système des Nations Unies, un service spécial chargé de promouvoir la coopération mutuelle entre les pays en développement de la région, compte tenu en particulier des pays sans littoral qui sont désavantagés géographiquement, ainsi qu'entre ces pays et ceux d'autres régions géographiques, le but étant de rattacher totalement cette activité au programme de travail de la Commission pour mettre en oeuvre sans délai les recommandations adressées aux commissions économiques régionales dans le rapport du Groupe de travail sur la coopération technique entre pays en développement (DP/69) et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à la coopération économique et technique entre pays en développement, ainsi que celles formulées par d'autres instances des Nations Unies;

b) De prendre les mesures nécessaires pour développer et intensifier la coopération avec les secrétariats d'autres commissions économiques régionales en vue de promouvoir des programmes et des projets visant à mobiliser la coopération économique et technique sur les plans régional et interrégional, y compris l'organisation et la tenue, le cas échéant, et en coordination avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies, de séminaires et de réunions de groupes de travail qui permettent de procéder à un échange de connaissances techniques et de données d'expérience;

c) D'inviter le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à organiser conjointement une réunion technique sur la coopération horizontale interrégionale entre les secrétariats des deux commissions régionales et à convoquer, le moment venu, une réunion intergouvernementale interrégionale qui aurait pour objet d'examiner les mesures appropriées pour mettre en oeuvre des projets concrets de coopération entre les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine;

d) D'aider, au besoin, le Programme des Nations Unies pour le développement dans les préparatifs de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui se tiendra à Buenos Aires du 27 mars au 7 avril 1978;

e) De prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les pays en développement membres de la Commission et le Programme des Nations Unies pour le développement à mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport final de la Réunion intergouvernementale régionale sur la coopération technique entre pays en développement tenue à Lima (Pérou);

f) D'aider, le cas échéant, les pays en développement membres de la Commission à préparer la Conférence de Buenos Aires;

3. Demande instamment à tous les pays en développement membres de la Commission de mettre en place des mécanismes appropriés pour promouvoir des activités de coopération technique mutuelle;

4. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que le secrétariat de la Commission puisse s'acquitter efficacement des tâches qui lui incombent en matière de coopération entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques, conformément aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 2043 (LXI) du Conseil économique et social;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de toutes les sessions biennales de la Commission, en tant que question permanente soumise à l'examen des gouvernements membres, un point relatif à la coopération entre pays et zones en développement appartenant à différentes régions géographiques.

201ème séance
5 mai 1977

364 (XVII). INSTRUMENTS DE PAIEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que du fait de l'intensification du commerce en Amérique latine il est indispensable d'améliorer les instruments de paiement afin de faciliter les opérations financières que font intervenir les transactions intrarégionales,

Décide de charger le secrétariat de la CEPAL de réaliser, en coordination avec les organismes appropriés des banques centrales d'Amérique latine et des Antilles, une étude visant à améliorer les instruments de paiement intrarégionaux, afin de contribuer à une meilleure utilisation des ressources de la région.

201ème séance
5 mai 1977

VI (XVII). INTEGRATION ET COOPERATION ECONOMIQUES

Les pays membres de la Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant :

1. Que les pays de la région ont accompli des progrès sensibles en matière d'intégration de leurs économies et ont relié leurs systèmes de production à travers les schémas d'intégration établis dans les années 1960 dans le cadre du Marché commun de l'Amérique centrale, de l'Association latino-américaine de libre-échange, du Groupe andin et de la Communauté des Antilles;

2. Que ces efforts ont été complétés au cours des dernières années par la mise en place de judicieux mécanismes d'intégration et de coopération économiques, tels le Système économique latino-américain et le Comité antillais de développement et de coopération, ainsi que d'autres dispositifs ayant davantage un caractère inter-gouvernemental, et que le mouvement d'intégration s'est vu renforcé par le regroupement des efforts de secteurs très divers tels ceux de l'industrie, des transports, des communications, de l'énergie et d'autres de même importance;

3. Qu'en dépit de ces progrès il n'a pas été possible de tirer pleinement parti du potentiel économique de l'intégration, laquelle a au contraire accusé un certain retard durant les dernières années. Ce retard se manifeste à un moment où il est plus que jamais nécessaire d'agir de façon coordonnée et en déployant des efforts de coopération propres à stimuler les actions nationales et à renforcer la position de l'Amérique latine tout entière dans ses relations avec le reste du monde;

4. Qu'en dépit des difficultés auxquelles se sont heurtés plusieurs efforts d'intégration de l'Amérique latine, cette intégration a fait preuve de vitalité puisqu'elle n'a jamais cessé de stimuler les échanges de produits entre les pays de la région, de provoquer des coinvestissements déterminés et d'engendrer des économies d'échelle dans l'industrie et d'autres secteurs de production importants;

5. Soulignant la nécessité de consolider les processus d'intégration existants, d'encourager par tous les moyens l'établissement de liens souples et dynamiques entre ces processus et de recourir à d'autres modes de coopération économique régionale, tel le Système économique latino-américain, qui puissent contribuer à la formation d'une économie intégrée et, partant, aider à surmonter les difficultés auxquelles se heurtent plusieurs systèmes d'intégration;

6. Se déclarent décidés à faire une large place dans leur politique nationale aux questions susceptibles de renforcer l'intégration économique et, le cas échéant, à soutenir le Marché commun de l'Amérique centrale, l'Association latino-américaine de libre-échange, le Groupe andin et la Communauté des Antilles dans les tâches qui leur incombent et dans leur évolution future;

7. Recommandent aux gouvernements de s'efforcer conjointement, de manière systématique et soutenue, de donner au mouvement d'intégration un nouvel élan qui ait suffisamment de force pour qu'il soit possible de surmonter la situation actuelle et d'entrer dans une phase d'intégration économique plus poussée, plus concrète et plus efficace;

8. Demandent au secrétariat de la CEPAL d'organiser, au cours de 1978, un séminaire technique sur l'intégration et la coopération latino-américaines au cours duquel : a) on examinerait la situation actuelle; b) on présenterait de façon critique l'expérience de l'Amérique latine dans ces domaines; c) on étudierait, sur le plan technique, des solutions propres à renforcer les processus d'intégration et à favoriser d'importantes activités de coopération économique et technique entre les pays d'Amérique latine; d) on évoquerait et on analyserait les moyens permettant d'encourager davantage les échanges à l'intérieur de l'Amérique latine, y compris l'échange de produits manufacturés - eu égard comme il convient aux produits manufacturés par les pays du Marché commun de l'Amérique centrale, de la Communauté des Antilles et des pays en développement relativement moins avancés du point de vue économique qui appartiennent à l'Association latino-américaine de libre-échange, par Haïti et par la République Dominicaine et eu égard aux possibilités de stimuler cette production - et on tiendrait compte des perspectives de l'économie mondiale et du rôle que l'intégration et la coopération entre les pays pourraient jouer comme moyens de contrebalancer les conséquences défavorables de ces perspectives et de tirer un meilleur parti des effets favorables qu'elles pourraient avoir. A l'issue de ce séminaire, ses conclusions seraient soumises aux pays membres de la CEPAL, pour examen;

9. Recommandent aux gouvernements et aux organismes d'intégration et de coopération économiques, ainsi qu'à d'autres organismes dont les tâches ont un rapport avec ces questions, de prêter leur concours le plus large au secrétariat de la CEPAL pour l'aider à exécuter les tâches qui lui sont confiées dans la présente résolution et dont les résultats seront soumis au séminaire technique sur l'intégration économique susmentionné.

201ème séance
5 mai 1977

366 (XVII). TENDANCES ET PROJECTIONS A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE LATINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que dans sa résolution 3508 (XXX) intitulée "Examen des tendances à long terme du développement économique des régions du monde", l'Assemblée générale recommande que les commissions régionales établissent des études sur les tendances et prévisions à long terme du développement économique de leurs régions respectives, compte tenu du programme de développement national de chaque pays de ces régions et des caractéristiques et priorités propres auxdites régions,

Ayant à l'esprit la troisième évaluation régionale effectuée par la Commission au cours de la présente session (XVII), et en particulier les considérations portant sur le concept de développement intégral, la nécessité d'élargir la coopération régionale et les propositions relatives à la nécessité d'une coopération internationale dans les domaines du commerce, du financement ainsi que de la science et de la technique dans le contexte d'un nouvel ordre économique international,

Notant avec satisfaction que le secrétariat de la CEPAL effectue actuellement une enquête sur les tendances et perspectives à long terme du développement économique de l'Amérique latine dans le cadre de son projet de recherche intitulé

"El desarrollo latinoamericano : su evaluación y perspectivas a largo plazo"
(Évaluation et perspectives à long terme du développement de l'Amérique latine)
dont une version préliminaire figure en annexe au document E/CEPAL/1027,

Recommande au secrétariat d'intensifier ses efforts pour faire progresser les études prospectives et les projections économiques portant sur la prochaine décennie, ou sur une période plus étendue si l'analyse des variables en fait apparaître la nécessité, et d'examiner, dans le cadre desdites études, les incidences du concept de développement et des propositions formulées dans la troisième évaluation régionale, effectuée au cours de la présente session, concernant la coopération et l'intégration économique régionales ainsi que la collaboration internationale;

Décide que, aux fins précitées, une attention particulière doit être accordée aux tâches ci-après, consistant à :

1. Effectuer des projections à moyen et à long terme sur la croissance démographique et économique selon les variantes ou les formules que l'on jugera bon de retenir, en étudiant en particulier leurs incidences sur l'évolution de l'emploi, l'amélioration de la répartition du revenu et l'élimination des situations d'extrême pauvreté dans les pays d'Amérique latine;
2. Procéder à des évaluations des ressources naturelles agricoles, énergétiques et minérales existantes et disponibles dans les pays de la région, par rapport à la capacité potentielle de ces pays d'atteindre des objectifs déterminés en matière de développement social, de croissance économique, de consommation et d'investissements internes ainsi que de commerce extérieur;
3. Déterminer quelles devraient être la nature et l'ampleur de la mobilisation des ressources nationales et, en particulier, de la formation intérieure de capital, pour qu'il soit possible de réaliser d'une manière cohérente les objectifs sociaux et économiques et le rythme de développement voulu;
4. Elaborer et examiner plus à fond les projections sectorielles, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'industrie manufacturière, de la construction et des services de base, et examiner les transformations des méthodes de production ainsi que les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la structure et à l'allocation des investissements pour réaliser les objectifs globaux et les objectifs sociaux du développement;
5. Analyser les perspectives du commerce extérieur de l'Amérique latine et formuler des projections cohérentes sur cette question en tenant compte notamment :
a) des conséquences que pourrait avoir pour le développement des pays d'Amérique latine la persistance des tendances actuelles du commerce extérieur, b) des modifications de structure qu'il faudrait apporter au commerce et à la politique économique internationale dans le contexte d'un nouvel ordre économique international, c) des perspectives des échanges avec les pays développés, d) du développement de la coopération et des échanges au niveau régional, e) des perspectives qu'offrent les échanges avec d'autres régions en développement et f) des projections relatives aux échanges avec les pays à économie planifiée;

6. Effectuer des projections sur les échanges avec les pays développés et étudier le rythme, l'ampleur et la structure des courants commerciaux ainsi que les incidences de ces projections du point de vue des politiques et mesures à adopter;

7. Effectuer des projections spéciales sur les échanges commerciaux à l'intérieur de la région et entre les pays parties aux accords d'intégration afin d'établir des buts et objectifs qui aient pour effet d'amorcer énergiquement un processus d'expansion de la coopération économique en Amérique latine. Examiner, en particulier, les projections relatives à la structure des courants réciproques de biens et de services et aux modifications qu'ils pourraient subir;

8. Analyser les perspectives des échanges avec d'autres régions en développement, en entreprenant, dans toute la mesure du possible, l'examen des courants commerciaux qui pourraient être établis;

9. Elaborer des projections sur le financement extérieur qui tiennent particulièrement compte des problèmes posés par l'endettement et le service de la dette et permettent d'examiner les autres politiques possibles qui pourraient être proposées pour intégrer ces variables aux objectifs globaux de développement des pays;

Prie instamment le secrétariat d'établir des contacts plus étroits avec les gouvernements des pays de la région afin d'examiner avec eux les bases méthodologiques, les objectifs et les buts de leurs plans et politiques de développement et de pouvoir ainsi en tenir compte lors de l'élaboration des projections régionales, en prenant également en considération les travaux effectués dans ce domaine par d'autres organismes régionaux compétents.

201ème séance
5 mai 1977

367 (XVII). RESSOURCES HUMAINES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Amérique latine accorde une importance vitale aux ressources humaines qualifiées, qui représentent une richesse constituée au prix de grands efforts,

Consciente que la perte de cette importante richesse peut retarder sérieusement le développement continu des pays de la région,

Reconnaissant qu'il est urgent d'adopter des mesures pour réduire l'émigration de ce capital humain,

Décide de charger le secrétariat de la CEPAL d'évaluer dans les plus brefs délais, en coordination avec d'autres organismes du système des Nations Unies, les effets de l'émigration des ressources humaines qualifiées vers des pays étrangers

à la région, de déterminer les causes précises de cette émigration et son incidence sur le développement économique et social de l'Amérique latine, et de proposer des mesures propres à assurer le maintien, le rapatriement et l'accroissement du capital humain des pays d'Amérique latine.

201ème séance
5 mai 1977

368 (XVII). RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES EUROPEENNES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant le désir qui anime les pays en développement d'Amérique latine et les Communautés européennes de renforcer leurs relations avec un dialogue plus efficace ouvert au niveau le plus élevé, et tenant compte de ce que des mesures ont déjà été prises dans le cadre du Système économique latino-américain (SELA) en vue de la réalisation de cet objectif,

Décide de charger le secrétariat de la CEPAL, en consultation avec le secrétariat permanent du SELA, de procéder aux consultations nécessaires pour qu'ait lieu le plus tôt possible une réunion conjointe, au niveau le plus élevé, des Etats d'Amérique latine et des Etats membres des Communautés économiques européennes, pour identifier les domaines dans lesquels pourrait intervenir un raffermissement des relations entre les deux régions.

201ème séance
5 mai 1977

369 (XVII). COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'importance croissante de la coopération économique internationale comme moyen de stimuler le développement intégré, et ayant pris dûment note des déclarations que les pays développés membres de la CEPAL ont faites durant la Conférence pour demander que l'on déploie des efforts et que l'on fasse preuve d'une volonté politique à cet effet,

Considérant l'importance que revêt, à l'heure actuelle, la Conférence de Paris, en raison du poids que les pays en développement et, en particulier, les pays d'Amérique latine, attachent aux questions qui y sont examinées,

Considérant que la Conférence a maintenant repris ses travaux,

Décide de demander aux pays développés d'adopter une gamme aussi large que possible des mesures préconisées par les pays en développement, de manière à aboutir à un programme global d'amélioration quant au fond de la coopération économique internationale, et d'ouvrir ainsi la voie à la pleine exécution des décisions de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 3515 (XXX).

201ème séance
5 mai 1977

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que la troisième évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement souligne très clairement les problèmes fondamentaux auxquels se heurte l'Amérique latine dans ses relations extérieures, et les éléments essentiels d'un plan d'action dans ce domaine,

Considérant également que la CEPAL est un instrument approprié pour analyser les problèmes et les résoudre, et aussi une instance de consultation et de coopération entre les pays membres, tant en développement que développés, qui est d'une très grande utilité pour la recherche de solutions,

Décide de charger le secrétariat, dans la mesure où ses ressources le lui permettent :

1. D'analyser quelques-uns des éléments essentiels d'une nouvelle politique de coopération internationale pour le développement, dans le domaine du commerce, à savoir, par exemple :

a) L'application de nouveaux concepts adaptés aux pays d'Amérique latine pour tout ce qui concerne les subventions, la réciprocité anticipée, les clauses de sauvegarde et le transfert d'industries;

b) La réduction progressive des mesures protectionnistes adoptées par les pays développés dans des secteurs qui intéressent les pays d'Amérique latine;

c) L'étude de produits ou secteurs déterminés pour lesquels l'exportation vers les marchés des pays développés se heurte à des difficultés;

d) L'étude des intérêts de certains pays d'Amérique latine dans les négociations internationales relatives au programme intégré des produits de base de la CNUCED;

2. D'analyser les relations économiques de l'Amérique latine avec d'autres régions, en particulier les questions suivantes :

a) Relations avec les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Nouvelles formes de coopération dans les domaines du commerce, des investissements, des courants financiers et de la technologie. Accès des produits primaires et des produits manufacturés d'Amérique latine au marché des Etats-Unis, des pays de la Communauté économique européenne et d'autres pays développés, en particulier le Canada et le Japon. Système généralisé de préférences. Loi des Etats-Unis sur le commerce;

b) Relations avec les pays socialistes d'Europe. Moyens permettant d'intensifier les relations économiques;

c) Relations avec les pays en développement d'autres régions, à commencer par les pays d'Afrique;

3. D'examiner les politiques des pays d'Amérique latine relatives au commerce extérieur et l'expérience qu'ils ont acquise dans le maniement des instruments de promotion des exportations non traditionnelles;

4. D'analyser les problèmes de financement extérieur des pays de la région en tenant compte surtout :

a) De la nécessité d'étudier, en consultation avec les instances compétentes et les banques centrales de la région, le fonctionnement du système monétaire international et ses répercussions sur l'Amérique latine, et aussi de proposer des formules viables pour accroître les ressources financières des organismes sous-régionaux, régionaux et multilatéraux de financement du développement;

b) De l'opportunité d'étudier des mesures viables permettant d'obtenir aussi rapidement que possible d'autres ressources pour le développement;

c) De l'opportunité d'améliorer l'accès des pays de la région aux sources de financement extérieures, en particulier à moyen et à long terme, en recourant pour ce faire à l'expérience acquise par certains de ces pays;

d) De l'intérêt qu'il y aurait à renforcer la collaboration technique dans le domaine financier dans la région;

e) De l'opportunité d'une collaboration étroite avec les banques centrales de la région et avec le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA) pour les projets et analyses relatifs au financement;

5. D'accorder une attention particulière à l'intégration et à la coopération entre les pays d'Amérique latine telles qu'elles sont définies dans le document de travail No 20/Rev. 2 du Comité I relatif à l'intégration et à la coopération économiques;

6. D'établir l'ordre de priorité dans lequel seront examinées ces questions en tenant compte des ressources dont dispose le secrétariat et de l'évolution des négociations internationales.

201ème séance
5 mai 1977

371 (XVII). CREATION D'UN SYSTEME DE COORDINATION ET DE COOPERATION ENTRE ORGANISMES DE PLANIFICATION DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET RENFORCEMENT DE L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ILPES)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), dont la création a été proposée dans la résolution 199 (IX) de la CEPAL et qui a été créé par la résolution 220 (AC.52) du Comité plénier de la CEPAL, a joué et continue de jouer un rôle important dans le développement de la planification en Amérique latine, du fait des attributions fondamentales qui sont les siennes en matière de formation, de services consultatifs et de recherche,

Tenant compte du fait qu'en raison de la contribution efficace que l'Institut apporte aux gouvernements des pays d'Amérique latine, le Comité plénier a décidé, par sa résolution 340 (AC.66), que l'ILPES deviendrait un organisme permanent, doté d'une identité propre au sein de la CEPAL et placé directement sous l'autorité du Secrétaire exécutif de la CEPAL,

Tenant compte de ce qu'aux termes de la résolution 351 (XVI) de la CEPAL, l'Institut est censé apporter sa coopération "à l'échange de données d'expérience et d'enquêtes sur la planification globale, la planification sectorielle et la planification régionale (zonale) entre les organismes de planification des pays membres en vue de favoriser les activités de collaboration entre lesdits organismes".

1. Prend note avec satisfaction de la première Conférence des Ministres et Directeurs de la planification des pays d'Amérique latine, tenue à Caracas (Venezuela) du 13 au 16 avril 1977, et organisée conjointement par la CEPAL, l'ILPES et le Gouvernement vénézuélien, ainsi que du rapport présenté par ladite Conférence et le Comité technique de l'ILPES;

2. Prend note en particulier de la décision des Ministres et Directeurs de la planification de créer un système de coordination et de coopération entre organismes de planification de l'Amérique latine, fait qui constitue un progrès majeur pour la coopération et l'intégration régionales;

3. Prend également note avec satisfaction de l'existence de mécanismes sous-régionaux qui réunissent les responsables de la planification dans la région andine, en Amérique centrale et au Panama, ainsi que du mécanisme récemment créé dans le cadre du Comité antillais de développement et de coopération;

4. Reconnaît qu'une conférence annuelle des Ministres et Directeurs de la planification des pays d'Amérique latine constitue un cadre nécessaire et approprié pour échanger des données d'expérience, et identifier et définir des actions communes ayant pour but une intensification de la coopération régionale et la réalisation des objectifs proposés à la Conférence de Caracas;

5. Estime qu'il conviendrait que les futures réunions du Comité technique de l'ILPES, créé aux termes de la résolution 340 (AC.66) du Comité plénier de la CEPAL pour orienter et évaluer les activités de l'ILPES, aient lieu dans le cadre de la Conférence annuelle des Ministres et Directeurs de la planification proposée par la Conférence de Caracas;

6. Décide que, dans l'exécution des tâches particulières qui lui incombent et, notamment, des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 351 (XVI) de la CEPAL, l'ILPES aidera les Ministres et Directeurs de la planification des pays d'Amérique latine dans leurs efforts de coopération commune visés à la section 2 de la partie III du rapport de la Conférence de Caracas;

7. Réitère la recommandation faite précédemment aux autorités et organismes compétents des Nations Unies de doter l'ILPES de ressources stables et suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche;

8. Demande à l'ILPES de promouvoir la création de centres de formation dans les pays relativement peu développés;

9. Appuie la recommandation de la Conférence de Caracas tendant à ce que le crédit budgétaire que l'Assemblée générale a approuvé à titre temporaire à sa trente et unième session soit inscrit au budget à titre permanent et soit majoré à partir de janvier 1978, car il est nécessaire que la CEPAL puisse, par l'intermédiaire de l'ILPES, s'acquitter des tâches fondamentales qui lui incombent en matière de planification;

10. Appuie pleinement les recommandations de la Conférence relatives au financement à court terme de l'ILPES, prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL, conjointement avec le Président du Comité technique de l'ILPES, de négocier avec le PNUD un prolongement de 6 mois, à partir du 30 juin 1977, de la quatrième phase du projet ILPES, et demande aux pays de la région de verser pour cette période les contributions volontaires qu'ils ont offertes, le but étant d'éviter une diminution du volume des activités de l'ILPES dans les pays pendant ladite période;

11. Appuie également la poursuite des travaux futurs de l'ILPES, avec la coopération des pays de la région et, à cette fin, prie le Secrétaire exécutif, conjointement avec le Président du Comité technique de l'ILPES, de négocier avec le PNUD le financement d'une cinquième phase du projet ILPES, qui commencerait au 1er janvier 1978. A cet effet, il est rappelé qu'il est indispensable que les pays de la région fassent un effort collectif pour contribuer au financement de l'ILPES, ainsi qu'il a été fait observer à la Conférence des Ministres et Directeurs de la planification des pays d'Amérique latine; demande, par ailleurs, que soient identifiées les méthodes administratives qui permettraient d'acheminer par l'intermédiaire de l'ILPES une partie des fonds régionaux du PNUD destinés à la planification;

12. Remercie le PNUD pour l'importante aide financière qu'il a jusqu'à présent accordée à l'ILPES; exprime également sa gratitude aux pays appartenant ou non à la région, en particulier aux gouvernements canadien et néerlandais pour les contributions qu'ils ont apportées, et leur demande de continuer à accorder à l'ILPES le maximum d'appui possible, appui qu'elle demande également aux autres Etats membres et aux organismes internationaux compétents d'accorder à l'ILPES, s'ils ne l'ont déjà fait.

201ème séance
5 mai 1977

372 (XVII). ACTIVITES DU COMITE ANTILLAIS DE DEVELOPPEMENT
ET DE COOPERATION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant la résolution 358 (XVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine qui, au paragraphe 1 de son dispositif, invitait les gouvernements des pays qui relèvent du Bureau des Antilles 1/ ainsi que les Gouvernements cubain, dominicain et haïtien et les gouvernements des autres pays des Antilles à mesure que ceux-ci

1/ Dans la résolution 358 (XVI), le Bureau des Antilles figure sous le nom qu'il portait précédemment et qui était Bureau de Port of Spain.

accéderont à l'indépendance, à former un comité de développement et de coopération qui ferait office d'organe de coordination pour les activités relatives au développement et à la coopération et d'organe consultatif pour le Secrétaire exécutif de la CEPAL,

Réaffirmant l'identité historique, géographique et culturelle particulière des pays des Antilles et l'importance de la coopération économique comme moyen de réaliser des progrès économiques et sociaux,

Notant avec satisfaction que les gouvernements ont appliqué avec diligence la résolution 358 (XVI) et que le Comité antillais de développement et de coopération a déjà tenu deux sessions, l'une, à la Havane (Cuba), du 31 octobre au 4 novembre 1975, et l'autre, à Saint-Domingue (République Dominicaine), du 16 au 22 mars 1977,

Considérant que le fait pour les pays des Antilles de réaliser leurs aspirations, dans le cadre de la coopération latino-américaine, peut constituer un apport positif au développement économique de l'Amérique latine,

1. Prend acte du rapport de la première session du Comité antillais de développement et de coopération (E/CEPAL/1010), tenue à la Havane (Cuba), et du rapport de la deuxième session du Comité (E/CEPAL/1039), tenue à Saint-Domingue (République Dominicaine);

2. Approuve la Déclaration constitutive, les fonctions et le règlement intérieur du Comité antillais de développement et de coopération ainsi que son programme de travail, qui figurent dans le document E/CEPAL/1010;

3. Prend note avec satisfaction des progrès déjà réalisés sur la voie de l'application du programme de travail adopté à la première session;

4. Approuve le programme d'activités adopté à la deuxième session;

5. Prie le secrétariat du Comité antillais de développement et de coopération d'entreprendre l'exécution des tâches dont il a été chargé pour la période comprise entre la deuxième et la troisième session du Comité, en observant les priorités fixées par celui-ci, en particulier les propositions concernant le Centre de documentation des Antilles, la suppression des barrières linguistiques, et la science et la technique aux fins du développement;

6. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL de formuler, aux fins d'examen par l'Assemblée générale lors de sa prochaine session, les demandes voulues quant aux ressources supplémentaires signalées par le Comité, afin que celui-ci puisse entreprendre rapidement les tâches envisagées.

201ème séance
5 mai 1977

373 (XVII) CONFERENCE SUR L'INDUSTRIALISATION DE L'AMERIQUE LATINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

1. Prie les gouvernements des pays de la région d'apporter leur appui aux préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui se tiendra à New Delhi en 1979;

2. Demande au secrétariat de la CEPAL, pour favoriser l'adoption de positions communes par les pays de la région à ladite Conférence, de convoquer suffisamment à l'avance, et durant 1978, une conférence sur l'industrialisation de l'Amérique latine, au niveau ministériel ou à un niveau approprié;

3. Demande également au secrétariat de la CEPAL d'élaborer, pour préparer cette conférence, un document qui contienne une analyse interprétative du processus d'industrialisation de l'Amérique latine et définisse les principaux facteurs politiques, économiques et sociaux auxquels il est dû, document qui sera communiqué suffisamment à l'avance aux gouvernements.

20^{ème} séance
5 mai 1977

374 (XVII) CONFERENCE LATINO-AMERICAINE SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du paragraphe 7 et de l'alinéa b) du paragraphe 8 de la deuxième partie de la résolution 2028 (LXI) du Conseil économique et social,

1. Prie les gouvernements des pays de la région d'apporter leur appui aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui se tiendra en 1979;

2. Demande au secrétariat de la CEPAL, pour favoriser l'adoption de positions communes par les pays de la région à ladite Conférence, de convoquer suffisamment à l'avance, et au plus tard fin 1978, une conférence latino-américaine sur la science et la technique au service du développement, au niveau ministériel ou à un niveau approprié;

3. Demande également au secrétariat de la CEPAL d'élaborer, pour préparer cette conférence, un document qui contienne une analyse interprétative du développement scientifique et technique de l'Amérique latine et définisse les principaux facteurs politiques, économiques et sociaux auxquels il est dû, document qui devra être communiqué suffisamment à l'avance aux gouvernements;

4. Demande en outre à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, d'autoriser la tenue dans un pays en développement de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

20^{ème} séance
5 mai 1977

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant la résolution 315 (XV) de la Commission, dans laquelle il était notamment demandé au secrétariat de la CEPAL et à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), avec l'appui du PNUD, de "prêter leur concours au Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) en vue d'identifier les politiques et les programmes d'action qui pourront aboutir à la restructuration du Marché commun de l'Amérique centrale, sans perdre de vue les priorités qu'auront pu établir les pays d'Amérique centrale eux-mêmes",

Tenant compte du fait que le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale reste important comme moyen de stimuler le développement économique et social des pays membres du Marché commun de l'Amérique centrale, dont les vastes possibilités n'ont pas été pleinement exploitées,

Considérant qu'au cours de ces dernières années des progrès importants ont été réalisés, notamment en ce qui concerne i) l'examen des principaux éléments qui pourraient définir la portée de la restructuration du Marché commun de l'Amérique centrale, restructuration dont la première phase a atteint son point culminant en 1976 avec la présentation aux gouvernements, par le Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé, d'un projet de traité relatif à la création de la Communauté économique et sociale de l'Amérique centrale, ii) la révision de la politique tarifaire et douanière de l'Amérique centrale, et iii) le renforcement du processus de prise de décisions régionales lié au fonctionnement du Marché commun,

Ayant présent à l'esprit que le Comité de coopération économique d'Amérique centrale a adopté à sa dixième session ordinaire, tenue à Tegucigalpa (Honduras), en mai 1975, un ensemble de résolutions dans le but clair et net de relancer à court terme l'intégration économique de l'Amérique centrale,

Considérant l'importance qu'a eu pour le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale la coopération technique offerte par l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses divers organismes et institutions spécialisées,

Décide :

1. De prendre acte avec satisfaction des principaux progrès réalisés par le Marché commun de l'Amérique centrale, mentionnés au préambule de la présente résolution, ainsi que des mesures prises pour mettre en oeuvre les décisions adoptées par le Comité de coopération économique d'Amérique centrale, mesures décrites dans le document E/CEPAL/CCE/381;
2. De prier instamment aux gouvernements des pays d'Amérique centrale de redoubler d'efforts en vue de surmonter les obstacles qui se sont opposés à la pleine application de toutes les décisions susmentionnées, et tout particulièrement en vue d'accélérer les négociations pour améliorer et restructurer le Marché commun de l'Amérique centrale;
3. De demander de nouveau au secrétariat de la CEPAL de continuer à collaborer avec le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et avec les autres organismes d'intégration de l'Amérique centrale à des activités propres à relancer et à restructurer le processus d'intégration régionale;

4. De demander au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de fournir un appui accru au Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, en particulier pour ce qui touche les tarifs, l'énergie, l'industrie, l'agriculture et le commerce extérieur, domaines que les gouvernements des pays d'Amérique centrale considèrent de la plus haute priorité au niveau régional.

201ème séance

5 mai 1977

376 (XVII) PROGRAMME DEMOGRAPHIQUE REGIONAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant que les problèmes démographiques ont été pour l'Organisation des Nations Unies un sujet de préoccupation qui s'est de tout temps reflété dans ses activités, comme l'atteste la création dès 1948 de la Commission de la population, organe relevant du Conseil économique et social,

Rappelant également que lesdites activités ont grandement favorisé une prise de conscience progressive des caractéristiques que revêt la dynamique de la population dans le monde moderne, et la discussion des causes et conséquences de cette dynamique eu égard à la réalisation des objectifs du développement,

Soulignant que le Plan d'action mondial sur la population, adopté à la Conférence mondiale de la population, tenue sous les auspices des Nations Unies à Bucarest, représente un consensus fondamental de la communauté internationale quant à l'importance des tendances démographiques du point de vue du développement social et économique et quant au rôle crucial que joue le développement dans la mesure où il influe sur les tendances démographiques,

Réaffirmant que l'harmonisation des tendances démographiques avec le développement économique et social suppose un développement intégral qui ne peut être réalisé à l'aide d'efforts fragmentaires dans certains secteurs de l'économie ou du système social mais nécessite des progrès s'accomplissant de front dans tous les domaines, ainsi qu'il est fait observer dans la première évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement, approuvée en vertu de la résolution 320 (XV) de la Commission,

Tenant compte de ce que la deuxième évaluation régionale de la Stratégie internationale du développement, approuvée en vertu de la résolution 347 (XVI) de la Commission, établit une corrélation entre, d'une part, les tendances de l'accroissement démographique, les schémas d'implantation de la population, la migration interne et la migration internationale et, d'autre part, divers aspects du développement économique et social dans la perspective du développement intégral,

Ayant présent à l'esprit le paragraphe 12 de la résolution 346 (AC.68) adoptée à la dixième session extraordinaire du Comité plénier de la Commission (mars 1975), dans laquelle il est demandé au Secrétaire exécutif de procéder aux consultations nécessaires en vue d'inscrire au budget permanent de l'Organisation des Nations Unies un certain nombre de postes de direction et d'administration du Centre latino-américain de démographie (CELADE), afin d'assurer la continuité des travaux de cet organisme,

Prenant connaissance du rapport du CELADE sur ses activités ainsi que de la teneur du programme démographique régional pour la période biennale 1977-1978,

Tenant compte du fait que, conformément aux dispositions des résolutions 357 (XVI) et 360 (XVI) de la Commission, le Secrétaire exécutif de la CEPAL convoquera une réunion spécialisée du Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé,

1. Décide de rattacher les services de base du Centre latino-américain de démographie (CELADE) au secrétariat de la Commission, afin d'assurer le développement continu de ses activités démographiques, et prie le Secrétaire exécutif d'effectuer les démarches visées dans la résolution 346 (AC.68) et tendant à ce que lesdits services soient inscrits au budget ordinaire du secrétariat de la Commission à partir de 1978;

2. Recommande au Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé d'examiner, lors de la réunion spécialisée que convoquera le Secrétaire exécutif, les questions relatives à la population dans la région, dans le cadre de la Stratégie internationale du développement en Amérique latine et conformément aux principes du nouvel ordre économique international et aux recommandations du Plan d'action mondial sur la population, en respectant les politiques nationales;

3. Remercie le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Gouvernement néerlandais, le Gouvernement canadien et d'autres organismes qui fournissent une assistance aux activités du CELADE;

4. Prie le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population d'étendre son appui financier aux activités démographiques du secrétariat, en tenant compte des responsabilités nouvelles et accrues qui incombent à celui-ci dans le domaine démographique du fait des décisions et mandats des gouvernements de la région.

201ème séance
5 mai 1977

377 (XVII) DEVELOPPEMENT DE LA PECHE DANS LES ANTILLES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'approvisionnement mondial en produits alimentaires dépend dans une large mesure de conditions naturelles instables qui sont la cause d'une incertitude et d'une insécurité constantes quant aux quantités de produits alimentaires que doivent importer les pays de la région,

Consciente que d'importants groupes de la population des pays des Antilles sont exposés au risque de malnutrition et qu'il faut améliorer la qualité et la valeur nutritive de leur alimentation, notamment en ce qui concerne sa teneur en protéines,

Considérant qu'il y a pénurie de terres pour la production de denrées alimentaires dans les pays des Antilles et que le développement de la pêche aux fins de l'alimentation peut contribuer grandement à améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires et la nutrition, en particulier pour les groupes à faible revenu,

Ayant présent à l'esprit que la Conférence latino-américaine CEPAL/FAO de l'alimentation a souligné la nécessité de n'épargner aucun effort pour développer et utiliser pleinement les possibilités qu'offre la pêche dans les pays de la région,

Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL de collaborer pleinement avec la FAO pour entreprendre des activités communes destinées à développer le secteur de la pêche dans les Antilles, activités qui devraient comprendre :

- a) L'identification des facteurs qui font obstacle à une accélération de la production de poissons, que ces facteurs aient trait aux installations, au matériel, aux techniques ou à d'autres domaines;
- b) La formulation de suggestions pour éliminer ces obstacles;
- c) La formulation de recommandations sur les méthodes optimales d'exploitation et de gestion des ressources;
- d) L'identification des possibilités de développement du traitement industriel.

201ème séance
5 mai 1977

378 (XVII) COOPERATION REGIONALE EN MATIERE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que tant la Déclaration de Caracas que la Déclaration de Vancouver sur les établissements humains définissent dans ce domaine des principes directeurs et des critères sur les plans international et régional, et que la Réunion régionale latino-américaine sur les établissements humains, tenue à Mexico, a défini les grandes lignes à suivre pour l'application des recommandations figurant dans lesdites déclarations,

Reconnaissant que l'objectif fondamental du développement économique et social intégral doit être axé sur l'homme et l'amélioration de la qualité de la vie, et qu'il incombe aux gouvernements d'élaborer des plans et des programmes nationaux à cet effet,

Reconnaissant également que ces politiques doivent être conçues en liaison et en harmonie avec, notamment, les politiques relatives à l'industrialisation, l'agriculture, l'emploi, le logement, la population, l'enseignement, la santé, les loisirs, la sécurité sociale et la protection de l'environnement et de la culture, éléments qui sont tous indispensables à une vaste stratégie de développement,

Reconnaissant les efforts déployés par la CEPAL pour exécuter des projets dans le domaine des établissements humains,

Consciente de ce que le Système économique latino-américain (SELA) constitue un important mécanisme de consultation régionale dans le cadre duquel peuvent être déployés les efforts de coopération internationale, et de ce que la CEPAL apporte une contribution précieuse à l'aboutissement de ces efforts,

Tenant compte de la nécessité urgente d'exécuter un programme de travail consacré à la recherche, l'information et la formation des ressources humaines durant la période 1977-1978, conformément aux principes directeurs énoncés par la Réunion régionale latino-américaine sur les établissements humains,

Tenant compte de la nécessité éventuelle de convoquer périodiquement des réunions régionales, avec la participation des pays membres de la région, afin d'évaluer les résultats du programme de travail réalisé,

Recommande :

1. D'accélérer les travaux en vue de la création d'un organe intergouvernemental régional pour les établissements humains, conformément aux dispositions de la résolution 1 relative aux programmes de coopération internationale, adoptée par consensus à Habitat: Conférence des Nations Unies sur les établissements humains;

2. Que le Secrétaire exécutif de la CEPAL prévoie, pour la période 1977-1979, le programme d'activités indiqué ci-après, en observant l'ordre de priorité suivant :

a) Activités de recherche

- Aspects économiques et sociaux de l'habitat en Amérique latine, en particulier dans les milieux urbains et ruraux non intégrés;
- Participation populaire à l'organisation et au développement des collectivités rurales et urbaines en tant qu'éléments de la structure institutionnelle;
- Méthodes d'aménagement du territoire applicables aux stratégies d'aménagement spatial et de centralisation de l'activité économique;
- Méthodes d'évaluation de l'incidence sur l'environnement des projets économiques et d'infrastructure relatifs aux établissements humains;
- Méthodes d'organisation et de développement intégré de la collectivité rurale et urbaine,

b) Activités de formation

- Identification des ressources humaines, cadres professionnels et techniciens, existant dans la région et de la capacité installée des centres de formation professionnelle dans ce domaine;
- Adoption de mesures propres à faciliter l'organisation de cours et de séminaires qui répondent aux besoins du développement social et économique, à l'intention des cadres professionnels et des techniciens rattachés à des organismes qui exécutent des programmes ou des activités intéressant les établissements humains, ainsi qu'à faciliter l'accès à ces cours et séminaires et à les faire connaître;

c) Activités d'information

- Systématisation des renseignements disponibles et élaboration d'un glossaire pour les renseignements de caractère général;
- Facilitation des échanges de renseignements de caractère général et de caractère spécialisé entre les services nationaux existants en vue d'inclure ces renseignements dans un système mondial d'information sur les établissements humains qui pourrait être établi à l'avenir.

3. De convoquer au début de 1979 une conférence régionale avec la participation des pays membres de la région, afin d'évaluer le programme de travail indiqué au paragraphe 2 de la présente résolution;

4. Qu'en matière de coopération technique, la CEPAL collabore avec le SELA pour l'élaboration de politiques et de plans relatifs aux établissements humains, lorsque les Etats en feront la demande, pour le soutien aux comités d'action qui se créeront dans ce domaine, pour l'assistance à fournir aux organismes nationaux afin de les aider à établir des demandes de coopération internationale, et pour la coordination de cette assistance entre les pays de la région;

5. D'étudier, avec les organismes de coopération internationale du système des Nations Unies et avec les pays intéressés, la possibilité d'obtenir des fonds pour l'exécution du programme de travail biennal, y compris les programmes relatifs aux établissements humains et au développement intégré de la collectivité, en demandant à cet effet l'appui de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et du Fonds des Nations Unies pour l'environnement;

6. Que le secrétariat de la CEPAL soumette à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à sa prochaine session, un rapport sur la mise en oeuvre du programme de travail et un calendrier pour son exécution, en indiquant les ressources financières qui seront nécessaires à sa réalisation.

201ème séance
5 mai 1977

379 (XVII) LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE PROCESSUS
DE DEVELOPPEMENT DE L'AMERIQUE LATINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Consciente de l'importance fondamentale que revêtent la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles dans le processus du développement économique et social,

Reconnaissant la nécessité impérieuse d'accélérer les progrès dans l'exploration et l'aménagement intégré de ces ressources en vue de leur utilisation et de leur protection efficaces,

Rappelant ses résolutions 302 (XIV) du 5 mai 1971 et 337 (XV) du 30 mars 1973 relatives aux ressources naturelles,

Ayant à l'esprit la résolution 1572 (L) du Conseil économique et social dans laquelle celui-ci estime que son Comité des ressources naturelles a à connaître du développement des ressources naturelles sous tous leurs aspects, en attachant une importance particulière au développement des ressources hydrauliques, énergétiques et minérales, et dans laquelle aussi il invite le secrétariat des commissions économiques régionales à collaborer aux études consacrées à ces domaines,

Ayant aussi à l'esprit les dispositions relatives aux ressources naturelles qui sont contenues dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale portant, respectivement, sur la Déclaration et sur le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ainsi que les résolutions 1956 (LIV) du Conseil, relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, et 1957 (LIX) du Conseil, relative au Plan d'action global pour la mise en valeur des ressources naturelles et à la coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans ce domaine,

Prenant note de la résolution VI de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, dans laquelle il est demandé au Conseil économique et social de tenir compte, lors de l'examen de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, du rôle crucial que les commissions régionales, dans les régions qu'elles desservent, jouent dans la promotion de la coopération intergouvernementale aux fins de l'aménagement et de la mise en valeur intégrée des ressources en eau,

Considérant que dans sa recommandation "Action sur le plan régional - recommandations spéciales pour des régions déterminées", la Conférence sur l'eau a pris note du "Consensus de Lima relatif aux problèmes de l'eau", approuvé à la réunion régionale préparatoire (30 août - 3 septembre 1976), et l'a adressé à la CEPAL pour qu'elle adopte les mesures appropriées,

Considérant que le Conseil économique et social devra, à sa soixante-troisième session, examiner les recommandations de la Conférence sur l'eau, qui, sous réserve de l'approbation du Conseil, seront soumises à l'Assemblée générale, en prenant en considération le processus de restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Consciente des travaux de recherche sur les ressources naturelles non renouvelables, l'eau et l'énergie, accomplis par le secrétariat au cours des dernières années,

1. Prie le Secrétaire exécutif :

a) D'intensifier les travaux que le secrétariat consacre aux ressources naturelles, principalement l'eau, les minéraux et l'énergie, à savoir les travaux consistant à :

- i) Recueillir et diffuser des renseignements techniques et économiques sur la nature et la mise en valeur de ces ressources;
- ii) Contribuer à améliorer les systèmes d'information statistique et la formation professionnelle des techniciens gouvernementaux qui participent à la formulation de stratégies et à la planification des secteurs précités;

- iii) Réaliser des études prospectives d'intérêt régional et sous-régional portant sur les besoins et les disponibilités de ressources naturelles, et d'autres enquêtes qui permettent de mettre en lumière le rôle que jouent ces ressources dans la mise en valeur et la protection de l'environnement;
 - iv) Faciliter la coopération mutuelle entre les pays en développement et entre les entreprises publiques des pays en développement de la région pour les questions d'intérêt commun;
 - v) Collaborer avec les gouvernements à l'établissement d'études ayant pour objet la mise en valeur de ces ressources dans les pays de la région;
- b) De coordonner ses travaux avec ceux du Centre des Nations Unies pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Comité des ressources naturelles du Conseil économique et social, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des organismes intergouvernementaux de la région, et de collaborer, le cas échéant, avec ces entités;
- c) De prendre note des recommandations formulées à l'intention de la CEPAL dans le "Consensus de Lima relatif aux problèmes de l'eau" et, dans toute la mesure du possible, de donner suite à ces recommandations;
- d) D'approfondir, en coopération avec le PNUE, les études visant à garantir, en Amérique latine, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour éviter l'épuisement de ces ressources et, partant, la réduction de la capacité de production de la région;

2. Fait sienne la demande que, dans sa résolution VI, la Conférence des Nations Unies sur l'eau a adressée au Conseil économique et social et qui tend à ce que l'Assemblée générale envisage la possibilité d'inscrire au budget de l'ONU des ressources supplémentaires pour le secrétariat de la CEPAL, aux fins indiquées dans les paragraphes précédents en ce qui concerne les ressources en eau.

201ème séance
5 mai 1977

380 (XVII) APPUI AU PROGRAMME DE PUBLICATIONS DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant la résolution 324 adoptée à la quinzième session au sujet du programme de publications de la CEPAL,

Rappelant qu'il est important d'assurer une diffusion appropriée aux travaux de recherche et aux activités créatrices du secrétariat, et de faire connaître à un public toujours plus vaste les préoccupations et les objectifs des organismes qui font partie de la CEPAL,

Reconnaissant les efforts que fait le secrétariat pour améliorer la qualité tant du contenu que de la présentation de ses publications, tout en veillant à ce que les prix de ces publications restent à la portée de la majorité des lecteurs d'Amérique latine,

Consciente des démarches effectuées auprès des maisons d'édition et des distributeurs de plusieurs pays d'Amérique latine en vue de la promotion et de la distribution des publications de la CEPAL, ainsi que des efforts qui ont été déployés pour rationaliser cette distribution à l'aide des techniques informatiques,

Approuve les mesures adoptées par le secrétariat pour stimuler son programme de publications, dont, notamment, l'établissement d'un programme clairement structuré et la création d'un Conseil consultatif et d'un Comité des publications chargés, respectivement, de l'orientation générale du programme et du choix des textes,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire exécutif de la CEPAL sur le programme de publications (document E/CEPAL/1038) et, en particulier, de la parution en 1976 des premiers numéros de la Revista de la CEPAL, sous la direction éclairée de Monsieur Raúl Prebisch;

2. Prend note également avec satisfaction des nouvelles séries Cuadernos de la CEPAL et Cuadernos Estadísticos de la CEPAL, dont la publication a commencé à la fin de 1975 et qui, ensemble, contiennent 22 titres, dont 18 en espagnol et quatre en anglais;

3. Prie instamment le secrétariat de continuer à publier et à diffuser les travaux qu'il effectue sur le plan institutionnel et des travaux de ses collaborateurs, afin de stimuler les activités créatrices et la discussion à un niveau intellectuel élevé des problèmes auxquels se heurte l'Amérique latine;

4. Appuie le remplacement progressif des documents mimeographiés par des publications imprimées en vue d'une diffusion plus facile;

5. Se déclare préoccupée par les contraintes financières qui empêchent le secrétariat de publier davantage en anglais et de commencer à publier en français;

6. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'examiner les mesures qui pourraient être adoptées afin que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du programme de publications de la CEPAL pour lui permettre de continuer à se développer convenablement.

201ème séance
5 mai 1977

381 (XVII) PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1977-1979

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le programme de travail de la Commission pour la période 1977-1979, y compris l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et le Centre latino-américain de démographie (CELADE),

Ayant apporté à ce programme de travail les modifications suggérées par les gouvernements des Etats membres,

1. Approuve le programme de travail de la CEPAL pour 1977-1979, y compris l'ILPES et le CELADE, compte tenu des modifications apportées conformément aux résolutions et décisions adoptées à la dix-septième session;
2. Réaffirme les résolutions sur lesquelles se fondent les projets inscrits à ce programme de travail;
3. Prie le Secrétaire exécutif de présenter au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des propositions budgétaires appropriées afin que le programme de travail puisse être exécuté;
4. Prie le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à la dix-huitième session sur l'exécution de ce programme de travail tel qu'il a été adopté.

201ème séance
5 mai 1977

382 (XVII) LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu le paragraphe 15 de son mandat et les articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Considérant qu'à sa dix-septième session, la Commission n'a pu décider du lieu où se tiendrait sa prochaine session biennale, et que des négociations à ce sujet sont actuellement en cours avec certains gouvernements membres,

Décide d'autoriser le Secrétaire exécutif à procéder aux consultations nécessaires avec les Etats membres en vue de fixer le lieu où se tiendra la dix-huitième session, à la date jugée la plus appropriée, en accord avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

201ème séance
5 mai 1977

QUATRIEME PARTIE

AUTRES DECISIONS

INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

528. En ce qui concerne la question de l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et de la convocation d'une conférence régionale en vue d'examiner un plan d'action régional dans ce domaine, la Commission a décidé par consensus :

1. De convoquer, au niveau gouvernemental, la conférence régionale, qui aura lieu à la Havane le plus tôt possible;
2. De demander au secrétariat de la CEPAL, en vue de la tenue de la conférence susmentionnée, de mener à bien les consultations en cours avec les gouvernements au sujet de l'avant-projet de plan d'action régional, en y faisant participer les organismes des Nations Unies et tous les organismes régionaux et interrégionaux, intergouvernementaux, publics et privés qui s'intéressent à cette question. Le secrétariat obtiendra ainsi tous les éléments nécessaires pour que les représentants puissent prendre une décision au sujet de l'exécution du programme;
3. De prier le secrétariat de la CEPAL, lorsqu'il donnera suite au programme d'action régional, d'instituer des mécanismes de concertation et de coopération avec les organismes susmentionnés.

CINQUIEME PARTIE

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

529. La Commission a décidé de soumettre au Conseil économique et social le projet de résolution suivant :

"Le Conseil économique et social

1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période du 7 mai 1976 au 5 mai 1977 ainsi que des résolutions et recommandations qui figurent dans ledit rapport;
2. Juge satisfaisants les travaux réalisés par le secrétariat en application du mandat qu'il a reçu à la dix-septième session
3. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité consignés dans ledit rapport."

